

A red rectangular book cover with a beige triangle pointing downwards in the upper right corner.

**De la
célébration
dimanche,
considérée sous
les rapports de**

Pierre-Joseph Proudhon

LIREGRATUITEMENT.COM

**De la célébration
dimanche, considérée
sous les rapports de
l'hygiène**

Pierre-Joseph Proudhon

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

DE LÀ MORALE, DES RELATIONS DE FAMILLE ET DE CITÉ

Par P.-Jr PROIJBHOM.

U faut qa*il y «it des assemblées fixes et périodi<{ae8 que rien ne poisse abolir ni proroger, tellement qu*aa jour marqué le penple soit légitimement convoqué par la loi, sans qa*il soit besoin poor cela d'ancane antre convocation formelle.

(J.-J. ROUSSEAU, CotKrafMCM/.)

^-^3CCiÈ0œ^-H

c PARIS.

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRFS,

10, RUE RICHELIEU, ET 215, PALAIS-NàTIOAI..

^VrvvU.\v.V: V-V'C."C\v VAvX '^iv,!^ "

^ex..

t\ ^\j>.,rcV^»

PRÉFACE

Le célèbre Bacon fût appelé le Réformatenr de la raison humaine pour avoir substitué l'observation au syllogisme dans les sciences

naturelles; les philosophes, à son exemple, enseignent aujourd'hui que la philosophie est un recueil d'observations et de faits. Mais , se sont dit à leur tour certains penseurs, s'il existe une vérité et une certitude philotùphiquê^ il existe aussi une vérité et une ceriiiixkde politique : il y a donc une science sociale susceptible d'évidence, par conséquent objet de démonstration >' nullement d*art ou d'autorité, c'est-à-dire d'arbitraire.

Cette conclusion, si profonde dans sa simplicité, si novatrice dans ses conséquences, a été le signal d'un vaste mouvement intellectuel, semblable à celui qui se manifesta dans l'empire romain, à l'époque de l'établissement du christianisme. On s'est mis à la recherche de la sHenée nouveiiê; et comme l'investigation ne pouvait au début être autre chose qu'une critique, on est arrivé métho-

diquement à la négation de tout ce qui compose et soutient la société.

Ainsi Ton a demandé : Qu'est-ce que la royauté? Et Ton a fait cette réponse : Un mythe.

Qu'est-ce que la religion? — Le rêve de Tesprit.

Qu'est-ce que Dieu? — Un X éternel.

Qu'est-ce que la propriété? — C'est le vol.

Qu'est-ce que la communauté? — C'est la mort.

Le christianisme avait signalé son entrée dans le monde absolument de même; avant de poser son dogme, il s'était dit :

Qu'est-ce que César? — Rien.

Qu'est-ce que la république? — Rien.

Qu'est-ce que Jupiter ? — Rien.

Qu'est-ce que la philosophie , la gloire? — - Rien.

L'antagonisme opposé contre la société antique par le christianisme se poursuit donc contre le (Christianisme ; et l'on annonce que la vérité nous apparaîtra seulement après que nous aurons tout détruit. Quand est-ce donc qu'il ne restera plus rien?

Malgré si le présent et le passé ne peuvent plus donner la vérité (sans sa forme essentielle, ils la contiennent seulement), puisque la vérité est éternelle, et qu'éternellement elle se manifeste. C'est donc encore dans les institutions détruites ou sur le point de disparaître, comme dans les faits que chaque jour fait surgir de nouveaux yeux, que nous devons chercher le vrai en soi, la contemplation face à face de l'absolu et l'humain. \$\$\$\$

vu

Enfin les monuments de l'antiquité , la législation de Moïse est sans contredit celui qui a le plus occupé les méditations des savants. Quant à nous, la sublimité du système mosaïque nous étonnerait, peut-être, si nous ne savions qu'en vertu des lois de l'entendement humain, toute idée primitive étant nécessairement universelle, toute législation primitive a dû être un sommaire de la philosophie, un rudiment de la connaissance. Ce que l'on a pris pour profondeur et inspiration divine dans Moïse et les autres législateurs de l'antiquité, n'était, pour le fond, qu'une intuition générale et conception aphoristique; quant à la

forme, c'était l'expression vive et spontanée des premières aperceptions de la conscience.

Mais comment le Sabbat devint-il, dans la pensée de Moïse, le pivot et le signe du ralliement de la société juive? Une autre loi de l'intelligence nous expliquera.

Dans la sphère des idées pures, tout s'enchaîne, se soutient, se démontre, non pas selon l'ordre de filiation, ni de principe à conséquence, mais selon l'ordre de coexistence ou coordination des rapports. Ici, comme dans l'univers, le centre est partout, la circonférence nulle part; c'est-à-dire, tout est à la fois principe et conséquence, axe et rayon. Moïse, ayant à formuler par voie de déduction l'ensemble de ses lois, était libre de choisir pour point culminant de son système telle idée économique ou morale qu'il eût voulu. Il préféra la division hebdomadaire du temps, parce qu'il lui fallait un signe sensible et puissant qui rappellerait sans cesse les hordes à l'état sauvage» d'être aux sentiments de nationalité, de fraternité-

unité et d'unité, sans lesquelles tout développerait ultérieurement était impossible. Le Sabbat fut comme le champ de réunion où devaient se porter en esprit tous les Hébreux, au commencement de chaque semaine; le monument qui exprimait leur existence politique, le lien qui embrassait le faisceau de leurs institutions. Ainsi droit public et civil, administration municipale, éducation, gouvernement, culte, mœurs, hygiène, relations de famille et de cité, liberté d'ordre public, le Sabbat supposait toutes ces choses, les fortifiait et en constituait l'harmonie.

On a reproché à l'auteur de ce discours d'avoir prêté à Moïse des vues qui pouvaient n'en avoir point été les siennes: reproche

dépourvu de raison. Il s'agit bien moins aujourd'hui de savoir ce que pensait de ses lois l'individu qui en fut auteur, que de connaître l'esprit même de sa législation. Assurément Moïse ne songeait ni aux catholiques ni aux protestants; cependant telle fut la vigueur de l'institution du Sabbat, que des Juifs elle a passé aux chrétiens et aux mahométans ; que de ceux-ci elle s'est étendue sur tout le globe; qu'elle survivra à toutes les religions, embrassant dans son vaste sein les temps antéhistoriques et les âges les plus reculés.

On ne saurait dire ce qui fit imaginer la division du temps par semaines. Efié naquit sans doute de ce génie spontané, sorte de vision magnétique, qui découvrit les premiers arts, développa le langage, inventa l'écriture, créa des systèmes de religion et de philosophie : faculté merveilleuse, dont les procédés se dérobent à l'analyse, et que la réflexion , autre faculté rivale et progressive, affa-

faiblit graduellement sans pouvoir jamais la faire disparaître.

Aujourd'hui que les questions de travail et de salaire , d'organisation industrielle et d'ateliers nationaux, de réforme politique et sociale, occupent au plus haut degré l'attention publique , on a cru que l'étude d'une législation dont la théorie du repos, si l'on peut ainsi dire, forme la base, pouvait être utile. Rien de pareil au Sabbat, avant et depuis le législateur du Sinaï, ne fut conçu et exécuté parmi les hommes. Tant Dimanche, Sabbat chrétien, dont le respect semble avoir diminué, revivra dans toute sa splendeur, quand la garantie du travail aura été conquise, avec le bien-être qui en est le prix. Les classes travailleuses sont trop intéressées au maintien de la fériation dominicale, pour qu'elle périclite jamais. Alors tous célébreront la fête, bien que pas un n'aille à la

messe : et le peuple concevra, par cet exemple, comment il se peut qu'une religion soit fausse, et le contenu de cette religion vrai en même temps ; comment philosopher sur le dogme, c'est faire acte de renoncement à la foi ; comment transformer une religion, c'est l'abolir. Les prêtres, avec leurs tendances scienti-
Qques, marchent à cette conclusion fatale : qu'ils nous pardonnent de les avoir devancés, et ne nous refusent pas la bénédiction de la tombe , parce que nous sommes arrivés les premiers au tombeau de la religion.

DE

DU DIMANCHE

•A/*îa®OSo^*^

c Souviens^oi de sanctifier le jour du repos.

K Six jours tu travailleras, et feras tous tes ouvrages.

« Mais le septième jour est le repos de rÉternel : ce jour-là c tu ne feras aucune œuvre» ni toi, ni ton fils» ni ta fille, « ni ton ser-
viteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni Tétran- « ger qui habite entre tes portes.

« Car en six jours rÉternel à fait le ciel , la terre, la mer, < et tout ce qu'ils contiennent , et il s'est reposé le septième « jour : voilà pourquoi l'Éternel a consacré et béni le jour c du repos. »

Tel est le texte littéral du quatrième paragraphe du premier article de la Charte donnée aux Hébreux par Moïse, et connue sous le nom de D^calogue < .

' Dans nos oatéobismes, la division du Décalogae est différente de celle qui est ici présentée. Selon l'hébreu le premier commandement enseigne YunitéÔB Dieu ; le deuxième défend la fabrication des images ; c'est une loi politique et toute de circonstance. Ces

Il s'agit de pénétrer l'esprit , les motifs et le but de cette loi , ou , pour mieux dire, de cette institution , que Moïse et les prophètes regardèrent toujours comme fondamentale » et à laquelle on ne trouve rien de semblable chez tous les peuples qui ont eu une législation écrite; institution dont les plus célèbres critiques, Gro-tius, Gunéus, Spencer, dom Calmet, Tabbé de Vence, le P. Ber-ruyer, Bergier, etc., n'ont pas saisi toute la portée; dont Montes-quieu n'a point parlé y parce qu'il ne la comprenait pas ; que J.-J. Rousseau semble avoir pressentie , quoique sa pensée en fût en-core loin; institution, enfin, dont notre génie moderne, avec toutes ses théories sur le droit politique et civil , avec ses raffine-ments de constitutions et ses velléités de liberté et d'égalité, n'a jamais atteint la hauteur.

On sait que, dès les premiers temps du Christianisme, la célé-bration du repos hebdomadaire fut transférée du samedi, ou jour de Saturne, au lendemain, jour du Soleil; et que, dans la pensée des apôtres, il ne devait exister, entre le sabbat mosaïque et le di-manche chrétien , d'autre différence qu'un retard de vingt-quatre heures. Le jour de la solennité fut transféré pour deux raisons : pour honorer la résurrec-

deux commandements ont été confondus en un seul. Le troi-sième défend de prendre le nom de Dieu en vain; cette défense est en même temps politique et religieuse, et tout à fait dans les mœurs de l'antiquité. On reconnaît ici cette foi punique, à qui les

imprécations et les serments ne coûtent rien; Moïse ordonna que le serment par Jéhovah serait inviolable. Ce précepte est pour nous le deuxième; il commande, dit-on, d'éviter les paroles sales et les jurements. Le quatrième commandement regarde le sabbat. Le dixième (pour nous le septième), concernant la convoitise, a été partagé en deux afin de conserver le nombre 10. C'est, d'une part, la défense de désirer la femme du prochain : de l'autre, la défense de désirer son bœuf ou son âne, etc. Mais dans Moïse cette distinction n'existe pas.

tion du Christ, et pour séparer radicalement les deux religions. Du reste, ni la chose ni l'esprit n'étaient changés ; Tobligation et la destination du précepte restaient les mêmes : l'intention des réformateurs, en cela disciples fidèles de leur maître, ne fut jamais d'abolir l'ancienne loi, mais de la

compléter.

Si donc je parvenais à établir que l'objet du législateur juif, en ce qui concerne la fériation du septième jour, était quadruple; que cet objet, tout à la fois civil, domestique ^ moral et hygiénique, était par conséquent le plus vaste, le plus universel que pût embrasser la pensée d'un fondateur de nation ; si je montrais ensuite d'après quels principes d'une philosophie inconnue à notre âge fut conçu le quatrième commandement, quelle en était la sanction, quelles devaient en être les conséquences pour la destinée du peuple, j'aurais, je crois, satisfait à toutes les conditions du problème proposé ; et tout en manifestant la sublimité des institutions de Moïse, j'aurais atteint la profondeur de la question que j'examine.

11 est presque inutile d'avertir que j'envisage sous le point de vue purement humain tous les faits relatifs à la religion juive ainsi qu'à la religion chrétienne : on n'est plus aujourd'hui suspect de religiosité, parce que l'on découvre des choses raisonnables dans une religion.

Il est rare qu'une loi puisse être bien entendue et appréciée à sa juste valeur, si Ton se borne à la considérer à part, et indépendamment du système auquel elle se lie : c'est là un principe de critique législative qui n'est contesté par per^ sonne, et ne souffre guère d'exceptions. Gomment se fait-il que cette règle ait été si mal suivie pour les lois de Moïse, que personne encore n'ait songé à en présenter Tensemble? Je n'excepterai pas M. Pastoret lui-même, dont le travail sur la législation de Moïse semble avoir été composé sous la dictée de rabbins qui auraient voulu se moquer du disciple. Gomment, dis-je, aucun publiciste n'a-t-il seulement essayé de remonter cette machine gouvernementale, d'en faire voir le jeu, de montrer la corrélation des parties avec le tout, et leur exacte proportion entre elles? On s'est livré à. des recherches minutieuses sur les lois de Lycurgue ; on a épuisé pour elles toutes les ressources de l'érudition ; à force de sagacité et de critique, on est parvenu à donner une idée, sinon complète, du moins approchée, de l'état politique des

Lacédémoniens. Le même travail sur Moïse était bien plus facile; la plupart des matériaux existent; et, pour reconstruire rédifice» il ne s'agit que d'en rajuster les fragments dispersés.

Oo aurait peine à croire à une telle insuffisance de la part des commentateurs, si les causes ne s'en trouvaient consignées dans leurs écrits. Selon les rabbins, il ue faut pas chei^ cher aux lois Juives d'autre raison que la volontéautocratique de Dieu, d'autre

motif qu'un iic volo sic jubeo absolu » lequel ^'admet ni examen ni cpQtr61e. C'est une impiété de sonder les voies de la Divinité : l'obéissance , pour être méritoire , doit être aveugle ; la soumission à la loi perd tout son prix, dès qu'elle est accompagnée de science. Cette absurde opinion est même si ancienne et si profondément enracinée parmi eux, que lorsqu'un pharisien, fils de pharisien, et disciple du plus habile d'entre les pharisiens, saint Paul, vint proclamer à la face de la nation cet aphorisme hérétique, Rationabile sit obsequium vestrum^ < Que votre obéissance soit raisonnable, » une révolution s'opérait dans la religion.

D'un autre côté, Moïse ne s'est point étudié à élever un monument didactique; il n'a pas voulu faire une théorie. Jamais il ne s'explique sur ses principes. Les besoins du peuple réclamaient un règlement , Moïse rendait un oracle. Une question de droit se présentait à résoudre , il dictait une loi. Mais malgré cette incohérence de rédaction , il ne faut pas s'imaginer que son plan de législation fût aussi décousu que nous apparaît aujourd'hui le recueil de ses décrets, et qu'il n'eût pas sans cesse présente à l'esprit l'idée archétype du système le plus simple et le plus magnifique. Le Décalogue est l'expression réduite et comme la formule la plus générale de cette foule d'ordonnances de détail éparses dans le Pentateuque. Le nombre même des commandements du Décalogue et leur série n'ont rien de fortuit : c'est la genèse des phénomènes moraux, l'échelle des devoirs et des crimes, fondée sur une analyse savante et merveilleusement développée.

COHMANDEHENTg. CaiMES ET DÉUTS. VEHTUS BT DEVOIES.

1er, 5«, 3e, 4e,

Concupiscence. 7. Pureté du cœur

Quel magnifique symbole! quel philosophe, quel législateur que celui qui a établi de pareilles catégories, et qui a su remplir ce cadre! Cherchez dans tous les devoirs de l'homme et du citoyen quelque chose qui ne se ramène point à cela y vous ne le trouverez pas* Au contraire , si vous me montrez quelque part un seul précepte, une seule obligation irréductible à cette mesure, d'avance je suis fondé à déclarer cette obligation , ce précepte, hors de la conscience, et par conséquent arbitraire, injuste, immoral. On a épuisé toutes les formes de l'admiration et de Téloge à propos des catégories d'Aristote; on n'a pas dit un mot des catégories de Moïse. Ce n'est pas moi qui en ferai le parallèle.

Appuyée sur ses bases certaines , l'œuvre de Moïse s'élève comme une création de Dieu : unité et simplicité dans les principes , variété et richesse dans les détails. Chacune des formules du Décalogue pourrait devenir le sujet d'un long traité : je n'aurais pas même à en approfondir une seule. L'ordonnance sabbatique n'est qu'une section de la première loi , dont elle forme le quatrième paragraphe.

< Il faut, dit J.-J. Rousseau {Contrat social}, qu'il y ait « des assemblées fixes et périodiques, que rien ne puisse < abolir ni proroger , tellement qu'au jour marqué le peuple en soit légitimement convoqué par la loi , sans qu'il soit besoin « soin pour cela d'aucune autre convocation formelle. »

Ce que Rousseau demandait» dans le but unique de forcer le peuple à se montrer de temps en temps dans l'appareil de sa majesté, et à faire ainsi acte de souverain. Mais l'ordonna, non pour réunir une assemblée délibérante : sur quoi eût-on délibéré? Nul

droit à revendiquer, nul privilège à détruire : toutes les affaires privées ou publiques devaient se traiter en vertu des principes constituants et par une espèce d'algèbre casuistique. La merveille des temps modernes, le vote par assis et levé sur des questions qui ne se peuvent résoudre que par la science et l'étude , la prépondérance des majorités, en un mot, aurait paru alors souverainement absurde. Les lois comme les institutions , fondées sur l'observation de la nature et déduites des phénomènes moraux de la même manière que les formules d'un traité de physique le sont des phénomènes des corps, étaient immuables; et il y avait peine de mort contre quiconque eût proposé d'y changer ou retrancher. Pour les cas extraordinaires , les anciens se réunissaient d'eux-mêmes sur la place publique; on n'attendait pas au sabbat. Le gouvernement des Hébreux n'était point , comme quelques-uns l'imaginent , une démocratie à la manière du Contrat social ; ce n'était pas non plus une *tyrannie* , dans le sens de gouvernement des prêtres. Moïse , fondant sa république en faisant jurer' au peuple d'être fidèle à l'Alliance n'avait point soumis son ouvrage au jugement de la multitude : le juste en soi , le vrai absolu, ne peuvent être l'objet d'une acceptation ni d'un pacte. Libre, à ses risques et périls , d'obéir à la voix de sa conscience , l'homme n'a point été appelé à transiger avec elle : tel le peuple juif était soumis à la loi. Quant au sacerdoce, nous verrons plus tard ce que c'était.

Moïse savait que l'homme, bien que né pour la société , est dominé souvent à son insu par un instinct farouche qui le porte à l'isolement ; il savait que la raison , l'intérêt, l'amitié même, ne suffisent pas toujours pour vaincre sa paresse naturelle ; que la souffrance et le travail , loin de le rapprocher de ses semblables, l'en écartent, et que sa som-

bre tristesse s'aoevott encore de IMnergîe de sa pensée et de ses silencieuses contemplations. Qui plus que le pasteur d'Horeb devait être disposé à absoudre rhomme solitaire f pendant quarante années, seul avec son génie, toujours absorbé dans l'infini , ne conversant qu'avec les bêtes, il avait goûté toutes les délices et toutes les amertumes de la méditation ; son àme, exaltée par de continuelles extases, s'était fait de l'enthousiasme comme une habitude. Et tout à coup l'anachorète du désert s'était dit : L'homme n'est point fait pour vivre seul , il se doit à ses frères : la vie Intérieure n'est pas de ce monde ; sur cette terre il faut de l'action. Et il était parti aussitôt: Israël avait un libérateur.

Ce que Moïse voulait donc pour sa jeune nation, ce n'étaient ni des comices, ni des champs de mai , ce n'étaient point des rassemblements et des foires ; ce n'était pas seulement l'unité du gouvernement , ni la communauté des usages : tout cela est conséquence plutôt que principe ; c'est le signe, non la chose. Ce qu'il désirait créer dans son peu-« pie, c'était une communion d'amour et de foi, une Aïson des intelligences e} des cœurs, si je puis ainsi dire ; c'était ce lien invisible, plus fort que tous les intérêts matériels, que forment entre les âmes l'amour de la même patrie, le culte du même Dieu, les mêmes conditions de bonheur domestique, la solidarité des destinées ; les mêmes souvenirs, les mêmes espérances. Il voulait, en un mot, non pas une agglomération d'individus, mais une société vraiment fraternelle.

Mais, pour soutenir ce sentiment social qu'il s'agissait de faire naître , il fallait quelque chose de sensible ; pour que le symbole fût efficace, il fallait enchaîner les consciences. Le jour du sabbat , les fils demandaient à leurs pères : ft Pourquoi ces fêtes , ces cé-

rémonies , ces mystères , que « Jéhovah notre Dieu a institués? » Et les pères répondaient à leurs fils : < Nous fûmes esclaves d'un Pharaon égyptien , « et Jéhovah nous tira d'Egypte par la force de son bras....!

c il RoU8 oondaisit dans cette terve qu'il avait juré de donner à nos pères.... Voilà pourquoi il institua toutes ces a solennités, témaignage de notre reconnaissance et gage de c notre prospérité future. » Remarquons ces dernières paroles. Tandis que le Juif grossier ne voyait dans le sabbat qu'une commémoration de sa 'délivrance, le législateur en faisait le folladimm auquel était attaché le salut de la république. Et comment celât par la raison que tout système de lois et d'institutions a besoin d'être protégé par une institution spéciale qui l'embrasse et le résume, qui en soit le couronnement et la base; parce que le sabbat, suspendant les rudes travaux d'une population presque toute agricole , et mettant les esprits en rapport par le rapprochement des personnes, }eur d'esultation publique ou de deuil national , d'instructions populaires et d'émulation universelle, arrêtaient les spéculations de l'intérêt et dirigeait la raison vers un objet plus noble; adoucissait les mœurs par le charme d'un repos qui n'était point stérile ; excitait une bienveillance réciproque , développait le caractère national , rendait le riche plus libéral, évangélisait le pauvre, exaltait l'amour de la patrie dans le cœur de tous.^ Faisons ressortir quelques-unes de ces conséquences.

Tout homme, en Israël, devait lire et méditer toute sa vie, et copier une fois de sa main le texte de la loi : quelques sentences tracées sur les portes des maisons et jusque sur les vêtements, rappelaient sans cesse à la mémoire cette loi sacrée : or, comme il n'y avait point d'écoles publiques, et que la semaine entière était

remplie par le travail des champs, c'était pendant le repos du Seigneur que se donnaient les premières leçons d'écriture, et c'était le Livre qui fournissait à ce pieux exercice. Premier résultat, et le plus important de tous, de la loi sabbatique, l'instruction, et quelle instruction? celle de la religion, de la politique et de la morale. L'enseignement de la synagogue développait ensuite l'esprit de la lettre qui lue ; les lévites et les prophètes apprenaient à lui chanter. « Telles étaient, dit Fleury, les écoles

a des isméliteStDù l'on enseignait non pas des sciences curieuses mais la religion et les mœurs, et où Ton instruite sait, non pas des enfants et quelques particuliers oisifs, mais tout le peuple. » La religion, c'est-à-dire, pour m'exprimer dans notre langage, la science du gouvernement, le droit politique et civil, la connaissance des devoirs, le principe de l'autorité, l'obligation de la discipline, les conditions d'ordre et d'équilibre, les garanties de liberté « l'égalité, ou pour mieux dire la consanguinité originelle. Nos catéchismes, je ne puis m'empêcher d'en faire la remarque, sont un peu loin de tout cela.

C'est cet esprit de religion que saint Paul, si savant dans les traditions hébraïques, s'efforçait de créer parmi les chrétiens convertis de la gentilité. De son temps déjà, l'orgueil des richesses et le luxe des jouissances se glissaient jusque dans les agapes ^ ou repas d'amour, qui se prenaient en commun. Les riches ne voulaient ni manger avec les pauvres, ni des mêmes mets. < Chacun de vous, leur reprochait saint Paul, apporte de chez soi ce qui lui plaît: c Tun se soûle, l'autre meurt de faim. » Et il s'écriait indigné : « Ne pouvez-vous rester dans vos maisons pour manger et boire ? et ne venez - vous à l'assemblée (à l'église) que pour insulter à ceux qui n'ont rien? » Combien de fois

ces marchands de Corinthe durent taire regretter à l'apôtre les frères de Palestine, si fervents, si désintéressés, si purs! Mais ceux-ci avaient été préparés par la religion juive, tandis que les autres n'avaient abjuré du paganisme que le culte des dieux.

La même tendance sociale se montre dans la célèbre Apologie de saint Justin. On y voit que les principaux exercices du dimanche étaient, après la catéchèse, les actes de charité et de miséricorde, c'est-à-dire cette partie de la religion qui pouvait alors s'accorder avec la puissance séculière et avec l'obéissance qu'on lui croyait due.

Il faut, dit-on, à un peuple des spectacles. Je suis loin de le contester ; mais puisqu'on toute chose on rencontre le mal

à côté du bien, la question est de savoir quels spectacles il convient de donner au peuple. Pour cela, il faut consulter les temps, les lieux et les hommes. Les représentations d'Aristophane eussent été en horreur aux Orientaux; le féroce Romain préférerait la boucherie du cirque à la pompe des théâtres ; nos pères, au moyen lige, interrompaient les offices de l'église pour jouer les mystères en présence de l'évêque et de son clergé j et j'oserais dire qu'après deux siècles d'admiration, nos tragédies grecques commencent à nous sembler un peu trop loin de nous. Au reste, nous n'avons pas même de spectacles : il n'existe chez nous que des curiosités plus ou moins amusantes, plus ou moins coûteuses, auxquelles les neuf dixièmes du peuple ne participent pas.

On a dit que les vêpres du dimanche étaient la comédie des servantes : cette parole de dénigrement jetée sur les cérémonies du culte, et plus outrageuse mille fois pour le peuple que pour la

religion, montre mieux que tout ce que je pourrais dire combien la manie des distinctions étouffe l'esprit de société, et combien peu Ton respecte en France les choses divines et humaines. Au surplus, les prêtres, par une émulation déplorable, s'efforcent de justifier cette définition moqueuse : la musique d'opéra introduite dans l'église, les effets de théâtre, le goût des amulettes et des incantations, la recherche des dévotions inconnues et des saints nouveaux, tout cela, il faut bien le dire, inventé et préconisé par des prêtres, dégrade de plus en plus la majesté du christianisme, et achève de détruire dans la nation le peu de foi religieuse échappée au libertinage du xviii^e siècle.

Quel plus beau spectacle que celui de tout un peuple assemblé pour les devoirs de son culte, pour la célébration des grands anniversaires? Un tel spectacle est du goût de tous les hommes; aucune nation ne s'en lassa jamais. « Les fêtes c des Israélites, dit le même Fleury, étaient de vraies fêtes, € c'est-k-dire des réjouissances effectives. Ils n'avaient point « de spectacles profanes; et se contentaient des cérémonies « de religion et de l'appareil des sacrifices. Tous les hommes

« étaient obligéB de se trouver à Jérusalem aux trois grandes « solennités de la Pftque^ de la Peoteoôte et des Tabernacles; « et il était permis au» femmes d'y venir. L'assemblée était « donc très-nombreuse : chacun se parait et s'habillait de ce « qu'il avait de meilleur* On avait la joie de revoir ses pa«- « rente et ses amis; on assistait aux prières et aux saerificesy c toujours accompagnés de musique : à eela, dans ce temple « si magnifique, suivaient les festins où Ton mangeait les « victimes pacifiques ; la loi mémo commandait de se réjouir» « et de joindre la joie sensible avec la spirituelle.*. « Une c faut donc pas s'étonner si

c'était une agréable nouvelle c d'apprendre que la fête approchait^ et que Ton irait bientôt c à la maison du Seigneur; si^ pour y aller en mardait à c grandes troupes^ en chantant et jouant des instruments..» Ces solennités étaient rares, il est vrai; mais chaque semaine en ramenait l'intrigue abrégée^ et en entretenait les seigneurs venir. Les cérémonies de la synagogue terminées^ les pères et les anciens se réunissaient aux portes de la ville ; là ils s'entretenaient des travaux, de l'ouverture de la moisson et des vendanges, de l'approvisionnement des troupeaux, des méthodes pour exploiter les terres et élever les troupeaux* On parlait aussi des affaires du pays et des relations avec les peuples voisins. La jeunesse, aux applaudissements des jeunes filles et des femmes, se livrait à des exercices guerriers : elle se formait à la course, apprenait à tirer de l'arc, faisait montre de sa force et de sa souplesse en soulevant de lourds fardeaux, et en maniant des poids destinés à cet usage. Quelquefois même elle faisait assaut d'esprit et de subtilité, par des énigmes et des apologues. On retrouve des traces de toutes ces coutumes dans les livres de l'Ancien Testament; car il ne faut pas croire qu'antérieurement à la migration en Babylone, l'observation du sabbat fût portée à ce point de minutie superstitieuse que Jésus-Christ reprochant aux Pharisiens quand il leur disait : L'homme a été fait pour vivre et non l'homme pour observer. Un des plus malheureux effets de ce séjour en Chaldée, fut de

pour donner le goût des vaneries métaphysiques et d'une érudition étroite et mesquine» la fureur des disputes, la recherche des vaines curiosités dans la spéculation, et le raffinement dans la pratique. Quand on compare les Juifs de la restauration de Cyrus avec les Hébreux du temps de Samuel^ de Salomon et d'Esdras, on croit voir deux races différentes^ La grandeur et la sim-

plicité du génie Israélite ont fait place à l'esprit cabanier^ pointilleux et faux des rabbins; le bon sens public semble éclipsé, la nation est débouée*. Entre les Horaces et Vattila^ la distance est grande, sans doute; mais entre les Prêtres et le Talmud > le contraste est monstrueux*. En général, il ne faut pas chercher la vérité des usages du peuple hébreu dans les traditions talmudiques^ Par rapport au gouvernement^ le peuple devait se réunir le septième jour, non pour faire des lois ou voter sur quoi que ce fût : j'ai dit déjà que, d'après Moïse, tout ce qui est matière de législation et de politique est objet de science, non d'opinion. La puissance législative n'appartenait qu'à cette raison suprême que les Hébreux adoraient! sous le nom de Jéhovah: conséquemment toute loi, pour être sainte, devait être frappée d'un caractère de nécessité ; toute jurisprudence consistait dans une simple exposition de principes, dont la connaissance n'était le privilège de personne. Attribuer à un personnage officiel le droit de veto, ou de sanction^ eût paru à Moïse le comble du ridicule et de la tyrannie. Justice et légalité sont deux choses aussi indépendantes de notre assentiment que la vérité mathématique : pour obliger^ il leur suffit d'être connues; pour se laisser voir, elles ne demandent que la méditation et l'étude. Mais, chose qui va paraître inouïe, le peuple, ^e Moïse ne reconnaissait pas comme souverain, dans ce sens que» la volonté du peuple fait la loi, le peuple assemblé formait le pouvoir exécutif*. C'était au peuple, réuni dans ses familles et ses tribus, qu'était confié le soin de veiller à l'observation de la loi; c'était pour cette grande et sublime fonction que le législateur avait voulu qu'il se rassemblât tous les huit jours, jugeant que le peuple

seul a droit de contraindre le peuple» parce que seul il peut le défendre.

Qu'était donc le législateur lui-même? un homme inspiré de Dieu, c'est-à-dire un saint, un philosophe, un poète. Interprète de cette sagesse qui fondait la loi, il en était encore, par son enthousiasme et ses vertus, le héraut et l'image. Il commandait à la nature, conjurait la terre et le ciel, ravissait les imaginations par la magie de ses chants; mais il parlait au peuple au nom de Dieu, c'est-à-dire au nom de la vérité. Voilà pourquoi il remit à la nation tout entière la garde de la loi, pourquoi il lui laissa cette garantie contre l'audace des imposteurs et des tyrans, l'obligation de se réunir à jour fixe pour se surveiller elle-même et surveiller ses agents. Tout citoyen peut affirmer : ceci est vrai, cela est juste ; mais sa conviction n'oblige que lui : la nation seule a droit de dire : Mandons et ordonnons.

Telle devait être aussi l'institution du dimanche, si de fatales circonstances, qui n'existent point pour Moïse et que le temps n'a pas fait encore disparaître, n'en avaient arrêté le développement. Le dimanche, dans les villes, n'est guère qu'un jour de fériation sans motif et sans but, une occasion de parade pour les enfants et les femmes, de consommation pour les restaurateurs et marchands de vin, de fainéantise dégradante, et de surcroît de débauche. Le dimanche les tribunaux sont fermés, les cours publics suspendus, les écoles en vacance, les ateliers chôment, l'armée se repose : et pourquoi? Afin que le juge, déposant sa toge et sa gravité, puisse librement vaquer aux soins de l'ambition et du plaisir, que le savant cesse de penser, que l'étudiant flâne, que l'ouvrier se goinfre, que la grisette danse, que le soldat boive ou s'ennuie. Le trafiquant seul ne s'arrête jamais. Quand tout cela

serait honnête et utile, le but de l'institution serait encore manqué, et pour deux raisons : l'une, que tous ces divertissements sont sans rapport avec le bien général ; l'autre qu'ils fomentent l'égoïsme par le rapprochement même des personnes.

Dans les campagnes^ où le peuple cède plus facilement au sentiment religieux , le dimanche conserve encore quelque chose de son influence sociale. L'aspect d'une population rustique réunie comme une seule famille à la voix du pasteur, et prosternée dans le silence et le recueillement devant la majesté invisible de Dieu, est touchant et sublime. Le charme opère sur le cœur du paysan : le dimanche, il est plus bienveillant, plus aimant, plus affable ; il est sensible à l'honneur de son village, il en est fier ; il s'identifie davantage avec l'intérêt de sa commune. Malheureusement, cet heureux instinct ne produit jamais tout son effet, faute d'une culture suffisante ; car si la religion n'a pas perdu toute influence sur le cœur, depuis longtemps elle a cessé de parler à la raison. Et je ne prétends pas lui en faire un reproche : la religion est de sa nature immobile ; elle ne modifie sa discipline qu'à de longs intervalles et après des lenteurs infinies ; d'ailleurs, les brusques changements arrivés dans nos mœurs et nos rapports sociaux l'ont, pour ainsi dire, prise au dépourvu ; elle n'a pas encore eu le temps de mettre à son unisson le nouvel ordre de choses, ou de s'harmoniser avec lui. Le peuple ne comprend rien aux cérémonies ; les dogmes ne sont point en rapport avec son intelligence : on ne lui traduit pas les prières ; et si quelquefois il les récite en sa langue, l'objet de ces prières ne l'intéresse plus. Placé entre le spirituel et le temporel, habitué par son éducation à les désunir^ comment en saisirait-il la liaison ? En entrant à l'église, il croit passer d'un monde dans un autre, et rarement il s'abstient, à l'occasion, de sacrifier un intérêt présent à un intérêt

obscur et incertain. Le prêtre enseigne la morale : mais parle-t-il des conditions de l'ordre social, de l'égalité qui doit régner ici-bas entre les différentes classes des citoyens, comme elle règne entre les ordres des bienheureux dans le séjour qu'il annonce ? Parle-t-il des devoirs du gouvernement, de la majesté de la nation souveraine, de l'indépendance de la raison, qui seule peut légitimer le respect aux puissances et la foi à Dieu ? Parle-t-il du progrès, c'est-

à-dire de la transformation incessante des dogmes religieux et des institutions politiques? Non, le prêtre n'a pas le droit de parler de ces choses ; le maire et l'évêque le lui défendent ; il ne le pourrait sans exciter à la révolte et sans s'attirer le blâme.

Incedo per ignés : j'ai touché une question révolutionnaire, résolue aux yeux de tous les partis; mais sur laquelle j'oserai combattre l'opinion commune, et défendre le paradoxe qui forme la base de mon discours : je veux parler de l'identité de la religion et de la politique,

La séparation des puissances, consommée dans l'ère de Constantin et de Théodose, remonte à Jésus-Christ même, qui n'en fit pas un dogme, mais qui la toléra : elle est le fait de certaines oppositions métaphysiques qui devaient se résoudre harmoniquement en une forme supérieure, mais que la routine des légistes autant que le fanatisme des dévots a prétendu éterniser. Depuis que le monde est devenu chrétien, le paganisme a toujours existé dans le civil : au centre même de la chrétienté, l'État n'est point entré dans l'église, ni l'église dans l'État. Autre est le souverain de Rome, autre le pape. Quelques tentatives furent faites au moyen âge, tantôt par les souverains pontifes, tantôt par les évêques, pour rétablir parmi les peuples l'unité de gouverne-

ment, ce qui n'est pas la même chose que la monarchie universelle, à laquelle le vulgaire accuse Grégoire VU d'avoir osé prétendre; ce qui n'est pas non plus la théocratie sacerdotale, car la religion n'est pas plus la suprématie du prêtre, que la loi n'est le gouvernement du juge : mais il faut croire que cette idée d'unité, ou pour mieux dire de synthèse, juste et vraie en soi, était alors prématurée, puisqu'elle a fini par succomber sous une réprobation unanime. La déclaration de 1682, rédigée par Bossuet, a consacré la distinction des pouvoirs, et en a fait presque un article de foi. Je reviendrai sur cette question.

Ce que j'ai dit des effets civils du sabbat explique suffisamment l'importance qu'y attachait le législateur, quand il en faisait dépendre la stabilité de l'État. Mais cette institution avait elle-même besoin de sauvegardes : elle demandait à être défendue contre la négligence des uns, contre le mauvais vouloir des autres, contre l'ignorance et la barbarie de tous. Or, c'est des garanties dont l'environna Moïse que nous allons voir naître l'influence du sabbat sur les relations de famille. Car telle est l'admirable économie du système mosaïque et l'étroite connexion de toutes ses parties, qu'en l'étudiant on croit suivre une exposition de physique plutôt qu'une combinaison de l'esprit humain. C'est de la législation de Moïse qu'on peut dire avec raison, qu'en elle tout concourt, tout conspire^ tout consent. Soulevez une seule de ses mailles, vous attirez tout le réseau.

Moïse n'eût point cru à la solidité de son édifice, s'il n'y avait intéressé toutes les classes du peuple. Outre l'accomplissement de certains devoirs de religion, tels que l'assistance aux cérémonies, la participation aux sacrifices, etc., il exigea que le jour du sabbat toute espèce de travail servi le

-asfût suspendu, et il n'admit ni prétexte ni excuse. Tu ne feras, dit le Deutéronome, aucune œuvre^ ni toi ni ton fils, ni ta fille^ ni ton serviteur, ni ta servante, ni la bête de somme ni Vitranger qui habite entre tes portes. Cela veut dire : Tu ne travailleras ni par toi-même, ni par autrui. La loi n'admet aucune réserve ; elle est le bénéfice de tous. Le père de famille, comme représentant en sa personne toutes les têtes qui lui sont subordonnées par la naissance, par le domaine naturel, ou par une dépendance consentie, jouit seul de certains privilèges civils, tels que ceux de siéger dans le conseil, de rendre la justice, de porter les armes, etc. Mais il est des biens de première nécessité qu'il ne peut réclamer pour lui seul, et le repos après le travail est de ce nombre. Aussi le Deutéronome, ou la seconde exposition de la loi, ajoute-t-il : Afin que ton serviteur et ta servante se reposent comme toi. Souviens-toi que toi aussi tu as été esclave.

Les lois de Moïse, si l'on y prend garde, sont toutes, quant à la forme, exprimées en style personnel, par la seconde personne singulière du futur. Or, comme l'expression restait toujours la même, soit qu'il s'agisse de devoirs communs à tous les individus, soit que la loi n'eût en vue que les chefs de famille, qui seuls étaient comptés pour quelque chose, et comme aurait pu incidenter sur la généralité du texte, Moïse ajouta au quatrième commandement du Décalogue, après la formule ordinaire Tu ne travailleras pas, le commentaire que nous venons de lire, afin d'ôter tout moyen de chicane à l'inhumanité et à Tavarice.

Les quatre cinquièmes de la population étaient donc intéressés à l'observation rigoureuse du sabbat. Les serviteurs, ressaisissant pendant un jour leur dignité d'hommes, se replaçaient au niveau de leurs maîtres ; les femmes étalaient le luxe de leurs mé-

nages, les vieillards la gravité de leurs leçons ; les enfants, dans leur joie bruyante, prenaient de bonne heure des habitudes sociales et polies. On voyait les jeunes filles chanter et former des chœurs de danse, où elles déployaient toute la grâce de leurs mouvements et le goût de

leurs parures. Des indinations se formaient et amenaient d'heureux mariages. De telles réjouissances une fois connues, quel père, quel époux, quel maître aurait songé à en priver les siens ? quelle autorité domestique aurait triomphé d'une institution si douce, transformée par le législateur en précepte de religion ? Non, quand le despotisme paternel en aurait eu le courage, il n'y aurait pas réussi.

Que pourrais-je ajouter à cette description rapide, dont il ne tienne à nous d'être encore témoins ? Le dimanche est le jour de triomphe des filles et des mères. Brillante de santé et de jeunesse, belle du témoignage de sa conscience, reconnue à la messe paroissiale entre toutes ses compagnes, quelle villageoise, une fois dans sa vie, ne s'est crue la plus aimable, la plus diligente, ou la plus sage ? quelle femme, au jour du dimanche, ne donne à son ménage un certain air de fête et même de luxe, et ne reçoit plus volontiers et d'une humeur plus caressante les amis de son époux ? La joie du dimanche se répand sur tout : les douleurs, plus solennelles, sont moins poignantes ; les regrets moins amères ; le cœur malade trouve une douceur inconnue à ses cuisantes peines. Les sentiments se relèvent et s'épurent : les époux ont retrouvé une tendresse vive et respectueuse, l'amour maternel ses enchantements, la piété des fils s'incline avec plus de docilité sous la tendre sollicitude des mères. Le domestique, ce meuble à figure humaine, ennemi né de celui qui le paie, se sent

plus dévoué et plus fidèle ; le maître plus bienveillant est moins dur : le paysan et l'ouvrier que tourmente un vague soupçon d'égalité, sont plus contents de leur sort. Dans toutes les conditions l'homme ressaisit sa dignité, et dans l'infini, de ses affections, il reconnaît que sa noblesse est trop haute pour que la distinction des rangs puisse la dégrader et l'avilir. Sous tous ces rapports l'esprit du christianisme l'emporte sur l'esprit juif, toujours empreint d'un sensualisme grossier. La religion de Moïse est peu contemplative; donnant beaucoup à la démonstration, elle parle plutôt au sens qu'à l'âme, de même que sa loi s'adressait plus à l'esprit qu'au cœur. Le

christianisme est plus onctueux, plus pénétrant^ plus expansif : incomparable surtout quand il veut étonner le crime, terrifier la conscience, briser le cœur, tempérer l'orgueil, consoler les grandes infortunes. Pourquoi la vertu si efficace de ses dogmes n'a-t-elle pu triompher encore, dans l'ordre politique, de toutes les obstinations humaines?

Le plus dangereux adversaire que devait rencontrer Moïse en instituant une féried hebdomadaire, c'était la cupidité. Comment ravir de riches agriculteurs à des travaux multipliés et pressants, des manufacturiers aux exigences de leurs pratiques, des commerçants à leurs indispensables opérations? Qu'aurait à répondre le lévite chargé d'annoncer à son de trompe que le repos de l'éternel était commencé à ces sophismes de l'intérêt : « Ajoutez-vous un jour à la semaine, ou n'avez-vous pas des charges d'héberger la moisson et de labourer les champs?... Quel dédommagement nous offrirez-vous si l'on nous retire la commande, si nous manquons ce placement'? Faites toujours vos sacrifices, et priez pour nous

à la synagogue : nous n'avons pas le loisir d'y aller, nos occupations ne nous le permettent pas. » Que dire, encore une fois, à des gens alléguant sans cesse la nécessité, l'imminence, l'irréparable occasion ?

C'est ici la pierre d'achoppement de tous les adversaires du dimanche, anciens et modernes. Pour donner toute la force possible à leurs raisons, je vais rapporter les observations et les calculs d'un politique du dernier siècle^ d'un homme d'église, Tabbé de Saint^Pierre, qui, jouissant d'une bonne abbaye et n'ayant rien à faire, n'avait peut-être pas absolument tort de trouver déraisonnable l'obligation de se reposer le dimanche.

« Ce serait une grande charité et une bonne œuvre, plus agréable à Dieu qu'une pure cérémonie, que de donner aux pauvres familles le moyen de subvenir k leurs besoins et à ceux de leurs enfants, par sept ou huit heures de travail, et les moyens de s'instruire eux et leurs enfants à l'église, durant trois ou quatre heures du matin. ...

« Pour comprendre de quel soulagement serait aux pauvres la continuation de leur travail, il n'y a qu'à considérer que sur cinq millions de familles qui sont en France, il y en a au moins un million qui n'ont presque aucun revenu que leur travail, c'est-à-dire qui sont pauvres; et j'appelle pauvres ceux qui n'ont pas 30 livres tournois de rente, c'est-à-dire la valeur de 600 livres de pain.

« Ces pauvres familles pourraient gagner au moins 5 sous par demi-jour de fête, l'un portant l'autre, pendant les 80 ff et tant de fêtes et dimanches de l'année. Chacune de ces familles gagnerait donc au moins 20 fr. par an de plus, ce qui ferait,

pour un million de familles, plus de 20 millions de livres. Or, quelle aumône ne serait-ce point « qu'une aumône annuelle de 20 millions, répandue avec « proportion sur les plus pauvres?

« Si, lorsque les premiers canons sur la cessation de travail ont été formés, les évêques avaient vu des cabarets et tant des jeux établis, s'ils avaient prévu tous les désordres que « devait causer l'oisiveté, ils se seraient bornés à l'audition de la messe et aux instructions du matin. (tome VU , a page 73). »

Toutes ces supputations sont fort belles, et le principe de cette charité très-louable; il n'y manque qu'un peu de bon sens. Car, comme le remarque Bergier, il est absurde de reconnaître d'un côté que le dimanche est institué pour donner du repos à l'homme, et de prétendre de l'autre que ce repos lui est dommageable. En voulant pourvoir à la subsistance du pauvre, il faut avoir égard à la mesure de ses forces ainsi qu'à ses besoins moraux et intellectuels. Notre philanthrope en soutane voulait faire travailler les pauvres sept à huit heures par dimanche, plus trois à quatre heures de messe et sermon, ce qui eût fait en tout onze à douze heures d'exercice le jour où les autres se reposent. Et cette pièce de cinq « ouj gagnée le dimanche, ce fruit d'un excessif labeur, ce salaire d'un peuple aux abois, il l'appelle charitablement une aumône Moïse entendait la chose d'une manière un peu diffé-

rente; sa législation avait pourvu à tout, et si les nations modernes n'ont pas suivi ses errements, ce ne fut pas la faute des conciles, que nous justifierons du reproche d'imprévoyance fulminé contre eux par l'abbé de Saint- Pierre ^

Les Israélites, Fleury l'a remarqué, ne pouvaient changer de place, ni s'enrichir ou se ruiner excessivement. La raison en est facile à découvrir : chez eux les fortunes immobilières étaient égales, autant du moins que la division flottante des successions et les accidents imprévus le pouvaient permettre. Une loi, nommée *lévirat*[^] avait même été faite pour empêcher les biens d'une lamille de passer dans une autre ; et elle était susceptible de diverses applications, comme on le voit par l'exemple de Buth et des filles de Salphaad. Dès l'origine, les terres avaient été soumises à un partage égal : une espèce de cadastre général avait été exécuté par les soins de Josué, afin que dans certains cantons la stérilité naturelle du sol fût compensée par une plus grande étendue de territoire ou par d'autres équivalents. D'après la loi, aucun bien

' Voici le portrait que J.-J. Rousseau a tracé de l'abbé Saint-Pierre : « Un célèbre auteur de ce siècle, dont les livres sont a pleins de grands projets et de petites vues, avait fait vœu, ((comme tous les prêtres de sa communion, de n'avoir point de ((femme en propre; mais se trouvant plus scrupuleux que les ((autres sur l'^adaltère, on dit qu'il prit le parti d'avoir de jolies .((servantes, avec lesquelles il réparait de son mieux Toutrage ((qu'il avait fait à son espèce par ce téméraire engagement. Il « regardait comme un devoir du citoyen d'en donner d'autres à « la patrie, et du tribut qu'il lui payait en ce genre, il peuplait

« la classe des artisans » Si l'abbé de Saint-Pierre avait si fort

à cœur la population , que n'allail-il , comme un autre Vincent do Paul, aux Enfontes-Trouvés? Car d'après le même Rousseau, pour avoir des hommes, il s'agit moins de procréer des enfants que de faire vivre ceux qui existent.

immeuble ne pouvait être aliéné à perpétuité ; le législateur

n'avait excepté de cette mesure que les maisons des villes environnées de murailles. Et le motif de cette restriction saute aux yeux : tout en favorisant l'accroissement du peuple, il désirait qu'il se répandît uniformément sur le territoire au lieu de s'entasser et de se corrompre dans les grandes villes. Il y trouvait de plus une garantie d'indépendance et de sécurité pour la nation : on sait que l'appauvrissement de Jérusalem enrichie fut la cause perpétuelle des invasions des rois d'Egypte et de Babylone, et, à la fin» de la ruine de tout le peuple.

Tout enfant d'Abraham était donc obligé de conserver son patrimoine. Chacun devait pouvoir, dans la prospérité générale, manger sous sa vigne et sous son figuier et il n'y avait ni grandes exploitations, ni grands domaines. L'Israélite malheureux ou ruiné pouvait engager son héritage, l'héritage de son père, comme il pouvait louer sa personne et ses bras : mais à l'année jubilaire toutes les propriétés étaient franches et revenaient à leurs maîtres, tous les serviteurs étaient libres. Il suivait de là que les ventes immobilières étant à réméré se traitaient en conséquence de la proximité plus ou moins grande de l'année jubilaire; que les dettes étaient faciles par la même raison qui rendait les prêteurs circonspects ; que la passion d'acquiescer était arrêtée dans sa source, et que le travail l'activité, la diligence, se soutenaient forcément chez les citoyens. Il en résultait encore, relativement au sabbat, que la matière exploitable, ou le sot patrimonial, ne pouvant s'étendre, la peine ne pouvait être accrue pour personne; conséquemment, que nul ne pouvait ajouter de surcharge à ses propres fatigues, et partant, qu'il était facile de régler à l'avance la distribution des travaux de la semaine et même de toute l'an-

née, toutes réserves faites des sabbats et des autres fêtes intercalaires. Et pour ce qui regarde les cas de nécessité, tels que l'approche d'une tribu ennemie, un incendie ou un orage, il faut croire, à l'honneur de l'esprit humain et de la nation juive, que le grand-prêtre successeur

d'Aaron n'était pas plus embarrassé de donner dispense que le moindre curé dans nos villages ^

Quant aux marchands, artisans et chefs d'ateliers, l'effet de la suspension était tel pour toutes les conditions, qu'un retard causé par le sabbat n'en était pas un, parce que ce jour ne comptait plus. Aucune dette, aucune livraison de marchandises, aucune rendue de travaux n'était exigible ce jour*là* C'est ainsi que, d'après nos lois et usages de commerce, tout effet dont l'échéance a lieu le samedi soir n'est protestable que le lundi.

L'égalité des condillois et des fortunes était tellement dans la pensée de Moïse, que la plupart de ses lois civiles et de ses réformes ont été faites dans ce but. Le droit d'aînesse avait existé sous les patriarches : Moïse l'abolit, et n'accorda qu'une prime aux aînés. Chez les Hébreux, c'était l'époux qui const^uait la dot, et non les parents de la fille, parce que les biens ne pouvaient jamais sortir de la famille. M. Pastoret appelle cela acheter une femme ; aujourd'hui, ce sont les pères qui achèient des maris à leurs filles; lequel des deux est préférable? Si une fille se trouvait seule héritière, à défaut d'enfants mâles, elle ne pouvait se marier que dans sa tribu, et, autant que possible, dans sa parenté; et dans ce cas, les biens qu'elle apportait n'étaient point dotaux, mais paraphernaux. Le langage lui-même consacrait ce principe de toute bonne société, l'égalité des fortunes : les mots de bienfai-

sance, d'humanité, d'aumône, sont inconnus en hébreu ; tout cela est désigné par le nom de justice.

Mais ici se présente une objection. Moïse pouvait-il légitimement, et sans blesser le droit de libre développement de

' Pendant la guerre des Machabées, une troupe de Juifs ayant été attaquée le jour du sabbat, ils aimèrent mieux se laisser massacrer que se défendre, de peur d'enfreindre la loi. Matbathias fit alors rendre une ordonnance qui permettait au peuple de se défendre le jour du sabbat s'il était attaqué.

la fortune individuelle, restreindre le droit de propriété? En d'autres termes, l'égalité des conditions est-elle d'institution naturelle, est-elle dans l'équité, est-elle possible? Sur chacun de ces points, j'ose me prononcer pour l'affirmative.

Qu'on se rassure; je n'ai nulle envie de réchauffer les théories du célèbre discours sur l'Inégalité des conditions; à Dieu ne plaise que je vienne ici reprendre en sous-œuvre la thèse mal conçue du philosophe de Genève! Rousseau m'a toujours paru n'avoir pas compris la cause qu'il voulait défendre, et s'être embarrassé dans des à priori sans fondements, alors qu'il fallait raisonner d'après le rapport des choses. Ses principes d'organisation civile étaient comme ceux de sa politique, ils péchaient par la base : en fondant le droit sur des conventions humaines, en faisant de la loi l'expression des volontés; en un mot, en soumettant la justice et la morale à la décision du grand nombre et à l'opinion de la majorité, il tournait dans un cercle vicieux : il s'enfonçait de plus en plus dans l'abîme dont il croyait sorti r, et absolvait la société qu'il accusait. Ne' pouvant, en ce moment, sans sortir des proportions de mon discours, me livrer sur cette ma-

tière à une discussion approfondie, je me contenterai de soumettre au jugement du lecteur les propositions suivantes, puisées aux seules sources de la fraternité et de la solidarité, et dont la conclusion nécessaire serait la même qu'avait tirée Moïse. Du reste, si je ne désavoue pas la loi agraire, je ne m'en porte point non plus le défenseur ; je voudrais seulement prouver à tous monopoleurs de travaux, exploiters du prolétariat, autocrates ou feudataires de l'industrie, cumulards et propriétaires à triple cuirasse, que le droit de travailler et de vivre, rendu à une foule d'hommes qui n'en jouissent pas, quoi qu'on dise, serait de la part des bénéficiaires non pas une gratification, mais une restitution.

1 . L'homme qui vient au monde n'est point usurpateur et intrus ; membre de la grande famille humaine, il s'assied à

la table commune : la société n'est point maîtresse de l'accepter ou de le rejeter. Si le fait de sa naissance ne lui donne aucun droit sur ses semblables, il ne le constitue pas non plus leur esclave.

2. Le droit de vivre appartient à tous : l'existence en est la prise de possession ; le travail en est la condition et le moyen.

3. C'est un crime d'accaparer des subsistances ; c'est un crime d'accaparer le travail.

4. Lorsqu'il naît un enfant, aucun des frères n'est en droit de contester au nouveau venu la participation égale dans les biens du père. Par conséquent il n'y a pas de cadets dans une nation.

5. Tous les frères se doivent également au soutien de la famille : la même chose doit avoir lieu entre les citoyens.

6. Après la mort du père, nul ne peut réclamer dans la succession une part proportionnée à son âge, à sa force, au talent qu'il s'attribue, aux services qu'il dit avoir rendus : l'inégalité de partage est essentiellement contraire à l'esprit de famille; accueillir l'une, c'est nier l'autre. — De même la cité ne reconnaît ni prééminences, ni privilèges de fonctions et d'emplois : elle accorde à tous même faveur et même rétribution.

7. L'homme est passager sur la terre : le même sol qui le nourrit a nourri son père et nourrira ses enfants. Le domaine de l'homme, sur quoi que ce soit, n'est point absolu : la jouissance des biens doit être réglée par la loi.

8. On punit celui qui brûle sa maison ou met le feu à sa récolte; en quoi l'on a pas seulement en vue la sécurité du voisin et de l'hôte^ mais on veut aussi faire entendre que, l'homme recevant toujours plus de la société qu'il ne saurait lui rendre, ce qu'il a produit ne lui appartient plus. L'artisan, l'écrivain, l'artiste, chacun en ce qui concerne ses œu* Yres, Moi vent être soumis à cette loi.

Vu l'absence de la loi, mon suffrage pour apprécier la loi*

tance qu'il y a d'une telle doctrine à celle de Jean-Jacques : Tune établit sur le régime familial les droits respectifs des citoyens ; l'autre sur des conventions et des contrats, ce qui emporte toujours un germe d'arbitraire, et donne issue à tous les despotismes.

Quelle pitié m'inspirent ces faiseurs d'homélies sanglotantes, ces amis du peuple^ ces amis de la classe ouvrière, ces amis du genre humain, ces philanthropes de toute farine, méditant à leur aise sur les maux de leurs semblables, qui souffrent, au sein

d'une molle oisiveté, de ce que le pauvre n'a que six jours de fatigue, et de l'insuffisance de son salaire ne concluent jamais autre chose, sinon : Il faut travailler, il faut épargner! Pareils à ce médecin qui traitant un scrofuleux, appliquait sans cesse un nouvel emplâtre à un nouvel ulcère,, et n'essayait seulement pas de purifier la masse du saïig, ces docteurs ont toujours sous la main quelque topique de récente invention et d'une efficacité sûre : rien n'est oublié par eux, hormis une chose dont ils ne s'embarassent guère, c'est de remonter à la source du mal. Mais ne craignons pas qu'ils s'engagent dans cette recherche, qui infailliblement les ferait aboutir là où ils ne voudront jamais regarder, à eux- mêmes. Avec leurs capitaux, leurs machines, leurs privilèges, ils envahissent tout, et puis ils s'indignent qu'on ôte le labeur à l'ouvrier; autant qu'ils peuvent ils ne laissent rien à faire à personne, et ils crient que le peuple perd son temps; tout glorieux de leur fructifiante oisiveté, ils disent au compagnon sans ouvrage : Travaille. Et puis, quand le chancre du paupérisme vient troubler leur sommeil de sa hideuse vision ; quand le malade épuisé se tord sur son grabat, quand le famélique prolétaire rugit dans la rue, alors ils proposent des prix pour l'extinction de la mendicité, ils donnent des bals pour les pauvres, ils vont au spectacle, ils font des redoutes, ils tirent entre eux des loteries pour les indigents, ils jouissent en faisant l'aumône, et ils s'applaudissent! Ah! si la sagesse des temps modernes s'est épuisée pour de si beaux résultats, tel

ne fat pas Tesprit de toute l'antiquité ni renseignement de Jésus-Christ.

On connaît la parabole rapportée au chap. 20 de saint Matthieu, dans laquelle Jésus-Christ propose pour modèle un père

de famille qui s'était levé de grand matin pour envoyer des ouvriers à sa vigne. Il donnait un denier par jour. Gomme il avait eu occasion de passer sur la place plusieurs fois dans la journée, chaque fois qu'il avait aperçu des journaliers sans ouvrage, il les avait envoyés à sa vigne. Le soir venu, ce père de famille donna à tout son monde un denier. Il y eut des clabauderies et des murmures : Nous avons porté le poids du jour et de la chaleur, disaient les uns, tandis que ceux-là n'ont presque rien fait, et ils sont traités comme nous! — Mon ami, dit le père de famille à l'un des mécontents, je ne te fais point de tort : n'es-tu pas convenu avec moi d'un denier? prends donc ce qui te revient, et retire-toi : il me plaît de donner à l'un autant qu'à l'autre; ne puis-je faire ce que bon me semble, et faut-il que je cesse d'être humain parce que tu es envieux? chez moi les derniers sont comme les premiers, et les premiers comme les derniers.

Voilà cet apologue qui a tant révolté l'équitable raison des philosophes, et auquel moi-même je n'ai pas toujours pensé sans scandale, j'en demande pardon à la divine sagesse de l'auteur de l'Évangile. Quelle vérité nous est enseignée dans cette leçon du père de famille? celle-là même dont j'ai posé tout à l'heure, sous forme de proposition, les principaux corollaires : c'est que toute inégalité de naissance, d'âge, de force ou de capacité, s'anéantit devant le droit de produire sa subsistance, lequel s'exprime par l'égalité des conditions et des biens; c'est que les différences d'appétit ou d'habileté dans l'ouvrier, de quantité ou de qualité dans l'exécution, disparaissent dans l'œuvre sociale, lorsque tous les membres ont fait leur pouvoir parce qu'alors ils ont fait leur devoir; c'est, en un mot, que la disproportion de puissance dans les individus se neutralise par l'effort général.

Voilà donc encore la condamnation de toutes ces théories de répartition proportionnée au mérite et à la capacité, et croissant ou diminuant selon l'ô capital, le travail ou le talent; théories dont l'immoralité est flagrante, puisqu'elles sont diamétralement opposées au droit familial, base du droit civil, et puisqu'elles violent la liberté du travailleur et méconnaissent le fait de production collective, unique sauvegarde contre l'exagération de toute supériorité relative; théories fondées sur le plus ignoble des sentiments et la plus vile des passions, puisqu'elles ne pivotent que sur l'égoïsme; théories, enfin, qui, à la honte de leurs superbes auteurs, ne contiennent, après tout, que le rajeunissement et la réhabilitation, sous les formes peut-être plus régulières, de cette même civilisation qu'ils dénigrent tout en l'imitant; qui ne vaut rien, mais qu'ils ressuscitent. La nar ture, disent ces sectaires, nous montre partout l'inégalité : suivons ses indications. — Oui, répond Jésus-Christ, l'inégalité est la loi des bêtes, non des hommes. — L'harmonie est fille de l'inégalité. — Sophiste menteur, l'harmonie est l'équilibre dans la diversité. — Otez cet équilibre, vous détruisez l'harmonie.

Je m'arrête, car je n'oseraîô poursuivre ce colloque sacrilège. Lorsque Jésus -Christ, expliquant au peuple les différents articles du Décalogue, lui enseignait que la polygamie avait été permise aux anciens à cause de la rudesse de leur intelligence, mais qu'il n'en avait pas été ainsi dans Torigine; que le mauvais désir est égal à une fornication consommée; que l'insulte et l'outrage sont fépréhensibles comme le meurtre et les blessures; que celui-là est parricide qui dit à son père indigent : < Ce matin j'ai prié Dieu pour € toi ; cela te profitera ; » il se tut sur le S^ commandement, celui qui concerne le vol, jugeant la dureté de cœur de son audi-

toire encore trop grande pour la vérité qu'il avait à dire. Après dix-huit siècles, sommes-nous dignes de l'entendre ?

L'égalité des conditions est conforme à la raison et irréfutable en droit, elle est dans l'esprit du christianisme, elle est

le but de la société ; la législation de Moïse prouve que ce but peut être atteint. Ce dogme sublime , si effrayant de nos jours, a sa racine dans les profondeurs les plus intimes de la conscience, oii il se confond avec la notion même du juste et du droit. Tu ne voleras pas, dit le Décalogue, c'est-à-dire, selon l'énergie du terme original lo thignob^ tu ne détourneras rien, tu ne mettras rien de côté pour toi >. L'expression est générique comme l'idée même : elle proscriit non-seulement le vol commis avec violence et par la ruse, l'escroquerie et le brigandage, mais encore toute espèce de gain obtenu sur les autres sans leur plein acquiescement. Elle implique, en un mot, que toute infraction à Tégalité de partage, toute prime arbitrairementdemandée, et tyran niquement perçue, soitdans l'échange, soit sur le travail d'autrui, est une violation de la justice corn m utative, est une concussion. Cestcette profondeur de sens que Jésus-Christ avait en vue dans sa parabole des ouvriers de la vigne, enveloppant à dessein des vérités qu'il eût été dangereux de laisser trop à découvert, mais qu'il ne voulait pas que ses disciples méconnussent. Oui, leur aurait-il dit dans son sublime langage, s'il avait jugé utile de s*exprimer sans voiles, il a été dit aux anciens : Tu ne voleras pas ; et moi je vous dis : Quiconque impose le champ, le bœuf, l'âne ou l'habit de son frère, est voleur. Prévit-il que, malgré les faibles essais qui eurent lieu après sa mort, sa doctrine ne pourrait de sitôt trouver son application, et voulut-il seulement confier à son église un germe de salut, qu'elle retrouverait dans des circons-

tances plus opportun es 3 C'est à quoi il est impossible de refuser son adhésion, quand on reporte sa pensée sur les temps pleins d'inquiétude où nous vivons.

Que voyons-nous, en effet, de toutes parts? Ici des hommes mécontents et blasés au sein de l'opulence, pauvres même

' Le verbe ganàb signifie littéralement mettre de côté cacher, rHeniff détourner.

avec leurs richesses; là des manœuvres à qui la misère défend de songer à leur raison et à leur âme : heureux encore quand ils trouvent à travailler le dimanche ! l'excès de l'égoïsme provoquant l'horreur générale; des sophistes endoctrinant la multitude, qu'un instinct providentiel préserve encore de leurs intelligibles systèmes, et au milieu de tout cela le Christianisme, le doigt posé sur le Décalogue, et, sans s'expliquer d'avantage, maintenant la célébration du Jour qui nous rendit tous égaux en nous rendant frères. N'est-ce pas nous dire assez clairement : Il y a temps pour travailler et temps pour vous reposer... Si quelques-uns parmi vous n'ont point de relâche, c'est que d'autres ont trop de loisir. Mortels, cherchez la vérité et la justice; rentrez en vous-mêmes, repentez-vous, réformez-vous....

Grâces en soient donc rendues aux conciles qui, mieux avisés que les délicieux abbés du xviii* siècle, ont statué inflexiblement sur l'observation du dimanche ; et plût à Dieu que le respect de ce jour fût encore aussi sacré pour nous qu'il l'a été pour nos pères ! Le mal qui nous ronge en serait plus vivement senti, et le remède peut-être plus promptement aperçu. C'est aux prêtres surtout qu'il appartiendrait de réveiller les esprits de leur sommeil : qu'ils saisissent courageusement la noble mission qui s'offre à

eux, avant que d'autres s'en emparent. La propriété n'a pas encore fait de martyrs : elle est le dernier des faux dieux.' La question de l'égalité des conditions et des fortunes a déjà été soulevée, mais comme une théorie sans principes : il faut la reprendre et l'approfondir dans toute sa vérité. Prêchée au nom de Dieu, et consacrée par la voix du prêtre, elle se répandrait comme l'éclair : on croirait la venue du fils de l'homme. Car il en sera de cette doctrine comme de tant d'autres : d'abord elle sera conspuée, exécrée; puis elle sera prise en considération, et la discussion s'établira; puis on la reconnaîtra juste au fond, mais inopportune; puis enfin, malgré toutes les oppositions, elle triomphera. Mais aussitôt un problème se présenterait : Trouver un état d* égalité sociale qui

-tt-

116 Suit ni communauté, ni despotisme, ni morcellement^ ni anarchie, mais liberté dans V ordre et indépendance dans l'unité. Et ce premier point résolu, il en resterait un second : Indiquer le meilleur mode de transition. Là est tout le problème humanitaire.

L'égalité des biens est une condition de la liberté ; comme liberté, le droit d'association, la république^ sont des conditions de toute fériation civile et religieuse, j'ai dû, pour traiter k fond mon sujet, m'étendre sur toutes les condidérations qui précèdent.

Le rempart le plus ferme de l'institution sabbatique et son gardien le plus vigilant était le sacerdoce. Les lévites ne formaient point une congrégation placée en dehors de la république et complètement étrangère au civil : ils étaient aa contraire le grand res-

sort, la cheville ouvrière de l'état. Leur nom hébreu, cohanim^ signifie ministres ou fonctionnaires : ainsi, outre les devoirs multipliés qu'ils avaient à remplir soit aux sacrifices, soit dans les synagogues, la plupart des emplois civils leur étaient confiés. « La justice, » dit Fleury, que je cite toujours parce que je ne Saurais ni mieux penser ni mieux dire, < était administrée par deux sortes d'officiers, c sophetim (juges), soterim (huissiers, sergents, archers, c exécuteurs). Ces charges étaient données à des lévites.... c Comme la loi de Dieu réglait les affaires temporelles aussi a bien que la religion, il n'y avait point de distinction de c tribunaux ; les mêmes juges décidaient les cas de conscience tt et terminaient les procès civils ou criminels. Aiu&i il fallait c peu de charges différentes, et peu d'officiers, en comparaic son (le ce que nous voyons aujourd'hui* Car il est honteux c pour nous d'être simple particulier... tout le monde veut < être personne publique. »

Les lévites, de même que les féciaux chez les Romains S

' Fidoks, comme qui dirait deimn/datores, hérauts. Ce mot

faisaient les déclarations de guerre et appelaient le peuple aux armes. A Tarinée, ils marchaient au premier rang, sonnaient de la trompette, et animaient les combattants. Il était beau que les mêmes hommes qui dans la paix servaient de conseils et de maîtres, conduisissent les citoyens au combat. Ainsi Ton a vu dans le siècle le plus héroïque de notre histoire, quand leé armées des rois envahissaient la patrie, plus d'un professeur s'armer du fusil, haranguer ses élèves, et, tous ensemble, chantant Thymne de guerre, accourir sur les champs de bataille, et mourir ou vaincre pour la liberté. Pourquoi nos prêtres ne les imitèrent-ils pas?

Les lévites faisaient seuls presque toute la médecine , qui se réduisait à peu près à la diététique et à Thygiène. Ils étaient chargés de la police des lépreux et de toutes les impuretés légales : ce qui nécessitait de leur part des études théoriques assez étendues , et une diagnose minutieuse. On peut voir au Lévitique le détail des viandes prohibées , et les précautions prises pour reconnaître l'apparition de cette maladie si redoutable, la lèpre.

D'après tout cela, on pourrait croire que la prépondérance des lévites dans le corps de l'État était immense ^ et qu'elle devait sans cesse menacer l'indépendance des tribus : il n'en était rien. Chez les Hébreux, il n'y avait point de castes; ou si l'on aime mieux, chaque tribu était caste dans le rayon de son territoire. Les seuls lévites étaient cosmopolites dans le pays et répandus parmi toute la nation pour les besoins de leur service. N'ayant point eu de part dans le partage des terres, ils ne possédaient aucun bien foncier; il leur était seulement permis d'élever quelques troupeaux sur les glacis des villes qu'ils habitaient. Toute leur subsistance leur venait du peuple par la voie des sacrifices et

vient du verbe faeere, pris au sens de parler, de même que l'hébreu dahar signifie tout à la fois faire et 4ire, parole et actûm.

des ofirandes; c'étaient les appointements que Moïse avait assignés à ses fonctionnaires publics à une époque et dans un pays où Ton se servait peu de monnaie. L'exactitude de leur solde n'était garantie que par le sabbat. Telle est même Torigine du casuel de nos curés. « Le législateur, en con- <f fiant le lévite à la générosité des autres familles, voulut m accroître l'union de tous. De son côté, l'enfant de Lévi « s'attachait naturellement à la loi de laquelle il tirait ses « moyens de vivre, à la paix et à l'abondance publique qui ((amenaient sur lui l'abondance et la paix.

Par intérêt « môme, il devait respecter cette loi pour que les autres la « respectassent; par intérêt, il devait la publier, pour « qu'on oubliât point les préceptes qui consacraient son « r droit; par intérêt enfin, il devait surveiller toute son exé- « cution. » (Salvador, Institutions de Moïse.)

Mais, puisque Moïse ne souffrait ni castes ni privilèges, pourquoi affecter une tribu entière aux fonctions publiques, en excluant toutes les autres? Pourquoi, introduisant un ordre nécessaire dans l'État, ne laissait-il pas cet ordre se recruter de lui-même parmi tout le peuple? D'abord , il n'est pas vrai que les seuls prêtres fussent fonctionnaires publics : il existait dans chaque ville un conseil communal composé de tous les chefs de famille, et qui choisissait dans son sein un grand nombre d'officiers publics; il y avait en outre une espèce de sénat ou de représentation nationale électorale pour chaque tribu ; enfin la nation tout entière avait à sa tête une assemblée suprême, appelée le sanhédrin , et formée des députés de tout le peuple. Mais en donnant la garde des lois et une si grande part du pouvoir exécutif au sacerdoce. Moïse agit conformément aux usages et aux opinions de son temps. Partout le sacerdoce était le privilège de certaines familles : l'Inde et l'Egypte en sont d'illustres exemples. Une autre raison de cette conduite, c'est que Moïse voulait la conservation de son ouvrage. Après avoir divisé toutes les terres entre les onze tribus, il avait ordonné que les lévites, salariés par l'État,

n'auraient aucune part en Israël, parce que le principe d'égalité qui faisait la base de la constitution était incompatible avec le cumul des propriétés et des places. Admettre dans Tordre sacerdotal un individu habile à succéder, c'était introduire la propriété dans le service public et détruire l'équilibre national. — Mais,

dira-t-on , Moïse ne pouvait-il ordonner que quiconque se ferait prêtre perdrait la capacité d'hériter? Je ne crois pas que cette objection soit faite par un jurisconsulte. La prudence d'un législateur est de porter des lois absolues et d'éviter toute restriction.

J'ai cru que ces considérations rapides ne seraient point regardées comme hors d'œuvre, parce que, rapprochées de votre fête dominicale, elles donnent à réfléchir beaucoup plus que ne ferait un discours spécial, sur l'étroite affinité qui unit la destination du prêtre au bonheur des familles. Je me dispenserai donc de faire aucune comparaison entre le sacerdoce ancien et le sacerdoce moderne , et d'insister sur des lieux communs que chacun sait. C'est le dimanche que le caractère du prêtre, dans ce qu'il a de conciliant et d'apostolique, brille de tout son éclat. La visite du curé est la joie d'une famille champêtre. Que de malades soulagés, de pauvres secourus, d'infortunes adoucies, de haines éteintes, d'ennemis réconciliés, d'époux réunis, par l'intermédiaire du curé !... Or le prêtre, dans les campagnes surtout, ne dispose pas des instants; il faut qu'il les saisisse au passage, et c'est le dimanche qu'il voit ses devoirs se multiplier, ses œuvres porter leurs plus beaux fruits; c'est le dimanche qu'il découvre tout le bien qu'il peut faire.

ni

J'aborde la partie la plus difficile peut-être de tout mon sujet, à cause de l'écueil qu'elle me semble couvrir, l'utilité morale. Quelle est, sur le moral des individus et de la société, l'influence de l'observation du dimanche considéré en lui-même, indépendamment de la force qu'il emprunte à la religion, et abstraction faite de la foi aux dogmes et aux mystères? Telle est du moins la manière dont j'embrasse la question, et je ne conçois pas, je Ta-

voue, qu'on puisse Tentendre autrement. Il ne s'agit pas de se lancer dans le vaste champ des opinions religieuses, de démontrer l'utilité d'un culte public par les bienfaits de la religion ; toutes ces questions sont oiseuses et même, à force de vérité, triviales. Ce n'est pas une homélie sur l'efficacité du dimanche comme source de gr&ces divines qui est demandée, c'est l'indication des rapports qui peuvent exister entre une cérémonie ostensible et les affections de l'âme. Il faut donc séparer le matériel du spirituel, le symbole de l'abstrait, l'humain du révélé, et dire ce qu'une pratique tout extérieure, isolée, conserverait encore d'utile pour la morale; car la pensée du fondateur a dû être que toute observance religieuse eût sa raison naturelle comme sa raison théologique.

Une autre distinction est encore nécessaire. Les effets

moraux du dimanche sont ou médiats ou immédiats. Par effets médiats, j'entends ceux qui naissent des circonstances qui accompagnent le dimanche ; telles sont les relations de famille et de cité^ dont je n'ai plus à m*occuper ; et par effets immédiats je comprends ceux que produit le dimanche par son action spéciale , et indépendamment de toute influence sociale ou domestique. Cette distinction , assez peu importante dans la pratique , aura l'avantage de préciser mieux le point de vue et de m'épargner les répétitions.

a La nature a mis dans Thomme le sentiment du plaisir c et de la douleur, qui le force à fuir les objets physiques « qui lui sont nuisibles, et à chercher ceux qui lui oona viennent. Le chef-d'œuvre de la société serait de créer c en lui, pour les choses morales, un instinct rapide, qui , « sans le secours tardif du raisonnement, le portât à faire

< le bien et à éviter le mal : car la raison particulière de «
l'homme égaré par ses passions n'est souvent qu'un so-

< phiste qui plaide leur cause, et l'autorité de l'homme peut c
toujours être attaquée par l'amour-propre de l'homme. « Or, ce
qui produit ou remplace cet instinct précieux , ce c qui supplée à
l'insuffisance de l'autorité humaine, c'est

< le sentiment religieux que nourrit et développe l'exercice «
obligé du culte ; c'est ce respect inhérent de crainte qu'inspire pour
les préceptes de la morale le spectacle plein

< de majesté des solennités qui les consacrent et les célè- «
brent *. >

La pensée exprimée dans ce passage est ingénieuse et belle; de
plus, elle est parfaitement vraie. Cet instinct rapide, cette se-
conde conscience, si j'ose ainsi dire, le sabbat l'avais créée dans le
cœur de l'Israélite , et le dimanche s'exalte au plus haut degré
dans l'âme du chrétien. D'abord,

' Séance de la Convention nationale du 18 floréal an II, prési-
dence de Carnot. Rapport de Robespierre au nom du Comité de
salut public.

— tt —

Hoïse n'avait rien épargné pour inculquer profondément le
respect du sabbat : ablutions , purifications , expiations , absti-
nences, défenses absolues, injonctions rigoureuses, il avait multi-
plié presque à l'excès tout ce qui pouvait inspirer l'idée de la plus
haute sainteté, et porter la vénération jusqu'à la terreur. Sur des
imaginaires d'autant plus enthousiastes qu'elles sont moins
cultivées, l'opinion d'une divinité plus présente est toute- puis-

sante ; la majesté du sanctuaire semble défendre au crime d'approcher, et plus d'une fois OH a vu de grands coupables, saisis d'une panique divine, fuir éperdus et frissonnants d'un asile où leurs forfaits ne se trouvaient plus en sûreté. Cette horreur du sacrilège , Moïse lu transporta de l'espace dans le temps: il rendit inviolables certains jours comme il avait consacré certains objets et certains lieux, et le vice, cerné de tous côtés par les tranchées de la religion , n'avait point de relâche, ne savait plus où se cacher.

Mais ce charme que Moïse avait jeté sur le sabbat , cet épouvantail d'une espèce nouvelle par lequel il conjurait les mauvais génies, tenait toute sa vertu d'un accessoire bien vulgaire, bien peu digne de respect et de crainte: c'était , si j*ose me servir de ce mot flétrissant, mais qui, grâce au ciel, n'est pas de notre langue, c'était le far nienle, la désoccupation. Un philosophe ne s'en fût pas avisé, Moïse s'en empara.

Les anciens, plus grands observateurs que nous ne voulons le croire, peut-être parce que nous n'observons pas les mêmes choses, avaient très-bien remarqué les effets de la solitude sur le moral de l'homme. Dans la solitude, le sentiment de l'inBni nous touche, les passions se taisent ; la raison, plus nette et plus active, déploie toute sa puissance et enfante ses miracles: le caractère se fortifie et se développe, l'imagination grandit, le sens moral réagit sous l'impression de la Divinité. Aussi plaçait-on de préférence les temples et les oracles dans des lieux écartés et plantés d'arbres épais, dont les ombres invitaient à la mé-

diation et au recueillement. Les sages, revenus du inonde et des passions, les amants des muses et de la nature, les législateurs eux-mêmes, aussi bien que les devins et les poètes,

fuyaient, tantôt dans d'agréables retraites, tantôt dans d'effrayantes solitudes, les regards indiscrets des profanes, qui les croyaient en commerce avec les dieux. La solitude, quand elle n'est point l'effet d'une humeur sauvage et d'une orgueilleuse misanthropie, leur paraissait l'image la plus pure de la béatitude céleste, et le dernier vœu d'une grande âme eût été que tous les mortels sussent en jouir et s'en rendre dignes. Mais si telle est vraiment la plus haute destinée de l'homme sur la terre, comment est-il sociable ? comment son étroite demeure suffrait-elle à la multitude des anachorètes ?

Moïse, quand il en aurait eu le pouvoir, n'eût jamais eu la pensée de transformer ses paysans en solitaires effectifs; il voulait seulement en faire des hommes, c'est-à-dire les accoutumer, par la réflexion, à chercher en toute chose le juste et le vrai. Il s'efforça donc de créer autour d'eux une solitude que ne détruisît point la plus grande affluence, et qui conservât tout le prestige d'un véritable isolement : ce fut la solitude du sabbat et des fêtes. Contraint, sous des peines terribles, de faire trêve à ses labeurs dans ces jours solennels, l'Israélite subissait le joug d'une méditation inévitable ; mais, incapable par lui-même de diriger son attention et d'occuper sa pensée, il se trouvait livré à la merci des circonstances et du premier venu : c'était là que son instituteur l'attendait. J'ai dit ailleurs quelles occupations avaient été assignées par lui au jour du sabbat. Cet homme si grand et si saint eût voulu que tous les Hébreux, depuis les enfants jusqu'aux vieillards, pussent à son exemple marcher avec l'Éternel, et vivre dans une communication permanente avec lui. Gela résulta, avec la dernière évidence, d'un passage du livre des Nombres, où il est raconté que Moïse ayant choisi soixante - dix hommes pour lui être en aide dans le détail du gouvernement, ces hommes furent

animés du même esprit que lui et prophétisèrent. Et comme Josué vint lui dire : « Maître, il y a encore deux hommes qui prophétisent dans le camp ; empêchez-les. » — Plût à Dieu y répondit-il , que tout le peuple prophétisât ! » Disons , en langage un peu plus humain , que rien ne lui semblait plus désirable que de tenir Tâme dans cet enthousiasme tempéré que produit l'intelligence du bien , la contemplation de nous-mêmes et le spectacle de la nature.

La dernière nuit de la semaine est écoulée; le soleil recommence sa course journalière ; toute la végétation s'épanouit et salue le père du jour. Fidèles à leur instinct, les animaux ne s'arrêtent pas plus que les planteis ; le loir creuse son terrier , Toiseau construit son nid, l'abeille butine sur les fleurs. Rien de ce qui a vie ne suspend son travail : l'homme seul pendant un jour s'arrêtera. Que va-t-il faire de ses longues et flottantes pensées? À peine il s'arrache au sommeil , et déjà son inertie lui pèse ; le soir arrive, et la journée lui paraît avoir duré deux soleils.

Pour les esprits frivoles , le dimanche est un jour de délasserment insupportable, de vide affreux : ils se plaignent de l'ennui qui les accable : ils accusent la lenteur de ces heures improductives , qu'ils ne savent comment dépenser. S'ils se fuient, dans les visites de la politesse et dans les conversations du monde, au vide de leur pensée, ils ne font qu'ajouter le vide de la pensée d'autrui. De là les inventions de la débauche et les joies monstrueuses de l'orgie.... Que ceux-là ne s'en prennent qu'à eux-mêmes de Tenglourdissement qui les rend stupides, de cette inconsistance de cœur et d'entendement qui les épuise, de cette paralysie sourde qui les ronge. Quand son compagnon chôme, l'âme n'en va que

plus vite : craignez, si vous ne savez donner un aliment à sa dévorante activité, qu'elle ne se consume elle-même.

Heureux l'homme qui sait s'enfermer dans la solitude de

son cœur! là il se tient compagnie à lui-même; son imagi«> nation, ses souvenirs, ses réflexions lui répondent. Qu'il se promène alors le long des rues populeuses, qu'il s'arrête sur les places publiques, qu'il visite les monuments; ou que, plus heureux, il erre à travers champs et prés, et respire l'air des bois ; peu importe : il médite, il rêve : partout sa pensée, triste ou gaie, élégante ou sublime, lui appartient. C'est alors qu'il juge sainement de tout , que son cœur se détache, que sa conscience se retrempe, que sa volonté s'acère , qu'il sen^ la veftu bondir sous sa poitrine; c'est alors qu'il commerce avec Dieu même, et qu'il apprend de l|ii, dans des conversations qu'aucun ne redira, ce que c'est que y|VRp, et pe que c'est que mourir. Ohl alors, comme toutes choses se réduisent à leur juste valeur \ coipbien peu elles paraissent dignes que pour elles nous tenions à la vie, que pour elles nous cherchions le trépas ! On se demande avec effroi quel serait le meilleur remède à cette contagion de suicide qui tous les jours multiplie ses victimes. Ce remède, qu'on a cherché partout où il n'était pas , c'était à l'homéopathie de le fournir. Rendez la vie méprisable, et Ton ne voudra plus la quitter ; c'est parce qu'on n'estime qu'elle qu'on la trouve à charge. Le stoïcien qui, dans la prospérité, savait faire le sacrifice de son existence, savait aussi supporter la douleur; il niait même qu'elle fût un mal: le disciple d'Epicure, lâchement amoureux de la vie , la maudissait dès qu'elle ne lui offrait plus de jouissance. C'est parmi les tombeaux, une tête de mort à la main, qu'il faut prêcher contre le suicide.

Que de dévouements héroïques et de sacrifices déchirants furent intérieurement consommés dans ces monologues inexpriables des jours saints ! Que de hautes pensées, de magnifiques conceptions, descendirent dans l'âme du philosophe et du poète ! Que de résolutions généreuses furent prises ! Hercule , au sortir de l'adolescence, offrit un sacrifice à Minerve. Debout au-devant de l'autel, après avoir fait des libations et chanté des hymnes à la déesse, il atten*^

— sa —

dait, immobile et silencieux ^ que la flamme eût consumé Tholocauste. Tout à coup il vit apparaître deux, femmes, deux immortelles , la Volupté et la Vertu , qui , déployant leurs charmes, lui demandaient son hommage. La Volupté étalait toutes ses séductions, la vertu offrait des travaux et des périls avec une gloire incorruptible. Le jeune héros choisit la Vertu. Malheur à qui n'a pas eu la même vision ! Trois fois malheur à qui n'a pas choisi comme le fils de Jupiter I

D'après les observations qui précèdent, la même cause suffit pour rendre raison et de l'énergie que peut acquérir le sens moral , et -des excès où se plonge le libertinage par suite de l'observation du dimanche : cette cause est le surcroît d'activité donné à l'esprit par le repos du corps. C'est aux hommes chargés de la garde des mœurs , de l'éducation de la jeunesse et de la direction des divertissements publics, à faire tourner à l'avantage de la morale une institution qui, après la religion elle-même, est le plus précieux reste que nous ayons conservé de la sagesse antique , et dont l'exoeN lence est démontrée par les débauches mêmes dont elle fournil Toccasion.

Dans les classes élevées, on ne connaît plus le dimanche; les jours de la semaine se ressemblent tous. À qui ne s'occupe que de spéculations, d'intrigues et de plaisirs, il importe assez peu quel jour on se trouve; les intervalles marqués pour le repos ne signifient plus rien. Le peuple renvoie quelquefois ses passions à huitaine; les vices des grands ne s'ajournent pas. Aussi l'impiété du riche, établie dans ses habitudes, est-elle incurable; au lieu que le peuple, plus fidèle à ses traditions et moins attaquant dans sa personnalité, est toujours sous la main de la religion. J'oserais même avancer qu'avec le respect du dimanche s'est éteinte dans l'âme de nos rimeurs la dernière étincelle du feu poétique. On l'a dit : sans religion , point de poésie ; il faut ajouter : sans culte et sans fêtes, point de religion. Mais depuis que la poésie, devenue rationalisée, a soulevé les voiles qui en-

veloppaient les mythes chrétiens; depuis qu'elle a quitté les allégories et les symboles pour s'élever à l'absolu , il est vrai de dire qu'elle a tué sa mère nourricière, et que du même coup elle s'est suicidée. Chez le peuple, au contraire , la dévotion n'exclut point toute idée religieuse; il peut détester le prêtre, jamais il ne hait la religion: il blasphème dogmes et mystères , et il prie sur les tombes et s'agenouille aux bénédictions ; et lorsque pour lui la foi ne résonne plus , la poésie du dimanche vibre encore.

La blonde Marie était aimée du jeune Maxime; Marie, simple ouvrière, et dans la naïveté d'un premier amour; Maxime , laborieux artisan, unissant la raison à la jeunesse. La nature semblait avoir prédestiné ces amants au bonheur, en les douant tous deux de simplicité et de modestie. Assidus au travail tous les jours de la semaine, Maxime s'efforçait d'augmenter son épargne; Marie tressait en silence sa couronne de mariage. Ils ne se voyaient que

le dimanche; mais qu'il était beau , qu'il était solennel pour eux , ce jour où il fut chanté dans le ciel : L'amour est plus fort que la mort / qu'il répandait sur leur tendresse mutuelle de religion et d'innocence! Amants véritables ne furent jamais sacrilèges : pleins d'un amoureux respect, qu'aurait osé le jeune homme ? qu'aurait permis la jeune fille belle de sa pudeur et de la joie du dimanche? Seuls avec leur amour, ils étaient sous la garde de Dieu. La révolution de juillet vint brusquement détruire tant de félicité. Maxime fut averti de se pourvoir : plus d'ouvrage, plus de joie. Il résolut de s'éloigner pour un temps et de se diriger vers la capitale. La veille de son départ, un dimanche au soir, il saisit la main de Marie, et, sans lui parler, la conduisit à l'église. — Si je reviens fidèle, quelle vous répondrai-je , Marie? Faites ce que vous dites , et comptez sur ma foi. — Me le promettez-vous devant Dieu? » Elle le promit. Ils sortirent; la nuit était belle; Maxime , selon la coutume des amants qui se séparent , fit voir à Marie Têtoile polaire et lui apprit à en reconnaître la position. — Vos yeux ne rencontreront plus les miens, lui

dit-il 9 tous les dimanches, à pareille heure, je porterai mes regards de oep61é-là. Faites-en de même, afin qu'au même instant, comme nos cœurs sont unis nos pensées se confondent. C'est tout ce que je demande , jusqu'à ce que je vous revienne. » Il partit. Paris ne lui donna pas toujours de Travail ; ses jours de chômage lui devinrent funestes. Par les instigations de quelques amis, Maxime fut affilié à une société républicaine... Une invincible mélancolie s'empara de son âme et altéra son caractère. < Savez-vous , écrivait-il à Marie 9 pourquoi vous êtes si pauvre, lorsque tant d'effrontées vivent dans le luxe? pourquoi je ne puis vous épouser , lorsque tant d'hommes se précipitent dans le libertinage?... Savez-vous pourquoi je travaille quelquefois le di-

manche, tandis que d'autres jouissent ou s'ennuient toute la semaine?... Dieu a permis que les bons fussent les premiers à pâtir des vices des méchants , pour leur apprendre que c'est à eux d'émonder la société et de faire reflourir la vertu. Si le juste n'avait jamais à se plaindre, le pervers ne se corrigerait pas; et la contagion s'étendant toujours, le monde, bientôt tout infecté, périrait... Priez Dieu pour moi, Marie, c'est tout ce que peut une faible femme. Mais il y a un million de jeunes hommes vertueux et forts , tous prêts à se lever , et qui ont juré de sauver la nation... Nous vaincrons ou nous saurons mourir. » Maxime fut tué derrière une barricade dans les journées de juin. Depuis ce temps, son amante a pris le deuil : orpheline dès son bas âge et n'ayant plus de mère, elle s'est attachée à la vieille mère de son fiancé. Ses journées se passent dans le travail et dans les soins d'un tendre dévouement. Tous les dimanches on la voit, dans l'obscur chapelle où elle promit à Maxime son cœur et sa foi , assister à l'office divin : c'est là que son ^me , calme et résignée, se fortifie et s'épure dans un ineffable amour. Et le soir, après sa prière, le cœur plein des dernières paroles de Maxime, jusqu'à ce que je vous revoie, la triste Marie regarde en soupirant l'étoile polaire.

Il reste à examiner l'importance du dimanche relativement à l'hygiène publique. Ce texte paraîtra peut-être bien mesquin après les graves sujets dont j'ai traité ; et je ne sais si, en renversant l'ordre de la question mise au concours, je pouvais raisonnablement me flatter de remplir la loi de progression si recommandée par les rhéteurs. Toutefois , je ne désespère pas d'y réussir : le lecteur décidera si mon audace a été heureuse.

Nul doute que Moïse, en établissant la loi du sabbat , n'ait eu en vue la santé du peuple et ta salubrité d^ demeures; et s'il n'al-légua pas ce motif dans le Décalogue , c'est qu'il évitait avec la plus extrême circonspection de laisser paraître des motifs humains dans ses lois. 11 avait observé que là où le mystérieux et l'impénétrable n'existent pas, la raison, trop tôt satisfaite , est indocile , ia foi s'évanouit, l'obéissance se relâche. Moïse ne prescrivit donc rien de particulier pour la solennisation du sabbat quant à l'hygiène, attendant judicieusement de l'effet général de ses institutions et des garanties sans nombre dont il les avait entourées , ce qu'il aurait eu certainement plus de peine à obtenir par un règlement

sur la propreté. S'il De s'était pas trompé dans ses prévisions, les choses devaient aller d'elles-mêmes; il n'avait que faire de commander ce que produiraient seuls le zèle de la religion et l'émulation des bienséances. Ne voit-on pas tous les jours les efforts les plus louables de l'autorité échouer devant l'insouciance et la paresse des particuliers? Les murs sont couverts d'immenses placards sur la voirie, le curage deségouts, l'enlèvement des immondices, l'échenillage, etc.; quel effet résulte de toute cette éloquence préfectorale? Le peuple se laisse ronger d'humours gangreneuses et infecter de miasmes, plutôt que d'écarter ce qui l'empoisonne. Les insectes le mangent sans qu'il se remue. Mais faites que l'opinion, le point d'honneur ou la passion s'en mêle, et le peuple opérera des miracles.: il desséchera les lacs, trans* portera les montagnes, exterminera des races pullulantes; après quoi, ne pouvant croire aux prodiges que sa force enfante, il en glorifiera les héros et les génies. Cette contradiction de l'esprit humain, qui accuse d'une manière si irréfragable la prépondérance du sentiment sur la raison, et que les faiseurs de théories

passionnelles ont si peu expliquée, Moïse en fit le ressort le plus puissant de sa police, et c'est à elle que nous sommes encore redevables des seules habitudes hygiéniques qui triomphent de l'apathie populaire. Je ne m'arrêterai pas davantage sur ce chapitre; car, quand j'épuiserais toutes les réflexions que suggérerait la métamorphose du dimanche matin, quand je retournerais de mille façons cette thèse vulgaire, je ne sortirais pas de la même idée, je fatiguerais l'attention sans éclairer l'esprit. Il faut voir la chose de plus haut.

Écartons d'abord toute discussion oiseuse.

Le repos est nécessaire à la santé; Or, le dimanche commande le repos ; Donc le dimanche est salubre.

Ainsi raisonnerait un observateur inattentif, concluant

trop vite de la coexistence à la similitude. Ce syllogisme manque de justesse, parce que le repos n'est point lié à la célébration du dimanche de telle sorte que, celui-ci étant supprimé, on perdît l'autre sans retour. Là où le dimanche n'est plus respecté, il est constant que Ton ne travaille pas davantage, peut-être moins. En second lieu, l'argument tombe à côté de la question; car il ne s'agit point ici du repos en lui-même, chose excellente et qui compte peu de détracteurs. Le repos est père du mouvement, générateur de la force et compagnon du travail. Le repos, pris modérément et à temps utile, soutient le courage, vivifie la pensée, fortifie la volonté, et rend invincible la vertu. Mais tout cela ne fait rien à notre sujet : ce n'est pas comme consécration du repos que le dimanche exerce une influence sur l'hygiène.

Ce qui importe, c'est cette périodicité fixe et régulière, qui coupe, à intervalles égaux, la succession des œuvres et des jours.

Pourquoi cette constante symétrie? pourquoi six jours de travail plutôt que cinq ou sept? pourquoi la semaine plutôt que la décade? Quel statisticien a observé le premier qu'en temps ordinaire la période du travail doit être à la période de repos comme 6 est à 1, et d'après quelles lois? que ces deux périodes doivent s'alterner, et pourquoi?

On n'attend pas, sans doute, que je réponde à ces questions : il y a de quoi désespérer toute la science et l'érudition moderne, et je plaindrais quiconque, abordant la même matière, n'apercevrait pas cet abîme. L'origine de la semaine est inconnue : quant à la loi de proportion entre la durée du travail et celle de relâche, nous n'en soupçonnons seulement pas la raison , et je ne crois pas qu'elle ait excité l'attention des économistes et des physiologues. Notre ignorance est opaque sur toutes ces choses. Que Ton m'excuse donc si, à défaut de documents positifs, je me trouve réduit à donner quelques renseignements sur cette antique philo- Sophie, qui, au temps de Moïse, portait déjà de pareils fruits.

«En remontant au premier temps de l'humanité, nous « voyons les hommes qui cultivaient la sagesse occupés parce ticu- lièrement de trois objets principaux , directement race latifs au perfectionnement des facultés humaines, de la « morale et du bonheur, lo lis étudiaient Thomme, sain et « malade, pour connaître les lois qui le régissent, et ap- « prendre à lui conserver ou à lui rendre la santé. 2» Ils « tâchaient de se tracer des règles pour diriger leur esprit ((dans la recherche des vérités utiles , et leurs leçons roncelaient , ou sur les méthodes particulières des ai*ts, ou sur ce la philosophie rationnelle, dont les méthodes plus génée raies les embrassent tous. 3* Enfin , ils observaient les <K

rapports mutuels des hommes, mais dans la déterminée nation desquels ils faisaient entrer comme données nécessaires, quelques circonstances plus favorables, telles que ce celles des temps, des lieux, des gouvernements, des religions; et de là naissaient pour eux tous les préceptes de ce conduite et tous les principes de morale. »

Je ferai observer en passant que c'est cette liaison au moral et du physique, dans l'esprit des anciens législateurs, qui a contribué surtout à faire supposer un panthéisme primitif, ou culte de l'âme du monde.

ce Pythagore porta le premier le calcul dans l'étude de ce l'homme. Il voulut soumettre les phénomènes de la vie à ces formules mécaniques; il aperçut entre les périodes de des mouvements fébriles, du développement ou de la décroissance des animaux, et certaines combinaisons ou de retours réguliers des nombres, des rapports que l'expérience des siècles paraît avoir confirmés, et dont l'exposition systématique constitue ce qu'on appelle la doctrine de des crises. De cette doctrine découlent non-seulement de plusieurs indications utiles dans le traitement des maladies, mais aussi des considérations importantes sur l'hygiène et sur l'éducation physique des enfants. Il ne serait peut-être pas même impossible d'en tirer encore quelques vues sur la manière de régler les travaux de l'esprit de

<!(saisir les moments où la disposition des organes lui donne « plus de force et de lucidité, de lui conserver toute sa fraîcheur, en ne la fatiguant pas à contre-temps, lorsque l'état de rémission lui commande le repos. Tout le monde « peut observer en soi-même ces alternatives d'activité et de calme dans l'exercice de la pensée : mais ce qu'il y « aurait de véritablement

utile serait d'en ramener les pé- ((riodes à des lois fixes, prises dans la nature , et d'où l'on ce pût tirer des règles de conduite applicables, moyennant « certaines modifications particulières, aux diverses cir- « constances du climat, du tempérament, de S l'âge, en un « mot, à tous les cas où les hommes peuvent se trouver

« Telles sont les données d'où partirent les différents fon- « dateurs d'ordres religieux, qui par des pratiques de ré- ((gime plus ou moins heureusement combinées, s'efforcè- « rent d'approprier fes esprits et les caractères au genre « de vie dont ils avaient conçu le plan. >> (Cabanis, Rapports du physique et du moral.)

C'est par une erreur de mémoire ou d'attention que Cabanis proclame Pythagore le premier qui porta le calcul dans Vétude de Vkomme, Longtemps avant ce philosophe les secrets des nombres étaient connus; ce qu'il en sut lui-même était fort peu de choses et lui venait d'ailleurs ; sa gloire est d'en avoir été l'introducteur et le colporteur dans la Grande-Grèce. Près de mille ans avant Pythagore, Moïse faisait usage, dans sa législation, de toute la science des Égyptiens; et cette science déjà vieille à cette époque, paraît avoir consisté surtout dans une espèce de métaphysique du rythme et du nombre, dont il est plus facile peut-être de concevoir la raison générale que de retrouver les principes et les données. Les Grecs en retinrent quelque chose , qu'ils exprimaient par le nom de mousikê , et qui comprenait l'esthétique , la morale, la poésie, l'éloquence, la grammaire et ce que nous appelons proprement musique. Mais les rapports du physique et du moral , ceux de la religion et de la politique^ cette multitude de relations entre toutes les par-

lies de la nature intelligente, vivante et inanimée; ces analogies entre les diverses branches des connaissances humaines , que les opérations des nombres servaient à calculer et à formuler, tout cela était exclu de leur musique, et la philosophie elle-même n'en avait presque rien retenu. Quelquesuns ont cherché, de nos jours, à rappeler l'attention sur ces objets de Tantique curiosité; mais jusqu'à Theure où j'écris, on n'a guère réussi qu'à donner des caricatures ou de puériles all^ories. Ce n'est point avec de l'imagination, mais avec de l'observation et des faits, que l'on crée une pareille science; elle ne se devine pas, il faut l'induire des phénomènes. Au reste, ce qui la rend si difficile pour nous, c'est l'inégal développement des sciences : pourq u'unc synthèse puisse avoir lieu, il faut une seule intelligence qui en embrasse toutes les parties; ce qui suppose ou toutes les sciences finies, ou leur progrès parallèle.

Mais les sciences étaient^lles donc plus avancées en Egypte, il y a quatre mille ans, qu'elles ne le sont en France au XIX* siècle? Je ne répondrai point sur des connaissances dont la nature m'est étrangère : peut-être les Égyptiens avaient-ils découvert des méthodes et des sciences que nous ignorons, comme ils peuvent ignorer les nôtres. Quoi qu'il en soit, d'après Cbampollion, les arts et les sciences paraissent avoir été en décadence en Egypte dès le règne de Sésostris, 2,000 ans avant J.-C. Et j'ajouterai pour ma part que, à en juger par l'ensemble des propositions que Ton pourrait extraire des plus anciens livres hébreux, la philosophie moderne est encore en arrière de celle qui les inspira.

C'était par une espèce de matérialisme méthodique analogue au doute de Descartes, que les anciens sages s'élevaient théoriquement à la connaissance de l'âme et de Dieu, et qu'ils indui-

saient la persistance du moi au delà du tombeau , et la personnalité éternellement active et conservatrice du grand Être : bien différents en cela des spiritualistes modernes, qui, toujours effrayés des progrès d'une

physiologie prétentieuse, voudraient l'isoler de la psychologie, et, pour assurer la réalité subjective de la pensée, ramènent à une mécanique grossière tous les phénomènes de la vie organique» et jusqu'aux déterminations de la sensibilité. Ils savaient, ces premiers observateurs de la nature, que la notion de Dieu et d'une existence ultérieure avait été au commencement révélée à la conscience de l'homme par une parole mystérieuse, et que c'est encore par une transmission immédiate d'homme à homme que cette notion se conserve dans la société. Mais ils pensaient aussi que la raison nous ayant été donnée pour méditer les voies ineffables de la Divinité, non moins que pour admirer ses ouvrages, cette raison étend son domaine sur ce qui est au-dessus comme sur ce qui est au-dessous d'elle, qu'il est dans son droit de ramener à un point de vue unique l'étude de Dieu et celle du monde, d'assujettir cette double étude à un même mode de développement, et d'imiter la succession cosmogonique des êtres dans la synthèse qui les expose. L'univers, à leurs yeux, était une immense pyramide dont la substance visible forme la base; les phénomènes que cette substance éprouve en composent les différentes assises, au sommet desquelles apparaît l'Esprit.

« La matière, disait l'hiérophante, est étendue et impénétrable s ces deux propriétés, qui ne signifient pour nous qu'indestructibilité, sont essentielles à la matière; sans elles nous ne la concevons pas. Considérée sous les rapports de solidité et de surface, elle donne lieu à la science des nombres et des mesures t science

infinie et capable d'absorber la vie de l'homme. Les dimensions de la matière suffiraient à l'exercice de l'intelligence créée.

« C'est un fait que les masses se précipitent vers un centre ; les corps se cherchent, la matière est poussée vers la matière : d'où vient cela? Bien que générale et constante, cette tendance des corps ne leur paraît pas essentielle ; car nous les concevons parfaitement sans la gravitation, chose qui ne se peut dire de l'étendue et de l'impénétrabilité. Bien plus,

il va, dans cette propension des corps à se joindre, une circonstance toute à fait contraire à leur nature : ils sont limités et circonscrits, tandis que leur sphère d'attraction est infinie. L'intensité de cette attraction s'accroît ou diminue dans des proportions certaines; elle ne s'éteint jamais. S'il n'existait que deux molécules de matière, elles seraient entraînées l'une vers l'autre à travers tous les espaces possibles : le sujet est sans proportion avec l'attribut. Les corps, enfin, selon le rapport de leur masse, et par leur ressort ou leur dilatabilité, arrêtent, transmettent ou reproduisent le mouvement; ils ne le créent pas. Il y a une force externe, distincte des corps, qui les meut et les dirige : la science des quantités peut calculer les proportions apparentes et formuler les lois de cette force; mais elle est inhabile à en expliquer le principe. La connaissance des effets des corps, considérés comme agissant les uns sur les autres par leur puissance mécanique, savoir, leur mouvement et leur poids, donne lieu à une science nouvelle, la physique.

c< Tu penses savoir déjà quelque chose : entre dans le laboratoire de la nature, et tout ce que tu sais va s'évanouir comme un rêve, et ne te laisser que le sentiment de ton ignorance. Qui produit entre ces masses inertes cette pénétration mutuelle, ces

brusques métamorphoses, ces aversions et ces préférences, ces amours et ces haines ? C'est ici la seconde incorporation de la force. Une énergie incoercible et sûre préside à toute les combinaisons, et variant ses lois selon 1 espèce et la mesure, n'attend pour agir que le contact ou le repos. Vois ces produits si différents de leurs éléments ; admire la savante géométrie de ces précipitations. [

verte est un démenti à ses systèmes ; et plus tu pénètres dans ce labyrinthe, plus ses détours se croisent et s'entrelaoent. Il n'y a point encore de chimie,

« Qui a scruté les sources de la vie? qui a découvert le principe de la sensibilité ? qui a vu s'allumer le flambeau de l'instinct ? Dis-moi par quelle vertu la plante et Tanimal s'assimilent leur nourriture; d*où leur vient cette autonomie qui les conserve et les guide?... mystère! tous les êtres vivants sont armés pour la reproduction; les individus meurent, les espèces sont indestructibles. Devant ces merveilles, que devient la science du chimiste et du physicien ? qu'est-ce que la matière brute t'apprendra de la matière vivante? La gravitation, Tattraction de cohésion, les affinités électives, trouvent bientôt le terme de leur action ; les combinaisons élémentaires, une fois opérées, demeurent fixes ; le ressort détendu, la machine s'arrête et tout rentre dans le repos. Il n'y a point là de résurgence, point de développement intérieur,

point de perpétuité, point de centre d'opérations. Tu n'expliqueras jamais la vie par des résistances et des poids, par des attractions moléculaires ou des combinaisons d'atomes. Il faut, pour ce nouvel ordre de phénomènes» une nouvelle mathématique, une nouvelle physique, une nouvelle chimie; appelle, si tu veux, cette science physiologie <.

« Mais, ô fatalité! que peut la physiologie pour la théorie de l'intelligence? Les idées s'acquièrent-elles comme les organes se développent? les jugements se forment-ils par une digestion du cerveau ? Lequel du système nerveux ou du système vasculaire produit des métaphysiciens et des géo-

' Tous les efforts des physiciens n'ont pu encore nous montrer la matière s'organisant, soit d'elle-même, soit par une cause extérieure quelconque. En effet, la vie exerçant sur les éléments qui font à chaque instant partie du corps vivant, et sur ceux qu'elle y attire, une action contraire à celle que produirait dans elle les affinités chimiques ordinaires, il répugne qu'elle puisse être elle-même produite par ces affinités. 6. Cuvier.

Introd. au règne animal.

mètres ? • • • Tu parles de prédisposition organique, d'appétits naturels» de tempéraments, etc. ; c'est à dire qu'un organisme est nécessaire comme substratum, ou lieu d'exercice, à la pensée, mais non qu'il engendre la pensée, de même qu'une matière est nécessaire à la production de la force, et n'est point force; au développement de la vie, et n'est point Vie. Nul ne connaît la genèse de l'âme; nul n'a sondé l'abîme de ses facultés.

« Quel usage l'homme va-t-il faire de cette lumière qui illumine son instinct ? N'est-il point à craindre qu'il la mette au ser-

vice de son égoïsme, aux dépens de tout ce qui renvirogne?... Un frein est imposé & son ardente cupidité ; une voix intérieure le prévient de ce qui lui est permis, des droits qu'il doit respecter, de la peine qui l'attend s'il désobéit. Eh bien I ce législateur invisible, dont les dictées arrêtent les appétits de la nature, cette raison d'agir indépendante de la raison spéculative, tu ne réussiras pas mieux à la connaître par la physiologie, que tu n'as su ramener celle-ci à la sensibilité, la sensibilité à l'attraction, la pesanteur à l'étendue. 11 faut une morale i qui nous la donnera ?

c Les sciences que nous venons d'énumérer forment autant de systèmes distincts, mais qui ne se contredisent pas. Les faits propres à chacune étant divers, mais non opposés, ne peuvent donner lieu qu'à des lois différentes : ^expression de l'une de ces lois n'est pas la négation de l'autre. Au contraire, l'objet de la 2* et de la 3* de ces sciences étant l'objet de la 1'^ plus un nouvel élément, la force; l'objet de la 4* étant l'objet des trois premières, plus un autre élément, la vie; Tobjet de la 5* étant le même que celui des précédentes, plus un troisième élément, la raison; l'objet de la 6* enfin étant l'objet des cinq autres, plus un dernier élément, la justice^ il s'ensuit qu'elles forment une gradation ascendante, dans toute l'étendue de laquelle les formules mathématiques doivent trouver leur application. Il y a donc une science des sciences, une philosophie de l'univers, dont le nombre^ c'està-^ire le rhjrthme, la série, est l'objet^

a Ainsi toutes les sciences se démontrent Vnne Tautre, et se servent réciproquement de contre-épreuve et de critérium. Si, par exemple, la succession des jours de repos, au lieu de correspondre à la progression arithmétique i, 8, 15, 22, 29,36, etc., était dans le rapport : 1, 6, 14, 25, 29, 39, 47, tu pourrais conclure,

sans autre démonstration , et par cela seul que les nombres 1, 6, 14, 25, 29, 39, 47, ne forment pas une période régulière , qu'une semblable distribution des jours fériés est contraire à Thygiène, à la morale, à la liberté.

«t Créature vivante, intelligente et morale, esprit et ma* tière, l'homme est soumis aux lois de la vie, de la pensée et de la science; la figure, là force et le nombre, sont les bases de son intelligence comme de son être. Four comprendre quelque chose à ce microcosme, il faut avoir observé toute la nature; pour aspirer à le conduire, il faut connaître tous les ordres de phénomènes et le secret de leur équilibre. De toutes les études, celle de Thomme est la plus vaste ; de tous les arts, celui de le gouverner est le plus difficile.

< Quand tu élèves un édifice, tu te sers de Taplomb et du niveau pour t'assurer que les centres de gravité de toutes les pierres se rencontrent dans un même plan perpendiculaire ; car tu sais par la statique qu'en négligeant cette précaution tu compromets la solidité du bâtiment. De même tu as observé que, pour cultiver avec succès, il faut observer les temps de la greffe, de la germination, de la floraison et de la maturité, les avantages de la saison et du terroir, et toutes les règles de la vie végétale. Tu peux hâter et multiplier le développement de cette vie, mais tu ne le peux qu'en vertu de ses propres lois : pour agir sur elle, il te faut un point d'appui, et cet appui, c'est en elle que tu le trouves. Ainsi l'aigle qui plane dans le ciel triomphe de la pesanteur par la pesanteur même.

« Quoi ! l'homme est ordre et beauté, et tu abandonneras son éducation au hasard 1 sa volonté est libre, et, au lieu de la diriger, tu lui imposeras des chaînes ! sa conscience s'é-

lève vers eoa auteur, et toi tu rendras cette oonioieiioo impie I sous prétexte d'émanciper la raison, tu proclameraas ta république sans Dieu pour relever la chair et le sang, tu préconiseras la passion et tu nieras le devoir! Législateur de pourceaux, ton étable ne subsistera pas sans la conscience, l'intelligence et la volonté réagiront contre une aveugle tyrannie, et puisque tu n'as pas su les régler, et que tu ne peux les détruire, tu les verras se déchaîner dans une effroyable confusion, jusqu'à ce qu'enfin, épuisées de leurs excès et obéissant à leur nature, elles reviennent à leur ordination légitime et s'harmonisent dans une société éternelle. »

Je voudrais maintenant pouvoir dire, comment, avec cette puissante méthode d'induction, Tantique philosophie échappait à recueil, aujourd'hui si fréquent en naufrvges, du panthéisme spéculatif et pratique; oomment elle résolvait les problèmes ultérieurs de la destinée de l'homme, de l'origine du mal, du principe de nos connaissances et des fondements de la certitude. Mais je n'ai point été initié dans les sanctuaires d'Qéliopolis et de Jérusalem, et je n'ai pas hérité du manteau d'Elie. D'ailleurs, une semblable reconstruction n'étant point faite de fragments spéciaux, mais seulement induite de l'esprit général des croyances et des institutions, conserverait toujours un caractère d'arbitraire; et quelque plausibles qu'en fussent l'ensemble et les détails, ils attesteraient moins l'exactitude de la doctrine que l'esprit du critique.

Moïse ayant donc à régler dans une nation les œuvres et les jours, les repos et les fêtes, les travaux du corps et les exercices de l'âme, les intérêts de l'hygiène et de la morale, l'économie politique et la subsistance des personnes, eut recours à une science des sciences, à une harmonique trans' cendante, sHl m'est per-

mis de lui donner un nom, qui embrassait tout, l'espace, la durée, le mouvement, les esprits, les corps, le sacré et le profane. La certitude de cette science est démontrée par le fait même dont nous nous occupons. Diminuez la semaine d'un seul jour, le travail est insuffisant

comparativement au repos; augmentez-la de la même quantité, il devient excessif. Etablissez tous les trois jours une demi-journée de relâche, vous multipliez par le fractionnement la perte de temps, et en scindant l'unité naturelle du jour, vous brisez l'équilibre numérique des choses. Accordez au contraire quarante-huit heures de repos après douze jours consécutifs de peine, vous tuez l'homme par l'inertie après l'avoir épuisé par la fatigue. J'omets, pour abrégé, la foule de considérations du même genre que pourrait suggérer l'intervertissement des relations de famille et de cité, et qui ferait ressortir bien d'autres inconvénients. Comment donc Moïse rencontra-t-il si juste? il n'inventa pas la semaine, mais il fut, je crois, le premier et le seul qui s'en servit pour un si grand usage. Aurait-il adopté cette proportion, s'il n'en eût calculé d'avance toute la portée? Eh si ce ne fut pas en lui l'effet d'une théorie, comment expliquer une intuition si prodigieuse? Du reste, quant à supposer que le hasard seul l'eût ainsi favorisé, je croirais plutôt à une révélation spéciale qui lui en aurait été faite, ou à la fable de la truie écrivant l'Iliade avec son groin.

On se moque avec raison de la sotte manie de ces gens qui exaltent les anciens outre mesure, et qui découvrent les vestiges des plus sublimes connaissances là où l'observateur judicieux n'aperçoit que la marque du bon sens. Mais quand les faits se multiplient et s'éclairent l'un par l'autre, quand plusieurs monu-

ments rendent un commun témoignage, la probabilité croit comme le doute diminue. On a vu au commencement de ce mémoire le nombre septénaire figurer dans les catégories du devoir ; le même nombre se représente dans la cosmogonie de Moïse et dans une multitude d'autres circonstances, par exemple, dans la symptomatologie de la lèpre ; enfin nous avons cité les réflexions de Cabanis sur les rapports des nombres et toutes ces lois furent-elles constatées par les anciens, ou seulement imaginées à plaisir? La réponse supposerait la science même dont j'ai trop parlé, puisque j'ignore jusqu'au nom qu'elle porta.

Si j'ai rempli la tâche que je me suis imposée en commençant ces recherches, il demeure constant et prouvé :

i[^] Que l'institution sabbatique fut conçue dans les principes d'une politique élevée dont le plus grand secret consistait à faire renaître les moyens de la fin ;

ii[^] Que cette institution, analysée dans les circonstances de son origine et de sa réforme, suppose liberté, égalité, suprématie de la religion et des lois, puissance exécutive dans le peuple, dépendance absolue des fonctionnaires, moyens de subsistance les mêmes pour tous ;

iii^{<^} Que ses effets» médiats et immédiats, se résument dans les suivants : sociabilité hautement développée, moralité parfaite, santé du corps et de l'âme, félicité constante, toujours susceptible d'augmentation et de variété, suivant les âges et les caractères ;

iv[^] Qu'elle était éminemment conservatrice de l'ordre social, qui à son tour la conservait.

Il me reste à éclaircir quelques difficultés*

S'il est vrai que le plan de Moïse fut tel que j'ai essayé de le décrire, comment n'en laisse-t-il jamais rien paraître? pourquoi n'en découvre-t-on pas un mot dans les motifs qu'il allègue, et ne se prévaut-il partout que de la volonté absolue de Dieu? Pourquoi, au lieu de ces beaux enseignements politiques, toujours des promesses et des menaces ?

Moïse parla à son siècle selon qu'il pouvait en être entendu; il s'expliqua comme il le devait*. La loi sabbatique n'est pas la seule à laquelle le nom de Jéhovah tienne lieu, en apparence, de tout motif comme de toute sanction : les autres lois politiques, civiles» criminelles, ainsi que les ordonnances de détail, sont dans le même cas. C'est toujours la formule Je suis l'Éternel qui est la raison suprême. Quelquefois le bienfait de la délivrance est rappelé, afin d'ajouter au motif de la crainte le lien le plus doux de la reconnaissance. Mais partout le véritable esprit de la loi est dissimulé : Moïse semble avoir voulu que la connaissance en fût réservée au fidèle, qu'elle devînt le prix de la persévérance et de la méditation. Tantôt il ne s'exprime qu'à demi, tantôt il enveloppe sa pensée d'un style symbolique et figuré, laissant au lecteur attentif le soin de pénétrer le sens des paroles. Jamais, encore une fois, il ne daigne aller au-devant d'un pourquoi ou d'un comment ni prévoir une seule objection.

Moïse institue une année sabbatique, c'est-à-dire qu'il défend de cultiver la terre chaque septième année, déclarant que l'Éternel le veut ainsi, et promettant de sa part une récolte triple pour la sixième. M. Pastoret trouve qu'il n'est pas facile de justifier cette loi : il remarque même que la triple récolte manqua toujours. Cependant cette loi n'est rien qu'un précepte d'agriculture,

et l'abondance promise pour la sixième année est le résultat naturel d'une fécondité rajeunie. Avec plus d'intelligence, les Israélites eussent entrevu le but du législateur» et ils eussent ordonné que le repos des

terres eût lieu chaque année par fieptième, de manière qu'au bout de sept ans tout le territoire se fût reposé. La loi prescrivait de se contenter, la 7^e année, du produit des troupeaux : c'est une invitation à convertir les champs en prairies artificielles. Ne savons-nous pas aujourd'hui que ce mode de culture repose la terre et enrichit le laboureur?

La bestialité est punie de mort; parmi nous cette infamie serait à peine jugée digne du fouet. Le misérable qui s'en serait souillé exciterait plus le dégoût que Tan imad version des tribunaux. Mais ce crime, au temps de Moïse, faisait partie des cérémonies idolâtres; en Egypte, des femmes se prostituaient publiquement au bouc Mendès et aux crocodiles, et des coutumes semblables se voyaient encore ailleurs. C'est cette exécration superstitieuse qui motiva la sévérité de Moïse : cependant pas la moindre réflexion sur tout cela.

Il déclare abominable quiconque change les habits de son sexe; s'agit-il ici d'un simple déguisement? Ce serait être bien esclave du texte. Moïse désigne sous une figure honnête l'espèce d'infamie dont s'illustra Sapho, et que les Grecs divinisèrent dans Ganymède.

11 défend de mêler à la vigne aucune semence étrangère, de peur dit-il, que les deux plantes ne se nuisent et ne se gâtent. C'est encore une loi de morale publique déguisée sous une image champêtre. Moïse, en prohibant une coutume honorée depuis à

Sparte, et que Platon voulait introduire dans sa république, apprenait au peuple à faire plus de cas de l'inviolabilité conjugale que de la multiplicité des enfants.

C'est un crime capital d'imiter la composition de l'huile sainte, parce que, dit Moïse, une telle contrefaçon est sacrilège. Qu'avait donc cette huile de si précieux? C'est que le signe du sacerdoce et de la royauté consistait dans la consécration ou le sacre ; et ce que Moïse appelle contrefaire l'huile sainte n'est rien de moins qu'aspirer à la tyrannie. C'est le crime de lèse-majesté nationale au premier chef.

Pythagore disait dans le même style : « N'attisez pas le feu avec Tépée; ne vous asseyez point sur le boisseau ; » voulant dire : N'irritez pas un homme en colère : fuyez l'oisiveté.

Lorsque Moïse institue un sacerdoce, il ne se met point en peine d'en expliquer au peuple la nature et les attributions ; il ne lui dit rien ni des fonctions de cet ordre, ni de ses prérogatives: il ne laisse pas même entrevoir pourquoi, tandis qu'en Egypte les prêtres possédaient le tiers des biens fonds, lui n'accorde aux lévites aucune propriété. Il fait dire à Dieu : Pai choisi les enfants de Lévi pour servir dans mon tabernacle; tout intrus sera mis à mort. Et cela fut ainsi fait à Goré et à Dathan.

Les successeurs de Moïse se comportent absolument de même.

Sous la judicature de Samuel, le peuple demande un roi ; que répond le prophète? raisonne-t-il avec les députés des tribus? examine-t-il si la royauté est en soi chose morale et juste; si elle est dans l'esprit de la constitution ; si elle ne blesse pas les droits

du peuple ; si elle n'entraînera point une révolution dans l'Etat? Non, il leur dit :

« Voici quel sera le droit du roi qui vous commandera :

« Il prendra vos fils et les fera monter sur ses chars; il « s'en fera des cavaliers, des coureurs, des tribuns et des « centurions, des laboureurs pour ses terres, des moisson- « neurs pour ses blés, des fabricants d'armes et de chars. » Samuel semble menacer les Hébreux de la conscription.

<K II fera de vos filles ses parfumeuses, ses cuisinières et « ses boulangères.

« Il s'emparera de vos champs, de vos vignes, de vos oli- « viers, et les donnera à ses serviteurs.

« Il lèvera des dixièmes sur vos moissons et vos vendan-* « ges, pour payer ses eunuques et ses domestiques.

« Il mettra en réquisition pour ses corvées, vos serviteurs « et vos servantes, vos jeunes gens les plus robustes, et vos « ânes ; il lèvera la dîme de voire bétail, et vous serez ses « esclaves. »

Samuel n'entre point en dissension avec le peuple ; il ne remonte pas à des principes; il n'invoque ni le droit, ni la morale, ni la constitution. Il fait comme les démocrates de 93, il montre la royauté avec ses prodigalités, ses usurpations, ses Tîces, et sa tyrannie; il passe en revue son odieux cortège, et il s'écrie : Voilà votre roi !

Ainsi quand Ifo'ise, instituant le sabbat, dit au peuple : Tu sanctifieras le septième jour, parce que c'est le repos de l'Éternel qui fa tiré de l'Egypte^ il ne fout pas eroire, avec l'anglican Spen-

cer et le calviniste Benjamin Constant, que sous ces paroles ne sont pas cachés d'autres motifs plus directs, plus humains, plus capables de satisfaire les scrupules d'une politique formaliste et positive; mais il faut reconnaître dans ce langage les nécessités de Tépouque. Moïse, forcé de se proportionner à l'intelligence de ses affranchis, choisit entre toutes les raisons qu'il pouvait donner de ses commandements, la plus imposante et la plus formidable, et dit: «le Seigneur le dit, en dernière analyse, la plus vraie, la seule vraie»

Mais je sens que mes paradoxes révoltent de plus en plus. Quoi ! s'écrie sans doute quelque philosophe indigné, oser dire que Dieu se repose, qu'il se soucie de nos fêtes, qu'il faut observer le sabbat parce qu'il en donne l'exemple ! appuyer des règlements, utiles si Ton veut, sur des révélation et des oracles, quand on prétend avoir de meilleures raisons à faire intervenir la Divinité là où le raisonnement seul est admissible et tromper les hommes au lieu de les instruire, c'est ce qui s'appellera la vérité ! Quelle philosophie est-ce là que prétend-elle vous ?

Infortuné, comment me comprendriez-vous, si vous ne me devinez pas ? c'est que Moïse croyait à son propre Dieu ; c'est qu'il y croyait en son âme et conscience, et qu'il était pénétré de cette foi qui seule faisait son autorité et sa force; c'est qu'il adorait le premier, en esprit et en vérité, le Seigneur dont il s'était constitué le prophète. Mais son culte n'était pas celui du vulgaire.

Dieu, selon que le concevait Moïse ; est Force vivante. Volonté efficace, Raison infinie.

Il est, il crée, il ordonne.

Être suprême, il est le principe de toute existence ; action et-
vie, il meut, anime et conserve; intelligence, il régularise toute
création.

Les révolutions phénoménales du monde, qui toujours se détruit et toujôars se répare, annoncent rétemiié et Timmutabilité de son être ; la constance des lois physiques, la permanence des formô, le retour des. mouvements attestent son inflexible Toti-
loir; fenchâinement des causes et des effets, l'exacte disposition de chaque chose pour tfne fin, démontrent sftMgeflse.

L'existence de Dieti ne se fmHrre td à priori^ tri à poste* riorif paroerqu^il n'a ni aTant ni après. On le voit, on le sent, on le pei-
Kfe» on)e parle, on le réfléchit, on le raisonne. Il est la néeesR-
té^ Yalpha H Voméga^ c'est-à-dire le principe et le compléioent de tout; i) est l'Unique el IlJmyersel, embrassant totfte» }e» vérité» dans nne chaîne infinie. Notts saisis* sons çà et là queues amieaux, queues fragments pltw eu moiii» étendue 4e cette chaîne ; l'immensâié de son ensenble nen» échappe* Qokoaque émet nne pensée, par cela seul nomme Dieu ; toutes nos sciences ne sont que des expositions partiales evinackievéc de la science absolu^ laquelle est le scitum et le/àlwn de Dieu même»

Lca erganisnies que Dien crée sont disposés par lui de manière qne, awtis de ses mains^ il» aceoinpliasent seuls» leur destiiiée i ainsi les orbes célestes ont été pesés chaeiui po>iir fai rente ^'il parcourt: ainsi les atomea se trouvent taillés po>r teolcales cen-
binaisons* Dans le véjpétaà, la paissànoe assimilatrice ne se trompejanMia : en n'a paa encore vu la vigne produire des melons.

Les animaux sont doués de mémoire et d'imagination[^] et capables de quelque expérience : ils jouissent presque en naissant d'une raison, toute développée et innée, qu'on appelle instinct ; leurs mouvements sont spontanés[^] leur vo-

lonté est libre ; mais cette liberté n'agit que sous un ordre de lois, n'obéit qu'à une sorte d'impulsions, celles de la nature physique et sensible.

L'homme a de plus que les animaux, quant à la pensée, l'intelligence, qui réfléchit, compte, juge, raisonne, combine, généralise, classe et distingue ; quant au sentiment, la conscience, qui lui dicte de nouvelles lois, souvent contraires aux appétits de la sensibilité. Le champ de la liberté humaine est double : éclairée par la raison, le chef-d'œuvre de cette liberté est d'harmoniser tous ses actes ; son plus grand effort, de sacrifier la passion au devoir.

La volonté de l'homme obéissant à deux impulsions différentes est en mouvement composé ; elle est donc sujette à dévier. Dans ce cas, l'homme est fautif et toujours malheureux. La direction de la volonté exige la surveillance la plus attentive et les tempéraments les plus délicats. C'est dans l'étude des rapports du physique, de l'intellectuel et du moral, que se découvre le meilleur mode d'éducation de la volonté.

Mais l'homme naît pour la société : il faut donc encore étudier les rapports des hommes entre eux, afin de déterminer leurs droits et de leur tracer des règles. Quelle complication!

Il y a une science des quantités qui force l'assentiment, exclut l'arbitraire, repousse toute utopie; une science des phénomènes physiques, qui ne repose que sur l'observation des faits; une grammaire et une poésie fondées sur l'essence du langage, etc.

Il doit exister aussi une science de la société, absolue, rigoureuse, basée sur la nature de l'homme et de ses facultés, et sur leurs rapports; science qu'il ne faut pas inventer mais découvrir.

Or, admettant que les principes de cette science aient été fixés, toute application se fait par voie de déduction et de conséquence, et Ton comprend comment Moïse, partant de l'absolu, ne trouvait à ses lois, pour raison dernière que l'ordre de Dieu.

^ multiplié par 5 donne pour produit 25, pourquoi 1 il est impossible d'en donner aucune raison, sinon que la chose est, que telle est la raison des nombres; que notre intelligence, dont les lois sont les mêmes que celles de la nature, en un mot Dieu, nous le fait ainsi comprendre. — - Les corps pèsent sur la terre; pourquoi? à cause de la gravitation. Et qu'est-ce que la gravitation? Tordre de Dieu, disait Newton. — L'acide nitrique éprouve une attraction plus forte pour le fer que pour le cuivre; pourquoi? cela tient peut-être à la figure, à la densité, à l'arrangement différent de leurs atomes. Pourquoi les atomes de tous les corps ne se ressemblent-ils pas? cela est. Dieu Ta ainsi voulu. — L'élé* ment du vers, en latin, consiste dans la prosodie et la me* sure; en français, dans la rime et la mesure ; pourquoi cette différence? A cause de la diversité des idiomes. Mais, tandis que l'intelligence et les organes de rhomnie restent les mêmes, d'où peut venir cette diversité? D'une multitude de causes qui toutes aboutissent au décret du destin.

Pour gouverner les hommes» il ne s'agit aussi que de chercher l'ordre de Dieu. Tout ce qui rentre dans cet ordre est bon et juste; tout ce qui s'en éloigne est faux, tyrannique et mauvais.

Il est juste de faire. ou pour parler plus juste, de dévouer et constater les lois économiques, restrictives de la propriété, distributives du travail ; pourquoi ? afin de maintenir l'égalité entre les conditions. Mais pourquoi les conditions seraient-elles égales ? Parce que le droit de vivre et de se développer entièrement est égal pour tous, et que l'inégalité des conditions est un obstacle à l'exercice de ce droit. Comment l'égalité des droits est-elle prouvée ? Par la parité des penchants et des facultés ; parce que Dieu, en les donnant à tous, n'a pas voulu qu'ils fussent étouffés ou asservis dans celui-ci au bénéfice de celui-là. L'égalité des fortunes est l'expression de la volonté divine, qui a réservé aux sociétés rebelles un châtement terrible, la misère. Il s'agit de savoir comment cette égalité se réalisera : car elle n'est

point pour nous l'objet d'une restauration , mais d'une institution.

L'ordre d'un individu ne saurait être compté pour quelque chose qu'autant qu'il est conforme à la raison : dans ce cas, ce n'est plus un homme qui commande ; c'est la raison, c'est la loi, c'est Dieu. Il n'a le privilège d'interposer sa volonté dans l'exercice légal du droit, de suspendre la loi ou de la sanctionner : donc toute royauté est contraire à l'ordre, c'est une négation de Dieu. Partout où existera la royauté, même assujettie à des règles, même bienfaisante et protectrice, elle ne sera qu'un abus que rien ne légitime, une usurpation qui ne peut prescrire ; son origine est toujours reprochable : die est, si on me permet ce jargon scholastique, *ex ordine ordinando*. Jamais *ex ordine ordinato*. — Il faut en dire autant de toute aristocratie et démocratie : l'autorité de quelques-uns sur tous n'est rien ; l'autorité du plus grand nombre sur le plus petit n'est rien ; l'autorité de tous contre un

seul n'est rien, sans l'autorité de la loi, qui seule ne peut se contredire.

Il est bon que des hommes soient plus spécialement chargés d'instruire les autres, de leur rappeler leurs droits, de les avertir de leurs devoirs, d'enseigner les mœurs et la religion, d'élever la jeunesse, d'arranger les contestations et les différends, de cultiver les sciences, d'exercer la médecine. Ces hommes ne sont pas des maîtres, ce sont des instituteurs du peuple, des démagogues <; ils ne commandent à personne; ils disent ce qui doit être fait, et le peuple l'exécute; ils n'imposent pas la croyance, ils montrent la vérité; ils ne vendent ni ne donnent la religion, la philosophie et les sciences, car elles ne sont pas leur propriété; ils n'en sont

' Démagogue, conducteur ou précepteur du peuple ; comme pédagogue, précepteur d'enfants; mystagogue, maître des cérémonies sacrées.

que les docteurs et les gardiens. Leur doctrine est vérité : tout ce qu'ils annoncent est parole de Dieu.

Il faut que de temps en temps l'homme se repose, qu'il se réjouisse même : il faut que son âme se nourrisse et que son corps se répare. Quelle doit être la durée du travail? quels seront les intervalles de repos? les fêtes seront-elles observées simultanément par tous les citoyens? quel profit d'hygiène» la morale, la famille et la république en retireront-elles? Interrogeons la volonté de Dieu.

C'est ainsi que procédèrent dans leurs fondations politiques tous les législateurs et les philosophes de l'antiquité. Jamais il ne leur entra dans l'esprit de scinder les devoirs de l'homme, de placer les uns sous la sauvegarde d'une justice armée du glaive, et

d'abandonner les autres à la tutelle de la religion.. Pour eux, toute prescription de morale était loi civile, et toute loi civile était sacrée. À l'égard des rites religieux, comme ces rites avaient tous pour principe un objet raisonnable et utile, les plus grands hommes s'y soumettaient, ne concevant point la vertu et la bienséance sans la règle, comme ils ne concevaient pas la justification sans les œuvres.

De l'unité de la loi résultait pour eux l'unité du pouvoir: de là vient que Jéroboam érigea un temple à Samarie, qu'Ozlas voulut s'attribuer Tencensoir, qu'à Rome les consuls étaient en même temps augures et souverains pontifes, que plus on remonte dans l'antiquité, plus on trouve que les chefs des peuples réunissaient les trois qualités de rois, de prêtres et de prophètes. Mais bientôt toutes les notions s'obscurcirent; les usurpations entrèrent en foule dans le sanctuaire et dans le temple de la loi : rois et prêtres, chacun de leur côté, se firent un patrimoine du gouvernement et du culte, et tantôt se querellant, tantôt associant leurs intérêts, firent peser trop souvent sur les peuples le joug du fanatisme et de la tyrannie.

Moïse voulut épargner aux Israélites ces funestes inconvénients : il fonda une police qui, confiée à une race plus fidèle,

l'aurait certainement conduite au plus haut degré de félicité intérieure et de force nationale; mais le peuple ne sachant être libre, voulut un roi... Or, l'établissement d'une royauté était chose tellement contraire à toutes les idées du législateur, tellement excentrique à son plan, que jamais les monarques juifs ne crurent pouvoir consolider leur puissance à côté d'une loi qu'ils n'avaient point faite et qui les gênait dans tous leurs mouvements. C'est ce qui explique cette Idolâtrie opiniâtre, cette longue apostasie dans

laquelle les rois de Juda s'efforcèrent d'entraîner la nation. Et, en effet, pour rentrer dans mon sujet, que je n'abandonne jamais lors même que je semble m'en écarter d'avantage, que pouvait-il y avoir de plus redoutable et de plus klieux pour les sultans de Jérusalem, que ces fêtes et ces sabbats où le peuple était obligé par la religion de se réunir, de lire la loi, cette loi qui lui apprenait ce qu'il était, ce qu'était son souverain ? Gomment supporter ces grandes solennités de la Pâque et des Tabernacles, qui, rassemblant toute la nation comme une seule famille, pouvaient la faire réfléchir sur sa force et sur la faiblesse du tyran corrupteur et liberticide ? Le schisme des dix tribus fut consommé dans Tune de ces grandes réunions ; Athalie fut renversée du trône pendant la fête de la Pentecôte ; les Machabées profitèrent d'une pâque pour soulever le peuple contre le roi de Syrie ; et ce fut encore à la même occasion qu'eut lieu la révolte des Juifs sous Vespasien. D'après les prescriptions de Moïse, le roi ne pouvait être qu'un président de république : cela résulte avec évidence des instructions données au roi dans le Deutéronome, et dont, jusqu'au temps de Josias, nul n'avait eu connaissance. Pour être roi, vraiment roi, comme l'entendaient les melks hébreux et comme on voulut toujours l'être, il fallait corrompre le peuple et le détacher des institutions : c'était, il est vrai, le conduire à sa perte et préparer la ruine du trône ; n'importe, les rois n'hésitèrent pas. La séduction fut consommée ; elle fut totale ; elle dura autant que la monarchie elle-même, puisque, au dire du quatrième livre des Rois, ce

fat ttne nouteanté inouïe qâé la pâque célébrée sous Jositti et que, selon Eedras » la captivité avait duré soixante-dix ans, afin que la terre eût le temps de se reposer et de célébrer ses sabbats. Dès qu'une nation a des droits, même octroyés » elle est ingou-

vernable à une volonté qui veut marcher l'égale, sinon la reine de la loi ; parce que tôt ou tard la Charte accordée ou consentie se dresse contre la volonté qui n'est point elle, et lui fait opposition.

Dans l'origine « la religion était politique et science; le sacerdoce fut donc aussi magistrature et enseignement. Toute organisation sociale est renfermée dans cette trilogie. Mais il a fallu que le prêtre devint dogmatique et intolérant, que le juge fût violent et despote, que le philosophe, contempteur des prêtres et des rois, s'en fit persécuter et maudire; il a fallu que l'humanité tout entière portât la peine de leurs folies, pour nous apprendre que la division des fonctions n'entraîne pas la scission des pouvoirs, et que s'il y a contradiction entre la raison et la conscience, entre la conscience et la loi, cette contradiction vient de nous. Aujourd'hui la paix est à la veille de se conclure : la loi civile reconnaît son insuffisance, et réclame l'appui de la religion ; la philosophie touche à la démonstration des mystères; la foi, sans rien abandonner de sa doctrine et de ses traditions, offre des explications rationnelles. Qui oserait dire que de ces concessions réciproques ne surgira pas quelque chose de plus grand que le code, la philosophie et la religion?

Qu'il y ait toujours, au sein de la patrie, une élite de citoyens, les premiers par la science et la vertu; que leurs fonctions soient d'instruire , de conseiller et de résoudre ; qu'ils forment la plus grande et la plus glorieuse université ; qu'ils donnent au peuple l'exemple perpétuel de l'égalité et du désintéressement; que leur récompense soit de s'entendre nommer prudents entre les sages et pères de la patrie.

Abolissons la royauté sans haine et sans vengeance, parce que de royauté nous sommes tous coupables; rejetons-la, non

plu seulement oomme vicieuse, prodigue, corruptrice et indigne, mais comme illégitime. On dispute sans fin : Le roi règne et gouverne^ le roi règne et ne gouverne pas. Commençons par dire : // gouverne et ne règne pas ; et si nous ne sommes pas encore dans la vérité, du moins nous aurons fait un pas vers elle; car c'est le peuple qui est pouvoir exécutif, et c'est la loi qui donne l'investiture.

Et conservons, restaurons la solennité si éminemment sociale et populaire du dimanche, non comme objet de discipline ecclésiastique, mais comme institution conservatrice des mœurs, source d'esprit public, lieu de réunion inaccessible aux gendarmes, et garantie d'ordre et de liberté. Dans la célébration du dimanche est déposé le principe le plus fécond de notre progrès futur ; c'est à la faveur du dimanche que la réforme s'achèvera.

Qu'il se lève du milieu de ses frères, avec toute Tautorité de la vertu et du génie, le réformateur que quelques-uns attendent; qu'il vienne, puissant en paroles et en œuvres, convertir et châtier. Qu'il voie l'horreur de nos vices , qu'il écoute le récit de nos folies, qu'il pleure sur nos misères, et qu'il s'écrie : c La cause du mal est dans les idées : pour guérir le, cœur, il faut corriger le cerveau. Pouvez-vous refaire votre entendement? pouvez- vous changer vos opinions, condamner ce qui vous plaît, abhorrer ce qui vous fait rire, aimer et respecter ce dont vous ne vous souciez guère ? Groirez-vous ces vérités que vous ne comprenez plus?

Le crime est imputable , la satisfaction nécessaire , la peine juste et légitime.

Le travail est obligatoire, la propriété n'est qu^usufruit, V hérité un mode de conservation des partages ; la liberU est équi-

libre; Vinégalité de nature s'affaiblit par rééducation, et s'efface par l'égalité des fortunes.

Le mariage est exclusif et saint : toute fornication est im délit contre nature, contre les personnes et contre / ^ société,

La raison surveille le sens ; la conscience impose un frein aux passions animales. Jouir rCest pas la fin de Vhomme mortel, mais cultiver son ame et contempler les couvres de Dieu.

Le mensonge est ^assassinat de V intelligence ; le serment est inviolable.

La loi n'est l* expression ni d^une volonté unique, ni d^une volonté générale ; elle est 1\$ rapport naturel des choses j découvert et appliqué par la raison.

La sanction de la loi est en Dieu qui Va donnée.

citoyens, si vous ne pouvez supporter cette médication, si vous trouve» ce breuvage trop amer, cessez de vous plaindre, ne demandez point de remède et pourrissez dans votre corruption. Mais écoutez ce qui vous arrivera.

Le soleil ne luira ni plus ni moins de temps sur le sol que vous habitez; la rosée et les brises légères rafraîchiront de même vos champs et vos prés; vos arbres ne seront pas moins productifs , vos vignes pas moins fécondes ; on ne verra pas davantage la grêle , l'inondation et l'incendie désoler vos villes et vos campagnes ; les éléments ne seront pas vos bourreaux.

Mais Topulence et la misère^ compagnes inséparables, croîtront dans une progression sans fin ; la grande propriété envahira tout; le paysan ruiné vendra son héritage; et quand il n^y aura

plus que des maîtres et des fermiers, des seigneurs et des serfs ,
tes premiers donneront aux seconds des habits, un logement et
du pain, et ils leur diront : Voyez combien vous êtes heureux !
qu'est'<ie que la liberté et l'égalité? vive l'harmonie !

En 06 temps-là les talents futiles et les arts de luxe seront ré-
compensés sans mesufe : on verra des chanteurs plus riches que
ne le sont maintenant de gros villages : la journée d'une comé-
dienne coûtera plus que cent boisseaux de blé dans une famine;
et la pauvre ouvrière, la femme du laboureur et de l'artisan sera
humiliée.

Le mérite des femmes ne sera plus qu'une évaluation de la
beauté; leur droit le plus sacré, de se livrer au plus of-

-. Bâfrant. Les riches les posséderont toutes» parce qu'eux
seuls pourront les payer; les pauvres auront pour eux les êtres
disgraciés et les rebuts de la luxure.

L'ignorance et l'abrutissement des prolétaires seront au
comble : on ne les empêchera pas de s'instruire ; mais ils ne
pourront vivre sans travailler, et quand ils ne travailleront pas, ils
ne mangeront rien. Si quelqu'un parmi eux annonce du talent, il
sera encouragé, récompensé, enrichi; il entrera dans la haute
classe et sera perdu pour les siens.

Le peuple, qui suit toujours l'exemple des puissants et des
riches, ayant perdu le respect et la foi pour l'ancienne religion,
qui du moins lui enseignait l'égalité des hommes devant Dieu , et
pouvait lui faire soupçonner qu'ils sont aussi égaux sur la terre,
parcourra tous les degrés d'une superstition matérialiste et pan-
théiste : et quand il se sera bien persuadé que Dieu est Touê et
que tout est Dieu, alors il reviendra aux fétiches et aux manitous :

il adorera, comme autrefois, le bois et la pierre; il croira à la vertu des reliques, et portera des amulettes; et les riches, sous prétexte d'utilité et de tolérance , protégeront les dévotions nouvelles, disant : il faut une religion au peuple.

Cependant il se rencontra quelquefois des âmes fières, des hommes qui refuseront de découvrir leurs fronts devant le veau d'or : ceux-là voudront entrer en compte avec les favoris de la fortune. — Comment êtes-vous si riches et sommes-nous si pauvres? — Nous avons travaillé, répondront les riches; nous avons épargné, nous avons acquis*.. — Nous travaillons autant que vous^ comment se fait-il que nous n'acquérions jamais rien ? — Nous avons hérité de nos pères... ^-Âh! vous invoquez la possession, la transmission, la prescription... eh bien I nous appelons la force. Propriétaires, déiendez-vous !

Et il y aura des combats et des massacres; et quand force sera demeurée à la zot , quand les révoltés auront été détruits, on écrira sur leurs tombes assassins, tandis que leurs victimes seront glorifiées martyrs.

Et cela durera jusqu'à ce que Dieu prenne pitié de vous.

Mais qui oserait aujourd'hui parler un tel langage? Gardons-nous de toute illusion. Certaines gens s'imaginent qu'au sein de l'humanité doit apparaître bientôt un grand personnage , un de ces êtres providentiels , comme on les nomme , qui résumera toutes les idées , dégagera la vérité de l'erreur ; abattra les têtes des vieux préjugés, mettra de niveau toutes les opinions, et de sa forte main lancera l'actuelle génération dans une nouvelle ornière. LeXIX** siècle ne passera pas, disent-ils, avant que ce que nous prédisons n'arrive. Quelques-uns vont plus loin : le grand

l'homme est déjà venu : Elie a passé sur la terre; mais le monde ne l'a pas compris. Le Turc dit ; Dieu est Dieu , et Mahomet est son prophète ; c'est une semblable profession de foi que font ces modernes croyants. Mais le temps des grands réformateurs aussi bien que des fondateurs de religion est passé pour jamais; c'est aux sociétés à s'exécuter elles-mêmes : qu'elles n'attendent leur salut que de leurs propres mains. La vérité n'a jamais fait défaut aux hommes, mais souvent la bonne foi et le courage , pour la reconnaître et la suivre.

Pour moi, je n'ai placé ma confiance en rien de ce qui est nouveau sous le soleil : j'ai foi en des idées aussi vieilles que le genre humain. Tous les éléments d'ordre et de bonheur, conservés par des traditions impérissables, existent: il ne s'agit que d'en reconnaître la synthèse, la méthode d'application et de développement. Comment l'humanité n'y a-t-elle pas encore réussi? G'est à l'histoire à nous l'apprendre. Aussi bien qu'un autre j'en pourrais dire quelque chose; mais, dans mon opinion, la philosophie de l'histoire n'existera que lorsque le problème social sera résolu. La vérité est nécessaire pour donner la raison définitive de l'erreur. Mais cette vérité elle-même pourrait-elle se trouver ailleurs que dans l'unité? G'est lorsqu'au plus furieux antagonisme aura succédé l'équilibre général , lorsque de la mêlée de toutes les doctrines sera née la science une et indivisible , lorsque les religions et les philosophies se seront embrassées sur l'autel de la vérité .

c'est alors que nous pourrons nous écrier : les temps d'épreuve sont finis , l'âge d'or est devant nous. Oui , l'humanité connaîtra qu'elle est entrée dans sa légitime voie, quand se regardant elle-même, elle pourra dire: Un seul Dieu , une seule foi, un seul gouvernement , Unui Deo, una fides unum imperium.

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR

Ceci est la Révolution de février jugée dans ses phases diverses par Thomme qui , de l'aveu de ses adversaires eux-mêmes , en est la personnification la plus complète.

A ce titre, ce livre se recommande à l'attention de quiconque ayant foi dans cette Révolution tient à la comprendre dans son idée, dans sa portée et dans son but.

A proprement parler , ce n'est point un ouvrage dans la vraie acception du mot ; car si c'est un tout , ce n'est point un ensemble. Les divers fragments qui le composent n'ont de lien entre eux que la pensée commune qui les a dictés et le critérium de vérité qui guidait l'auteur dans ses appréciations. L'auteur les a

— If —

écrits le plus souvent au courant de la plume, toujours sous le coup des premières impressions causées par les événements , et parfois comme jouant lui-même un rôle important sur la scène révolutionnaire.

Cette situation d'esprit , qui est habituellement un danger, en ce sens qu'elle laisse le champ libre aux passions, n'en a point été un pour lui. Soumis dans son intelligence comme dans sa conduite politique à une méthode sûre et rationnelle, il n'a mis de chaleur et de sentiment que dans son style; le logicien le plus sévère

et l'impartialité la plus scrupuleuse ne trouveraient pas
malièrèa l'accuser d'avoir manqué aux règles de la
dialectique pour faire poser un préjugé , ou d'avoir
rompu la série des événements pour faire triompher un
parti.

Nous présentons donc hardiment ce livre comme pouvant
donner seul la clé de cette charade révolutionnaire qui se joue en
France depuis un an et qui se dénouera bientôt. C'en est plus que
l'histoire, c'en est le commentaire.

Nous avons essayé, nous, le serviteur de l'idée qui fait la vie
de ce§ pages , de coudre un lambeau à ces lambeaux, et d'y
joindre quelques considérations nécessaires, ce nous semblait, à
guider le lecteur? L'auteur ne commence son livre qu'au lende-
main du 16 avril. Que faut-il penser des événements qui pré-
cèdent cette date devenue célèbre , et qui le deviendra bien plus
encore? Voilà, disions-nous, ce qu'on se demandera sans doute ,
et ce sur quoi il est impossible de ne pas dire quelques mots.

Mais nous avons craint de rompre le fil logique qui unit ces
pages^ en déposant à côté notre pensée particu-

III

Hère. L'auteur du reste avait ailleurs (1), beaucoup mieux que
nous ne pouvions le faire nous-même exprimé son opinon sur ces
événements extraordinaires. Nous n'avions rien de mieux à faire

que de nous en référer à lui-même. Ce qu'on va lire n'est donc pas de nous; mais de lui. Nous nous sommes permis de resserrer en quelques pages, ce qu'il avait dit plus longuement. Voilà à quoi s'est borné notre travail.

Qui a fait la Révolution de février? quel en est le véritable auteur ?

Certes , ce n'est point là une question indifférente , car de sa solution dépendent et la moralité et la justice et la légitimité de l'insurrection qui , en jetant à bas le trône de Louis-Philippe , nous a donné la République.

L'intérêt des passions monarchiques peut seul insinuer que cette Révolution n'est due qu'au hasard de quelques causes indifférentes. Il y a longtemps que tout le monde l'a dit : l'auteur de la Révolution de février, c'est le Peuple.

En effet, ce n'est pas l'Opposition qui , le 22 février par la bouche de M. Odilon Barrot, se désistait devant le veto des ministres.

Ce n'est pas la garde nationale qui , malgré son sincère amour de la liberté et son dégoût de ce qu'on appelait le système ; malgré l'appui qu'elle a donné par

C4)Voir Solution du problème social, l*"® livraison.

ses armes à la révolte, redoutait une catastrophe autant au moins qu'elle souhaitait la chute du ministère.

Ce n'est pas la presse radicale , puisque le 23 au matin la feuille la plus avancée du parti républicain , posant les conditions

auxquelles elle pensait pouvoir garantir le rétablissement de Tordre, était loin de s'attendre à rétonnant succès du lendemain.

Enfin ce n'est point l'utopie socialiste, qui, dans toutes ses publications, prêchait aux ouvriers la patience , se défiant d'une République dans laquelle elle ne pouvait voir que l'ajournement indéfini de ses rêveries.

Ce n'est ni un parti ni une secte qui a fait la Révolution ; c'est le Peuple, le Peuple en dehors de tout parti et de toute secte. C'est lui dont la conscience a tout à coup fait explosion et qui, en moins de temps qu'on n'en avait mis en 1830 à bâcler la Charte, a constitué la République.

Mais comment le Peuple s'est-il levé? Pour qui , pourquoi a-t-il pris les armes ? Quel a été son but en ce grave événement ; — son idée ; nous dirons plus , son droit?

Il y a dans la réponse à ces questions un profond enseignement. C'est ici qu'il faut étudier la logique du Peuple, supérieure à la logique des philosophes, et qui seule peut nous guider dans les obscurités de l'avenir.

Si dans ces glorieuses journées le Peuple se fût comporté comme n'eût pas manqué de le faire tout homme amoureux de la légalité , il n'y aurait pas eu de révolution. Car, ne craignons pas de l'avouer, tout ce qui s'est fait par le Peuple a été fait en violation de la légalité.

En effet, le 20 février, par le manifeste de l'Oppo-

sition qui appelait dans ses rangs la garde nationale, la loi sur les attroupements était violée ! la loi sur la garde nationale, violée. Il n'est même pas sûr que sur ce droit de réunion , objet de

tant de querelles, là loi et la jurisprudence ne fussent, quoi qu'on ait dit, pour le ministère : à cet égard, la légalité aurait donc été violée.

Ce n'est pas tout , la minorité de la Chambre, agissant par intimidation sur la prérogative royale, violait la Charte ; Tabdication de Louis-Philippe, que la responsabilité ministérielle devait couvrir, violait la Charte ; la loi de régence était deux fois violée , d'abord par la substitution de la duchesse d'Orléans au duc de Nemours, puis par l'appel fait à la nation; enfin le Peuple, faisait prévaloir sa volonté par la force, au lieu de s'en tenir à un acte juridique, comme le voulait l'Opposition , foulait aux pieds toutes les lois.

Et cependant le Peuple n'a point été parjure ! La Révolution, produit d'une série d'illégalités, n'a point été faite contre le droit ; elle est au contraire , dans son principe, marquée au coin de la légitimité la plus haute.

Le Peuple, — nous disons le Peuple un et indivisible, nous n'entendons point parla la multitude, ce qui n'est que pluralité sans unité , — le Peuple raisonneavec une conscience etd'un pointdevuesupérieur à toute raison individuelle : aussi ses conclusions sontelles presque toujours autres que celles des légistes.

Le Peuple est souverain. Comme tel, il n'est obligé qu'envers lui-même. Nul ne traite avec lui d'égal à égal ; et lorsqu'il se lève pour sa dignité offensée ou compromise, il est absurde de demander si cette manifestation du Peuple est ou non légale. Une constitution n'estpas un contrat synallagmatique entre roi et Peuple,

cintra législateur et citoyens, entre mandants et mandataires. C'est le système par lequel le Peuple , Thomme collectif, organise éternellement ses fonctions, équilibre ses pouvoirs.

Le Peuple donc , lorsqu'il apprend que sa liberté est en péril et que le moment est venu pour lui de résister, ne comprend, ne peut comprendre qu'une chose : c'est qu'à lui appartient non pas de protester, mais de décider souverainement. L'Opposition était donc l)ien ignorante des droits du Peuple et de sa logique, quand voulant, disait-elle , montrer par un exemple que le Peuple était capable de respecter le pouvoir et de protester contre le pouvoir, elle l'invitait à venir avec elle signer une prot(îstation contre le gouvernement. Protester, c'était abdiquer. Quand le Peuple se lève, il entend que c'est lui qui juge et qui exécute.

Le Peuple laissa l'Opposition se renfermer dans les limites étroites de la légalité. Sa protestation, à lui, fut un acte de souveraineté. D'une simple émeute, il fit une Révolution.

Or, s'il est vrai que l'acte du ministère qui interdisait le banquet du 12® arrondissement, légal en soi, n'a été pour le Peuple qu'une occasion ; s'il est vrai ensuite que la protestation toute parlementaire des députés de la gauche n'a été qu'un cri d'alarme , sur quoi tombe l'insurrection qui a suivi? Y avait-il raison suffisante de renverser le ministère, de chasser une dynastie , de changer la forme du gouvernement , de révolutionner de fond en comble la société ? Car c'est là , qu'on y prenne garde, que doivent se trouver la moralité deTévèlement et loule l'idée révolutionnaire.

Il faut le dire bien hsiut, le mouvement n'était dirigé

Il y avait contre le ministère, ni contre le prince, ni même contre le système. Tout cela, à certains égards, était indigne de l'attention du Peuple. Ce que le Peuple a voulu frapper et détruire, c'est la Constitution. Cela résulte des illégalités commises et du progrès des idées et des faits depuis dix-sept ans.

La Révolution de 1830, révolution légale s'il en fut, est essentiellement l'œuvre de la bourgeoisie ; la classe ouvrière n'en avait été que l'instrument. Quant au Peuple lui-même, pris dans son intégralité, il eut sans doute pour but en 1830 de pousser jusqu'au bout l'expérience du gouvernement constitutionnel, œuvre de 1789. Or, dix-sept ans ont suffi pour mener l'expérience à fin et pour démontrer au Peuple toutes les contradictions qui gisaient au fond de la Charte restaurée.

Tout, en effet, était louche et équivoque dans cette Charte de 1830, où tout était pour le prince, et rien pour le Peuple. Sur les choses les plus essentielles, la Charte était muette, et toujours ce silence était interprété en faveur de la prérogative royale, contre l'intérêt de la masse.

La Charte impliquait que le gouvernement, comme la loi elle-même, ne pouvait être que l'expression de la volonté générale. Le roi était préposé par la nation, non pour modifier cette volonté, mais pour en assurer la sincère exécution. La puissance législative distribuée entre le roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés semblait une combinaison heureuse capable de maintenir l'équilibre. Mais, à tort ou à raison, il arrivait que la loi, que le gouvernement était toujours plus l'œuvre du roi que des trois pouvoirs et des ministres ; en sorte que la nation pouvait se dire souve-

raïne , mais à condition seulement de consentir aux volontés du roi.

Ce mensonge constitutionnel , dénoncé par tous les hommes qui avaient occupé le pouvoir ou qui rapprochaient , à déterminé la Révolution. La difficulté eût été tranchée , qu'on le remarque bien , alors même que la Révolution se serait arrêtée aux manifestations du 22 et du 23 , sans aller jusqu'à l'abdication du roi, jusqu'à l'expulsion de la dynastie. La Charte élucidée par l'abolition du gouvernement personnel, le pouvoir changeait de forme.

La question révolutionnaire était posée de cette façon depuis 1830 : en principe et au point de vue constitutionnel , la volonté du prince doit-elle l'emporter sur la volonté du Peuple ? Le 22 février, le Peuple avait répondu d'une manière définitive : Non-, désormais ce sera ma volonté qui prévaudra.

Tout en s'inclinant devant la souveraineté du Peuple, le gouvernement était devenu l'apanage , la propriété de la classe moyenne. Mais le Peuple : Je veux, dit-il, que les choses changent. Dorénavant les ouvriers, comme les bourgeois, auront part au gouvernement. Tel était le sens de la réforme électorale appuyée dans ces derniers temps par tout le monde.

Or, le gouvernement personnel aboli, la réforme électorale et parlementaire obtenue, le roi restant aux Tuileries, la royauté n'était déjà plus qu'un vain titre, la Révolution était politiquement consommée. Ce qui a suivi n'a été qu'une déduction rapide et sans moyens termes de ces deux prémisses : l'abolition du gouvernement personnel et la réforme électorale.

Le parasitisme proscriit dans son incarnation la plus

haute : la royauté qui règne ; comme le despotisme l'avait été dans son expression la plus complète, la royauté qui gouverne ; comme la vénalité, le privilège et Tagiotage Ta valent été dans leur source la plus profonde, la royauté qui corrompt ; la question sociale se trouvait posée de fait et de droit.

Le Peuple, quoi qu'en disent ceux qui ont intérêt à soutenir le contraire, demandait non pas que le gouvernement s'emparât du commerce, de l'agriculture et de l'industrie pour les ajouter à ses attributions , et faire de la nation française une nation de salariés; mais qu'il s'occupât des choses du commerce , de l'agriculture et de l'industrie, de manière à favoriser, suivant les règles de la science, qui sont celles de la justice, le développement de la richesse publique, et à procurer l'amélioration matérielle et morale des classes pauvres. Et le gouvernement de répondre que ces choses n'étaient point de sa compétence , qu'il ne s'en occuperait pas. Mais moi, s'écria le Peuple, je veux que le gouvernement s'en occupe.

Ainsi , la réforme du gouvernement personnel contenait la réforme parlementaire ; la réforme parlementaire contenait la réforme électorale ; la réforme électorale impliquait la réforme de la Constitution ; la réforme de la Constitution entraînait l'abolition de la royauté , et l'abolition de la royauté était synonyme de révolution sociale. Les seuls qui eussent compris la situation, c'étaient d'une part le gouvernement, de l'autre le Peuple. Par le fait seul de la protestation de la gauche , qui devait avoir lieu le 22 février, la Révolution tout entière était accomplie; le Peuple n'a fait que dégager l'événement qui était dans la pensée de tout le monde.

Le problème de la Constitution se posant, il s'agissait de le résoudre. Cette solution, on ne pouvait l'apprendre que du Peuple. On a vu comment, en généralisant ses idées sur le gouvernement, le Peuple avait conclu tout à coup à une révolution et converti la monarchie en République. Le tort de ceux qui prirent la tête de cette Révolution fut de n'être pas à la hauteur des idées du Peuple.

La Révolution de février n'était pas seulement une négation du principe monarchique, c'était une négation du principe représentatif, de la souveraineté des majorités.

Le gouvernement provisoire, composé en grande partie de juristes, déclara que la France serait constituée en République; mais il y avait pour condition la ratification des citoyens. «Quoi de plus juste en effet, disaient les formalistes de l'Hôtel-de-Ville, que de réserver l'adhésion des départements? Le bon plaisir de quelques centaines d'insurgés pouvait-il annuler le droit de 36 millions d'hommes, et la proclamation faite à Paris de la République obliger les cœurs monarchiques des départements? N'y avait-il point en cela contradiction au principe républicain? Ne serait-ce point une usurpation flagrante?»

«Mais, disait de son côté le Peuple, si c'est moi qui ai parlé à Paris, je ne puis me contredire à Bordeaux. Le Peuple est un et indivisible; il n'est pas majorité et minorité; il n'est point une multitude; il ne se scinde pas. Sa volonté ne se compte ni ne se pèse comme des suffrages d'actionnaires: elle est unanime. Partout où il y a division, ce n'est plus le Peuple: les théories représentatives sont une négation de sa souveraineté, et

Peuple est toujours d'accord avec lui-même; tout So tient, tout se lie dans ses décisions; tous ses jugements sont identiques. Supposer qu'après Tévenement du 24 février, préparé, prévu de si loin> accompli par le con- ' cours ou l'antagonisme de toutes les idées, la procl«)ma* tion de la République pût être objet de controverse , c'était frapper de nullité tout ce que, pendant ces trois jours, avait fait le Peuple, et donner gain de cause à M. Guizot. 9

En effet si, après la déclaration du Peuple de Paris, la République devait être remise en question devant les a^ semblées électorales, cela laissait supposer que la volonté du Peuple n'est pas unanime et que cette volonté n'est autre que la volonté de la majorité. Or, si c'est i ia majorité de faire la loi, il faut dire encore que c'est ^ la majorité des majorités , et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on revienne au gouvernement personnel ; qu'ainsi le gouvernement appartient à la classe moyenne élue par la majorité des assemblées primaires; que la classe naoycDue à son tour doit respect à sa propre mîjorité, à Ifii majorité de ses électeurs ; que la majorité des éleo* teurs doit obéir à la majorité des députés, la msgorité des députés se soumettre au ministère, lequel est tenu de faire la volonté du roi, qui, en vertu de la mç^jorité, règne et gouverne.

Jamais, avec la théorie représentative, on ne s'extirpera de ce cercle, et c'est justement hors de ce cercle que venait de se placer le Peuple. La loi de majorité, avait-il dit , n'est rien , si ce n'est comme transaction provisoire entre des opinions antagonistes, et en attendant la solution du Peuple.

Ainsi trois questions générales avaient été résolues

par la Révolution du 24 février en sens diamétralement contraire à toutes les idées reçues :

1 * Question de résistance légale. — Le Peuple l'avait dit une fois pour toutes : Protester, pour lui , est synonyme d'ordonner ; blâmer est synonyme de s'opposer; résister, synonyme de renverser Tobjet de sa résistance.

2*" Question de réforme. — L'Opposition, tout en demandant les mêmes choses et dans les mêmes termes que l'insurrection, mais ne les envisageant pas séparément et en détail, réservait expressément dans la protestation la monarchie, la Charte, les institutions constitutionnelles, en même temps qu'elle repoussait la réforme sociale. Le Peuple, au contraire, embrassant toutes les réformes demandées en un seul faisceau, avait compris que de ce faisceau résultait une idée nouvelle; il avait tout réduit en poussière, royauté et Constitution.

3® Question de majorité représentative. — Tous les publicistes sont d'accord que c'est la majorité non du Peuple, mais de ses représentants, qui fait la loi. Le Peuple, au rebours , avait vu que l'autorité des majorités n'est point absolue ; qu'elle est sujette à caution, et que, dans certains cas, il peut arriver que l'intégralité du Peuple soit condamnée par la majorité du Peuple ; qu'il y avait donc lieu à réviser ce principe dans la Constitution nouvelle.

Sans doute, si chaque citoyen prenait pour règle cette logique, nous aboutirions forcément à la guerre civile; mais cette individualité supérieure qu'on appelle le Peuple conclut toujours à la paix et à l'unité. La logique du Peuple est la loi de l'histoire, la source du droit et du progrès , le principe de toute moralité , la

source de toute justice. — Interroger le Peuple ! là est le secret de Tavenir ! interroger le Peuple ! c'est toute la science de la société.

Interroger le Peuple! Le gouveruemeDt qui s'installa le 24 février à THôtel-de-Ville ne sut point le faire, et faute de le savoir, il perdit la Révolution.

Qu'avons-Dous vu le lendemain du triomphe populaire? La République transformée en une démocratie doctrinaire; Tempirisme et l'utopie prenant la place des idées et faisant du Peuple une matière à expérimentation ; de petits hommes , de petites idées , de petits discours; la médiocrité, le préjugé, le doute, et bientôt la colère de la multitude. La volonté du Peuple , qui aurait dû grandir ses chefs, les avait amoindris. On attendait de ces magistrats improvisés , portés sur les ailes de la Révolution, qu'ils ramèneraient la sécurité, ils semèrent l'épouvante; — qu'ils feraient la lumière , ils créèrent le chaos ; — qu'ils sauraient préciser les questions, dire ce que le Peuple voulait et ce qu'il ne voulait pas, ils n'affirmèrent rien, laissèrent tout croire et firent tout craindre. Il fallait tout à la fois rassurer la propriété et donner des garanties au prolétariat par la conciliation de leur antagonisme ; ils les mirent aux prises, ils soufflèrent la guerre sociale. On comptait sur des actes , ils produisirent l'inertie. On leur demandait du travail , ils formèrent des cadres ; du crédit , ils décrétèrent les assignats ; des débouchés, ils s'en référèrent à l'attitude de la République. Une fois ils nous dirent que Vorganisation du travail ne pouvait *e faire d'un jour ; une autre fois, que la question était complexe ; quinze jours après, ils nous renvoyèrent au bureau de placements. Le Peuple s'était retiré de ces hommes ; ils Tai-

fmient cependant, ils daignaient le lui dire. Mais rien, rien, rien ne décelait en eux l'intelligence de ce Peuple, dont ils portaient les destinées. Partout dans leurs actes, au lieu de ces pensées universelles, sublimes, qu'enfante le Peuple, on ne trouvait que chaudes allocutions^ chaleureuses paroles, utopie, routine, contradiction, discorde.

Examinons quelques-uns des actes de ce gouvernement qui avait en main la plus grande Révolution qui se fût jamais accomplie sur la terre , et qui la livra misérablement par son incapacité à ses ennemis.

La première chose dont s'est occupé le gouvernement, c'est d'exclure le drapeau rouge. La Révolution , on ne peut le dissimuler, avait été faite par le drapeau rouge; le gouvernement provisoire décida de garder le drapeau tricolore. En agissant ainsi, il ne faisait rien de moins que d'éliminer la question sociale : toutes les fois que le Peuple , vaincu par la souffrance , veut exprimer, en dehors de cette légalité juridique qui l'assassine, ses vœux et ses plaintes, il marche sous une bannière rouge. Qu'on garde, si Ton veut, le drapeau tricolore, symbole de notre nationalité; mais qu'on se souvienne que le drapeau rouge est le signe d'une révolution qui sera la dernière. — Le drapeau rouge! c'est l'étendard fédéral du genre humain.

Après l'interdiction du drapeau rouge , est venu le décret d'accusation des ministres, /n/brmer, passe ; maîâ accuser était absurde, surtout après l'abolition de la peine de mort pour crimes politiques. De plus c'était injurieux au Peuple. Comment ! le gouvernement provisoire n'avait pas compris que la Révolution de

février était la fin d'une constitution , et non le renversement d'un ministère? Le 32, M. Guizot pouvait être mis en

accusation ; mais seulement par les députés de la gauche : son crime alors était de jouer l'existence de la monarchie et de compromettre par un conflit les institutions de juillet- Le 23 encore,. M. Guizot, quoique démissionnaire, était responsable du sang versé; Toppo sition triomphante pouvait lui demander compte de sa résistance intempestive. La victoire du 24 avait absous M. Guizot; elle avait changé pour lui comme pour tout le monde le terrain de la légalité. Elle Thonorait même en un sens ; car elle prouvait qu'il avait mieux jugé du Peuple que l'Opposition. M. Guizot ne pouvait être accusé qu'en vertu de la Charte : la Charte détruite, M. Guizot n'était plus justiciable que de sa conscience et de l'histoire : il avait le droit de décliner la compétence de tribunaux républicains.

Faut-il que nous parlions de tous ces décrets incompréhensibles dans lesquels éclate à chaque instant l'inintelligence des hommes de la Révolution?

Et d'abord à quoi bon un décret pour délier les fonctionnaires de leur serment? Quoi ! il ne suffisait pas, pour la conscience des fonctionnaires, d'une révolution qui abolissait la monarchie constitutionnelle , qui nonseulement évinçait la dynastie, qui changeait le principe! Il fallait aux fonctionnaires l'absolution d'un M^{me} Crémieux. Ce n'était pas savoir le premier mot du catéchisme politique. Louis-Philippe et sa race vivaient encore, c'est vrai; mais la royauté était morte. Or, la royauté morte, vive la République ! Cela ne souffrait pas plus de difficulté que de passer de Louis XVIII à Charles X.

Et le décret qui garantissait l'organisation du travail? Remarquons ceci. Ce n'était pas la République qui garantissait^ c'était le gouvernement provisoire. Mais

qu'était-ce , nous vous le demandons, que la garantie d'un provisoire ? N'était-ce pas le cas de dire : Le bon billet qu'a La Châtre ! Qu'est-il arrivé? que le gouvernement définitif a donné tort au gouvernement provisoire. Il a trouvé que ce n'était pas à lui d'organiser ; un de ses premiers actes a été de décréter la liquidation des ateliers prétendus nationaux et de déclarer vide de sens la pensée de la Révolution. A force de vouloir que l'idée vînt de plus haut que la République, le gouvernement a fait la planche à la réaction.

Un décret qu'on peut considérer comme le plus au rebours des idées de la Révolution , c'a été la création des ateliers nationaux, le socialisme en a toujours décliné la responsabilité, et il a eu raison. De tous les actes du gouvernement provisoire, c'est celui qu'on peut considérer comme ressemblant le plus à une trahison. Quel meilleur moyen d'en finir avec les aspirations sociales du Peuple, que de les parodier aussi indignement.

Du reste, l'utopie n'est pas exempte de reproches : son idée des ateliers sociaux n'était guère plus raisonnable. Il y avait dans Paris 30,000 tailleurs sans ouvrage. Le Luxembourg leur offrit des ciseaux , des aiguilles, des salles de couture, des presses pour le décatissage. .. Mais du travail?. . — La moitié des imprimeurs chômaient. On parla de créer aux quatre-vingt-dix imprimeries de la capitale un supplément de matériel de trois millions... Mais du travail?... — Les chantiers de construction étaient fermés. On parle d'en établir d'autres à côté, afin de leur faire concurrence... Mais du travail?... — La librairie ancienne et moderne, classique,

politique, religieuse, médicale, regorgeait de livres qui ne se vendaient pas. Le gouvernement parlait de délivrer

cinquante nouveaux brevets.... Mais des acheteurs ?..• — La passementerie, l'orfèvrerie, la chapellerie , tous les corps d'état étaient à bas. Il y avait un remède au chômage : les travailleurs n'avaient qu'à s'associer. Le gouvernement provisoire leur offrait des patentes, parlait de leur fournir des directeurs, des contrôleurs, des inspecteurs, des comptables, des gérants, des commis! Il y en avait de reste. — Mais des capitaux ? mais des commandes? mais des débouchés?

La moitié des maisons étaient délabrées; le quart des appartements vides. Il fallait augmenter la valeur de cette partie de la propriété foncière. Le gouvernement provisoire proposait des plans pour la construction de casernes, d'hospices, de palais nationaux , afin de loger les ouvriers. Il y revient encore, sous la présidence de Louis-Bonaparte.

Les terres en exploitation étaient mal cultivées ; l'agriculture manquait de bras et de capitaux. Le gouvernement provisoire pensait aux dunes, aux friches, aux bruyères, aux landes, à toutes les terres incultes et stériles !

Voilà sur quelles idées économiques la France a vécu pendant six mois. Les badauds ont pu admirer ; le Peuple indigné a fait rentrer tous ces charlatans dans la poudre.

Mais on aurait pu pardonner le charlatanisme et l'ignorance, si à côté de cela ne s'était pas trouvée une déplorable tendance à caresser les préjugés de la multitude. C'est cette manie qui nous a valu le fameux décret sur la réduction des heures de travail et l'abolition des tâches et du marchandage.

L'ouvrier gagnait peu et travaillait beaucoup. On lui

avait insinué que, pour son bonheur, il devait Ira valter moins et gagner davantage. Dans réconomie politique de la routine, c'était irréprochable de raisonnement : mais le Peuple, lui, aune tout autre logique; il trouve qu'augmentation de travail , diminution de salaire et accroissement de richesses sont trois termes identiques d'une seule et même série. Cela a l'air contradictoire, et pourtant cela est.

Informé que des maîtres faisaient difficulté d'obéir à ses ordres, le gouvernement provisoire rendit de nouveaux décrets , expédia des circulaires, débita des harangues portant en substance : « Que la production pourrait avoir à souffrir de la réduction des heures de travail ; mais que la volonté du gouvernement voulait être obéie, et qu'elle le serait, quoi qu'il advînt ! Que les commissaires eussent à y tenir la main, qu'il y allait de l'égalité et de la fraternité ! »

C'était ainsi que le gouvernement provisoire entendait le problème social. Il prenait les entrepreneurs d'industrie pour des seigneurs féodaux, les ouvriers pour des serfs , le travail pour une corvée ; il s'imaginait, après tant d'études sur la matière , que le prolétariat moderne résultait de Toppression d'une caste; il ignorait ou faisait semblant d'ignorer que ce qui a établi les heures de travail, déterminé le salaire, divisé les fonctions, développé la concurrence, constitué le capital en monopole , asservi le corps et l'àrae du travailleur, c'est un système de causes fatales, indépendantes de la volonté des maîtres comme de celle des compagnons.

Mais ce qu'il comprenait moins encore, c'est qu'après avoir mis ainsi la main sur le travail , il était obligé

d'intervenir dans tous les accidents de la production 5 de décréter le taux des salaires, puis de forcer la vente, puis de requérir le paiement, puis de fixer la valeur...

A côté de ces non -sens économiques, on fit des nonsens philanthropiques. Tel était le décret qui avait fait des Tuileries les Invalides du Peuple! Nous nous demandons comment il était possible d'accorder cette liste civile de la misère avec l'égalité et la fraternité !

Du reste, d'égalité et de fraternité, le gouvernement provisoire ne se souciait guère. Ce qu'il lui fallait, c'était d'avoir à sa dévotion une armée de prétoriens. C'est pour cela qu'il excitait les passions cupides de l'ouvrier, qu'il faisait de l'intimidation à la bourgeoisie en soulevant les masses contre elle.

Rappellerons-nous cette incroyable circulaire du ministère de l'instruction publique aux recteurs, qui disait que pour tout citoyen l'instpuetiou primaire suffisait , mais qu'il fallait à la République une élite d'hommes, et que cette élite il fallait la choisir dans tout le Peuple ? Une élite d'hommes ! Mais il y avait eu jusque-là dans le Peuple une élite plus ou moins réelle qu'on appelait bourgeoisie , et si la Révolution avait été faite, c'était afin que tout le monde fit partie de l'élite. Or, la circulaire du ministre de l'instruction publique venait donner un démenti à la Révolution. Il est vrai que la question, comme le problème économique, était passablement complexe. Comment, sans faire tort aux supériorités naturelles, rendre les citoyens égaux? Le gouvernement

provisoire sabrait la difficulté : capacités, incapacités , sujets médiocres , sujets d'élite, qu'importe cela?

Ce n'est pas tout.

Le gouvernement provisoire décréta que l'intérêt des sommes déposées aux caisses d'épargnes serait porté à 5 pour cent, « attendu, disait-il, que l'intérêt des bons du trésor était aussi de 5 pour cent; que les fruits du travail devaient s'accroître de plus en plus, et que , de toutes les propriétés , l'épave du pauvre était la plus inviolable et la plus sacrée. » Certes, c'était là un touchant témoignage de ses sentiments d'égalité. Sans doute, si les porteurs de bons du trésor devaient seuls parfaire l'intérêt des caisses d'épargnes ; mais si c'était le prolétaire, n'ayant ni bons du trésor ni livret d'épargnes, qui dût payer l'un et l'autre intérêt, n'était-il pas clair qu'en mettant l'égalité entre les créanciers de la dette flottante, on avait rendu l'inégalité entre les créanciers de l'État et les débiteurs de l'État plus grande qu'auparavant? Il n'y avait dans tout cela qu'un bavardage hypocrite.

Nous ne continuerons pas à examiner les uns après les autres tous les décrets de ce gouvernement qui avait en main l'avenir de l'humanité, et qui, comme la Sibylle antique, en a dispersé les feuillets à tous les vents. Tous sont marqués au coin de l'ignorance , de la duplicité , ou, ce qui est pis, de la philanthropie. L'auteur dont nous venons de résumer les opinions a exprimé son jugement sur toutes ces mesures avec une énergie

peu commune, quand il dit que toute la politique des dictateurs de Février avait consisté à montrer le poing au capital tout en se prosternant devant la pièce de cent sous.

« Vous voulez, leur disait-il à la fin du mois de mars 1848, vous voulez exterminer les juifs, les rois de Vépoque^ et vous adorez le veau d'or ! Vous dites, ou vous

laissez dire , que TÉtat va s'emparer des chemins de fer, des canaux, de la batellerie, du roulage, des mines^ des sels ; qu'on établira des impôts sur les riches , impôt somptuaire, impôt progressif, impôt sur les domestiques, les chevaux, les voitures; qu'on réduira les emplois, les traitements, les rentes, la propriété. Vous provoquez la dépréciation de tout ^s les valeurs financières, industrielles, commerciales; vous tarissez la source de tous les revenus ; vous glacez le sang dans les veines au commerce, à l'industrie, et puis vous conjurez le numéraire de circuler ! vous suppliez les riches de ne pas le retenir ! Croyez-moi , citoyens dictateurs, si c'est là toute votre science, hâtez-vous de vous réconcilier avec les juifs ! Rentrez dans ce statu quo conservateur, au delà duquel n'espérez rien , et dont vous n'auriez jamais dû sortir. »

Nous ne pouvons mieux faire, pour donner une idée de cette période révolutionnaire aux lecteurs , que leur mettre sous les yeux la fin du chapitre T*" de la Solution du problème social.

« Non, s'écriait l'auteur en s'adressant aux hommes du gouvernement provisoire, vous ne comprenez rien aux choses de la Révolution. Vous ne connaissez ni sa logique, ni son principe, ni

sa justice; vous ne parlez pas sa langue. Ce que vous prenez pour la voix du Peuple n'est que le mugissement de la multitude, ignorante, comme vous, des pensées du Peuple. Refoulez ces clameurs qui vous envahissent. Respect aux personnes , tolérance pour les opinions : mais dédain pour les sectes qui rampent à vos pieds, et qui ne vous conseillent qu'afln de mieux vous compromettre. Les sectes sont les vipères de la Révolution. Le Peuple

— XXfl —

n*est d*aucune secte. Abstenez-votis le plus que vous pourrez de réquisitions , de confiscations , surtout de législation, et soyez sobres de destitutions. Conserv ez intact le dépôt de la République , et laissez la lumière se faire toute seule. Vous aurez bien mérité de la patrie.

« Vous , citoyen Dupont , vous êtes la probité au pouvoir. Restez à votre poste, restez-y jusqu'à la mort; vous serez trop tôt remplacé.

« Vous, citoyen Lamartine, vous êtes la poésie unie à la politique. Restez encore , bien que vous ne soyez pas diplomate ; nous aimons votre style grandiose , et le Peuple Vous soufflera.

« Vous, citoyen Arago, vous êtes la science dans le gouvernement. Gardez le portefeuille ; assez d'imbéciles vous succéderont.

« Vous, citoyen Garnier-Pagès , vous avez vendu, vous avez aliéné, vous avez emprunté, et vous jouez du reste. Vous direz à l'Assemblée nationale que l'État ne possède plus rien, que son crédit n'a plus d'hypothèque que le patriotisme , que c'est fini. Vous prouverez par votre bilan que le gouvernement n'est pos-

sible désormais que par une rénovation de la société ; que telle est Talternative pour le pays : ou la fraternité, ou la mort!

« Vous, citoyens Albert et LoUis Blanc, vous êtes un hiéroglyphe qui attend un Champollion I Restez donc comme figures hyéroglyphiques, jusqu'à ce que vous soyez devinés.

« Vous, citoyens Flocon et Ledru-Rollin, nous rendons justice à l'esprit qui vous pousse. Vous êtes, malgré votre vieux style , la pierre d'attente de la Révolu- ^ lion. Restez donc pour l'intention , mais ne soyez pas

. — Xtlll —

si terWblés dans la forme. On vous prendrait pour la queiie de Rpbespierre.

ft Vous, citoyens Crémieux, Marie , Bethmont , Carnot, Mar-rast, vous symbolisez, sous des formes diffé rentes, la nationalité, le patriotisme, l'idéal républicain. Mais vous ne sortez pas du négatif; vous n'êtes connus que comme démocrates ; vos idées sont depuis cinquante ans proscrites. Restez cependant : à défaut des réalités, nous avons besoin des symboles.

« Et vous, les ex-dynastiques, bourgeois peureux comme chouettes, ne regrettez pas cette Révolution, qui était depuis longtemps accomplie dans vos idées , et que vos querelles parlementaires ont peut-être fait prématurément éclore. L'enfant né avant terme ne peut rentrer dans le sein de sa mère : il s'agit d'élever la Révolution, non de l'envoyer aux gémonies. Écoutez ce que je m'en vais vous dire, et regardez-le comme la profession de foi du prolétariat. Je vous parlerai avec franchise.

« La Révolution de 1848 est la liquidation de l'ancienne société , le point de départ d'une société nouvelle.

« Cette liquidation est incompatible avec le retour de la monarchie.

« Elle ne se fera pas en un jour; elle durera vingt-cinq ans, cinquante ans, un siècle, peut-être.

« Nous pourrions la faire sans vous , contre vous : nous aimerions mieux qu'elle fût faite par vous. Vous en êtes, pour ainsi dire, par droit d'aînesse, par la supériorité de vos moyens, par votre habileté pratique, les syndics naturels. C'est à vous, par excellence, qu'il appartient d'organiser le travail. Nous ne voulons la

— xxnr —

réforme au préjudice de personne; nous la voulons dans l'intérêt de tout le monde.

« Ce que nous demandons, c'est une certaine solidarité, non-seulement abstraite, mais officielle, de tous les producteurs entre eux, de tous les consommateurs entre eux, et des producteurs avec les consommateurs. C'est la conversion en droit public , non des rêveries d'une commission , mais des lois absolues de la science économique. Vous êtes divisés : nous voulons vous réunir, et faire avec vous partie de la coalition. Nous attachons à ce pacte, dont tous nos efforts, toute notre intelligence doivent tendre à déterminer les clauses, la garantie de notre bien-être, le gage de notre perfectionnement moral et intellectuel.

« Que pouvez-vous craindre?

€ La perte de vos propriétés? Entendez bien ceci. Il est indubitable que les articles de la nouvelle Charte modifieront votre droit, et qu'une portion de cette NUB- PROPRIÉTÉ, qui vous est si chère, d'individuelle qu'elle est deviendra réciproque. Vous pouvez être exproprié, mais dépossédés jamais, pas plus que le Peuple français ne peut être dépossédé de la France. Et cette nue-propriété, cause unique, selon nous, de tous vos embarras et de nos misères, ne vous sera pas ravie sans indem-

- nité : autrement ce serait confiscation, violence et vol ;

ce serait propriété, non réforme.

' « Craignez-vous que les communistes ne prennent

vos enfants et vos femmes? Comme s'ils n'avaient pas assez des leurs !.. La communauté n'étant, par essence,

! rien de défini, est tout ce que l'on voudra. Le meille""

[moyen que découvrira la philosophie de créer la liberté,

l'égalité et la fcsiternilé sera pour te communistes la

communauté. S'effrayer de la communauté, c'est avoir peur de rien.

« Est-ce le retour du vieux jacobinisme uni au vieux babouisme qui vous épouvante ! Nous n'aimons pas plus que vous ces doctrinaires de la démocratie pour qui l'organisation du travail n'est qu'une fantaisie destinée à calmer l'effervescence populaire ; ces Cagliostro de la science sociale faisant de la fraternité une honteuse superstition. Et si nos manifestations semblent les défendre, c'est qu'ils représentent momentanément pour nous le principe qui a vaincu en février.

« Conservateurs, deux politiques, deux routes différentes s'offrent en ce moment à vous.

« Ou bien vous vous entendrez directement avec le prolétariat, sans préoccupation de forme gouvernementale, sans constitution préalable du pouvoir législatif, non plus que de l'exécutif. En fait de politique et de religion, le prolétariat est, comme vous, sceptique.

« L'État, à nos yeux, c'est le sergent de ville, le valet de police du travail et du capital. Qu'on l'organise comme on voudra , pourvu qu'au lieu de commander ce soit lui qui obéisse.

« Dans ce premier cas, la transaction sera tout amiable, et ses articles seront la Constitution de la France , la Charte de 1848.

« Ou bien vous vous rallierez à la démocratie doctrinaire, à cet équivalent du pouvoir royal, nouveau système de bascule entre la bourgeoisie et le prolétariat, qui ne répugne point à une restauration monarchique, et pour qui la majorité des humains est fatalement condamnée à la peine et à la misère.

f Dans ce cas, je vous le dis avec douleur, rien de

— XXVI —

fait ; et , comme avec Louis-Philippe, ce sera bientôt à recommencer. Vous vous croirez habiles, et vous n'aurez toujours été qu'aveugles. Ce seront encore des 10 août, des 21 janvier, des 2 juin , des 9 thermidor, des journées de prairial et de vendémiaire, des 29 juillet, des 24 février. Vous reverrez des scènes à la Boissyd'Anglas ; il vous faudra recommencer tous les jours les massacres de Saint-Roch et de Transnonain : ce qui ne vous empê-

cherra pas de tomber à la fin misérablement sous les balles du peuple.

« Citoyens, nous vous attendons avec confiance; soixante siècles de misère nous ont appris à attendre. Nous pouvons, pendant trois mois, vivre avec trois sous de pain par jour et par tête : c'est à vous de voir si vos capitaux peuvent jeûner aussi longtemps que nos estomacs. »

Ce passage et ce qui le précède nous a semblé une introduction toute naturelle.

Nous avons partagé les fragments qui composent ce volume en trois séries qui correspondent naturellement aux trois premières périodes de la Révolution.

La première commence au lendemain de la funeste journée du 16 avril, et se termine aux élections partielles de juin. C'est la partie la plus dramatique de l'époque révolutionnaire. La réaction, jusque-là timide et se faisant hypocritement petite, entre audacieusement et la tête haute dans l'arène et se mesure sans vergogne avec l'idée qui a triomphé en Février. La victoire reste en

balance : Paris nomme en même temps Thiers et Proudhon !

La seconde série commence au lendemain de Taffreuse bataille de juin et nous fait assister à la terreur de l'état de siège. L'idée de Février est un instant renversée par terre , elle se débat sous l'étreinte de son adversaire, qui tente de l'étouffer.

La troisième série s'ouvre la veille de l'élection à la présidence. Cette fois la lutte semble n'être plus entre le socialisme et le capitalisme, mais biententre la République et la monarchie.

La Révolution recule en apparence; au fond elle avance ; elle se généralise, elle prend de plus en plus possession de l'avenir.

IDÉES

RÉVOLUTIONNAIRES

1^{re} SÉRIE

Ea fittiatloa*

17 AttU.

Ce que nous avions prévu , ce que nous avions prédit arrive.

La révolution tourne à la démocratie bourgeoise et doctrinaire : le gouvernement provisoire, composé d'éléments hétérogènes, vient d'opérer sur lui-même une sorte d'épuration. Les hommes restent; les principes sont éliminés.' Des fautes graves ont accéléré ce résultat, d'ailleurs inévitable. Nous allons les .relater en quelques lignes : ce sera comme le préambule de notre profession de foi.

La victoire du 24 février avait amené au pouvoir (trois partis différents, renouvelé de nos anciennes luttes : le parti . girondin ou thermidorien , représenté par le National, le ^ parti montagnard, représenté par la Réforme; le parti socialiste-communiste , représenté par Louis Blanc.

La monarchie étant exclue , ces trois partis embrassaient la totalité de l'opinion.

Il semblait donc que le gouvernement provisoire, par Tiacohérence même de sa composition , dût exprimer^ aux yeux de la France ; la conciliation de toutes les i Jées, è tous les intérêts. La

bourgeoisie et le prolétariat, Joignant leurs mains sur V Organisation du travail^ comme sur l'évangile de l'avenir, on pouvait croire que le problème de la misère, écarté par le gouvernement déchu , allait être résolu par le nouveau , amiablement et pacifiquement.

Nous venons de voir, pour la millièème fois, ce que valent ces conciliations qui ne reposent que sur de vagues sympathies , et qu'aucun principe ne consolide.

La conduite qu'avait à tenir le gouvernement provisoire était pourtant bien simple et toute trouvée. Poser résolument , énergiquement le problème du prolétariat ; occuper et nourrir les ouvriers ; ramener la classe bourgeoise ; puis, en attendant l'Assemblée nationale , faire du statu quo républicain ; voilà ce que le bon sens , d'accord avec la haute politique, commandait au gouvernement provisoire.

Dans une situation ainsi faite, conserver tout c marcher.

Eh bien ! ce qui était si simple et si sage, ce qui réunissait à l'avantage du sens commun le mérite de la profondeur, n'a été compris de personne.

A peine chargé du mandat, si nouveau pour elle, de représenter la République, la partie bourgeoise du gouvernement provisoire, s'abandonnant à ses vieilles préoccupations , a commencé de battre en retraite. — De son côté,* fraction révolutionnaire, emportée par l'enthousiasme J»^ ses souvenirs, se faisant complètement illusion sur lap'^'^ sance de ses moyens, et tenant, comme elle dit, àenj^f l'avenir, s'est mise à faire de Yénergie et de rexclusioD Enfin, le socialisme, non content d'avoir posé son

princip^{^^} a voulu passer à l'application , ne s'en fiant qu'à lui-
mc^{^^} pour l'exécution de son œuvre. ,

On sait ce qui est résulté de ces tiraillements« Tout ce 4^{^^}

fait le gouyernement provisoire , au point de vue de l'ancien-
ne bourgeoisie, s'est trouvé rétrograde ;—toit ce qu'il a entre-
pris à ce point de vue révolutionnaire a été contre-révolutionnaire ;
— tout ce qu'il a décrété dans l'intérêt du prolétariat a été conçu
au rebours des intérêts du prolétariat.

Ainsi , lorsque le gouvernement provisoire , suivant la routine
de l'économie bourgeoise, a ouvert un emprunt de 100 millions;
lorsque , pour prouver la solidité de son crédit, il a payé 50 mil-
lions aux rentiers; lorsqu'il a élevé l'intérêt des sommes déposées
à la caisse d'épargne ; lorsqu'il a prorogé les compagnies d'assu-
rances, etc., etc., je dis qu'il en présence au principe socialiste, qui
devait intervenir dans la loi et qui l'est pas intervenu , le gouver-
nement a agi en sens contraire de son droit et de son devoir.

De même, quand le gouvernement provisoire s'est mis à écrire
ces circulaires dictatoriales , qui, en l'an 1848, ne pouvaient
guère intimider que des vieilles femmes ; quand, ne pouvant
disposer d'un écu ni d'un homme sous le bon plaisir des dé-
partements, il a parlé d'autorité aux départements; quand, au mi-
lieu de la France républicaine d'esprit et de cœur— mais eh dé-
fiance de la République — il a inventé la réaction, la contre-révo-
lution, comme il inventera bientôt la coalition ; dans toutes ces
circonstances, le gouvernement provisoire a agi comme un som-
nambule. Il nous a donné le spectacle, unique dans l'histoire,
d'hommes d'État jouant avec un sérieux ridicule une vieille tragé-

die. A force de radicalisme rétrospectif, il a compromis les réformes futures : je n'en veux pour preuve que la loi électorale.

Si de l'élément révolutionnaire nous passons à l'élément socialiste, nous rencontrons une égale série d'erreurs et de mécomptes.

Comment ne s'esl-il trouvé personne pour dire à M. Blanc : L^organisatioQ du travail, telle que vous l'entendeZ; vous est

interdite, non que la capacité vous manque, mais parce que votre position vous le défend. C'est par Tatelier que vous prétendez attaquer le problème, c'est-à-dire par l'individualisme ; tandis que c'est le côté social qui seul peut vous donner la solution , c'est-à-dire le crédit. Mais , même à ce point de vue, vous ne pouvez rien entreprendre ; membre du gouvernement , vous représentez non plus une classe de la société, mais les intérêts généraux de la société, toute initiative qui servirait un parti plutôt que l'autre sort de vos attributions. Vous appartenez à la bourgeoisie autant qu'au prolétariat. Protégez , encouragez l'émancipation des classes travailleuses ; vous-même n'intervenez pas, ne compromettez pas votre responsabilité, la responsabilité du gouvernement. Attendez qu'une autorité plus haute vous donne à la fois crédit et pouvoir.

L'insuccès des actes du gouvernement provisoire a été général. Aussi les protestations ne se sont pas fait attendre. Les manifestations des 46 et 17 mars; les expulsions multipliées des commissaires dans les départements ; en dernier lieu , le soulèvement du 16 avril ; tous ces faits accomplis aux cris de : Vive la République! Vive le gouvernement provisoire 1 prouvent aux moins clairvoyants que la France est sincèrement républicaine , mais qu'elle

ne supporterait pas une dictature ; que , par révolution , elle entend conciliation ; qu'elle repousse également le doctrinarisme, le jacobinisme et l'utopie; que si cependant, après avoir protesté contre chacune des fractions qui composent le gouvernement provisoire, elle maintient tel qu'il est ce gouvernement, c'est qu'elle ne veut plus souffrir de questions de personnes, et que ces gouvernants ne sont, à ses yeux, que les ministres de ses volontés.

Telle est, selon nous, la vraie situation des choses ; la position du gouvernement provisoire est admirable, et sa force immense ; mais aussi les difficultés qu'il a à vaincre sont infinies. Elles se résument toutes dans cette formule, qui

exprime à la fois son rôle et sa règle : concilier la divergence des intérêts par la généralité des mesures.

Mais, comme l'arbre tombe toujours du côté où il penche, la tendance du gouvernement provisoire est actuellement dans le sens de la protestation anti-socialiste du 16 avril. Les encouragements à entrer dans cette voie, les conseils officieux ne lui manquent pas.

Bien des gens s'imaginent, parce que la question sociale a été embrouillée au Luxembourg, que c'en est fait de la question sociale ; que désormais le capital est dispensé de compter avec le travail.

Sous l'impression de cette idée, il est inévitable que le^ gouvernement provisoire marche à une restauration bour-, geoise, au prix de quelques sacrifices accordés à la ferveurdes idées sociales.

C'est ce que décèlent déjà, et les réflexions hypocrites des journaux réactionnaires sur la difficulté, l'incertitude, l'impossibilité d'une solution , et les décrets par lesquels le gouvernement provisoire, en même temps qu'il réduit ou supprime les impôts sur le sel, la viande, les boissons, établit d'autres impôts sur les domestiques, les chiens, les vins de qualité, les loyers au-dessus de 800 fr., etc.

L'abolition de l'impôt sur le sel, la viande et les boissons, dans le régime économique actuel, n'est qu'une exagération philanthropique qui coûtera cher à l'État, sans améliorer le sort des travailleurs.

L'établissement d'impôts somptuaires Est une fantaisie utopiste qui coûtera cher aux travailleurs, sans emplir les coffres de l'État.

Les décrets du gouvernement provisoire déplacent la misère, comme la banqueroute déplace les capitaux : ils ne remédient à rien. La pression révolutionnaire, aveugle et ignorante, est satisfaite par ces décrets; mais par ces décrets mêmes, le peuple est mystifié. En échange d'un sacrifice

apparent, nous avons une restauration réelle : Peu|île^ tu t'en apercevras bientôt.

Pour nous , bien que nous soyons aussi peu satisfaits du 16 avril que nous Tavions été du 17 mars, nous acceptons le fait accompli. Nous aimons les positions nettes. La triple essence du gouvernement provisoire nous embarrassait. A présent, nous savons à qui parler. C'est la démocratie doctrinaire qui règne et qui gouverne. Nous avons toujours pensé que le prolétariat devait

s'émanciper sans le secours du gouvernement : le gouvernement, depuis le 16 avril, pense de même.

Nous sommes d'accord avec le gouvernement!...

Commeiit les RéTola<loi> »e perdent*

22 Ànil.

L'économie politique du gouvernement déchu conduisait fatalement le Peuple, par une série d'impossibilités, à la misère.

L'économie politique du gouvernement provisoire conduit également le Peuple, par une autre série d'impossibilités, à la misère, et la République à la banqueroute.

Voilà deux mois qae le Peuple ne travaille pas, qu'il ne produit pas, qu'il ne fait point d'échange, qu'il n'acquiert rien. Le Peuple ne vit plus de son travail ; le dernier décret du gouvernement provisoire nous apprend que le Peuple va entamer son épargne. Encore trois mois de ce régime, et nous nous trouvons sans argent, sans produits^ sans capitaux. Imu8, imus précipites! Nous courons au précipice aVec une vitesse accélérée à chaque minute par Timpulsioa des vieux préjugés philanthropiques, par nos hallucinations révolutionnaires, par l'impéritie du gouvernement.

Nous venons de relire le décret par lequel , en attendant l'impôt progressif, une contribution de 1 pour cent est établie sur les créances hypothécaires. Les journaux de la Révolution n'ont pas manqué d'applaudir à ce décret, arraché par la terreur au gouvernement provisoire, et dans lequel les patriotes se plaisent à trouver un engagement pour l'avenir.

Pour nous, nous n'approuvons de ce décret rien, pas même l'intention, et nous nous demandons si les journaux plus ou moins compétents qui s'en félicitent sont les compères des réacteurs?

Le gouvernement provisoire s'est fait ce raisonnement:

La somme des créances hypothécaires passe 12 milliards.

Or, si je frappais une contribution de i pour cent seulement sur ces 12 milliards ^ cela me produirait une recette de 120 millions, qui comblerait le déficit laissé au trésor, par l'abolition des droits sur la viande, les boissons, etc.

Cet impôt serait équitable et juste : il épargnerait le pauvre, il tomberait sur le riche, ce Jusqu'ici les producteurs, a les consommateurs, les propriétaires, ont eu la charge et exclusive des grands sacrifices. La justice veut que cette « inégalité cesse. Lorsque tous les éléments de la richesse a sont atteints, il ne faut pas épargner celui de tous qui est et le plus puissant, d

Tels sont les calculs, telle est la politique du gouvernement provisoire.

Calculs d'enfant« ^t politique de géopontes !

Comment le gouvernement provisoire établit-il l'assiette de cet impôt ? Comment prétend-il en opérer le recouvrement? Car, c'est par le mode du recouvrement que nous allons apprécier l'utilité de la iQCsure.

a Les propriétaires d'immeubles grevés d'hypothèques a ou privilèges sont tenus de déclarer, dans le délai de « quinze jours,

au greffier de la justice, les diverses créances a existant sur leurs iqameubles. d

Rien de plus simple, en apparence, que cela : Les débiteurs dénonceront leurs créanciers»

Mais les débiteurs ne dénonceront personne et ne feront aucune déclaration :

l'» Parce qu'ils n'y ont aucun intérêt. Que leur importe que le quart ou le cinquième des intérêts qu'ils paient pour leurs créances hypothécaires, au Keu d'aller dans la poche de leurs créanciers, aille dans la caisse du receveur général?

2*» Parce que la déclaration ordonnée par le gouvernement provisoire n'est rien de moins qu'une délation, et, qui pis est, une délation gratuite, et que la délation répugne à nos mœurs. Que n'ajoutiez-vous, citoyen ministre, dans

votre exposé des motifs^ que la délation, dans ce cas, serait considérée comme un acte de civisme?

3° Parce que les débiteurs ne voudront pas faire savoir à tous que leurs biens sont hypothéqués, et s'exposer de la sorte à perdre leur crédit. Plutôt que de faire une pareille déclaration , la plupart préféreraient payer 1 pour cent de plus à leuïs créanciers. A Paris, il est possible que quelques déclarations soient faites : là , tout passe inconnu dans la foule. En province , c'est autre chose ; le paysan , le petit industriel gardera le silence ; vous le tuerez plutôt que de le faire parler.

4® Parce qu'il y a réciprocité de crédit et de débit entre une multitude de citoyens. Or, passez-moi la rhubarbe et je vous passerai le séné : donc, point de déclaration.

5® Parce que le débiteur qui ferait une semblable déclaration se verrait aussitôt refuser crédit par le capitaliste, ou ne l'obtiendrait plus qu'à un taux usuraire. Or, il n'est pas d'entrepreneur d'industrie, de propriétaire agricole, etc., qui, placé dans l'alternative ou de faire faillite par sa déclaration, ou de déterminer la banqueroute de l'État par son mutisme, ne préfère son intérêt à celui de l'État.

6<» Parce qu'enfin le décret en frappant les créances antérieures au 15 avril, et exceptant celles contractées ultérieurement, est injuste. Il est injuste encore, pour les petits rentiers qui ne subsistent que d'un modique revenu, acheté par de longues épargnes ; pension légitime d'une vie consumée en labeur. Il est injuste à l'égard des créanciers qui ne sont pas même payés de leurs rentes, et Dieu sait si, dans ces temps déplorables, le nombre en est grand ! Il est injuste enfin, parce qu'il est exorbitant, pour certaines créances résultant de jugements ou arrêts, et qui, par l'enchaînement des obligations se rapportent, comme une lettre de change, à une série de souscripteurs. Exemple :

Par arrêt de la Cour de Lyon, la compagnie l'Union a

pris hypothèque sur la compagnie Méridionale pour une

somme de 100,000 francs^ soit 5,000 francs à payer au trésor. — De son côté, la compagnie Méridionale^ prit son recours en garantie, à pris hypothèque sur Taffe, expéditeur à Marseille; soit 5,000 francs à payer encore pour cette hypothèque. — D'autre part, la compagnie l'Union, rendue responsable elle-même par la ville de Colmar et condamnée à 100,000 francs de dommages-intérêts pour retard de transport, est hypothéquée

pour 100,000 francs; donc, 5,000 francs à payer de nouveau à l'État.

Si vous épuisez la série , il ne reste rien aux créanciers hypothécaires.

Si vous voulez ne frapper que le créancier définitif, vous trouverez , au lieu d'un créancier, un commettant qui a souffert préjudice : alors point d'impôt, ce qui constituera une exception. Mais une exception en amène une foule d'autres, dont l'ensemble aboutit à ce résultat, que la loi est àbsiirde.

Ainsi donc, pas d'assiette, pas de recouvrement possible pour une pareille coitribùtibn. Créanciers et débiteurs s'entendront pour nier là réalité des créances : quand ce relevé des inscriptions accusera 12 milliards , les déclarations des débiteurs répondront: zéro.

Ferez-vous publier le registre des hypothèques? Meltrezvous la conflagration dans le pays par cette révélation universelle, plus terrible pour les débiteurs que la trompette du dernier jugement? Si le gouvernement provisoire lienl a se rendre impopulaire, qu'il en essaie !

Admettons maintenant que l'impôt soit praticable ; que toutes déclarations soient faites; que l'assiette soit établie; que le fisc encaisse ses 120 millions. Que résulterà-t-ii de cet impôt?

D'abord une hausse générale de l'intérêt. Donc , en définitive, ce sera toujours sur le producteur, sur le pauvre, que retombera l'impôt. — Êtes-vous jamais allé au théâtre de Guignoles? Avez-vous vu polichinelle essayant d'assom-^

mer le (liablej II p^çn^ ses mesures, il ajuste son coïip, \l îève son bâtoa : ppis, quand il croit écraser la tête de Tange de ténèbres , le diable s'esquive et disparaît. Q*es\ Tembième du riche poursuivi par l'impôt.

Supposons enfin , car il faut aller jusqu'au bout } que le capitaliste^ atteint par l'impôt, se résigne débonnairement k payer , et n'élève pas le taux de ses intérêts. Alorç, c'est la source de l'épargne qui est tarie.

lians une société constituée sur les principes de ta pror priété du prêt à intérêt, du travail et du commerce libre , les capitaux ne se forment que par l'épargne. La nation n'a pas d'autres économes que ses rentiers. Une partie des rentes est consommée chaque année, sans doute ; mais une autre partie, et la plus forte assurément, est convertie en nouveau capital, servant à son tour d'instrument de production au travail, et produisant intérêt.

Là est la condition fondamentale du progrès de la société.

Or, l'impôt sur les créances hypothécaires, assisté bientôt de l'impôt progressif, arrête la formation des capitaux, arrête le progrès. A ce point de vue, l'impôt établi par le décret du 20 avril est la pire espèce d'impôt. Il place la société tout entière dans la même situation que l'État ; il la réduit à ne pouvoir plus aller en avant , à ne joindre , comme on dit, que les deux bouts ; il la fait vivre au jour la journée, sans avance, sans richesse, sans développement, sans avenir. Une nation arrivée à cet état est une nation perdue.

Avant deux ans , à supposer que nous puissions vivre deux années dans une situation pareille, l'expérience aura démontré à tous :

1* Que l'impôt progressif, l'impôt somptuaire, l'impôt sur les créances hypothécaires, et toute espèce d'impôts sur le revenu , est destructif de la richesse publique , absurde en principe, funeste dans ses résultats ;

2» Qu'en conséquence, ceux qu'on appelle riches sont inattaquables par l'impôt, à peine de péril pour la République et d'aggravation de misère pour le pauvre ;

3® Et pour conclusion^ que le paupérisme est aussi nécessaire à la société que la richesse et le progrès !

Alors le paupérisme, alors le prolétariat, sera, ainsi que la féodalité mercantile, regardé comme la condition d'existence des nations ; la misère sera chose inviolable et sacro* sainte ; la Révolution de février sera, dans toutes ses fins, convaincue d'erreur, et la bourgeoisie restaurée sifflera sur le tombeau de la République.

MjmtlAttMon du muttrage uairerseL

omment se fait-il que ceux-là même qui, il y a trois mois, appelaient de tous leurs vœux le suffrage universel, aujourd'hui n'en veulent plus.

Et comment ceux qui, il y a trois mois, n'avaient point assez de colères contre le suffrage universel, osent-ils aujourd'hui s'en prévaloir?

La même absence de principes, la même mauvaise foi explique cette double contradiction. Les uns se plaignent d'une loterie à laquelle ils ont perdu le pouvoir ; les autres admirent une mécanique qui leur rend leurs privilèges. La belle chose, vraiment, et morale, et grande que la politique!...

Pour nous qui, bien avant la loi Cormenin, protestions contre cette vieille puérilité du suffrage universel, nous avons droit de nous en plaindre, et de la réduire à sa juste valeur.

Le suffrage universel, disions-nous, est une sorte de théorie atomistique par laquelle le législateur, incapable de faire parler le peuple dans l'unité de son essence, invite les citoyens à exprimer leur opinion par tête, viritim, absolument comme le philosophe épicurien explique la pensée, la volonté, l'intelligence, par des combinaisons d'atomes. Comme si de l'addition d'une quantité quelconque de suffrages pouvait jamais sortir l'idée générale, l'idée du Peuple!...

Le moyen le plus sûr de faire mentir le Peuple est d'établir le suffrage universel. Le vote par tête, en fait de gouvernement, et comme moyen de constater la volonté na-

tionale, est exactement la même chose que serait, en économie politique, un nouveau partage des terres. C'est la loi agraire, transportée du sol à l'autorité.

Parce que les auteurs qui les premiers se sont occupés de l'origine des gouvernements, ont enseigné que tout pouvoir a sa source dans la souveraineté nationale, on a bravement conclu que le mieux était de faire voter, de la voix, du croupion, ou par bulletin, tous les citoyens, et que la majorité, absolue ou relative, des suffrages ainsi exprimés, était adéquate à la volonté du peuple. On nous a ramenés aux usages des barbares, qui, à défaut de raisonnement, se contentent par acclamation et élection. On a pris un synode matériel pour la vraie formule de la souveraineté. Là poussière des suffrages a été considérée comme l'essence de la volonté populaire ! . . .

Aussi voyez le mécompte. Je prends pour exemple les élections de Paris.

Plus de 400,000 citoyens avaient droit de suffrage dans le département de la Seine. 300,000 à peine ont déposé leurs bulletins.

Pour qui compteront les 100,000 qui se sont abstenus?

En les regardant comme s'ils n'existaient pas, vous les faites, par cela seul, profiter aux candidats élus, tandis qu'il y a tout autant à parier que s'ils avaient voté, ils auraient fait pencher la balance du côté contraire, ou du moins qu'ils auraient modifié notablement le résultat du vote.

Autre contradiction :

Sur les 300,000 suffrages recueillis, 13 candidats seulement ont réuni plus de la moitié ; les autres, au nombre de 21, n'ont été nommés qu'à des majorités relatives de 144,000 à 104,000 voix.

Comment ces élus de la minorité électorale peuvent-ils se dire représentants du peuple ? Quoi ! il y a 200,000 électeurs qui protestent contre la candidature de M. Lamennais; mais parce qu'ils ne se sont pas accordés pour dire quel

homme ils voulaient à sa place, M. Lamennais passe malgré eut ! lise pourrait ainsi, et la loi a prévu le cas, qu'un candidat exclu par 298,000 voix et porté par 2,000 M. député ! Et ce député se dirait élu par le suffrage universel ! quelle dérision !

Encore, si les fabricateurs de cette merveilleuse loi électorale avaient su, en faisant appel aux suffrages populaires individuelle-

ment exphibés, poser convenablement la question 1 S'ils avaient dit aux citoyens :

La classe travailleuse entend participer à tous les avantages de la classe bourgeoise. Gietté classe, la plus nombreuse et la plus pauvre, par conséquent la plus forte, est maîtresse du pouvoir. Bourgeois, travailleurs, il s'agit de procéder, d'un commun accord, à une réforme économique intégrale. Vous avez donc à choisir les hommes les plus capables, par leur spécialité, leur modération et leur dévouement, de régler les intérêts de tous.

Il est hors de doute que la question ainsi posée devant les électeurs aurait amené un résultat tout autre.

Au lieu de cela, qu'a fait le gouvernement?

D'abord, par ses manifestes, par ses démonstrations, ses décrets et ses commissaires, il a posé le casus belli entre les deux castes qui sont censées diviser le peuple, la bourgeoisie et le prolétariat. Ce que voyant, l'immense majorité des citoyens a commencé à se mettre sur la défensive : le commis sans emploi et le banquier en faillite ; l'artisan sans travail comme le propriétaire sans revenu, tout le monde s'est fait bourgeois, personne n'a voulu se ranger dans la catégorie des prolétaires. Dès ce moment, il a été facile de prévoir dans quel sens seraient faites les élections.

Ce n'est pas tout.

Le gouvernement provisoire, avec ses déplorables oscillations, tantôt vers le communisme, tantôt vers les idées coiservatrices, provoque tout-à-coup, le 16 avril, un soulèvement de toutes les opinions, et la question électorale se

trouve posée de nouveau entre la propriété et la communauté.

Ce fut partie perdue pour la réforme sociale. La masse des citoyens^ qui l'aurait acceptée de grand cœur, vient, ou peu s'en faut, de la rejeter, sous le nom du communisme.

La négation du communisme, telle est la vraie signification des élections de 1848. Nous ne voulons point de la communauté du travail, ni de la communauté des femmes, ni de la communauté des enfants ! Les 260,000 voix données à M. de Lamartine ne veulent pas dire autre chose. Est-ce une adhésion aux théories de Tillustre poète, ou une épigramme ?

Vienne donc la nouvelle Assemblée nationale, avec son mandat équivoque. Nous saurons, pour notre part, ramener les citoyens représentants à la question.

La France, leur dirons-nous, ne veut pas de la communauté : qui en doute ? Nous n'en voulons pas plus que vous.

Mais, est-ce que cela touche en rien à la question sociale ?

Est-ce qu'il suffit de protester contre la communauté pour éteindre la misère ?

Est-ce que le privilège de propriété est aboli ?

Est-ce que les bourgeois sont devenus travailleurs ?

Est-ce que les travailleurs sont devenus bourgeois ?

Est-ce que nous en avons moins une dette publique de six milliards, un budget de deux milliards, — car il sera de deux milliards, — plus douze milliards de créances hypothécaires ?

Est-ce que la crise est à sa fin ?

Est-ce que la circulation est rétablie ?

Est-ce que, par Torganisation du travail, le pain est assuré au dedans et au dehors?

Est-ce que nous sommes libres ?

Est-ce que nous sommes égaux?

Est-ce que nous sommes frères?

Bonnes gens, qui avez peur qu'on vous démarie, regardez-y à deux fois avant de vous conjurer dans votre commune insignifiante. Si vous vous imaginez n'être venus que pour appuyer une négation, vous n'avez pas compris votre mandat. Nous n'avons que faire de vos lumières. Allez-vous-en !

Mjk réaction*

29 Avril.

La question sociale est ajournée. Le 16 avril a mis au néant les candidatures socialistes. La cause du prolétariat, dénoncée avec tant d'éclat dans les barricades de Février, vient d'être perdue en première instance, dans les élections d'avril. À l'enthousiasme du peuple a succédé la consternation : c'est la bourgeoisie qui réglera, comme auparavant, la condition des travailleurs.

Tout le mal est venu de l'insuffisance du Luxembourg et de la faiblesse du ministère de l'intérieur, nous le dissous pour la dernière fois.

Que MM. Blanc et Ledru-Rollin se pardonnent à eux-mêmes comme nous leur pardonnons ! Ils ont laissé ruiner la France et vendre le prolétariat. Mais ils sont à bas ; par conséquent ils sont des nôtres. Après la bataille de Cannes, lorsque Varron eut perdu

la dernière armée de la République, le sénat lui vota des remerciements pour n'avoir pas désespéré de la patrie. Que MM. Blanc et Ledru-Rollin nous disent qu'ils ne désespèrent pas de l'émancipation du prolétariat, et nous sommes prêts à leur adresser nos félicitations fraternelles.

Ce qui importe aujourd'hui, c'est de bien juger de la situation.

Depuis quelque temps on commence à se douter, dans les journaux du gouvernement provisoire, que la révolution de Février n'a été jusqu'ici, pour ses représentants, qu'une sorte de revue rétrospective de la première révolution. Les deux partis qui divisent le pouvoir s'attaquent, se menacent sous les dénominations de girondins et de monêO'

gnards. On s'accuse réciproquement^^ en haut lieu, de restauration et de cbntrè-révôlutiôri. Là conscience de leurs hallucinations rétrogrades arrive peu à peu à nos moniteurs improvisés. Rien de plus insurcûif, de plus significatif que leurs récriminations inutuelles. Si la réaction lève la tête, c*est au sein du gouvernement. S'il se trame des complots cômtrè le gouvernement sorti des barricades, c'est dans les antichambres des ministres. Si le pouvoir, tiraillé dans tous les sens, et par ses manifestes communistes, et par ses inclinations 4<^ctriHaîres, fait fuir lès capitaux, tue le crédit, inquiète lès ouvriers, désole la propriété; si V organisation du travail fait que toute la France se croise les bras, la faute ëri est a cette démocratie à double face, qui règne et gouverné. Tout le chemin que, depuis deux mois, nous avons fait en arrière, nous l'avons fait sous l'inspiration des souvënii's contraires de l'ancienne république. C'est 93, a^ec toutes ses dissensions, qui nous régit ; quant à 1848, c'est encore lè livre fermé de sept sceaux.

Il y a là un phénomène de psychologie sociale qui vaut la peine d'être approfondi. Ce phénomène s'est produit à toutes les époques révolutionnaires ; c'est ce qui en a suscité tous les périls et déterminé les catastrophes.

Les démocrates de 93, faisant de la république avec leurs souvenirs de collège, après s'être dévorés les uns les autres, ont retardé la révolution d'un demi-siècle. Certes Robespierre n'eut à se reprocher ni l'ambition ni la vénalité de Mirabeau, ni les hésitations de La Fayette, ni la faiblesse de l'Éthion, ni l'insouciance de Vergniaud, ni les vices de Danton, ni le fanatisme de Marat. Mais Robespierre était Spartiate : c'est lui qui décida la contre-révolution.

Les démocrates de 1848, faisant de la république avec leurs souvenirs parlementaires, ont fait également reculer la révolution d'un demi-siècle. Je n'accuse ni leur patriotisme, ni leur bonne volonté, ni leur désintéressement. Tout leur tort est de n'être que des imitateurs; ils se

sont crus hommes d'État parce qu'ils copiaient de vieux modèles !

Quelle est donc cette préoccupation étrange qui, en temps de révolution, fascine les esprits les plus fermes, et, alors que leurs aspirations ardentes les portent vers l'avenir, leur fait constamment évoquer le passé? D'où vient que le Peuple, au moment même où il rompt avec les institutions établies, se replonge et s'enfonce plus avant dans la tradition? La société ne se répète pas ; mais on dirait qu'elle marche à reculons, comme le cordier qui file sa corde. Ne saurait-elle regarder du côté où elle va?

Ce n'est point ici le lieu de traiter à fond ce problème difficile» qui touche aux profondeurs de notre nature, et relève immédiatement des principes les plus abstraits de la métaphysique. Bornons-nous à dire, d'après les travaux récents de la philosophie, que le phénomène dont il s'agit a sa source dans la constitution de notre entendement, et qu'il s'explique par la loi d'identité des contraires, loi qui est la base de la création, aussi bien que de la logique. Et cela posé, revenons au fait.

Pour organiser l'avenir, règle générale et constatée par l'expérience, les réformateurs commencent donc toujours par regarder le passé. De là, la contradiction qui se découvre perpétuellement dans leurs actes ; de là aussi l'immense danger des révolutions.

Ainsi, le jour où le Peuple renverse une royauté, tout aussitôt il la remplace par une dictature. Il y a là tout à la fois souvenir, souvenir déduit de plus loin que la royauté renversée ; et contradiction, puisque c'est l'absolutisme pris pour sauvegarde contre l'absolutisme.

Le reste à l'avenant. La Convention eut ses proconsuls. Napoléon ses préfets. Le gouvernement provisoire a ses commissaires. Rien n'est changé dans les choses : nous n'avons qu'une mutation de personnages. Chacun peut voir aujourd'hui ce que nous coûte cette comédie restaurée. Les com-

missaires du gouvernement provisoire , précisément parce qu'ils n'étaient que des souvenirs, ont donné le signal de la réaction : ils avaient reçu le mot d'ordre de leurs chefs.

C'est aux chants de la Marseillaise et des vieux hymnes républicains qu'a été faite la révolution de février. Souvenir encore, et de plus contradiction.

Contradiction, dis-je; car, remarquez cela, la Révolution de 1848 tfa point inspiré de poète. L'idée sociale, anti-lyrique, à ce qu'il semble, a été obligée de se produire sous le rythme de l'idée politique. C'est que l'épopée est finie pour nous, quoi qu'on ait dit ; et, si trivial que cela paraisse, nous sommes condamnés à faire une besogne, non de héros, mais de commis. Les princes de la nouvelle République ne seront point gens d'épée, mais gens de plume. La Révolution de 1848, révolution économique, est ce qu'il y a de plus bourgeois. C'est latelier, le comptoir, le ménage, la caisse, les choses du monde les plus prosaïques, et qui prêtent le moins à l'énergie révolutionnaire et aux grandes paroles. Comment exprimer en vers et mettre en musique la participation de l'ouvrier aux bénéfices, l'association du travail et du capital, l'équilibre entre l'importation et l'exportation? Organiser la circulation et le crédit, augmenter la production, creuser le débouché, déterminer les nouvelles formes de sociétés industrielles, tout cela ne comporte pas le tempérament de 1793; bon gré, malgré, il faut nous résigner à n'être que des péquins.

La Marseillaise jure avec l'idée qu'elle représente ; elle froisse nos inclinations les plus intimes ; au lieu d'éclairer les citoyens, elle les étourdit. Ce contre-sens coûte à la République des sommes énormes, sans parler de la sécurité. Chanter la Marseillaise^ c'est faire en même temps de la réaction et de la provocation.

Parmi les causes qui ont accéléré la chute de la monarchie constitutionnelle, il faut compter en première ligne la fotigue^ le dégoût des débats parlementaires. Èh bien! la

catastrophé était à peine consommée, le corps-de-garde du Palais-Royal fumait encore, que déjà la France se coffy)[*aît de

clubs. La Gèvre parlementaire, au lieu 4,6 s'éteindre, est devenue générale. Four une tribune, nous en ayons dix mille, et quelles tribunes! Jamais pn ne yit pareille confusion du don des langues. Les payés des barricades, comme les pierres de Deucalion, sont devenus des orateurs. Tout le monjclie parle comme Démosthènes; il est yrai qu'on raisonne comme Là Palisse. J'ai vu, dans une réuflion de cinq cents citoyens, décider en cinq minutes, avec des tonnerres d'applaudissements, les plus formidables questions d'économie politique, des questions auxquelles je suis sûr que personne dans l'honorable assemblée n'entendait mot. J'ai vu les motions les plus folles accueillies d'enthousiasme ; des propositions puériles passer à l'unanimité. Le gouvernement provisoire ne pouvait manquer d'y faire droit. Plusieurs ont été sanctionnées par ses décrets.

Contradiction et réminiscence ! On joue aux petits parlements, comme aux petits ateliers et à la petite guerre. Mais, ô travailleurs ! ce n'est pas dans les clubs qu'il faut livrer bataille à la propriété ; c'est dans vos ateliers, c'est sur le marché. Nous étudierons bientôt avec vous cette stratégie nouvelle. Laissez aux bourgeois la politique et l'éloquence. La rhétorique des clubs ne peut rien vous apprendre. Tout ce verbiage est une offense à la raison pratique, à la gravité du travail, au sérieux des affaires, au silence de l'étude, à la dignité de l'esprit. Souvenez-vous que sous Napoléon, cet homme qui par la guerre symbolisait le travail, on nb faisait point de discours. Les clubs ne sont ni de notre siècle, ni de notre génie, ni de nos mœurs. Cette agitation factice tombera d'elle-même par l'ennui et la désertion ; s'il en était autrement, les maux qui en résulteraient pour vous sont incalculables.

Un des premiers actes du gouvernement provisoire, celui dont il s'est applaudi le plus ^ est l'application du suffire

universel. Le jour même où le décret était promulgué, nous écrivions ces propres paroles , qui pouvaient alors passer pour tin paradoxe : « Le suffrage universel est la contrerévolution \ »

On peut juger, d'après révénement, si nous nous sommes trompés. Les élections de 1848 ont été faites , à une immense majorité, parles prêtres, par les légitimistes, parles dynastiques, par tout ce que la France renferme de plus conservateur, de plus rétrograde. Cela ne pouvait être autrement.

Était-il donc si difficile de comprendre qu'il existe dans l'homme deux instincts, l'un pour la conservation, l'autre pour le progrès ; que chacun de ces deux instincts n'agit jamais que dans le sens des intérêts de l'autre ; qu'ainsi chaque individu, jugeant les choses au point de vue de son intérêt privé , entend par progrès le développement de cet intérêt ; que cet intérêt étant en sens contraire de l'intérêt collectif, la somme des suffrages, au lieu d'exprimer le progrès général, indique la rétrogradation générale?

Nous l'avons dit et nous le répétons : la République est la forme de gouvernement dans laquelle toutes les volontés demeurant libres, la nation pense, parle et agit comme un seul homme. Mais, pour réaliser cet idéal , il faut que tous les intérêts privés, au lieu d'agir en sens contraire de la société, agissent dans la direction de la société, ce qui est impossible avec le suffrage universel. Le suffrage universel est le matérialisme de la République. Plus on emploiera ce système, jusqu'au jour où la révolution économique ne éera pas un fait accompli, plus on rétrogradera vers

la royauté, le despotisme et la barbarie, et cela d'autant plus sûrement que les votes seront plus nombreux, plus raisonnés, plus libres.

Vous accusez l'impéritie, l'indifférence du prolétaire !

Voir Solution du problème social, S^e livraison. Paris, chez ââniéir frères, libraires, Palais-National.

Mais c'est justement ce qui condamne votre théorie. Que diriez-vous d'un père de famille qui remettrait à ses enfants mineurs la libre disposition de ses biens, et puis qui, ruiné par eux, accuserait l'inexpérience de leur jeunesse? Et quel argument contre vous que l'indifférence du prolétariat !

Parce qu'il ne s'est pas trouvé un grain de sens commun dans tout le gouvernement provisoire ; parce qu'on s'était flatté de soutenir la fantaisie révolutionnaire par la raison du grand nombre, nous voilà en pleine réaction bourgeoise ! Il va être sur-sis pendant cinquante ans à l'émancipation du prolétariat ! Nous payons cher notre engouement pour des romanciers et des harangueurs. Et si nous n'étions les premiers coupables, je dirais que des ministres qui, sans principe, sans nulle raison de droit, abusant d'une dictature temporaire, ont livré le salut du peuple aux hasards de ce monstrueux scrutin, devraient être déchus de leurs droits civiques.

D'un côté le gouvernement provisoire établit des impôts de luxe ; de l'autre, il donne au peuple la comédie gratis. Souvenir et contradiction.

L'impôt somptuaire diminue le travail du pauvre de tout ce qu'il ôte à la consommation du riche ; et il diminue la recette de

l'État de tout ce qu'il ôte au travail du premier et à la jouissance du second. Triple déficit , triple misère , voilà le résultat de l'impôt de luxe.

Les spectacles gratuits, précisément parce qu'ils sont gratuits, font tort au travail et à la moralité du peuple ; de plus, ils sont un piège à sa bonne foi , puisque l'argent que le spectateur ne donne pas au bureau, il le portera au receveur des contributions, qui paiera les comédiens ! La ruine, toujours la ruine.

Un jour, un arrêté, émané de la préfecture de police, ordonne de changer les noms des rues et des monuments. Le lendemain, une pétition, signée dans les clubs, demande

que les restes d'Armand Carrel et de Godefroi Cavaignac soient déposés au Panthéon. Contradiction et plagiat !

À des noms historiques on substitue des noms historiques ; à des hommes d'autres hommes ; à des idoles d'autres idoles. C'est toujours, avec la même idolâtrie, le même vandalisme. Qui donc a le droit de détruire les monuments nationaux ? Pères Loricquets du jacobinisme, apprenez à vos électeurs à écrire leurs bulletins , et laissez le Palais-Royal s'appeler le Palais-Royal !

On l'a dit , et avec raison : les farces rétrospectives du gouvernement provisoire nous ont plus fait perdre en deux mois que les invasions de 1814 et 1815.

Que sera-ce donc, quand de la farce nous en serons venus à la tragédie ? La bourgeoisie va venir irritée, résolue d'en finir avec le socialisme. L'œuvre de la réaction, commencée par le parti radical, va se continuer en sens diamétralement opposé, et avec une énergie égale, par le parti bourgeois. Nous avons eu notre 21

janvier, noire 31 mai, notre 9 thermidor : nous aurons notre 2 prairial. La masse prolétaire est prête à marcher; la garde nationale, aidée de l'armée, à faire résistance. Tous les acteurs sont à leur poste, tout pleins de leur rôle. Les Romme, les Goujon, les Duquesnois, les Soubrany, sont prêts pour le sacrifice. Ce sont MM. Ledru-Rouin, Flocon, Albert, Louis Blanc. Le Boissyd'Anglas est tout trouvé : c'est M. de Lamartine ; M. de Lamartine, qui, tout plein de son histoire, fut d'abord avec la Montagne, et qui, toujours fidèle à ses dramatiques récits, se tourne maintenant du côté de la Gironde.

L'idée vague d'une nouvelle et inévitable terreur circule dans l'air et agite les âmes. Les ouvriers se disent que la révolution est à recommencer ; et qui peut prévoir comment la révolution recommencée finira ? Le gouvernement, par ses lois de finance, qui démolissent la propriété sans aucun avantage pour le prolétariat, que l'Assemblée nationale ne pourra pas laisser subsister sans danger pour le pays, et

qu'elle ne pourra pas abolir sans provoquer une insurrection, le gouvernement provisoire semble s'attacher à rendre la terreur inévitable.

Là terreur, en 93, n'avait pour cause que la résistance d'une minorité aristocratique imperceptible. L'existence de la société[^] d'ailleurs garantie par les riches conquêtes de la révolution et par l'insolidarité générale des existences, n'avait rien à redouter de la terreur. En 1848, la terreur aurait pour cause l'antagonisme des deux classes de citoyens, l'une plus forte par le nombre, plus redoutable par la pauvreté ; l'autre supérieure par la richesse et l'intelligence. Toutes deux ne subsistant que par la circulation

des produits et la mutualité des rapports, il est infaillible que flans un pareil conflit la société périclisse.

Que les premiers actes de l'Assemblée nationale révèlent des desseins de réaction ; qu'un vote ihfiprbcierit allume la colère du peuple ; qu'une prise d'ariies ait lieii ; qtie là Re- ^ éé, et puis, que sous II pres-

sion d'une autre dictature le mouvement cesse toiil-à-faîl j la France sera comme une ruche enveloppée de flathraes, où les abeilles étouffées, brûlées, s'entre-tuent de leurs aiguillons.

Alors, quand le gouvernement sera sans ressources ;

Quand la nation aura dévoré son avance ;

Quand le pays sera sans production et sans commerce ;

Quand Paris affamé , bloqué par les départements , n'expédiant plus, ne payant pas, restera sans arrivages ;

Quand les ouvriers démoralisés par la politique des clubs et par le chômage des ateliers nationaux, se feront soldats pour vivre ;

Quand un inillion de prolétaires sera croisé contre h propriété ;

Quand l'État requerra l'argenterie et les bijoux des citoyens pour les envoyer à la Monnaie ;

SI

Quand les perquisitions domiciliaires seront l'unique mode de recouvrement des contributions \

Quand le paysan, faute de numéraire y paiera l'impôt en nature ;

Quand , par la fistre des denrées , on aura supprimé les barrières et porté le dernier coup à l'industrie nationale ;

Quand des bandes affamées parcourront le pays et organiseront la maraude ;

Quand le vagabondage sera devenu la condition commune;

Quand le paysan , le fusil chargé , gardant sa récolte abandonnera la culture ;

Quand les ouvrières , domptées par la faim , se seront toutes livrées ;

Quand la prostitution , le chagrin , la misère , les auront rendues furieuses ;

Quand des troupes de femmes , suivant les colonnes des gardes nationaux mobiles , célébreront les fêtes de la République par d'horribles bacchanales ;

Quand la première gerbe aura été pillée, la première maison forcée , la première église profanée , la première torche allumée, la première femme violée ;

Quand le premier sang aura été répandu ; quand la première tête sera tombée ;

Quand Tabomination de la désolation sera par toute la France
;

Oh! alors vous saurez ce que c'est qu'une révolution provoquée par des avocats, accomplie par des artistes, conduite par des romanciers et des poètes !

Néron , jadis , fut artiste, artiste lyrique et dramatique , amant passionné de l'idéal , adorateur de l'antique, collecteur de médailles, touriste, poète, orateur, bretteur, sophiste, un Don Juan, un Lovelace, un gentilhomme plein d'esprit, de fantaisie, de sympathie, en qui regorgeait la vie et la volupté. C'est pour cela qu'il fut Néron 1. ..

Réveillez-vous de votre sommeil , Montagnards, Girondins, Feuillants, Gordeliers, Muscadins, Jansénistes et Babouvistes ! Vous n'êtes pas à six semaines des événements que je vous annonce. Criez : — Vive la République 1 A bas les masques! -- Puis tournez-vous et marchez !

Aux Patriotes*

Demain est le jour de Touverture de l'Assemblée nationale.

Comment noas arrivent les élus des départements ?

Comment le peuple de Paris va-t-il recevoir les représentants de la France ?

La méfiance et la dérision seules répondent. Je cherche des frères, et je ne rencontre partout que des conspirateurs ! La guerre civile n'est déjà plus dans les prévisions ; elle est un fait. Elle n'est plus redoutée comme le plus horrible des maux ; elle est acceptée comme une nécessité. A la campagne comme à la

ville, on fabrique de la poudre, on fond des balles^ on apprête des armes. Les chefs donnent le mot d'ordre et lancent leurs manifestes. Vous n'entendez proférer de toutes parts que cette parole de mort : // faut en finir I

Le bourgeois est résolu d'en finir avec le prolétaire, qui, de son côté, est résolu d'en finir avec le bourgeois. Le travailleur veut en finir avec le capitaliste, le salarié avec l'entrepreneur, les départements avec Paris, les paysans avec les ouvriers. Dans tous les cœurs, la colère et la haine ; dans toutes les bouches, la menace. Quelle est donc la cause de cette discorde? Les élections.

Le suffrage universel a menti au Peuple.

La Révolution de février avait été faite par l'opposition de tous les partis au gouvernement déchu, par le dégoût général d'une royauté couronnée d'infamie, par le concours de tous les esprits dans l'idée d'une réforme à la fois politique et sociale. La Révolution de février, résultat de dix-huit années de querelles parlementaires, de protestations

réformistes, de critiques économiques, concluait nécessairement à une organisation républicaine, à une fusion plus intime des différentes classes de la société. On comptait, et l'on avait droit de compter que la nouvelle représentation nationale serait l'expression de toutes les idées contre-révolutionnaires. Le bon plaisir d'une majorité électorale veut faire rebrousser chemin aux événements; mais sans la République n'auraient eu le droit de suffrage, au nom de la République et en vertu de leur droit de suffrage, demandent un roi!...

Le signal de cette rétrogradation est parti du gouvernement provisoire. Les listes du National sont là qui l'accusent.

Ils avaient une telle inintelligence de U révolution, un tel effroi du peuple, ces républicains amateurs, ces gentilshommes de la démocratie, qu'à peine arrivés au pouvoir, ils ont fait appel à toutes les médiocrités du pays. Le pays leur a envoyé ses médiocrités. Le succès passe leui: espoir et déjà les dévore d'inquiétude. Ils sentent que leur rôle est fini. Quel parti ne les dédaigne? Ils sont si petits, si minces, si équivoques, qu'entre le despotisme et la République, l'œil le plus perçant ne les distingue pas. Je ne crois même point qu'on les hâisse ; et pourtant, ils ont enchaîné les destinées de la France !

C'est à vous, patriotes sans intrigue, demeurés tels après février que vous étiez avant février, c'est à vous que je m'adresse. De la résolution que vous allez prendre dépendra peut-être la vie ou la mort de dix millions d'hommes.

Votre colère est juste, votre indignation est légitime. J'ai versé, comme vous, des pleurs de rage à la vue de cqlte réaction perfidement commencée, et qui à l'escobarderie ajoute le massacre. Mais, citoyens, ce n'est pas par des représailles sanglantes que vous vengerez la mémoire de vos frères : la passion ne doit point entrer dans les décisions de Tbomme d'État. Car, dans l'anarchie universelle ou nous sommes eu

l'absçQçe de pouvoirs réguliers, de principes reconnus, je ois, citoyens, que chacun de tous doit se considérer comme homme d'état.

Considérez d'abord quelle est la situation du pays.

La Praïce, depuis soixante-dix jours, ne travaille pas. Savèz-vous ce que cela signifie, pour une nation, ne pas travailler? Figurez-vous un homme qui ne mange plus, qvn ne boit rien, qui ne digère pas ; en qui le sang a cessé de circuler, le cœur de battre, le poumon de se soulever, la chaleur de renaître ; un homme en qui le foyer vital est

éteint. Cet homme n'existe plus, il est mort !

Voilà l'image de notre patrie ! — ^ Pour nous plus de travail, plus de production. Plus de circulation, plus de consommation. La vie collective ne se renouvelle plus ; l'impôt ne rentre pas; le pouvoir n'est plus écouté; la force publique se démoralise ; le lien social se relâche ' : encore quelques jours dé cet état funeste, et le mouvement s'arrêtera, le corps du peuple tombera en dissolution.

La Pologne et l'Italie, que nous avons juré de défendre ; ja Pologne et l'Italie, ces deux sœurs de la France, maintenant écrasées sous les armes de leurs bourreaux, en vain ïious tendent leurs mains désolées. Nous n'irons point au secours ni de l'Italie ni de la Pologne. Savez-vous pourquoi ? C'est qu'il nous faudrait, avec cent mille soldats, cent millions de francs, et que nous n'avons pas cent mille centimes dont nous puissions équiper et approvisionner une armée.

Nous ne pourrions plus même nous défendre, si une coalition de rois venait, comme il y a 60 ans, s'abattre sur nous. Savez-vous encore pourquoi ? C'est que nous ne produisons plus en travaillant de j^quoi subsister jusqu'au jour où il nous faudrait mourir en combattant.

Patriotes, que la réaction irrite, voudriez- vous assassiner la patrie ? Vouddriez-vous poignarder votre mère!... C'est pourtant ce que vous allez faire, si vous recommencez les

barricades. Encore 70 jours d'immobilité, et c'en est fait de la Révolution, c'en est fait du peuple.

Ayez pitié de la France, ayez pitié du prolétariat, ayez pitié de cette bourgeoisie elle-même, dont vous ne pouvez concevoir les tortures. Ne voyez-vous pas que c'est sa ruine qui la rend furieuse ? la ruine, la banqueroute, la hideuse banqueroute, et puis la honte, et puis la misère : voilà ce que la bourgeoisie exaspérée poursuit dans le sang du prolétariat.

Voulez-vous donc, pour venger 150 de vos frères', faire promener l'ange exterminateur surtout le pays? Les funérailles de la patrie ! Est-ce là l'indemnité que vous réservez aux parents des victimes !...

Telle ne doit pas être votre politique, citoyens. Tuer des hommes est la pire méthode de combattre des principes. C'est par l'idée seulement que nous pouvons triompher de l'idée. Or, l'idée, vous la portez en vous-mêmes, comme vous possédez en vous-mêmes les moyens de la réaliser.

Quoi ! vous savez vous compter, vous savez vous organiser pour le combat, el vous ne savez pas vous organiser pour le travail !

Quoi ! vous vous donneriez rendez-vous, au nombre de cent mille, pour attaquer le gouvernement, et vous ne sauriez vous donner rendez-vous, au nombre de cent mille, pour attaquer le privilège !

Vous n'avez d'attraction que pour détruire; vous êtes sans sympathies dès qu'il s'agit de créer!...

Citoyens, la patrie est en danger !

Je propose qu'un comité provisoire soit institué pour l'organisation de l'échange, du crédit et de la circulation entre les travailleurs ;

Que ce comité se mette en rapport avec des comités analoges, établis entre les principales villes de France ;

} Allusion aux événements récents de Kouen. (iV. de Véd.)

Que, par les soins de ces comités^ une représentation du prolétariat soit formée à Paris, imperium in imperio en face de la représentation bourgeoise ;

Qu'une société nouvelle soit fondée au milieu de la société ancienne ;

Que la charte du travail soit immédiatement mise à l'ordre du jour, et les principaux articles définis dans le plus bref délai ;

Que les bases du gouvernement républicain soient arrêtées, et des pouvoirs spéciaux délégués aux représentants des travailleurs.

Citoyens, la République est aux abois ; le gouvernement ne peut rien pour vous, mais vous pouvez tout pour vous-mêmes : j'en fais serment devant Dieu et devant les hommes !

Jusqu'à ce que nous ayons épuisé les moyens économiques, je proteste contre les moyens de violence. Que le sang inutilement versé retombe sur la tête des agitateurs !

Séance d'ouverture Tertiaire de l'Assemblée nationale.

4 It.

^ ' ' L'Assemblée nationale s'est constituée au bruit du canot, du tambour, des fanfares, entourée de toutes les potes guerrières.

Dans ces jours où l'imagination est séduite par les sens, le cœur entraîné par l'imagination, la raison absorbée par le sentiment ; où l'esprit se croit infini parce qu'il est vide, l'âme n'a plus d'attrait que pour les épanchements de la sensibilité, pour les illusions de l'espérance. La réflexion semble avoir perdu ses droits, le jugement dépose son autorité. C'est l'œuvre des baisers Lamourette, c'est l'instant des réconciliations perfides.

Mais bientôt l'enthousiasme s'apaise ; le sentiment s'évanouit comme une caresse : à la place des idées sympathiques, la raison revient poser ses questions redoutables.

Eh bien ! que va-t-elle faire, cette Assemblée nationale, si laborieusement éclos, si impatiemment attendue, et sur qui reposent tant d'espérances contraires ? Nos députés sont-ils franchement républicains ? sont-ils socialistes ? ont-ils la ferme résolution de renouveler de fond en comble le vieil édifice social ? Le gouvernement provisoire, qui vient de remettre entre leurs mains ses pouvoirs, a-t-il eu crédit de les transfigurer au soleil de la révolution !

Pourquoi ne leur a-t-il pas fait prêter serment ?...

Vous demandez ce que fera l'Assemblée nationale ?

D'abord elle vérifiera ses pouvoirs, nommera son président, composera ses bureaux, répondra par une adresse à un discours de la couronne, blâmera, approuvera, reprochera, récriminera! — Que ne puisse-t-elle abroger en masse,

d'un seul cotip, et sans exception, tous les actes du gouvernement provisoire, et remettre les choses au point où elles étaient le 28 février \ Ce serait la marche la plus sûre, la plus simple; la plus expéditive, la plus rationnelle, la seule utile. Mais la censure de l'Assemblée nationale ne sera pas de cette force.

Puis l'Assemblée nationale s'occupera de la Constitution. Elle traitera présidence, veto, responsabilité, division des pouvoirs, centralisation, municipalités, etc. — Puisse-t-elle encore être assez bien inspirée pour voter, après lecture, sans discussion, sans amendement, comme un seul homme, d'emblée et avec enthousiasme, la première constitution venue qui lui sera proposée. Pour ce qu'une pareille constitution durera, et pour ce qu'elle vaudra, l'Assemblée nationale ne saurait aller trop vite. Les représentants coûtent 25 fr. par jour, et le peuple ne travaille pas !

Après cela l'Assemblée nationale causera d'affaires. C'est-à-dire que, sous le nom d'économie politique, elle s'occupera d'économie domestique, d'économie de boutique appliquée à l'État, comme on en fait en Angleterre, en France, partout depuis quarante siècles. Elle distribuera des terres, en Algérie et ailleurs ; elle créera des banques agricoles ; elle légifèrera sur les marques de fabrique ; elle remaniera l'impôt, les assurances, les mines, etc. etc.; elle se livrera à toutes sortes de spéculations obscures , embrouillées, scabreuses et vilaines. — Puissent les représentants de la République passer sur ces discussions comme sur braise !

Les questions d'affaires sont mortelles à la conscience du député : souvenez-vous des chemins de fer !...

Enfin l'Assemblée nationale s'occupera de philanthropie. Crèches, tours, salles d'asile, hôpitaux, hôtels des invalides du peuple, taxe des pauvres, caisses d'épargnes, récompenses à la vertu, encouragements aux artistes, fermes modèles, systèmes pénitentiaires, banques de crédit pour les travailleurs, écoles industrielles, professionnelles, com-

merciales^ agricoles, seront l'objet de ses préoccupations les plus respectables. Pour prouver au peuple toute sa bonne volonté, elle ira jusqu'à créditer M. Considérant de 4 millions et d'une lieue carrée de terrain pour Tessai d'un phalanstère. Quel bonheur, si la République pouvait, à ce ^ prix, être quitte du socialisme !...

Mais la question sociale ! direz-vous ; la vraie question sociale? les représentants de la révolution auraient-ils la pensée de l'écarter ! Qu'y a-t-il de commun entre le phalanstère et la question sociale !

La question sociale !

Je vous conseille d'en faire tout d'abord votre deuil. La question sociale ne sera pas à l'ordre du jour dans l'Assemblée nationale.

Est-ce que cette assemblée oserait regarder en face le privilège ?

Est-ce qu'elle est de force et de taille à porter la main sur l'arche sainte ?

Est-ce qu'elle aurait le courage d'abolir la dernière des royautés, celle dont l'abolition seule rendra les dynasties impossibles, la royauté de l'or !

Est-ce qu'elle se déciderait , l'Assemblée nationale , à prononcer la liquidation de l'ancienne société ?

Est-ce qu'elle pourrait comprendre, après ses immenses travaux politiques, économiques et philanthropiques, que la réforme sociale est l'abolition de la politique ? — que l'économie politique est le contraire de l'économie domestique ; — que la philanthropie est un corollaire de la misère?

Non, l'Assemblée nationale ne peut rien, ne vetit rien, ne sait rien 1

Elle ne peut devenir quelque chose, et faire œuvre de révolution, qu'autant qu'elle y sera sollicitée, provoquée, forcée, par une puissance en dehors d'elle, qui prenne l'initiative et donne le branle.

Une assemblée législative statue sur des faits ; elle ne les produit pas*

En d'autres termes, l'organisation du travail ne doit pas ' partir du pouvoir ; elle doit être SPONTANÉE.

C'est pourquoi nous reproduisons ici la proposition que . nous avons faite hier :

« Qu'un comité provisoire soit institué à Paris, pour l'or- « ganisation de l'échange, du crédit et de la circulation en- « tre les travailleurs :

« Que ce comité se mette en rapport avec des comités « semblables établis dans les principales villes ;

<x Que par les soins de ces comités, une représentation « des travailleurs soit formée, imperium in imperio en face « de la représentation boui^eoise ;

e Que le germe de la société nouvelle soit jeté au milieu « de la société ancienne ;

« Que la charte du travail soit immédiatement mise à a l'ordre du jour, et les principaux articles définis dans le a plus bref délai ;

« Que les bases du gouvernement républicain soient arc rêtées, et des pouvoirs spéciaux accordés à cet effet aux a mandataires des travailleurs. »

C'est ainsi seulement que nous ferons tête à la réaction ; que nous procurerons le salut de la République, et l'émancipation du prolétariat.

Vcn

||ae»tion étrangère.

13 Xai.

Noire diplomatie est sans idée, notre politique extérieure sans principe, sans but, sans moyens. Nos hommes d'état seraient incapables de prendre une résolutioti, autant que de la motiver. Ils ne sauraient dire, dans cette foule de questions de droit international qui surgissent, ni de qud côté se trouve l'intérêt de la France, ni en quoi consiste cet intérêt ; ce qa'apporte, ce qu'impose au système européen la dernière révolution. Comme ils ne comprennent pas le peHpte, ils n'ont rien à communiquer au

peuple. Et ce qu'il y a de plus triste, c'est que, fussent-ils en mesure de définir le nouveau droit, ils sont dépourvus des moyens de le défendre. La parole de la France est nulle dans les conseils de l'Europe, et son épée brisée n'est redoutée de personne.

Que sont, je le demande, et les formules de l'enthousiasme et les figères de l'éloquence, devant la gravité matérielle des événements? Que nous importe le talent d'un Lamartine, là où il faudrait le positivisme, oserai-je le dire, d'un Talleyrand ? Et la grande devise : Liberté, Égalité, Fraternité! tirez de là, je vous prie, une solution diplomatique !

Avez-vous le droit, ou ne l'avez-vous pas; d'exiger de l'Autriche qu'elle retire ses soldats de l'Italie, et qu'elle abandonne ses prétentions à la suzeraineté de ce pays? Quels motifs, quels arguments produisez-vous?... Il ne suffit pas de dire ; l'Italie nous est sympathique, l'Italie est la sœur de la France, l'Italie doit être libre comme nous sommes libres. Tout cela^ souffrez que je le dise, est du mysticisme»

et â la pire espèce de mysticisme, et c'est du mysticisme révolutionnaire, comme la corruption des meilleures choses est la pire des corruptions. — Je demande quel est, dans la question italienne, votre principe, votre droit, votre intérêt, en un mot, vos motifs? Et quand vous aurez exposé d«s motifs, je demande quels sont vos moyens? Pas de divagations : vos faits, des raisons, des titres. L'ancien gouvernement ne voulait pas intervenir en Italie : pourquoi ce qui pouvait être toléré hier, ne peut-il plus l'être aujourd'hui? Et s'il ne vous est pas possible de le souffrir, êtes-vous en mesure de l'empêcher?...

La Révolution de février, je le sais, a changé toute la politique : droit civil, droit public, droit des gens, reposent désormais sur de nouveaux principes. Pour intervenir en Italie, il vous plaît de dire que l'Italie est notre alliée : comment cela? Qu'est-ce qui fait une alliance? comment, à quel titre, pour quel objet, réel, immédiat, déterminé, sommes-nous, par le fait d'une insurrection, les alliés d'un peuple ? Et, reprenant la question de plus haut, quelle est, en politique, la règle des alliances?

Vivant les uns notre alliée naturelle est l'Angleterre ; suivant les autres c'est l'Allemagne. Pourquoi pas la Russie? pourquoi pas l'Espagne, le Piémont, la Suisse, la Belgique, qui gravitent autour de nous, comme une couronne de satellites?... Quels sont, enfin, nos alliés naturels ? Qu'est-ce qu'un allié naturel ? Et les peuples qui ne sont pas alliés naturels, que seront-ils vis-à-vis de nous? des étrangers? autant vaut dire des ennemis!... Nous avons donc pour ennemis naturels tous les peuples qui ne sont pas nos alliés naturels 1 Quelle confusion 1 Quelle discorde ! M. de Lamartine prophétisait en 1840 que l'Orient pouvait seul nous donner la clé du problème européen : eh bien 1 qu'est-ce que le mystérieux, le fabuleux Orient, révèle aujourd'hui il M. de Lamartine ?

La question des alliances internationales n'est jamais sor-

tie de la routine. Les caprices princiers, les convenances dynastiques, l'ambition et la vaine gloire des chefs de gouvernements, le fanatisme des opinions, l'engouement des masses, voilà ce qui gouverne la politique des nations. La diplomatie est une des formes du commerce anarchique, voleur et faussaire : à part le style, c'est le même charlatanisme, le même esprit de chicane, la même hypocrisie, la même mauvaise foi.

Figurez-vous un épicier de la rue Saint-Martin écrivant à son correspondant de Marseille :

a II y a retard de ving'-quatre heures dans le transport « de vos caisses de savon (elles devraient être rendues en a temps moral). J'ai retenu le tiers de la voiture (il se a monte à 300 fr.).

« Je vous laisse pour compte vos riz, cafés et sucres atct tendu que j'ai constaté du déficit sur les quantités (et que a je n'en ai plus l'emploi).

« Je n'acquitterai pas votre mandat, parce qu'il est dans « mes habitudes d'obtenir remise de 4 pour cent sur a toutes mes commandes, et que vous avez omis de me « faire jouir decette remise (dont il n'avait pas été question). « Je recevrai vos huiles, mais sous bonification de 10 pour a cent (d'autant que, depuis ma demande, cette marchandise a a baissé sur k place de 10 pour cent.)
»

Voilà tout l'esprit de notre diplomatie. Traduisez cela dans la prose poétique de M . de Lamartine ou dans le style philosophique de M Guizot, et vous aurez un chef-d'œuvre de diplomate.

Aurons-nous la paix? aurons-nous la guerre? — - Question insoluble, impénétrable mystère à nos hommes d'état« La paix? elle est impossible, car elle est sans racines, sans garanties. La paix est comme le crédit : pour se soutenir, elle a besoin d'hypothèques et non pas d'hypothèses; elle demande des gages, non des châteaux en Espagne. La paix n'est point affaire de contenance et de tempérament ;

c'est de toutes les choses humaines la plus substantielle, celle qui, par conséquent^ exige au plus haut degré des raisons de fait

et de droit, des éléments réels et positifs.

Où donc sont nos gages de paix avec l'Europe? Quelle communauté d'idées, d'inclinations, d'intérêt, la rattache à nous? Quelle obligation nécessaire, entre les puissances européennes, remplace pour elle le pacte de 1815 ?... Notre paix est plus fragile qu'une toile d'araignée. Je veux croire que le gouvernement déchu est pour beaucoup dans, cette destruction des éléments de la paix. C'était la politique du vieux roi de spéculer sur la confusion et le désordre. Mais il s'agit de réparer l'œuvre de M. Guizot : or quelles sont à cet égard, les idées de ses successeurs? Croient-ils avoir fort avancé l'alliance de la Prusse, de l'Allemagne et de l'Italie, parce qu'ils nous les montrent — en peinture — qui se donnent la main?...

La guerre ? elle nous est aussi impossible que la paix. Ce n'est pas tout que d'avoir des hommes, des chevaux, des munitions, de l'argent, — et nous n'en avons pas,— pour faire la guerre : il faut à la guerre, comme à la paix, des principes, des motifs, une idée, un intérêt. Autrement la guerre est immorale, et ne tarde pas à se tourner en défaite par la démoralisation. Nos pères, en 93, savaient pourquoi ils faisaient la guerre, et ils ont vaincu ; mais nous, pourrions-nous dire pourquoi nous la ferions? Il se peut que l'idée, le motif, l'intérêt ; il se peut que le fait et le droit existent ; mais quels sont-ils? Qu'on les définisse, qu'on les publie. J'interroge l'opinion, je consulte les actes du gouvernement : au lieu de motifs, à la place d'un intérêt sérieux et réel, je ne vois que le trouble de nos pensées, le désespoir de la situation.

Ce n'est pas un motif suffisant, à mes yeux, pour déclarer un peuple notre allié, et commencer à son profit une guerre de pro-

pagande, que la similitude des révolutions, l'analogie du gouvernement et des appétences, le point

d'boOBear des nationalités. Ce sont là des sujets d'appré^
GâtioB dont il est bon de tenir compte ; ce ne sont p\$is des motifs. Pourquoi, au point de vue de notre intérêt, de Fin^ téré^t français, -présent, positif, immédiat, devons-nous soutenir l'Italie contre rAutriche, la Pologne contre la Russiel En quoi cela nous touche-t-il? quel est notre intérêt dans ces conflits de peuples étrangers? Qu'y pouvon&-nous gagner ? qu'y pouvons-nous perdre ? Car, songez-y : si nous n'y avons qu'un intérêt de sympathie ; si nous ne pouvons motiver notre intervention que sur le vain sentiment de Tégalité et de la fraternité humanitaire, nous sommes sans intérêt véritable, et notre intervention est injuste. Je crois, pour ma part, et je me hâte de le déclarer, que la ruine de la nationalité polonaise, et la compression de la liberté en Italie, compromettent l'intérêt le plus positif de la France. Mais cet intérêt, il faut, avant d'agir, le mettre en lumière, le démontrer à tous les regards, en faire le sujet de tous vos manifestes. Or rien, dans les actes du gouvernement, ne fait connaître cet intérêt, sans lequel cependant toute intervention armée de notre part dans les affaires de l'Europe serait d'avance frappée d'immoralité, et suivie infailliblement d'une honteuse déroute. Allons-nous donc jouer, gnttuement et pour la satisfaction des utopistes humanitaires, le rôle de dons Quichottes de la civilisation?...

Ainsi, dans l'absence totale de principes, dans l'ignorance profonde où nous sommes de nos intérêts, la paix et la guerre nous sont aussi impossibles l'une que l'autre, et nous offrent un égal danger.

Dans cette paix véritablement absurde, car tout ce qui n'a ni principes, ni idées, ni gage de conservation, ni élément de durée, est absurde ; dans cette douloureuse expectative des événements, la France, incertaine d'elle-même, se consume dans son inertie, comme un glaçon au soleil de juillet. Nous mourons de fièvre lente ; nous ne produisons plus; nous n'échangeons pas; nous écoupons notre capital

par la contrebande ; encore quelques mois de cette léthargie, et nous nous dévorons les uns les autres. Est-ce pour échapper à la famine que nous irons nous jeter sur l'étranger?

Quant à la guerre, aussi longtemps qu'un principe joint à un grand intérêt ne viendra pas lui donner la moralité qui lui manque, elle ne peut aboutir, quelle que soit la fortune des bataillons^ qu'à un résultat funeste. Vainqueurs^ elle nous rapporte^ pour solution du problème social, le gouvernement militaire ; vaincu^, elle nous attire^ avé l'étranger, une restauration. Est-ce pour Napoléon II ou Henri V, que nous aurons fait des barricades?...

Cependant la Pologne immolée crie vengeance ; l'Italie est foulée aux pieds de ses bourreaux ; le roi de Piémont s'arrête, le pape recule, l'empereur d'Autriche intrigue, le roi de Prusse marchande, l'Angleterre étend sur l'Europe le réseau de sa marchandise, et la France regarde l'Amérique et la Grande Bretagne enlèvent à vil prix ce qui nous reste de produits, et se pourvoient pour des années : le chômage, l'importation forcée qui en est la suite, donnent le coup de grâce à notre industrie. Sur tous les points la liberté succombe, là-bas par la guerre, ici par la grève !

Pour mettre fin à cette situation déplorable, la vieille routine révolutionnaire a décidé de faire, quoi? une manifestation pour la Pologne î

Une manifestation ! Et qu'est-ce qu'elle prouvera, cette manifestation? Quel sera son programme, son idée, son moyen, sa formule, sa solution? Qu'apprendra-t-elle aux représentants? Quelle conviction, quelle foi fera-t-elle passer dans leur âme ?

Patriotes, je vous le dis pour la seconde fois : les circonstances ont fait de vous tous des hommes d'État. Il ne vous est pas permis de parler comme de fades humanitaires, ni d'agir comme des clubistes sans cervelle.

Revenons aux principes.

Pour faire la guerre^ de même que pour conserver la paix, il faut des motifs»

Les motifs, vous les connaîtrez par les mayms.

Quels sont les moyens delà guerre? Quels sont les moyens de la paix?

La richesse, les capitaux.

Or, les capitaux se forment par le travail;

Le travail, divisé et engrené comme il Test dans Téconomie des sociétés modernes, a pour base la circulation ;

La circulation a pour condition le crédit réciproque.

Organisez la circulation par la réciprocité du crédit, et vous aurez le travail et les capitaux; vous aurez les instruments de la paix et de la guerre.

Vous serez invincibles dans la paix ; vous n'aurez rien à craindre ni de la concurrence au dehors^ ni de la stagnation au dedans ; parce que la concurrence organisée sur le principe de réciprocité vous ouvre en vous-mêmes un débouché infini , qu'ainsi votre production devient infinie, et votre capitalisation infinie.

Vous serez invincibles à la guerre : 1^ du côté des moyens^ parce que votre capital se forme par la circulation collective et non plus par l'épargne individuelle^ et la circulation augmentant toujours, voire la richesse sera inépuisable ; — 2^ du côté des principes, parce qu'en organisant chez vous la circulation par la réciprocité du crédit et l'égalité de l'échange, vous résolvez, par là même, la question du commerce international, et vous vous créez, par cette solution, un intérêt positif dans les affaires de l'étranger, comme vous créez à l'étranger un intérêt positif dans les vôtres.

Et quand tous les États, entraînés par votre exemple, forcés par la nécessité, plus puissante que le canon et les protocoles, auront organisé chez eux la circulation, et par le fait, créé à votre exemple la liberté et l'égalité entre leurs citoyens ; — quand, par cette organisation, ils seront

devenus^ ainsi que vous, inattaquables dans leurs pays, invincibles à la paix et à la guerre, alors l'ALLIANCE sera universelle, la paix sera incorruptible, et la guerre impossible.

Ce que la République doit à la Liberté*«

27 Mai.

Il y a à peu près deux mois, lorsque la révolution, aujourd'hui livrée à l'intrigue, était au plus fort de l'utopie, une députation de

la société des gens de lettres fut à THÔlel-de-Ville trouver M. Bûchez, remplissant alors les fonctions de maire, et lui tint ce discours : La société des gens de lettres demande que la République organise les hommes d'intelligence.

— C'est bien, répondit M. Bûchez; les hommes d'intelligence seront organisés.

Les honorables écrivains qui s'avisèrent de cette étonnante pétition, n'appartenaient point à la haute littérature ; je dis haute littérature, comme on dit haute finance, entendant par là cette catégorie d'écrivains en privilège de corrompre la raison et les mœurs publiques, aux émoluments annuels de 10 à 100,000 fr. C'étaient de braves travailleurs, aussi déshérités de la renommée que de la fortune, mais qui comprenaient vaguement que, sachant lire et écrire, ils pouvaient, dans une République socialiste, être bons à quelque chose. Ce n'étaient pas des roués, à coup sûr ; c'étaient des littérateurs de bonne foi.

Aujourd'hui, MM. Alexandre Dumas et Victor Hugo, qui savent mieux que personne à quoi s'en tenir sur la valeur de la spécialité littérateuriste, et qui n'augurent rien de bon de l'organisation de la littérature, s'en viennent, sous le masque républicain, à l'aide de calomnies ramassées dans les égoûts de la liste civile, protester contre toute espèce d'organisation. Envoyer les socialistes à Charenton, c'est là

moindre chose pour MM. les notable» de la phraséurgie. A propoît de patrie, de famille^ de propriété, ces grands patriotes, ces types du père de famille, ces parangons de modestie, après nous avoir signalés aux balles citoyennes, nous vouent à Texécration de la postérité.

N'est-ce pas le cas de se demander ce qu'il y a de commun entre la révolution et la littérature, ce qu'a fait pour la République, et de quelle utilité peut être à la société, et à l'avenir, cette espèce de parasites vulgairement appelés gens de lettres ?

Et d'abord, qu'est-ce que la littérature au temps où nous sommes ? N'est-ce pas vrai que la vogue dont elle jouit encore elle la doit à nos mœurs traditionnelles, à notre culte des souvenirs ? La littérature est découronnée. Ce n'est plus ce sceptre porté autrefois par les âmes poétiques, c'est un brevet depuis longtemps tombé dans le domaine public, dédaigné de tous les hommes d'intelligence positive, mais exploité par quelques chevaliers d'industrie qui s'efforcent de faire croire à la supériorité de leur talent, par cette considération qu'ils ne sont propres à rien.

Sous peine d'ignorance et de grossièreté, tout le monde sait écrire, tout le monde est littérateur. Aussi, en y regardant de près, trouve-t-on que les notabilités littéraires n'ont d'admirateurs que parmi les illettrés ou les imbéciles. Eux-mêmes n'ont garde de se prendre au sérieux. Trouvez-moi des littérateurs qui s'estiment. Demandez à MM. Guizot et Thiers, historiens positifs, cherchant avant tout la philosophie et la fidélité dans l'histoire, ce qu'ils pensent des histoires de MM. Michelet et Lamartine ? à Y. Cousin ce qu'il pense de Lamennais ? à Ponsard ce qu'il pense de Hugo ? à Sainte-Beuve quel cas il fait de J. Janin ? à Bcribe quelle est son opinion sur A. Dumas ?

Ces messieurs ne se font entre eux compliment, quelquefois par hasard cela leur arrive, que dans l'intérêt de la corporation. Mais n'est-il pas temps que nous ne soyons plus

dupes de ces mimes ? Est-ce que le métier de gms de lettres n'est pas de tous celui qui exige le moins d'apprentissage ? Et, pour quiconque en a essayé, n'est-il pas vrai que dans cet exercice le développement intellectuel est en raison inverse de l'habileté phrasière ? Mettez- vous bien cela là, travailleurs : il faut cent fois plus d'intelligence pour construire une machine à vapeur que pour écrire cent chapitres de Balsamo; et tel patron du Rhône qui ne sait pas lire dépense plus d'esprit en faisant une course, qu'il n'y en a dans toutes les Orientales.

La littérature n'est que l'art d'agencer des mots et des périodes. Par elle-même, elle ne possède ni idée ni puissance : c'est un instrument incapable, à lui seul , de produire quoi que ce soit. Je ne connais à la littérature, comme à l'art oratoire, qu'un genre de mérite : c'est de donner de l'effronterie dans une assemblée. Aussi est-il remarquable que tous les littérateurs qui ont eu la bonne foi de reconnaître le vide de l'art d'écrire se sont tous jetés, qui dans l'histoire et les chroniques, qui dans la philosophie, qui dans l'économie politique. Il n'y a pas un honnête homme , aujourd'hui moins qu'autrefois , qui estime la profession d'homme de lettres.

De studieux ouvriers, dans ces derniers temps, ont cru faire merveille de prouver que le travailleur était capable de littérature autant que d'industrie. Le peuple cite avec orgueil les Poney, les Reboul, les Savinien Lapointe et une foule d'autres, dont les créations poétiques valent, à mon gré, les chefs-d'œuvre des maîtres. Si ces muses prolétaires n'ont eu d'autre prétention que de prouver l'insignifiance de la littérature, j'applaudis de tout mon cœur à leurs efforts ; mais si l'on entend que la capacité littéraire soit le sommet de l'intelligence, je proteste contre cette in-

digne prostitution. Qui travaille de ses mains, pense, parle et écrit tout à la fois; et si, dans la république de l'esprit, il existe des places réservées pour les intelligences supé-

rieures, rhomme de s<yle doit céder la place à rhomme d'action.

Je voudrais bien que Ton me définisse la valeur, soit d'utilité^ soit d'échange, et en dehors des idées qu'il doit exprimer, d'un artiste de style. Qu'est-ce qu'un écrivain, je dis de premier ordre, qui , en politique, ne sait exprimer rien de positif et d'immédiat ; qui, en économie poUtique, ne sait ni compter ni se rendre compte, et met partout de brillantes analogies à la place des faits ; qui, en histoire, ne réassit qu'à vous émouvoir, et qui, à force d'émotions, vous fatigue et vous blase ; qui, en philosophie , ne vous donne que des phrases sonores au lieu de lois réelles, déduites de l'observation et de l'analyse ; qui, en matière d'art, ne juge que sous l'inspiration de la fantaisie , sans pouvoir jamais comprendre que la fantaisie elle-même doit toujours se ramener à l'idée?

On distingue, pour échapper à la rigueur des conséquent ces, la littérature sérieuse^ dont les produits ne trouvent en général pas d'écoulement, d'avec la littérature de pacotille, seule capable d'enrichir ses exploitants. On demande pour la première les gratifications de l'État; on abandonne l'autre aux entrepreneurs de journalisme.

On ne voit pas que cette distinction est la négation même de la littérature. Qu'est-ce que la littérature sérieuse, en effet? C'est l'histoire, la philosophie, la morale, les sciences naturelles, la politique, l'économie sociale, la jurisprudence, l'archéologie, la

grammaire ; c'est tout ce que la raison humaine agite et découvre, tout^ dis-je , hormis la littérature. Jadis, quand la raison, tirant son savoir d'elle-même au lieu de le demander à l'expérience , pul-lulait de préjugés et d'erreurs , la forme dominant sur le fonds, la littérature était souveraine. Aujourd'hui, le monde a tourné; la raison subjugué l'imagination ; le fonds l'emporte en tout sur la forme ; la littérature est traitée en courtisane. La sévérité de la science ne souffre plus cette parure de langage,

«es finesses de Action de toutes ces merveilles de Tart ora-toire, qui firent les délices des Grecs et des Latins, et dont oa at>rotit la jeunesse de nos écoles.

Et vo^à pourquoi la littérature, expulsée par les hautes sciences, déchue de la plus belle partie de son domaine, a été for-cée de descendre aux choses triviales et ignobles; pourquoi elle cherche de nouvelles ressources dans les détails de ménage, dans la cuisine, le boudoir, la prison, l'orgie, le baign, le mauvais lieu. Ce que quelques-uns d^ plorent comme rabaissement et la cor-ruption de la littérature, n'est quela preuve de fait de sa nullité.

Ainsi, ce que la littérature a la prétention d'ajouter à la science, la science le dédaigne ; ce qu'elle fait pour relever l'objet de ses nouvelles prédilections, achève de la dégrader. L'histoire romantique, mystique et sophistique, est aussi méprisée que le roman historique, magnétique et philanthropique. On ne com-prend plus rien à l'histoire depuis qu'elle est écrite par des ri-meurs et des dramaturges ; on ne comprend plus rien à la société depuis que les feuilletonistes et les romanciers en ont entrepris la description.

Voilà un siècle et demi que la littérature oscille du genre descriptif au genre passionnel, s'enfonçant toujours plus dans le bavardage. Elle n'ose devenir logicienne et savante : elle serait quelque chose, elle ne serait plus. Aussi voyons-nous que les femmes excellent en littérature, à mesure qu'elle perd en réalité et en profondeur. Pour prolonger sa misérable existence, cette littérature efféminée appelle à son aide le paradoxe et le scandale ; elle se roule dans l'horrible fible, rimpur et le faux ; elle fouille les mystères tour à tour obscènes et atroces de la Ligue, de la Régence, de Louis XV, de 93, de 1840. Elle cherche des effets factices en transformant les mots, en reversant les idées, retournant les proverbes, confondant les caractères, associant les contraires, unissant l'impiété à l'Évangile, Fénelon à Voltaire, Gassendi à Descartes, la chair à l'esprit. Les littérateurs de

bonne foi crient à la décadence, à la profanation, à l'abus. Ils protestent contre les novateurs en faveur de la vieille religion du Parnasse. Pauvres gens de lettres qui ne voient pas que ces prétendus novateurs ont bien plus qu'eux l'instinct de conservation : car c'est pour conserver la littérature qu'ils la font servir d'expression à tout ce que l'humanité présente de plus dégoûtant.

Quand la société avait peu d'idées, que la somme des idées était, pour ainsi dire, égale à celle des vocables, la littérature était l'expression, j'ai presque dit la législatrice de la société.

Maintenant que la somme des idées surpasse à la fois et le nombre des mots, et celui des combinaisons graphiques ou syntaxiques auxquelles ils peuvent donner lieu, la littérature ne peut plus servir à exprimer de la société que sa nudité, à en montrer que la turpitude.

Je prends pour exemple la révolution de février.

Est-ce la littérature qui a préparé cette révolution?

Est-ce la littérature qui en exprimera le but, les tendances, la loi?

Est-ce la littérature qui viendra la justifier, qui la vengera de ses ennemis?

Quand est-ce que M. Victor Hugo a pris la défense des droits du travail?

Quand est-ce que M. Alexandre Dumas s'est fait connaître par ses idées, par ses mœurs républicaines ?

Qu'ont-ils fait l'un et l'autre, pour la révolution , sinon de calomnier les révolutionnaires ? — Et qu'est-ce qu'ils nous veulent aujourd'hui, ces aligneurs de rimes, ces enfileurs de dialogues ?

La science sociale a été, depuis vingt ans, étudiée par d'autres qu'eux ;

La révolution a été faite malgré eux ;

Le droit du travail est revendiqué en ce moment contre eux;

La famille n'a pas encore lavé les impuretés dont ils Tont couverte.

Et ils viennent nous parler de patrie, de famille, de travail, de propriété!...

Reconnaissons, à cette suprême vilenie, la moderne littérature ! A force de broyer la corruption, elle a fini par corrompre les littérateurs. Montrez -moi quelque part des consciences plus vé-

nales, des esprits plus indifférents, des âmes plus pourries que dans la caste lettrée ? Combien en connaissez- vous dont la vertu soit restée hors d'atteinte? Qui est-ce qui, depuis trente ans, nous a versé à pleins bords le relâchement des mœurs , le mépris du travail , le dégoût du devoir, Toutrage à la famille, si ce n'est la gent littéraire? Qui a puisé avec 1q plus d'impudeur à la caisse des fonds secrets? Qui a le plus séduit les femmes, amolli la jeunesse , excité la nation à toutes les sortes de débauches? Qui a donné le spectacle des apostasies les plus éhontées? Qui a délaissé le plus lâchement les princes, après en avoir mendié les faveurs? Qui se rallie avec le plus d'empressement, aujourd'hui, à la contre- révolution ? Des littérateurs, toujours des littérateurs !

Que leur importent la sainteté de la religion , la gravité de l'histoire, la sévérité de la morale? Ils passent, comme des filles perdues, de la légitimité à l'usurpation, de la monarchie à la république , de la politique au socialisme , de l'athéisme à la religion. Tout leur va, pourvu qu'ils en retirent de la vogue et de l'argent. Quelle soif de distinction ! quelle fureur de jouir ! mais surtout quelle hypocrisie ! Nommez-les, Parisiens, nommez-les pour vos représentants. Flageorneurs du peuple , flageorneurs de la bourgeoisie, flageorneurs des rois, flatteurs de tous les pouvoirs, toujours prêts à saluer l'amphytrion où l'on dîne ; ce qu'ils vous demandent, au nom de la patrie, du travail, de la famille, de la propriété, c'est de l'or, du luxe, des voluptés, des honneurs et vos femmes.

Froifn^'aiiiiiie réTélitloiiiiiale.

AUX ÉLECTEURS DK LA SEINE

Paris, 50 mai 1848.

^ fy^^ Citoyens,

. . Puisque mes amis politiques et socialistes le veulent, je consens de nouveau à tenter la fortune des élections , et je vous adresse ma profession de foi. Elle résumera sans équivoque , et d'une façon intelligible à tous , mes idées sur la Révolution; naes espérances pour l'avenir. Vous ae me nommerez pas, citoyens : ni vous, dont je sollicite en ce moment le sufiFrage, n'avez encore eu le temps de me connaître ; ni le gouvernement, qui peut-être aurait dû appuyer ma candidature, n'a le loisir de me comprendre. Mais , électeurs de Paris, vous n'en êtes pas moins le premier jury de la terre ; et ce que votre prudence n'accordera pas à une première vue, je ne désespère pas, à un second examen, de l'obtenir de votre sagesse.

La révolution de février a mis en question toute la société. Dans un moment aussi solennel, toute profession de foi, pour être sincère, doit être complète; il ne suffit même pas qu'elle soit complète, il faut qu'elle soit motivée. Vous excuserez donc , citoyens , la longueur de ces explications. Je ne suis pas de ceux pour qui une profession n'est qu'un acte diplomatique , où y avec des formules générales , on paraît promettre beaucoup , tandis qu'en réalité l'on ne promet rien du tout.

Le système social, qu'il s'agit de réformer et de refondre, embrasse trois ordres d'idées :

La famille ,

L'économie publique, La forme du gouvernement.

Je vais , sur chacun de ces points, ^ y ^ v ^ dir ^ ce que je pense.

1. — LA FAMILLE.

J'écrivais , il y a deux ans , parlant des rapports de la famille et de la propriété :

a C'est surtout dans la famille que se découvre le sens « profond de la propriété. La famille et la propriété marquent de front, appuyées Tune sur l'autre, n'ayant l'une a et l'autre de signification et de valeur que par le rapport a qui les unit.

« Avec la propriété commence le rôle de la femme. Le mariage, cette chose toute idéale et que l'on s'efforce en vain de rendre ridicule, le mariage est le royaume de la femme, le monument de la famille. Otez le mariage, ôtez « cette pierre du foyer, centre d'attraction des époux , il « reste des couples, il n'y a plus de familles. Voyez, dans les (t grandes villes, les classes ouvrières tomber peu à peu, par a l'instabilité du domicile, par la pauvreté du mariage et le « manque de propriété, dans le concubinage et la crapule ! a Des êtres qui ne possèdent rien, qui ne tiennent à rien et « vivent au jour le jour, ne se pouvant rien garantir, n'ont « que faire de s'épouser : mieux vaut ne pas s'engager que « de s'engager sur le néant. La classe prolétaire est donc « vouée à infériorité : c'est ce qu'exprimait au moyen âge le ((droit du seigneur, et chez les Romains l'interdiction du ((mariage aux prolétaires.

a Or, qu'est-ce que le mariage , par rapport à la société « ambiante, sinon tout à la fois le rudiment et la forteresse « de la propriété? Le mariage est la première chose que rêve o. la jeune fille;

ceux qui parlent tant d'attraction et qui a veulent abolir le ménage devraient bien expliquer cette a dépravation de l'instinct du sexe. Pour moi, plus j'y peflae.

« et moins je puiaime rendre compte ^ hors de la famille et a du ménage , de la destinée de la femme. Courtisane ou <f ménagère (ménagère, dis-je, et non pas servante), je n'y et vois pas de milieu : qu'a donccette alternative de si humia liant? En quoi le rôle de la femme , chargée de la cona duite du ménage, de tout ce qui se rapporte à la consom- <r mation et à Téconomle, est-il inférieur à celui de l'homme, a dont la fonction propre est le commandement de Tate- « lier, c'est-à-dire le gouvernement de la production et de oc l'échange?» (Système des Contradictions économiques^ tom. II, cbap. X.)

- La famille est en progrès dans l'humanité , comme l'industrie, l'art, la science, la morale, la philosophie. Elle s'élève de la communauté ou promiscuité des sexes, condition primitive de la société, à une polygamie déjà exclusive ; puis de cette polygamie au mariage monogame , dont les caractères fondamentaux, quoi qu'on en dise et quoi qu'on fasse, sont la perpétuité et l'inviolabilité. La mort, et certains cas graves^ dont la détermination est ce que la philosophie morale présente de plus délicat et de plus difficile, peuvent seuls rompre le mariage.

La révolution de 4848 n'atteint donc pas la famille, ne peut pas l'atteindre. Toute son influence à cet égard consiste à procurer de plus en plus l'idéal de la famille , en réformant la base économique sur laquelle elle repose.

Je protesterais donc contre toute loi, civile ou fiscale, qui aurait pour objet de restreindre ou limiter la puissance paternelle,

le principe d'hérédité, la faculté de donation et de testament. L'égalité et la fraternité n'ont pas besoin, selon moi, de telles sauvegardes. Le budget peut et doit se procurer d'autres ressources. Et quant au divorce, je ne crois pas, dans la corruption présente de nos mœurs, qu'il nous convienne de rien préjuger sur cette matière scabreuse ; je regarderais toute loi sur le divorce comme un encouragement au libertinage et un pas rétrograde.

IL — L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

Je suis, vous ne Tignorez-pas, citoyens, Thomme qui a écrit ces paroles: La propriété, cest le vol!

Je ne viens point me rétracter, à Dieu ne plaise ! Je persiste à regarder cette définition brûlante comme la plus grande vérité du siècle. Je n'ai nulle envie non plus d'insulter à vos convictions : tout ce que je demande, c'est de vous dire comment , partisan de la famille et du ménage , adversaire de la communauté, j'entends que la négation de la propriété est nécessaire encore à l'abolition de la misère, à Témancipation du prolétariat. C'est par les, fruits qu'on doit juger une doctrine : jugez donc de ma théorie par ma pratique.

Lorsque je dis : La propriété, cest le vol ! je ne pose pas un principe , je ne fais qu'exprimer une conclusion. Vous comprendrez tout à l'heure l'énorme différence.

Or, si la définition de la propriété telle que je l'énonce n'est que la conclusion, ou plutôt la formule générale du système éco-

nomique, quel est donc le principe de ce système, quelle en est la pratique, quelles en sont les formes?

Mon principe , cela va vous paraître étonnant, citoyens, mon principe, c'est le vôtre, c'est la propriété elle-même.

Je n'ai pas d'autre symbole, pas d'autres principes que ceux de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : La liberté, Y égalité, la sûreté, Idi propriété.

Comme la Déclaration des droits , je définis la liberté , le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.

Comme la Déclaration des droits encore, je définis, provisoirement, la propriété, le droit de disposer librement de ses revenus des fruits de son travail et de son industrie.

Voilà tout mon système : liberté de conscience , liberté de la presse, liberté du travail, liberté du commerce, liberté de renseignement, libre concurrence, libre disposition des fruits de son travail et de son industrie, liberté à l'infini, liberté absolue, la liberté partout et toujours?

C'est le système de 89 et 93; le système de Quesnay, de Turgot, de J.-B; Say ; le système que professent tous les jours, avec plus ou moins d'intelligence et de bonne foi, les divers organes de nos partis politiques, le système des Débats, de la Presse, du Constitutionnel, du Siècle, du National, de la Réforme y de la Gazette ; c'est votre système à vous, enfin, électeurs.

Simple comme l'Unité, vaste comme l'Infini, ce système se sert à lui-même et aux autres de critérium. D'un mot il se fait comprendre, et il force les adhésions ; personne ne veut d'un système où la liberté souffrirait la moindre atteinte. D'un mot il se fait re-

connaître et éloigne toute erreur : quoi de plus aisé que de dire ce qui est ou n'est pas de la liberté ?.. .

La liberté donc, rien de plus, rien de moins. Le laissez faire , laissez passer, dans l'acception la plus littérale et la plus large ; conséquemment la propriété, en tant qu'elle découle légitimement de cette liberté, voilà mon principe. Pas d'autre solidarité entre les citoyens que celle des accidents résultant de force majeure : pour tout ce qui regarde les actes libres, les manifestations de la pensée réfléchie, inso- Hdarité complète, absolue.

Ce n'est pas là du communiste, certes ;

Ce n'est pas le gouvernement de Méhémet-Ali ;

Ce n'est pas de la dictature ;

Ce n'est pas l'intervention de l'État dans toutes les fonctions civiles , et jusque dans la famille ;

Ce n'est ni du Babeuf, ni du Saint-Simon, ni du Fourîer.

C'est la foi de Franklin, de Washington, de La Fayette, de Mirabeau, de Manuel, de Casimir Périer, d'Odilon Barrot, de Thiers. Cela vous paraît-il rassurant ou compromettant?

Mais, direz-vous, à ce point de vue, comment résoudre le problème posé par la révolution de février?

Cela revient à dire : Qu'est-ce qui , dans l'ordre des Aiits économiques , gêne encore l'exorcice de la liberté , de la liberté individuelle, comme de la liberté générale?

-- Ôo "--

Ma repense sera fraaobe et ciUégorique. 3b àiv^ celles sont leseatraves dont il s'a^t, selon moi, de débarrasser ia liberté , car il est évident que nous ne noas sentons pas libres, et quels sont les moyens d'y parvenir : ceqtieje fNNV poserais de faire , si j'étais représentant du peuple ; ce que je ferais si j'étais ministre ; ce que je prendrais pour systàòKe de politique au dedans et au dehors si j'étais gouvemem^iit ; ce que je conseillerais au peuple de demander à l'Asseaf^léo nationale , la première fois qu'il ira la visiter, si mes coc^ seils pouvaient prévaloir auprès du peuple ; ce que j'ei^age enfin tous les amis du peuple à étudier, discuter, développer et répandre, et dont je ne cesserai de poursuivre l'application Jusqu'à ce que l'on me fasse voir que je me trompe, et qu'il existe d'autres moyens , plus directs , plus opportuns , plus spécifiques, plus décisifs^ plus révolutionnaires, de noas tirer de l'abîme.

Et d abord , ne faisons pas comme les médecins étiob>- ^istes , qui , à force de recbercher la cause des maladies , finissent par oublier les maladies elles-mêmes et laissent mourir leurs malades. Ne remontons pas la chaîne sans On des causes et des effets ; considérons le fait en lui-même et disons : La cause du mal , c'est le mal. La cause de la crise, c'est la crise. Le travail est suspendu, les ateliers sent fermés, les magasins restent pleins, le débouché n'appelle plus le produit, le capital fuit , le numéraire se cache , le commerce tombe , l'impôt ne rentre plus, l'Étal approche de la banqueroute, l'ouvrier à jeun se tord dans le désespoir ; en gn mot, la CIRCULATION est nulle : voilà la crise.

La société ne vit plus, comme autrefois, sur la propriété individuelle ; elle vit sur un fait plus générique, elle vit sur la circulation. Toutes les maladies qui affligent aujourd'hui le corps social

peuvent se rapporter à une cessation[^] à im trouble de la fonction circulatoire. Si donc la circulation se fait mal, si elle est entravée, s'il suffit du moindre accident politique pour la faire cesser tout à fait; c'est que Taf[^]an[^]

est mal établi , c'est que la circulation eut gênée dans ses fl-
QOuveœents, c'est qu'elle souffre dans ma organisme.

Sur quoi repose la circulation dans l'économie de la société? —
Sur le numéraire , sur l'aident*

Quel en est le moteur ! — L'argent.

Qui ouvre et qui ferme la porte du marché mx produits ? —
L'argent.

Qui est le roi des échanges , l'étalon du eommewê , le type des valeurs? .[^] L'argent.

L'argent est donc nécessaire, indispensable à la circu]ati<m?

La routine, à cette question, dit oui, la science dit non.

Lmprodw\$îê'éckmgmt contre les produits, dit la science éco-
nomique. G'est-à-dire que l'échange doit être libre, direct, immé-
diat, égal.

Lis pradvits t*éckmgmt contre de V argent, dit la routine.
C'est-à-dire que l'argent n'est qu'un intermédiaire, «n inslm-
mentd'agiotage, une entrave à la liberté des échanges. De plus,
comme l'argent ne fonctionne pas pour rien, la circulation, dans
ce système, est sujette à une déperdition continuelle de valeurs,
ce qui entretient tout à la fois la consommation et la pléthore dans
les diverses parties du corps social.

L'argent est donc un obstacle à la circulation, une entrave à la liberté du commerce et de l'industrie, et par lui-même, comme organe superflu, comme fonction parasite, et parce «qu'il coûte, comme cause de déperdition.

Se passer de BUméraire , supprimer l'intérêt du capital circulant , telle est donc la première entrave à la liberté que je propose de détruire par la constitution d'une Barrique d'Échange.

J'ai exposé ailleurs (i), fort au long, les principes et la théorie de cette Banque, dont la formule oairidée^>mère est la généralisation de la lettre de change. J'ai dit ^elle se-

(4) Voir Mésumé de la question sociale {Banque d*'Ecfian^e)^ i vol.ia-^18^ chez (iarûier firères, Palais-^NatiOBaU

serait, dans le nouveau système de crédit, Tagent de circulation, quel en serait le mode , le gage et la garantie. J'ai prouvé que Téconomie qui en résulterait pour le pays, rien que sur les escomptes , serait d'au moins 400 millions. Je ne reviendrai pas sur ce projet, sur lequel je ne demande pas mieux que de voir s'exercer toutes les sévérités de la

critique.

Mais la Banque d'Échange ne peut exister que par la volonté de tous les citoyens , comme elle emprunte sa puissance de leur libre adhésion. Or, cette libre adhésion de tous les producteurs et consommateurs , ce consentement mutuel de 35 millions de citoyens , qu'aucune propagande ne parviendrait peut-être en vingt ans à déterminer, il dépend du gouvernement de Tobtenir en une

semaine ; il dépend, dis-je, du gouvernement de terminer en une semaine la Révolution.

Que le gouvernement rende, au nom du peuple, les décrets suivants :

4*¹ DECRIIT. — Réforme banquière,

< Attendu que l'échange direct, sans numéraire, sans intérêts, est de droit naturel et d'utilité publique ;

« 4 . La Banque de France joint à ses attributions celles de Banque d'Echange.

« 2. La commission d'escompte, pour tous les négociants, entrepreneurs, etc., qui adhéreront aux statuts de la Banque d'Echange, est fixée provisoirement à 4 pour cent.

« 3. La commission, intérêt compris, pour tous négociants, etc., qui préféreront l'ancien mode d'échange et circulation sous la garantie du numéraire, est et demeure fixée à 5 pour cent. »

Est-ce créer un papier-monnaie? Est-ce forcer le cours de billets sans gage ? Est-ce du communisme , de l'expropriation , de la confiscation, de la banqueroute? Cela ne vaut-il pas mieux cent fois que les comptoirs de garantie, et la conversion frauduleuse des dépôts faits à la caisse d'épargne

rentes sur l'État, et rajournement des bons du trésor, et les prolongations d'échéances, et l'impôt somptuaire, et la confiscation des successions collatérales , et toutes ces lois d'extorsion et de spéculation financière, dont notre gouvernement conservateur s'est rendu coupable depuis le 24 février ?

Les détenteurs de numéraire garderont leurs écus : nous ne les leur prendrons pas, nous n'en voulons point. Qu'ils en disposent à leur gré, qu'ils les vendent, les échangent, les fondent, personne n'y trouvera à redire. C'est le fruit de leur travail et de leur industrie ! Mais comme le commerce est libre, que la République ne reconnaît pas de droits féodaux, que la concurrence est le remède naturel au monopole, les capitalistes pourraient-ils trouver mauvais que les producteurs s'abstinsent de leur entremise? Nous ne les empêchons pas d'exercer leur industrie ; nous ne défendons pas le prêt à intérêt; nous ne supprimons point l'usage de la monnaie ; nous ne portons atteinte ni à la liberté , ni à la propriété. Nous demandons seulement que la concurrence soit ouverte entre le principe monarchique et individualiste représenté par la monnaie, et le principe républicain et mutuelliste, représenté par la Banque d'Échange. Nous demandons que ceux qui ne veulent plus payer tribut aux capitalistes pour la circulation de leurs produits , ne soient pas forcés de le payer, quand ils peuvent faire autrement. *

S"* DicRET* — Conversion et remboursement de la dette ^

L'État représente la totalité des citoyens.

En outre, au point de vue du budget, l'État est l'administrateur d'une partie notable de la fortune publique.

U y a donc obligation pour l'État de chercher, dans l'intérêt des citoyens qu'il représente, les moyens de gouvernement les plus économiques , comme aussi d'opérer sur ses dépenses toutes les réductions possibles*

Or, l'État trouvant à la Banque d'Echange, sur ses titres d'emprunt, des valeurs qui ne lui coûteraient rien d'intérêt, il est de

son devoir d'aviser au remboursement de la dette publique, ou tout au moins à la conversion des rentes, dont le montant dépassera bientôt 400 millions. D'un autre côté, il ne serait pas juste que, tandis que les capitalistes, qui avaient leurs capitaux engagés dans le commerce, en perdent le revenu, ou du moins sont forcés, par la concurrence de la Banque d'Échange, d'abaisser le taux de l'intérêt à 1 pour cent et même au-dessous, les prêteurs de l'État, par un privilège sans motifs, continuassent de recevoir 3, 4 et 5 pour cent ?

Il y a donc ici pour l'État nécessité d'économie et nécessité de justice de mettre les rentes sur l'État d'accord avec le taux des escomptes, en attendant le reffilage général du « défi » national.

Je voudrais, en conséquence, que le gouvernement rendit encore le décret suivant, qui n'est qu'un complément du premier :

« Attendu que par l'organisation de l'échange direct des produits sans l'intermédiaire de l'argent et sans intérêt, l'État, comme tout citoyen, a la faculté de se procurer des fonds à 4 pour cent de commission, eu maximum ;

« Considérant qu'il est juste de donner aux contributeurs des capitaux jusqu'à présent engagés dans les opérations commerciales et industrielles, se trouvent désormais hors de service, une compensation légitime ;

« attendu que la loi doit être égale pour tous :

« Les rentes servies par l'État aux divers taux de 3, 4, 4 et 5 seront converties en rentes 4 pour cent, taux de la Banque d'Échange, jusqu'à remboursement définitif.

« L'exécution du présent décret est confiée au ministre des finances. »

Je vous le demande de nouveau, électeurs, est-ce là de la banqueroute? est-ce de l'expropriation, de la communauté, du phalanstère? Êtes-vous bien sûrs que le gouvernement

actuel), en substituant dans la vieille ornière, au lieu de rembourser la dette ou tout au moins de réduire la rente, comme il en a la faculté et comme je le propose, n'arrivera pas à une banqueroute dans laquelle tout périra à la fois, le commerce, le capital, le travail et l'État?

Les rentiers, les déposants à la caisse d'épargne, les comarques, les porteurs de bons du trésor, au lieu d'un intérêt à 5 pour cent, n'auront plus qu'un intérêt de 1 pour cent!... Qui en doute? et quel mal y a-t-il à cela? Sommes-nous donc obligés d'emprunter à 5 quand nous pouvons emprunter à 1? Devons-nous payer 5 pour cent d'intérêt aux porteurs de livrets de caisse d'épargne pour la peine que l'État se donne de garder leurs économies? Et puisque, par l'organisation de l'échange, sans intermédiaire et sans intérêt, nous nous trouvons dans la position d'un emprunteur à qui deux capitalistes offriraient leurs fonds, l'un à 5 pour cent, l'autre à 1 pour cent, pouvons-nous être taxés d'injustice parce que nous donnons la préférence au meilleur marché?

Que les rentiers, les déposants de la caisse d'épargne, les porteurs de bons du trésor, et tous les créanciers de la dette flottante, soient remboursés, intégralement remboursés, nous le pouvons sans nous faire tort: loin de là, par ce remboursement,

nous nous enrichissons. Qu'on ne fasse aucune retenue ; que la propriété soit respectée , mais que le travail soit libre.

3* DECRET. — Crédit foncier-.

Si l'État, si la totalité des citoyens aie droit incontestable de s'exonérer de ses dettes , voire même de changer de créanciers , quand il y trouve avantage, chaque citoyen qui se trouve dans le même cas a aussi le même droit.

Ajoutons, comme précédemment, que les capitaux prêtés à l'État et ceux engagés dans le commerce ne devant plus produire^ après l'établissement de la Banque d'Echange,

qu'un intérêt de i pour cent , il est de toute justice que les capitaux engagés dans l'industrie et l'agriculture , ei prêtés sur hypothèques, soient ramenés au même taux. Ce qui serait injuste, ce serait que les créanciers hypothécaires, jouissant comme tous les citoyens du bénéfice obtenu par la réduction du taux des escomptes et l'allégement de l'impôt , ils ne donnassent , à leur tour , aucune compensation sur leurs propres revenus.

Je proposerais donc encore de rendre le décret suivant :

A Attendu que la propriété est sacrée et inviolable ;

« Attendu que la banqueroute doit être rayée du vocabulaire français;

« Considérant que le taux de l'escompte et celui des rentes de l'État ont été fixés provisoirement, en maximum, k 1 pour cent; — Que ce chiffre doit être considéré comme taux légal de l'intérêt, jusqu'à rédaction nouvelle ; — Qu'une immense amélioration en doit résulter pour le commerce et la consommation; —Que les

prêteurs sur hypothèques jouissent, comme tous les citoyens, de cette importante amélioration ; — Qu'il est juste, par conséquent, qu'ils contribuent pour leur part à la fortune publique.

« L'Etat garantit k tous les créanciers hypothécaires le remboursement de leurs capitaux.

« Ce remboursement sera effectué, soit par annuités de 5 pour cent, soit intégralement en une fois, à la convenance de l'emprunteur.

« Jusqu'à parfait remboursement, il sera payé au créancier, chaque année, à titre d'intérêt, 4 pour cent sur la somme due.

« L'exécution du présent décret est confiée aux soins des citoyens grevés d'hypothèques, qui adhéreront aux statuts de la Banque d'Echange. »

La conversion des créances hypothécaires en créances remboursables par annuités et sauf intérêt de i pour cent, produirait pour tout le pays une économie de plus de i,2K)0 millions.

Eh bien! y a-t-il là ombre d'injustice? Les créanciers auraient-ils le droit de se plaindre? Les débiteurs seraientils des gens de mauvaise foi? Pouvons-nous, producteurs, être condamnés à subir éternellement la suzeraineté du nu-

méraire ? à payer à tout jamais Taubaine du capital?

Par la Banque d'Échange , l'échange , affranchi de tout péage^ fait lui-même fonction de capital , fonction de numéraire.

Or, la concurrence est libre depuis i789, non-seulement entre les industriels, mais entre les capitalistes : quelle loi , divine ou humaine , pourrait nous enlever le bénéfQce de cette concur-

rence? Et lorsque cette bienfaisante concurrence, comme une découverte inattendue, comme un moleur dont la puissance serait infinie et la dépense nulle, vient changer toutes les conditions de la production et de l'échange , et bouleverser l'économie de la société ; au nom de quel principe nous ferait-on perdre , pendant une seule minute , le bénéfice de l'invention ?

Comparez maintenant , dans sa moralité et dans ses effets, le, décret que je dépose ici avec celui rendu par M. Garnier- Pages sur les créances hypothécaires. M. Garnier-Pagès a agi précisément comme le voulait Barbes : il a entrepris de frapper une contribution sur les riches ; il n'a fait que prouver son incapacité par une sottise et une injustice. Le riche, en tant que capitaliste, est invulnérable à l'impôt : cela est désormais connu de tous les économistes. Mais il n'y a plus de riches , et en organisant la délation entre créanciers et débiteurs, M. Garnier-Pagès n'a réussi qu'à démoraliser les consciences, rendre plus introuvables les capitaux et frapper au hasard les créanciers malhabiles à se soustraire au recensement. Cependant M. Garnier-Pagès est au pouvoir, et Barbes , le loyal Barbes est en prison !

Comparez encore l'effet que produirait sur la population des campagnes la conversion des créances hypothécaires au moyen de la Banque d'Echange, avec celui obtenu par un autre décret du même Garnier-Pagès, je veux parler de celui qui augmentait de 45 centimes la contribution foncière. L'hostilité des paysans à l'égard de la République est là pour répondre. Et puis , remarquez la contradiction. C'est

dans le temps même qu'on s'occupe de crédit agricole que l'on augmente l'impôt agricole !...

Et M. Garnier-Pagès, cet élu de la bourgeoisie , ce routinier de la finance, qui a, plus que personne , plus que les théories de M. Louis Blanc, plus que les circulaires de M. Ledru-Rollin, désorganisé la République , discrédité la Révolution, compromis la propriété, accéléré la banqueroute, M. Garnier-Pagès est un conservateur! Et nous, qui ne songeons qu'à rembourser la propriété, nous sommes des partisans de la loi agraire, des communistes !...

4* DÉCRET. — Echéances et remboursements.

« La Banque fait rescompté en numéraire, au taux de 5 pour cent; — en bons d'échange k 4 pour cent.

« En conséquence, et par les mêmes considérations, précédemment développées, tout adhérent k la Banque d'Echange devra jouir sur tous paiements et remboursements d'obligations par lui souscrites antérieurement k l'existence de la Banque, d'une remise égale à la différence entre l'intérêt stipulé au profit du créancier et la commission perçue par la Banque d'Echange, pour tout le temps qui se serait écoulé jusqu'au terme de l'obligation, depuis l'installation de la Banque. »

Il arrive ici précisément la même chose que dans le cas d'une réduction de droits. Supposons qu'un décret de gouvernement abolisse tout-à-coup, comme cela a eu lieu en 1847 pour les céréales, les droits de transit à la frontière, de navigation , de circulation , tous les droits de régie , en un mot. Tout consommateur aurait le droit, quels que fussent ses engagements avec l'entrepreneur et le fabricant, d'obtenir une réduction proportionnelle sur le prix des produits et services.

L'organisation de la Banque d'Échange est un événement en dehors des prévisions des parties , qui vient faire baisser par-

tout la redevance du capital, et qui, par conséquent, doit profiter immédiatement à tous les citoyens loueurs de capi-

taux , acquéreurs de numéraire , acheteurs à terme , même spéculateurs sur les fonds publics, etc. Où donc serait l'injustice? En quoi la propriété serait-elle violée? En quoi la famille, la moi-
aie publique outragée?

Pour Texécution de ce décret , s'en rapporter à la diligence des débiteurs

Si le gouvernement de février, en prenant possession du pouvoir, ai?ail trouvé dans les caves derHôtel-de-Ville,dans les souterrains des Tuileries , dans les casemates de Vincennes et du Mont Valérien, un capital de iOO milliards ;

Si , avec le secours de ce capital , il avait créé une Banque où toutes les valeurs du commerce, portant deux signatures et représentant une valeur réelle, acceptée et livrée, auraient été re-
çues à l'escompte au taux de 1 pour cent, intérêt et commission compris ;

Si, non content de restaurer le commerce et l'industrie , menacés de périr par la désertion des capitaux et la trahison du numéraire, il avait remboursé la dette de l'État et dégrevé le budget de 400 millions de rentes annuelles ;

Si, se mettant ensuite aux lieu et place des créanciers hypothécaires, il avait remboursé leurs 14 milliards de créances, fondé sur de nouvelles bases le crédit agricole , et réduit l'intérêt des prêts sur hypothèques, comme celui des escomptes, à 1 pour cent ;

Si , par cette fortune inespérée, faisant baisser sur tous les points le loyer des capitaux, il avait ordonné qu'il serait fait remise à tous débiteurs, par leurs créanciers, sur les obligations et remboursements à échoir, delà différence d'intérêt, du jour d'institution de la Banque d'Echange jusqu'au terme des obligations ;

Le gouvernement, par chacune de ces dispositions, aurait-il fait chose juste? Aurait-il compromis la fortune publique? Sa politique aurait-elle été imprudente ou déloyale? Et parce que, sans demander rien à personne, sans taxe extraordinaire, sans contribution exceptionnelle, sans emprunt,

sans mesure coercitive, sans confiscation, sans banqueroute, sans atteinte à la propriété, sans escobarderie gouvernementale, par le seul fait de la découverte d'un trésor immense, il aurait répandu à pleines mains, dans la nation, la richesse, le bien-être, la sécurité et la liberté ; parce qu'il aurait détruit la féodalité mercantile, l'aristocratie financière, le bon plaisir de l'argent ; parce qu'il aurait affranchi le travail , débarrassé la circulation de ses entraves , nivelé, à force de richesse, toutes les fortunes, serait-on en droit de l'accuser de communisme, de terrorisme et d'anarchie?

Or, telle est précisément la situation dans laquelle je propose de mettre le gouvernement , par l'institution de la Banque d'Echange.

L'organisation de l'échange agit sur les relations économiques exactement comme ferait un capital qui s'augmenterait d'autant plus qu'on lui emprunterait davantage. L'échange est , comme le travail , un mode de créer de la richesse avec rien. C'est pour cela

que l'échange est le rival du capital, en ce qui concerne la circulation, la commandite et toutes les opérations du crédit.

Organiser l'échange , c'est organiser la baisse indéfinie , jusqu'à extinction, sur le loyer des capitaux; cest organiser la victoire du travail sur le capital , quelque forme qu'il prenne, capital monnaie et capital instrument, capital mobilier et capital immobilier, capital matériel et capital moral ou métaphysique.

Et comme l'organisation de l'échange dans l'ordre économique entraîne une organisation analogue des fonctions dans l'ordre politique, il s'ensuit que la forme du gouvernement résulte encore de la forme du crédit , en sorte que , organiser le crédit, la mutualité, l'échange, c'est organiser la République.

La Révolution est là tout entière. Et la ruine de l'ancien système est si complète, nous sommes arrivés si bas dans cette chute, qu'on peut hardiment défier qui que ce soit de

relever le crédit sur son ancienne base et de sauver le pays par les moyens connus.

J'ai dit comment, par la Banque d'Echange, la circulation était à rinstant même rétablie , la rente convertie ou remboursée , le ci*édil agricole fondé, les intérêts des débiteurs^ pour leurs obligations à échoir, sauvegardés.

Poursuivons cette série de réductions, et en contemplant les bienfaits du principe qui a vaincu en février, apprenons à défendre la Révolution, apprenons à aimer la République.

Aux décrets dont j'ai donné l'analyse, je proposerais donc d'ajouter les suivants.

5* DÉCRET. — Intérêts et dividendes des sociétés par actions.

« Considérant que les capitalistes-actionnaires, faisant partie de sociétés anonymes et en commandite pour l'exploitation des diverses branches du commerce et de l'industrie, profitent, comme les autres citoyens, de la diminution des impôts, et du dégrèvement des charges qui pesaient auparavant sur l'agriculture et le commerce; — Qu'il est juste, par conséquent, qu'ils contribuent pour leur part au dégrèvement, par une réduction analogue sur l'intérêt des actions qu'ils ont souscrites ; — Qu'agir autrement ce serait créer, en faveur desdits actionnaires, un privilège sans droit ; — Qu'au surplus rien ne serait plus facile dans beaucoup de cas, que d'établir, à côté de ces sociétés, des entreprises rivales, commanditées par la Banque d'Echange ;

« Attendu la connexité et l'identité des espèces;

« Les intérêts et dividendes sont réduits, dans toute société par actions, de pour cent, ensemble, du capital versé, et seront acquittés à ce taux, s'il y a lieu, jusqu'au remboursement définitif.

« Le présent décret, applicable à toutes entreprises formées par actions pour l'exploitation des mines, canaux, chemins de fer, transports, messageries, constructions, salines, produits chimiques, filatures, verreries, etc., etc., est confié pour l'exécution à la diligence des directeurs, gérants, comptables, associés, et porteurs d'actions industrielles desdites compagnies. >

Je vous le demande de nouveau , lecteurs , et je vous le demanderai jusqu'à la fin, où est ici la spoliation? où est le

communisme? Est-ce là ce système d'absorption et d'exploitation par l'Etat, dont la menace était une folie, dont la réalisation

est impossible? Faire jouir les entreprises par actions des bienfaits de l'échange direct, du crédit mutuel⁶ sans numéraire et sans intérêt ; dégrever la grande et la petite industrie , le haut et le bas commerce , des tributs qui les écrasent, et sous forme d'escomptes, et sous forme d'impôts, et sous forme d'agiotage ; donner l'essor au travail et la vie aux fabriques en réduisant sans cesse les frais fixes de la production , n'est-ce pas la vraie formule du progrès, la vraie théorie de la liberté?

6⁶ DÉCRET. — Loyers de maisons,

La loi civile a distingué les biens eu meubles et immeubles.

L'économie politique, qui considère les biens , non dans leur forme extérieure , mais au point de vue de la production, les confond tous dans la même catégorie, sous le nom de capitaux.

L'identité des capitaux , comparés entre eux au point de "vue de la production et du droit qu'ils donnent au propriétaire d'en tirer un revenu, est sensible, notamment entre les maisons et les actions de la société en commandite. — Une société par actions se forme pour la construction d'une rue , de tout un quartier, et pour la location et exploitation des bâtiments. D'après l'article 518 du Code civil, ces bâtiments sont immeubles par nature , et chaque propriétaire peut et doit, en conséquence, être réputé propriétaires d'immeubles. Mais d'après l'article 529 , l'action , qui est ici le titre de propriété, est meuble aussi par nature, en sorte que le même propriétaire peut , à bon droit , et relativement au même objet, être considéré comme propriétaire de meuble et d'immeuble.

Lé Gode civil contient donc , au moins dans l'espèce qui nous occupe , une distinction fâcheuse , contre laquelle le

Gode de commerce {U'otesle en vain. La Banque d'Echi^age vient à propos faire cesser ce malentendu.

« Attendu, dirait le gouTernement » qu'il y a identité entre les actions d'une sociélé formée pour l'exploitation d'une mine et les ac* tions d'une société pour la construction d'un bâtiment ; entre le capital engagé dans des machines et le capital engagé dans des maisons;

« Attendu que la construction d'un édifice n'est autre chose qu'un acte d'échange entre les architectes, tailleurs de pierres, maçons, charpentiers, menuisiers, plâtriers, ferblantiers, briquetiers, vitriers, serruriers, etc., et le capitaliste qui achète leurs services;

« Attendu qu'au moyen de la Banque d'Echange, tous producteurs peuvent et doivent se considérer comme capitalistes ; qu'il leur est ainsi facultatif d'acquérir, individuellement ou collectivement, moyennant crédit sur caution, avances sur consignations, escompte de leurs Êictures, etc., le travail des ouvriers constructeurs, et de se procurer des habitations commodés et k bas prix ;

« Considérant que la réduction de l'intérêt sur l'instrument de circulation, a entraîné successivement une réduction équivalente sur la rente de l'Etat, sur les obligations hypothécaires et les actions de commandite ; qu'une réduction analogue sur l'intérêt des capitaux engagés dans les propriétés bâties en est la conséquence nécessaire; qu'il y aurait injustice à ce, qu'il en fût autrement;

« JPar ces motifs : »^{1*}

< Le prix des loyers sur tout le territoire de la République, est réduit k 4 pour cent de la valeur actuelle des maisons, déduction faite de l'amortissement des frais d'entretien et des contributions.

» Une expertise sera faite, par les agents -voyers, architectes et ingénieurs des villes et des départements, accompagnés des maire^, et en présence des propriétaires, k l'effet de reconnaître la valeur des propriétés bâties, en l'état qu'elles se trouvent; d'en fixer le revêtu légal, et d'assigner k chaque compartiment sa valeur locative.

« L'intérêt ou loyer ainsi fixé sera payé par le locataire jusqu'à liquidation et remboursement intégral de l'immeuble, après quoi il sera pourvu par l'Etat, sur nouveau plan, à sa restauration définitive.

» Les baux échus sont prolongés de deux ans, k la convenance des locataires.

« Le présent décret sortira son effet h partir du 1^{er} février 1848. Son exécution est confiée k la direction des locataires, qui doivent

justifier de leur adhésion à la Banque d'Echange, à peine d'être déchus du bénéfice que leur assure le présent décret.

< Les propriétaires qui n'auront point adhéré aux statuts de la Banque d'Echange, outre qu'ils ne pourront exiger de loyers supérieurs à ceux fixés par les procès-verbaux d'expertise, ne pourront non plus exiger le paiement en numéraire de leurs termes que jusqu'à concurrence de la moitié.

« 11 sera fait état aux locataires des sommes qu'ils auront payées en trop pour les jours de location écoulés depuis le 94 février 4848 jusqu'il la promulgation de la présente loi. »

Ce décret parle de lui-même et n'a pas besoin de justification.

Sur 400;000 négociants, marchands, fabricants, ouvriers, producteurs de toute espèce , voyageurs , rentiers, etc , qui habitent le département de la Seine, les propriétaires ne sont pas 15^000, pas i sur 30. S41 était question de sacrifices à faire à Tintérêt général, certes, on ne pourrait accuser le décret de frapper le grand nombre au profil de quelques-uns, comme il arrive si souvent en matière budgétaire. Loin de là, ce serait nne minorité imperceptible sacrifiée à l'intérêt de l'immense majorité.

Mais il ne s'agit point ici de sacrifice , il ne s'agit que de justice.

La propriété bâtie, au lieu de continuer son jeu de pompe aspirante sur la production, ne prélève plus que son propre amortissement. Les loyers baissent partout de 25 à 30 pour cent, la population entière est déchargée d'un poids énorme ; et le propriétaire n'a point à se plaindre , pas plus que le capitaliste, pas plus que le rentier, pas plus que le porteur d'actions. Il profite, comme tout le monde, du bon marché général ; il doit subir par conséquent, comme tout le monde, et pour ce qui le concerne, les effets de la concurrence que l'échange fait au capital.

Pensez-vous , citoyens , que vos affaires en iraient plus mal ; si demain le législateur^ en même temps qu'il vous

rouvrirait le crédit et le débouché , en même temps qu'il vous ferait jouir d'une immense réduction sur le prix de toutes choses,

vous apprenait qu'à partir du 24 février, au lieu de 12 mois de loyer que vous avez à payer chaque année, vous n'en aurez plus que 8? Cette réduction vous arrivant comme un rafraîchissement à un malade, ne serait-elle pas pour vous, dans cette crise affreuse, d'un immense soulagement? Vous croiriez-vous en communauté de ménage avec les Tcariens, les Phalanstériens, les Égalitaires, parce que vous jouiriez comme eux d'un dégrèvement sur votre loyer? Diriez-vous que c'est la ruine de la France, le signal de la banqueroute et de la détresse du pays? Préfèreriez-vous, à cette munificence de la banque d'échange, une augmentation de votre patente, de votre contribution personnelle, mobilière, locative, avec toutes les angoisses d'une restauration dynastique? Croyez-moi : ceux qui nient la propriété, qui savent ce qu'ils nient et ce qu'ils affirment, ne veulent pas autre chose que la liberté du travail par l'abolition de l'intérêt du capital.

7« DicRRT. — Fermages ou rente foncière.

Lorsque la réforme des taxes et péages qui grèvent la production, qui arrêtent la circulation, qui rendent impossible la consommation, aura été largement inaugurée : 1° par l'abaissement de l'escompte de 8 à 1 pour cent; 2° par le remboursement de la dette publique ; 3° par l'extinction ou la conversion des créances hypothécaires ; 4° par les remises sur remboursements à échéances ; 5° par la fixation à 1 pour cent des intérêts et dividendes des actions de commandite ; 6° par la tarification des loyers : alors le moment sera venu de réduire aussi le prix des baux agricoles, d'éteindre la rente foncière, en un mot de racheter la terre, de rembourser la propriété.

Le remboursement de la propriété y telle est la conséquence légitime, inévitable, d'une institution de crédit fondée sur Tab-

sence du numéraire et la nullité de l'intérêt.

Si le fermier ne pouvait être laissé dans une pire condition que celle faite au commerçant et à l'industriel ; si le propriétaire foncier ne pouvait conserver un privilège désormais incompatible avec l'économie générale ; si le pays ne devait souffrir que l'agriculture fût abandonnée plus longtemps à la misère du métayage , au hasard de la petite culture, au bon plaisir de la routine.

Ainsi , sans rien préjuger sur l'organisation ultérieure de l'agriculture, et me renfermant exclusivement dans la période de transition, je proposerais de décréter par une loi :

Que le taux du fermage pour les terres, prairies, vignobles, etc., de toute qualité, fût réduit de 25 pour cent sur la moyenne des vingt dernières années;

Que les baux fassent prolongés de trois ans, à la convenance des fermiers;

Que la valeur des propriétés affermées fût calculée en prenant le fermage alloué comme x pour cent du capital ;

Que lorsque , par l'accumulation des annuités, le propriétaire serait rentré dans la valeur de son immeuble , augmentée d'une prime de 20 pour cent, le titre d'indemnité, la propriété fit retour à la société centrale d'agriculture, chargée de pourvoir, par la création de compagnies locales, à l'organisation agricole ;

Que l'obligation de cultiver étant la condition même du droit de la propriété, toute terre non cultivée ferait de même retour à la société ;

Que les fermages actuellement échus seraient acquittés moitié en billets d'échange, moitié en numéraire, à la convenance des fermiers;

Qu'après l'expiration du remboursement, les propriétaires, et après eux les fermiers, auraient privilège de gestion et de direction sur la propriété ;

Que l'exécution de cette loi fût confiée à la diligence des parties intéressées.

Qu'est-ce que cette opération de rachat , rendue inévitable

— Mais -

la mesure par l'immédiateté de rechange et par les conséquences qui en résultent, la démonétisation de la monnaie, la dépréciation du numéraire , l'abolition des taxes prélevées sur le capital, le remboursement de la dette publique, l'extinction de l'usure hypothécaire, le nouveau régime d'édilité ; qu'est-ce, dis-je , que ce rachat du sol, dont l'unique but est de centraliser l'exploitation agricole et de rendre plus solidaires les diverses parties du territoire, sans rien ôter à la liberté et à la responsabilité du laboureur, — a de commun avec la communauté et la loi agraire ? Qu'est-ce que la famille peut avoir à en redouter? Qu'est-ce que le principe d'hérédité, le droit de tester, en peuvent souffrir ?

Voulez-vous que l'agriculture double ses produits? Voulez-vous donner à vos ouvriers le pain , la viande , le vin , tous les objets de consommation, en un mot, à bon marché?

Abolissez les taxes qui écrasent le paysan ; organisez le crédit agricole par la banque d'échange , et centralisez l'exploitation du territoire par le rachat. Alors vous verrez les bras se reporter

d'eux-mêmes vers l'agriculture : le paysan, assuré de vivre au grand air et au soleil, ne viendra pas chercher ombre de nos villes. Alors vous aurez l'équilibre entre les fonctions , l'équivalence entre les produits , l'égalité entre les fortunes. Vous comprendrez que la propriété, réduite ainsi à sa juste mesure, n'est pas autre chose que le droit de consommation ; et sans être plus communiste que moi-même, vous direz avec moi que la propriété, le péage perçu au nom du capital, le dernier des droits féodaux, est un vol î

' vous, Montagnards, qui n'avez jamais eu que des intentions , et pas une idée, apprenez donc enfin votre métier de révolutionnaires ! Vous cherchez la liberté , l'égalité , la fraternité ! Vous voulez organiser le travail î Et vous n'avez d'instrument que la force, d'autorité que la dictature, de principe que la terreur, de théorie que les baïonnettes!... Du 25 février au 23 avril, vous avez eu le pouvoir, et vous

n-avez su l'employer que pour le perdre. Vous vouliez frapper le capital , et votre fiscalité routinière n'a su atteindre que le travail. Vous ne saviez pas par où il fallait prendre le capital. Vous étiez devant lui comme une meute altérée de sang en présence d'un hérisson. Fiez-vous-en, une fois, à un homme du métier. Oi^anisez l'échange , l'échange direct , sans numéraire ; sans intérêt : et tous ces péages qui arrêtent la circulation, toutes ces taxes qui, sous mille formes, aspirent au profit du parasitisme le plus pur de la richesse sociale tombent sans retour. Au lieu d'attaquer le publicain dans son coffre-fort, attaquez-le dans son industrie. Abaissez les barrières, déliez les bras du travailleur, rognez les ongles au privilège, coupez les vivres au monopole , et puis laissez le producteur jouir de son produit, disposer & son gré

du fruit de son travail et de son industrie. LaUsex faire f laissez passer ^ faites place à la liberté : le reste vous sera donné par surcroît.

Est-il donc si difficile de comprendre que c'est par l'argent , par cette fatale chaîne du numéraire , que le travail est inféodé au capital, et la société matérialisée? qu'une fois le travail rendu libre comme la pensée par l'organisation de l'échange, toutes les causes d'inégalité, tous les privilèges, tous les monopoles disparaissent ? que ce premier problème résolu nous donne la clé de tous les autres, depuis le problème de l'impôt jusqu'à celui de la valeur, depuis le problème de la souveraineté jusqu'à celui de la certitude?

Si, par une organisation que le bon sens appelle, que la théorie affirme, que l'expérience atteste, l'échange des produits contre les produits s'opérait d'une manière directe, sans intermédiaire et sans prélèvement, la mutualité du crédit opérant comme capital, comme capital inépuisable et gratuit, la circulation n'aurait pas à supporter une taxe de 400 millions sur ses escomptes, et l'usure financière serait impossible.

L'État pouvant escompter gratuitement ses rentrées ^ na serait pas dans la nécessité d'augmenter indéfiniment sa dette et de payer ^100 millions de rentes, et Tusure budgétaire serait impossible.

L'industrie et Tagriculture , trouvant des fonds à 1 pour cent au plus et tout frais compris, ne seraient pas écrasées sous une dette permanente et toujours croissante de 44 milliards , et l'usure hypothécaire serait impossible.

Les compagnies par actions , n'ayant à payer non plus pour tous intérêts et dividendes que i pour cent, prendraient un nouvel essor et feraient jouir le pays de tous les bénéfices annoncés par leurs programmes, et l'usure commanditaire serait impossible.

: Les habitants des villes et des campagnes, grâce à la facilité des constructions, verraient diminuer leurs loyers de 50 .et 80 pour cent, restaurer, embellir leurs habitations, et l'usure locative serait impossible.

Le fermier , mettant le marché en main au propriétaire que la loi obligerait d'exploiter ou de faire exploiter à peine Âe retrait de la propriété, obtiendrait une réduction du tiers, .de moitié, de trois quarts, sur le fermage, et l'usure territoriale serait impossible.

Et comme l'abolition de l'usure serait commune à tous, au capitaliste banquier, au rentier de l'État, au créancier hypothécaire, au porteur d'actions, au propriétaire de maisons et de terres ; que chacun d'eux profiterait, comme tous les autres, du bon marché qui en résulterait sur tous les produits ; que d'ailleurs la suppression des intérêts et péages établis sur la circulation impliquerait remboursement immédiat et par annuités de tous les capitaux prêtés ou loués à usure : la Banque d'Échange, en faisant jouir le travailleur de ses incontestables droits, ne ferait pas banqueroute au cafâtaliste, ne ruinerait personne.

Or, l'usure, soit la redevance payée au capital, ainsi abolie dans l'escompte, la rente, le crédit foncier, la commandite, les loyers et les fermages; toute autre espèce de privilège,

euaraly monopole^ tfaiieméat^ sinécure ou patasilisme, .se tfoaye désonnai» san» prétexte et devient impossible.

La douane, par exemple, serait impossible, les 25 millions qu'elle coûte chaque année seraient épargnés, et la contrebande ne serait plus un délit, car il n'y aurait plus de contrebande. En effet, la production nationale étant dégrevée de plus de 3 milliards 200 millions pour frais généraux de circulation, prêts sur hypothèques, impôts, loyers, commandes et fermages, soit environ de 30 pour cent, elle n'aurait plus rien à craindre de la concurrence étrangère ; dans tous les cas, nos importations devant toutes être payées en papier d'échange, c'est-à-dire en produits, notre capital n'aurait plus à craindre d'être entamé par l'usure du dehors, et son intégralité serait assurée. Le problème de la balance du commerce serait résolu. Du reste, les employés de la douane n'auraient rien à redouter pour leur existence de la réforme : le commerce, l'agriculture et l'industrie, plus prospères que jamais, les auraient bientôt absorbés.

Avec la douane, tous droits analogues, de navigation, de circulation, de transit, d'octroi, etc., devraient être également abrogés, ou du moins réduits dans une large mesure. Ce serait l'objet d'un décret, que je voudrais confier, pour l'exécution, aux citoyens les moins suspects de mollesse à rencontre de la douane, aux libres-échangistes.

9« DÉCRET. — Traitements et cumul.

Le gouvernement, sous la République aussi bien que sous la monarchie, a toujours reculé devant les demandes réitérées de réduction de traitements de ses fonctionnaires : pourquoi cela? Parce qu'il ne serait pas juste, parce qu'il n'est pas possible que les fonctionnaires de l'État, chacun suivant son mérite et sa dignité, jouissent d'une existence supérieure à celle des ouvriers,

commerçants , industriels et proprié* laires , ayant des facultés égales et une position analogue.

Autrement, personne ne voudrait servir TÉtat, et le gouver^ nement serait livré à des esclaves. Un facteur rural peut-il gagner moins qu'un tailleur? Un directeur des Postes, de Sèvres , de la Régie , des Gobelins , un préfet , peut-il être moins payé qu'un directeur de compagnie de chemin de fer ou de mine ? Un président de cour d'appel doit-il être audessous d'un avocat? Un ministre plus mal logé qu'un banquier?...

Dans le système actuel , les économies sur les traitements sont impossibles : avec la Banque d'Échange, ces considéra*tions n'existent plus. Les capitalistes, rentiers, propriétaires! commerçants, industriels et autres, qui tiraient la majeure partie de leurs revenus de l'intérêt de leurs capitaux, ne seraient plus un objet d'envie et un argument de l'ambition. Tout au contraire, ce seraient eux qui viendraient réclamer une compensation à leurs redevances perdues ; et comme , cette fois , l'intérêt des bourgeois serait d'accord avec celui du Peuple , le gouvernement serait forcé de s'exécuter de-* vaut la volonté générale.

C'est en prévision de cet inévitable résultat de la Banque d'Échange , que je proposerais à l'Assemblée de rendre le décret suivant :

« Attendu que , par Torganisation de l'échange , les capitulistes ayant des fonds engagés dans le commerce, les rentiers de TÉtat, les prêteurs sur hypothèque, les porteurs d'actions, et les propriétaires d'immeubles ont vu successivement diminuer et annihiler la productivité de leurs capitaux ; •— Que tous ensemble ont été mis dans la nécessité d'exploiter et faire valoir

eux-mêmes leurs propriétés, k peine de manger le fonds et de perdre le revenu, ou même d'être dé« cbas de leur titre ; — Que les entrepreneurs d'industrie ont été forcés^ k leur tour, de baisser jio prix de leurs produits par la concurrence de l'étranger ; — Que d^ cette réduction progressive des intérêts» rentes , loyers , fermages, dividendes et bénéfices, ainsi que du travail des capitalistes et propriétaires, il est résulté une augmentation considérable dans la richesse publique et dans le bien-être des particuliers ; — Que cette amélioration a profité aux fonctionnaires de

l'État, comme à tous les citoyens^, — Qu'il est juste, par conséquent, que lesdils fonctionnaires y contribuent, d'autant plus que leurs fonctions sont essentiellement improductives :

« Le maximum de traitement des fonctionnaires de l'État est fixé U 40,000 francs.

« Les traitements inférieurs à 10,000 francs existant à ce jour, seront réduits dans les proportions ci-après :

De tb francs k SO francs, par jour, $\frac{4}{3}$

De 20 francs à 15 francs, — $\frac{1}{4}$

De 15 francs à 10 francs, — $\frac{1}{5}$

De 10 francs kl ffrancs 50 centimes, — $\frac{1}{6}$

De 7 francs 50 centimes k 5 francs, — $\frac{1}{7}$

De 5 francs à 4 francs, — $\frac{1}{8}$

De 4 francs a 3 francs 50 centimes, — $\frac{1}{10}$

De 3 francs 50 centimes k 3 francs, — $\frac{1}{12}$

De 3 francs k 2 francs 50 centimes, — 1/15

De 2 francs 50 centimes k 2 francs, — 1/20

« Les pensions seront réduites suivant la même échelle de proportion.

« Tout cumul d'emploi , lorsque la somme des traitements réunis dépassera 2,400 ffrancs, est interdit.

« Le chiffre fixé pour chaque traitement et salaire ne pourra jamais être rehaussé.

< La réduction sur les salaires ne descendra provisoirement que jusqu'à 2 francs. Mais l'État ne garantit à ses employés aucun minimum : il admet en principe, et partout avec l'égalité de l'échange, la libre concurrence, la sous-enchère et le marchandage, en un mot la réduction à l'infini. »

io« DÉCRET. — Offices ministériels et tarifs.

Réduire les traitements des employés de l'État de même que diminuer les escomptes, les impôts, les intérêts de capitaux, les bénéfices de monopoles, c'est la même chose que diminuer les frais généraux de la production, et conséquemment augmenter la richesse publique. D'après ce principe , et par tous les motifs précédemment exprimés , l'État ou la société qu'il représenterait n'est encore en droit de recher-

cher et d'exiger une économie analogue sur les honoraires, commissions et tarifs des offices ministériels» notaires, avoués, huissiers , greffiers y agents de change , courtiers de commerce, commissaires-priseurs et autres emplois dont les titulaires, bien

que personnellement responsables et indépendants de rÉtat , re-lèvent pourtant de TÉtat.

Par la même raison encore , l'État devrait imposer une réduction égale aux compagnies de chemins de fer, de crocheteurs , de modaires, à toutes corporations exerçant , par privilège , des services publics ou des fonctions libres. La chose est facile , et ee serait justice.

Je voudrais donc qu'il fût rendu un décret portant réduction de 20, 25 et même 50 pour cent, suivant les cas, de tous ces tarifs; et j'ai la science et la conscience que le gouvernement aurait fait chose utile , juste et de bon exemple.

il* DECRET. — Appointements et salaires.

S'il est vrai que réduire les intérêts du capital et le budget de rÉtat ce soit diminuer les frais généraux de la production, et que diminuer les frais généraux de la production ce soit augmenter la richesse générale ; il faut dire aussi, et c'est le corollaire de toutes les propositions précédentes , que, dans ce régime d'égalité de l'échange, où ni le capital, ni le privilège, ni le parasitisme ne prélèvent rien, où l'État est ramené au strict nécessaire , et l'impôt à sa plus jviste et plus simple expression , où le producteur reçoit l'équivalent de son produit, dans cette situation, dis-je, il faut dire que plus le salaire diminue, plus le travailleur s'enrichit.

En effet, diminution de salaire est synonyme d'augmentation de travail : puisque, si vous exprimez par 5 francs ou par 5 schellings, ou par 80 batz, ou par 25 grammes d'argent, ou ce qui revient au même , mais qui est beaucoup plus exact et qui ne varie jamais, par dix heures de travail, la même quantité de drap, de toile ou de calicot, que vous

exptimkt aapar&Tant par 6 franco ^ on 6 «chelliilgâ , oa 40 batz, on 30 grammes d'argent , ou douze heures de travail , il est clair qu'à cette réduction de la quantité qu'on appelle utile, correspond une augmentation équivalente de cette autre quantité qu'on appelle produit. Et si la réduction a lieu pour tout le monde et sans exception, il est évident encore qu'à cette réduction générale des salaires correspondra une augmentation générale de la production collective ; que si, par exemple, la somme des réductions ainsi opérées sur les salaires est d'un milliard, l'accroissement du produit national sera d'un milliard.

Ce qui produit la misère n'est donc pas la baisse générale des salaires, c'est leur abaissement inégal et partiel. C'est en ce sens qu'on peut dire que certaines classes d'ouvriers gagnent trop, tandis que d'autres gagnent trop peu; l'inégalité, ou pour mieux dire, le défaut de proportion qui résulte des privilèges, monopoles, agiotages, surproductions, etc., rendant les uns exploités des autres , absolument comme le capitaliste est exploiteur de l'industriel.

C'est donc aux travailleurs que je fais appel en ce moment : c'est à leur justice, à leur patriotisme que je m'adresse. Bux, pour qui s'est faite la Révolution de février ; eux qui ont arboré l'antique bannière républicaine , avec la devise Liberté, Egalité, Fraternité, voudront-ils à leur tour devenir exploités , et, par égoïsme, par hypocrisie, par mauvaise foi, et, par un calcul stupide, voudront-ils arrêter la Révolution ? Qu'ils le disent au plus vite, car de leur réponse dépend l'avenir de leurs enfants, l'avenir de la société ; et j'atteste, pour ma part, que leur refus rendrait impossible toute amélioration de la classe ouvrière.

Je proposerais donc que la mesure indiquée par les deux décrets précédents , relativement aux employés de l'État , ainsi qu'aux officiers ministériels et aux corporations privilégiées, fût généralisée et étendue à toutes les classes de travailleurs ;

Qu'en conséquence y INVITATION fût adressée par le gouvernement à tous entrepreneurs, fabricants, commerçants, extracteurs, artisans; ouvriers, producteurs de toute espèce, de réduire spontanément leurs appointements et salaires, suivant l'échelle proposée pour les salariés de l'État.

Les salaires réduits ne pourraient jamais être rehaussés : la société admet en principe que la réduction du salaire étant synonyme d'augmentation du produit , doit être illimitée et indéfinie.

Il serait indispensable, pour le bon ordre et la bonne règle que les ateliers, manufactures, établissements industriels, etc. publiassent l'état comparatif de leurs appointements et salaires, antérieurement et postérieurement au décret.

Faute par les manufacturiers , industriels, commerçants entrepreneurs, agriculteurs-, artisans, commis, chefs de maîtres, ouvriers de tout genre et de toute espèce , de se rendre à son invitation fraternelle , le gouvernement devrait déclarer la question sociale insoluble , et la Révolution de février non-avenue.

12« BCRET. — Fixation des prix. — Marques de fabrique-.

Si, comme on n'en saurait douter, la classe ouvrière et ses chefs, actuellement les bourgeois, répondaient à l'appel du gouvernement sur la question des salaires, alors ce serait le cas de constater officiellement, par une tarification générale des prix, la

remise à laquelle chaque citoyen et la société toute entière ont droit sur la vente des divers produits par les réductions de salaires et d'intérêts qu'ils ont subies.

En termes techniques, il y aurait lieu, après avoir déterminé le débit de chaque citoyen envers la société, par la fixation des appointements et salaires, de déterminer son crédit fdx la fixation du prix des choses.

Nous touchons à la question la plus délicate de toute l'économie politique. Il s'agit d'exécuter sur le prix des mar-

chandises la même opération de mutuellisme que nous avons faite sur leur échange.

Par la Banque d'Échange, par le principe de réciprocité qui en fait la base, nous avons organisé rechange des produits, directement, et sans frais. Mais ces produits, d'après les lois de la Banque, doivent être facturés, livrés, acceptés, et leur remboursement convenu de part et d'autre ; c'est-à-dire que la valeur d'échange de ces produits contradictoirement débattue, a dû recevoir son expression préalable et définitive. Sans cette fixation préalable du prix, le billet de commerce est non-avenu, conséquemment l'escompte et la circulation en est impraticable, par cette raison de droit que la vente, ainsi que l'échange, n'existe que lorsqu'on est convenu de la chose et du prix.

Actuellement il s'agit, par une mesure de garantie mutuelle, de déterminer le prix des choses, de telle sorte que la réduction du prix à payer pour chaque objet assure une compensation au moins égale à la réduction opérée sur le salaire.

Je dis que l'État ne doit procéder ici qu'avec prudence et circonspection, ne rien exiger par contrainte, borner son initiative à éclairer les citoyens, les inviter à concourir librement à ses vues, en organisant eux-mêmes la vente et l'achat sur le principe de mutualité, attendre enfin, de la libre adhésion des producteurs, ou, à défaut, de leur concurrence duement sollicitée, la production des faits nouveaux, qui devront servir de piémisses à la partie positive des réformes.

Voici, par aperçu, en quoi consisterait ce nouveau pacte de mutualité, dont le décret devrait présenter in extenso les statuts.

11 serait formé une Société mutuelle pour les ventes et achats entre tous fabricants, artisans, entrepreneurs, ouvriers, directeurs de compagnies, gérants de société, producteurs quelconques; qui adhéreraient aux statuts de la société*

Lès concilions d'admission dans la société seraient les suivantes?

\^ L'associé s'engagerait à faire connaître le prix de revient de ses produits suivant leurs qualités et espèces^ décomposé de la manière suivante :

a Matières premières. Indication de leur nature et de leur prix.

b Main-d'œuvre ou salaires, y compris les appointements

de l'entrepreneur ; c Frais généraux (impôts, commissions d'escompte, amortissement et entretien de machines et ustensiles, loyers, frais de bureaux, avaries, etc.) d Retenue ou prime d'assurance pour incendie, intempérie, inondation, risques de

navigation, grêle, gelée, épizootie, maladie, vieillesse, chômage, incapacité de travail , en un mot, tous accidents de force majeure quelconques. Les économies obtenues par l'habileté personnelle, comme par les méthodes, procédés, inventions et applications particulières à l'exploiteur, resteraient en dehors.

Le tarif des prix ainsi décomposés pour chaque produit serait placardé dans les magasins de l'entrepreneur et chaque produit porterait une marque indiquant le nom du fabricant, le lieu de fabrication, la nature, la qualité, et le prix de la marchandise.

^ Cette publication faite, le fabricant ou entrepreneur s'engagerait en outre à livrer, au prix de revient ainsi établi, à tous consommateurs faisant comme lui partie de la société mutuelle pour les ventes et achats, et à toute réquisition, ses produits et services : toute réserve faite, en faveur de l'exploitant, des bénéfices obtenus par son habileté et sa méthode particulière, et en faveur des co-associés, de donner la préférence à tous producteurs, faisant ou non partie de la société, dont les prix offriraient plus d'avantage. Une loi spéciale réglerait, dans ce système, les droits et

privilèges des inventeurs qui mettraient leurs découvertes à

la disposition de la Société.

Sans doute, après la réduction générale des intérêts de capitaux et salaires d'ouvriers, la baisse 'se ferait naturellement sur tous les produits, et Ton peut croire que la formation de la nouvelle société dont je parle n'ajoutera guère à la sécurité du public et des consommateurs. Mais je ferai observer qu'il ne suffit pas d'obtenir une réduction telle quelle du prix des produits, qu'il faut arriver sur ce point à une réduction exacte et officielle,

comme nous sommes arrivés à une réduction officielle des salaires ; que le but de la révolution sociale est de révéler la société à elle-même, en la forçant de se rendre compte de tout par poids et mesures ; qu'il est temps de sortir du chaos mercantile, où le travailleur est aventuré comme dans un coupe-george, et qui ne profile qu'à l'agiotage et à la fraude.

J'ajoute que la légalisation du prix, ou la constitution de la valeur, expression la plus haute de la liberté et de la mutualité, forme la transition nécessaire entre les lois négatives et les lois positives de l'économie sociale. Ceci me conduit à la troisième partie de ce programme, à la forme de gouvernement.

III. — FORME DE GOUVERNEMENT

Cette profession de foi, ou ce programme révolutionnaire, que je regrette d'avoir fait si long, il ne tient qu'à vous, citoyens électeurs, d'y voir une charte économique.

Le premier décret proposé à vos suffrages, celui relatif à l'établissement de la Banque d'Échange, et qui, par ses conséquences, engendre tous les autres, serait, à ce point de vue, l'article organique de la nouvelle charte.

Les décrets suivants, depuis le n° 2 jusqu'au n° 19 qui tous impliquent réduction ou abrogation de quelque partie

^ Si —

de l'ancien système économique, nous les appellerions articles révoqués.

Le dernier de ces articles a, de plus, un caractère essentiellement transitoire,

Les décrets suivants seraient pont nous les articles com[^] titutifs; il me suffira, pour aujourd'hui, d'en énoncer l'esprit général, le but et l'objet.

Qui ne voit que l'organisation mutualiste de l'échange, de la circulation, du crédit, des ventes et achats, l'abolition des taxes et péages de toute nature qui grèvent la production et mettent l'interdit sur les marchandises, poussent irrésistiblement les producteurs, chacun suivant sa spécialité, vers une centralisation analogue à celle de l'État, mais dans laquelle personne n'obéit ni ne dépend, et où tout le monde est libre et souverain?

La cause première de ce mouvement centralisateur est dans l'inégalité des facultés industrielles comme des moyens de production.

Ainsi, il est fatal que la gratuité de l'escompte amenant l'extinction des créances hypothécaires, la réduction progressive des loyers, fermages et salaires, et finalement la liquidation des propriétés, la société toute entière, un être de raison, se trouve tout à coup, par le seul fait de l'affranchissement du commerce et de l'industrie, substituée aux anciens détenteurs de capitaux et propriétaires. L'économie publique inclinerait donc à^{^^} communisme, soit à la dictature industrielle-agricole, si l'État, poursuivant son initia- . tive révolutionnaire, développant toujours son principe de libre travail comme de libre échange, ne consolidait les résultats précédemment obtenus par une application supérieure du principe de mutualité.

Si, par exemple, l'État, en même temps qu'il procurerait aux agriculteurs l'extinction de leurs dettes, la réduction de leurs fermages, le remboursement du sol, exigeait de toutes les exploitations agricoles, privées ou corporatives, qu'elles

s'assurassent mutuellement contre les inégalités de qualité du sol et contre tous les désavantages de culture, aussi bien que contre les accidents de la température et les ravages du feu, de l'eau et des insectes ; s'il faisait de cette mutuelle assurance la condition des avantages qu'il offre par la Banque d'Échange ; il est évident que, dans ce système, toutes les exploitations restant indépendantes et libres, la responsabilité étant complète, la solidarité n'existant que pour les inégalités de la nature et les accidents de force majeure^ les salaires, appointements et bénéfices pourraient être uniformes sans que l'État intervînt dans l'exploitation, et que l'industrie agricole pourrait être aussi fortement centralisée que l'est aujourd'hui l'administration, mais avec cette différence, qu'ici la centralisation est encore hiérarchique, tandis que là elle serait de plein saut libérale, elle serait égalitaire. Ce que je dis de l'agriculture aurait également lieu pour les autres industries, extractive, industrielle, commerciale. Le même mouvement, la même loi, gouverne toutes les formes de l'activité humaine.

On conçoit, d'après cela, ce que je veux dire, quand je propose de consigner au Bulletin des Lois les décrets suivants, dont il ne s'agit plus que de développer les motifs, et de rédiger les articles :

- 13® DÉCRET. — Centralisation de l'industrie extractive, •
- 14® DÉCRET. — Centralisation de l'industrie manufacturière.

45* mcKET, ^' Centralisation de l'industrie commerciale» 16®
DÉCRET. — Centralisation de l'industrie agricole. 17* DÉCRET.
— Centralisation des sciences^ lettres et arts. Chacune de ces
grandes catégories nommerait son ministre, formerait son admini-
stration centrale, supporterait les frais qui lui seraient propres,
et en serait débitée par la Banque. L'État lui-même n'aurait point
à intervenir, il ne paraîtrait nulle part.

L'organisation, dans chacune de ces cinq grandes enté*-

gories, serait essentiellement démocratique ; les nominations
seraient faites à la majorité, soit relative, soit absolue, ou à des
majorités plus fortes, suivant l'objet et les circonstances» Les ap-
pointements et salaires, depuis le salaire de l'apprenti jusqu'au
traitement du ministre, seraient l'objet d'une révision incessante.

Restent maintenant à régler, par autant de lois spéciales, les
objets d'utilité publique qui intéressent toute la nation, et ne se
rapportent, en particulier^ pas plus à l'une qu'à l'autre des caté-
gories industrielles.

Ces objets sont :

1° Vemeignement, que je voudrais libre, combiné avec l'ap-
prentissage dont il n'est que l'auiliaire, rendu moins abstrait par
desVplications constantes, et soumis à Téléction des citoyens.

â® Les travaucc publiques, où je demanderais plus de conûais-
sance pratique, et surtout plus de responsabilité.

S"" La statistique, qui existe à peine, sans laquelle l'État et la
société n'ont qu'une existence instinctive, et, ne pouvant se
Tendre compte de rien, naviguent d'écueil enécueil, de naufrage
en naufrage.

4"* La justice, unique dans sa forme, et à deux degrés seulement de juridiction. La science économique prouve combien est fausse, et l'expérience combien est funeste, cette distinction de justice civile, justice administrative, justice commerciale. Au lieu de vingt tribunaux différents, il suffirait, ce me semble, de deux, le tribunal d'instance et la cour de cassation. Aussi bien, avec la simplification économique de la nouvelle charte, n'avons-nous que faire de ces variétés de la cuisine.

En fait de justice criminelle, je repousserais, provisoirement, l'abolition de la peine de mort...

b^ Les cuites. — Je crois à la vérité du christianisme, comme à celle du bouddhisme et du mahométisme, ni moins ni plus. La religion est sortie des entrailles de

l'humanité ; elle est d'origine populaire ; elle appartient au peuple. C'est le système des idées sociales présentées sous une forme symbolique, et dont quelques-unes échappent encore à notre intelligence* Tant que la religion aura vie dans le peuple, je veux qu'elle soit respectée extérieurement et politiquement. Je voterais donc contre l'abolition du salaire des ministres du culte. Eh! pourquoi, avec ce bel argument que ceux-là seuls qui croient de la religion n'ont qu'à la payer, ne retrancherait-on pas du budget social toutes les allocations pour travaux publics? Pourquoi le paysan bourguignon paierait-il les routes de la Bretagne, et l'armateur lyonnais les subventions de l'Opéra?... Je ne parle pas des considérations politiques, bien plus puissantes encore, et qui ne sauraient échapper à personne.

Mais comme je ne veux point que le salaire affecté au culte soit un motif à l'hypocrisie, à l'imbécillité, à la paresse, je de-

manderais 1[^] que tout ecclésiastique qui voudra contracter mariage et quitter les ordres soit admis au mariage civil ; 2[«] que toute cure [^]t succursale dont les paroissiens, à la majorité des quatre cinquièmes des citoyens et pères de famille, demanderaient la suppression , fût irrévocablement supprimée ; — Qu'aucun culte nouveau ne fût salarié par l'État.

Par ces deux moyens, serait amenée l'extinction progressive des cultes et le règne définitif de la vraie religion de l'humanité, qui est la raison et la justice.

6[«] La santé publique, — Je n'ai pas besoin de m'expliquer là-dessus. Il ne doit y avoir rien de commun , quant au salaire , entre le médecin et le malade , pas plus qu'entre le prêtre et le laïque, entre le professeur et l'élève. Soumettre les médecins à la générosité des malades , c'est en faire des assassins.

7^o L'arwefe— Abolition immédiate de la conscription et des remplacements ; obligation pour tout citoyen de faire, pendant un ou deux ans, le service militaire; et application de l'ar-

mée aux services administratifs et travaux d'utilité publique. 8^{<^} La, police est la fonction qui, sans intervenir dans aucune autre, sans se mêler ni du budget, ni des dépenses, ni de la nomination des fonctionnaires , ni de l'administration publique ou des affaires extérieures, surveille, avertit, dénonce, poursuit et réprime. La police, c'est le ministère public, c'est l'État. L'État, - dans une société bien organisée, doit se réduire peu à peu à ne représenter plus que lui-même , à rien.

Pendant les temps des sessions de l'Assemblée nationale, en qui réside alors toute la souveraineté , l'État , représenté par ses avocats généraux, assiste à toutes les délibérations et répond ,

comme mandataire. intérimaire de l'Assemblée, à toutes les interpellations qui lui sont faites. Les hommes d'État ne traitent point d'égal à égal avec les représentants, ils ne sont que leurs fondés de pouvoir pour le temps où l'Assemblée n'est pas réunie, et tenus, par conséquent, de rendre compte de leur gestion et de présenter leurs rapports sur la marche des pouvoirs publics et des corporations industrielles.

Les crédits affectés à ces différents services sont votés par la nation ou par ses délégués, réunis en assemblée générale.» et sur les états de dépenses fournis par chaque bureau ou ministère. Leur administration est organisée sur le principe démocratique, et indépendante de l'État, qui doit se renfermer exclusivement dans ses attributions. Convergence et indépendance, telle est la loi universelle de la société, pour les fonctions d'utilité publique, comme pour les diverses catégories de la production et de l'échange.

Les députés à l'Assemblée nationale sont nommés par chaque catégorie de producteurs et de fonctionnaires, proportionnellement au nombre de leurs membres. L'élection par circonscription territoriale est supprimée. Elle ne peut servir que comme moyen d'arriver à la représentation corporative et professionnelle.

Il ne faut pas, comme on l'a dit, que le délégué à l'Assemblée nationale ne représente que le peuple; cette représentation abstraite ne répondrait à rien de réel; elle nous ferait retomber toujours dans l'aliénation de la souveraineté, dans l'aristocratie.

Le mandataire du Peuple doit représenter un intérêt positif, il doit avoir spécialité et caractère.

C'est quand le mandataire du Peuple sera l'expression du travail organisé que le Peuple aura une véritable représentation, une véritable élite. Hors de là , vous ne trouverez jamais que déception, impuissance, gaspillage, corruption, arbitraire.

Électeurs, gardes nationaux et bourgeois :

C'est le socialisme qui a &it la Révolution de Février.

Le socialisme, en faisant cette Révolution, a prouvé qu'il entendait l'opérer pacifiquement. Avant de renverser l'État de Juillet, élu de la bourgeoisie, le socialisme a commencé par étendre sa base d'opération et planter son drapeau sur toute l'Europe. La question sociale est posée à Paris , à Londres, à Rome, à Milan , à Genève , à Berlin , à Vienne, à Munich , à Breslau , à Cracovie ; de Cadix à Moscou ; sur la Seine , sur le Rhin , sur le Danube. Grâce au socialisme , vous n'aurez pas la guerre. Les vient coalisés sont aux prises avec l'organisation du travail ; le prolétariat , partout insurgé, ne laisse plus de chance à la guerre. Cette politique vaut bien celle de Guizotet de Talleyrand!...

IP SÉRIE

Au Rédacteur en chef du Représentant du Peuple.

j ^ { ' Paris, 5 juillet 1848.

Monsieur le rédacteur,

Je trouve dans votre numéro d'hier, parmi beaucoup d'excellentes choses, des paroles malheureuses auxquelles il m'est impossible de m'associer.

Vous dites, répondant au Journal des Débats :

a Et n'allez pas faire semblant de croire que nous essayons a d*écœuser. l'insurrection ; nous déclarons, au contraire, a cette insurrection coupable, parce qu'elle n'avait pas de a motifs légitimes, parce que, etc. Donc, le gouvernement a a fait son devoir en étouffant Vinsurreetion dès l'origine (X et sans ménagement aucun, — Mais, tout en condamnant <x les insurgés, nous ne voulons pas être injustes, etc. p

De telles paroles, monsieur le rédacteur, dépassent la mesure du blâme que je crois possible de déverser sur les événements des 23, 24, 25 et 26 juin.

Il en est d'une insurrection comme d'un homicide. Elle peut, suivant les circonstances, être légitime ou criminelle; mais elle peut aussi n'être ni l'un ni l'autre , c'est-à-dire qu'elle peut être^ pour parler comme la loi, excusable.

L'homicide commis à la guerre , pour la défense de la patrie, est un acte légitime qui honore même son auteur. L'homicide commis dans un htt de vengeance personnelle ou de cupidité, est un crime que la loi punit de mort. L'homicide qui arrive à la suite d'une provocation, dans le cas de la légitime défense, etc., est excusable. La loi ni la morale ne l'approuvent : elles ne le poursuivent pas, elles le pardonnent.

C'est ainsi que je juge les derniers événements. L'insurrection, dont tant de citoyens ont été de part et d'autre victimes, a-t-elle eu pour motif une violation flagrante, de la part du gouvernement ou de l'Assemblée nationale, du principe républicain? Non. Donc cette insurrection, qu'aucun motif suffisant ne justifie, n'était pas légitime. Voilà un premier point.

Â-t-elle été le fait des instigations de l'étranger, conduite dans un but dynastique et dirigée contre la République? En ce cas, l'insurrection aurait été un crime, un attentat contre lequel il faudrait appeler la vindicte de la loi. Or, on ne sait pas encore que tel ait été le véritable caractère de cette déplorable collision.

Mais, si la révolte des 23, 24, 25 et 26 juin a surgi tout à coup comme un accident de la misère; si la lutte, soutenue pendant ces quatre malheureuses journées, n'a été qu'un éclat du désespoir ; si l'instruction prouve que, malgré l'or répandu, malgré les embauchements dynastiques, l'immense majorité des insurgés se composait d'ouvriers démoralisés par le chômage, égarés par la faim, déçus dans leurs espérances, irrités, à tort ou à raison, contre le pouvoir : s'il était vrai enfin, que le gouvernement, que l'Assemblée nationale elle-même, trompés d'abord sur le véritable sens de l'émeute, eussent porté au comble, par une politique & tale, l'exaspération de ces hommes, dont le cri 'déraillement était : Du pain ou du plomb! oh! alors, il faudrait reconnaître que la guerre civile qui vient d'ensau-

— Cfô —

glaoier le berceau de la République a été un affreux malheur, mais que, grâce au ciel! il n'y a point de coupables, qu'il n'y a que des victimes.

Un chômage de quatre mois s'est converti subitement en un eaiuê helli, en une insurrection contre le gouvernement de la République : voilà, en quelques mots, toute la vérité sur ees funèbres Journées. Mais, quoi qu'on ait dit, quoi que répande tous les Jours encore l'égoïste et impitoyable calomnie, la générosité, la haute moi^é des classes travailleuses n'ont point péri dans le

fratricide. Le dénûment des insurgés, la misère de[^] prisonniers, le respect des propriétés, qui, s'il faut en croire de nombreux rapports, n'aurait pas été toujours aussi grand du côté de la répression que du côté de l'émeute, sont là qui l'attestent.

Le prolétaire anglais vit noblement delà taxe du pauvre, le compagnon allemand, chargé d'argent et de nippes, ne rougit pas de mendier, d'atelier en atelier, le viaticum[^] la passade; le lazarrille espagnol fait plus, il demande la caridad au bout de son escopette. L'ouvrier français demande du travail ; et si, au lieu de travail, vous lui offrez une aumône, il s'insurge, il vous tire des coups de fusil. J'aime mieux l'ouvrier français, et Je me glorifie d'appartenir à cette race ûère, inaccessible au déshonneur.

De grâce , monsieur le rédacteur, ne répandons pas le sel et le vinaigre sur des plaies saignantes ; ne portons pas le désespoir dans ces consciences assombries, dont l'égarement a été déplorable, mais qui, après tout, ne sont point criminelles. Ayons pitié de ces pauvres blessés, qui se cachent et meurent sur la paille, en proie à la gangrène, soignés par des enfants sans pain, et des épouses folles de misère. Demain, Jeudi, sera un Jour de deuil public, consacré aux funérailles des victimes de l'insurrection. N'hésitons pas à confondre dans nos regrets, sous ce nom commun de victimes, ceux qui sont morts pour la défense de l'ordre, et ceux qui sont tombés en combattant contre \ % misère. Si le

droit était de ce côté-ci des barricades, il était aussi de ce côté-là. L'épouvantable carnage auquel nous avons assisté ressemblait à ces tragédies antiques, où le devoir et le droit se trouvaient en opposition, et qui partageaient les dieux. Pleurons sur nos frères de la garde nationale, pleurons sur nos frères de l'insurrection, et ne condamnons personne. Espérons que la justice, une fois éclai-

rée sur les faits qui ont précédé, accompagné et suivi l'insurrection, se relâchera de la sévérité de la loi, et que le décret de déportation désormais sans objet, comme sans moralité^ sera révoqué.

Agréez, monsieur le rédacteur, ma salutation fraternelle.

P.-J. Proudhon.

Au Rédacteur du RspRisBifTANT du Peuple.

il JniUeU

Monsieur le Rédacteur,

Dans don numéro du 6 courant, le journal Y Union repro«
dûit la lettre que j'avais eu Thonneur de vous écrire le jour précédent, lettre qui avait pour but Texcusabilité de l'insurrection des 23, U, 25 et 26 juin.

Mais , tout en s'associant à ma douleur, V Union répudie ma doctrine. Voici ses paroles :

< Non , la situation de l'ouvrier la plus mauvaise et la « plus
désespérée ne saurait jamais être une excuse djs réff volte de
coups de fusil. La doctrine de M. Proudhon n'est a autre chose
qu'une déclaration permanente de guerre « sociale. En des ques-
tions dé cette nature , le plus ou le « moins de misère ou de bien-
être ne saurait être une règle « de conduite morale. En définitive ,
c'est le libre arbitre a qui prononce ; et si la misère est par elle-
même un droit a de tuer, celui qui souffre est juge du momeiit où
il peut a en sûreté de conscience exercer ce droit. Faites une so- «
ciété quelconque, république ou monarchie, avec ce a principe!...

»

Certes , si j'avais exprimé des idées pareilles à celles que m'impute le journal auquel je réponds , je serais un abominable homme. Heureusement il ne m'en coûte rien pour désavouer de si horribles pensées. Le critique est tout à fait hors de la question.

Je disais, dans la lettre reproduite par V Union : Si le droit était de ce côté<i ^ barricades y il était a/usH de ce

côté'là. Et tout entier à>la douleur que m'inspirent les maux de la patrie y je me suis arrêté là. J'ai négligé de dire quel était ce droit qui, à mes yeux , rendait l'insurrection sinon justifiable, du moins excusable. C'e\$> cette omûsiofli de ma part qui fait toute la valeur des argiunents de mon antagoniste.

Sans doute , et il ne m'en coûte rien de l'avouer, la doctrine que je professe sur les tristes événements de juin est une déclaration permanente de guerre sociale | comme le dit mon critique ; mais cette doctrine , quelle est-elle? où l'ai-je trouvée? qui l'a le premier proclamée? quel ea est Fauteur? qui s'en est fait l'éditeur responsable?

J'appelle sur tout ceci l'attention du lecteur : je lie k*» doute pas son jugement.

N'esl-il pas vrai que, depuis le 34 février, le irmV itn ira" vail est devenu un droit coistit«»liafind, au même tHre que la liberté de la presse, le vote de Fimpôt, le droit de se i^ mt s«n8 armes, le suffrage universel ; au même titre que la liberté et la propriété.

Le gouvernement proviteire l'a formellement reconnu ! il n'a pu se constituer, se soutenir, fiïire un peu d'ordre , préparer les élections, protéger l'Assemblée nationale, deme<irer conservateur, en dépit de son origine révolution- Baire, qu'à ce prix.

Ce qu'a fait le gouvernement provisoire, le pays Ta ratifié;
l'Assemblée nationale te proclame*

L'article 2 du projet de Cîonslîtufioû , soumis en ce moment
aux délibérations de l'Assemblée, porte expressément : c La
Constitution garantit à tous les citoyens la liberté, l'éga lité , la
sûreté , l'instruction , le travail , la propriété , « l'assistance. »

Remarques rèrdre dans lequel sont énumérées ces garanties :
la propriété arrive après le travail , où elle ft sa source et sa
légitimité.

L'article 7 confirme l'article 2 ;

ff Le étioiT Ail TR&tAii est ceiai qu'a tout homfiié de vivre a en
traYaillant. — La société doit^ par les moyemproduea tifr et gé-
néraux dont elle dispose, et qui seront oROAirisâ 9 ulftériefire-
meiit y. fournir du travail aux hommes validés -C qui ne peuvent
s'eai procurer autrement »

Quels tont, après le gouvernement provisoire , après le pays,
après la révolution de février, les auteurs de ces deux articles 1
Sont-ee des socialistes ? Sont-ce les citoyens Pierre Leroux, Louis
Blanc, Proudhon ou Caussidière?

En aucune façon, les auteurs de ces articles «ont MM. Corme-
nin, A* Msurrast, Lamennais , Vivien^ de Tocqueville, Dufaure,
Martin (de Strasbourg), Ck)querel, Corbon, Tourreîj Voirhaye,
Dupin dné, Gustave de Beaumont, Vaulabelle, o. Barrot, Pages
(de TAriège) , Dornès , Considérant.

Certes, depuis M. de Cormenin, Tanti-socialiste , Tanti-démoe-
rate , Fanti - universitaire , Tanti - gallican , jusqu'à JM. Considé-
rant , le défenseur éternel, le défenseur quand même du capital et

de la propriété , il était impossible de former une réunion d'hommes animés de sentiments plus pacifiques, plus conservateurs, plus en garde contre le progrès, plus timorés en matière de révolution.

Et pourtant c'est cette commission, organe de l'Assemblée nationale , organe de la pensée de février, qui a fait passer, dans la nouvelle déclaration des droits et des devoirs , le droit au travail ; c'est même uniquement en vue de ce droit qu'a été faite la déclaration; et je défie l'Assemblée nationale, avec ses 400,000 baïonnettes, de la supprimer.

Il ne s'agit donc plus aujourd'hui, comme paraît le croire Y Union, de savoir si le pauvre qui demande l'aumône a le droit de tuer le riche qui la refuse ; une pareille proposition est si monstrueuse, que toute protestation à cet égard est superflue. Il s'agit de savoir si cent mille citoyens, dont vous avez reconnu constamment le droit au travail, sont excusables d'avoir pris les armes pour le maintien de ce

droit, violé ou travesti. À cet égard ^ je n'ai^ue Temèarras des exemples.

Lorsque, sous le dernier gouvernement, M. de Genoude refusait l'impôt, se laissait saisir, excitait, les citoyens à faire comme lui , sur ce motif que l'impôt n'étant pas voté librement par tous les citoyens, l'impôt était illégal, M. de Genoude organisait l'insurrection, et cela en toute sécurité de conscience. Il se peut que M. de Genoude fût dans Terreur; mais on conviendra que si ses raisons eussent été vraies , si, comme il le prétendait, la constitution était violée, on conviendra, dis-je, que le refus de l'impôt eût été

de droit, et, si le gouvernement avait envoyé cent mille hommes pour contraindre les citoyens, que l'insurrection eût été excusable.

Pourtant, il ne s'agissait là que de l'impôt. . Lorsque, le 22 février, M. Barrot convoqua la garde nationale de Paris, cette 12^e légion qu'aujourd'hui l'on désarme, à une réunion que le ministre déclarait illicite , et que lui, Barrot , soutenait être légale , il organisait l'insurrection. La garde nationale s'est insurgée à la voix de M. Barrot; de cette insurrection est sortie la République : quel-qu'un oserait-il soutenir que l'insurrection était condamnable? . Et pourtant, le droit de réunion, revendiqué par M. Barrot , n'était pas même un droit constitutionnel ; c'était un simple droit de nature , limité par la police , et sur lequel planaient les doutes les plus sérieux.

Lorsqu'en 1830, MM. Thiers, Guizot, Laffitte, Dupont (de l'Eure) et leurs amis protestèrent contre les ordonnances qui suspendaient les libertés publiques, garanties par la charte, ils préparaient, l'événement l'a démontré, une insurrection. De cette insurrection est sortie la Révolution de juillet : dira-t-on que cette Révolution était illégitime.

Et pourtant, l'article 14 de la Charte, sur lequel se fondait Charles X, était douteux, à tel point que cet article a été depuis réformé.

Toutes ces insurrections ont été tour à tour justifiées ,
glorifiées , applaudies ; la victoire a fait leur légitimité.

Je suis moins absolu, moins enthousiaste dans mes jugements.

Je crois qu'en février, comme en 1830, la patience d'un excès de pouvoir eût été pour notre pays tout aussi méritoire, et surtout d'une meilleure politique. Je crois qu'en supportant quelques années de plus M. de Polignac d'abord, et {dus tard M. Guizot , la France n'aurait rien perdu dans le développement de sa richesse et de ses libertés ; je crois, dis-je, que les avantages de la Révolution de juillet ne valent pas ce que le gouvernement de juillet nous a fait perdre ; et je ne suis pas éloigné de penser aussi qu'un peu plus de longanimité de la part de M. Barrot n'eût mieux valu pour nous que le brusque éclat du 24 février. Je rie justifie donc pas les deux révolutions, je les excuse. Mais une fois accomplies, je me range à leurs principes ; c'est pour cela que je suis républicain, et républicain socialiste, entendez-vous, inillexible et intraitable.

Èh bien ! je raisonne absolument de même sur l'insurrection de juin. Je ne l'eusse point approuvée , même victorieuse : je ne suis pas sûr que dans le tumulte qui en eût été la suite, le bien qu'espéraient les insurgés n'eût pas été balancé par des maux plus grands encore. — Mais aussi je ne condamne pas plus cette insurrection , que je ne condamne l'insurrection de février et de juillet : je l'excuse.

Je l'excuse, dis-je, et pourquoi? Parce que le droit au travail, droit constitutionnel, garanti par le Gouvernement provisoire, posé par l'Assemblée nationale, est depuis quatre mois indignement violé.

Etait-ce respecter le droit au travail que de faire remuer de la boue par cent mille hommes, d'en enrégimenter vingt-cinq mille autres sous ce prétexte que l'Etat n'étant , ne pouvant et ne vou-

lant être ni agriculteur, ni voiturier, ni industriel, ni commerçant
, n'avait pas de travail à donner aux ouvriers î

Était-ce respecter le droit m travaili tfâé d'appeler mie aumône
dégñùée le sriake de ceiti intlle odvriei: ^ empio>fés aux ateliers
nationaux, alors que ce salaire, d'après lé tetiè formel de la oons-
kitufiosy «ffâ garantit tè travtf y n^éfadt en réalité qu'une juste
indenmiti»

Oui^ je Taffirme hardimeflty et mMhetir k qpi pourrait h mé-
conndtre^ le droit au trarail ^ ooi^flis p£tr h fêîhSiûMoh de Fé-
vrier, recoimii par toot le peuple, proifiis p\$tt te gouvernement et
la constitution, ^i violé depuis quatti^ mois.

Ou rayez-le du pacte ddcial, ou plaignez cēUx que voue avez
réduits à le revendiqua les armes à Id maiit, et i^rès les avoir fu-
sillés, ne les calomniez pat^

Oh ! je le sais aussi bien que vous : il ei^ difficile de conduire
une société, république ou monarchie, à c[ui Ybh reconnaît des
droits comme ceux-ci :

Liberté de conscience ,

Liberté d'examen ,

Liberté de la presse,

SuflFrage universel ,

Vote de l'impôt,

Egalité devant la loi,

Participation à tous les emplois.

Droit de réunion ,

Droit à l'instruction.

Droit au travail,

Droit à la propriété ,

Droit à l'assistance.

La garantie de tous ces droits est, Comme leur conciliation, un immense problème, qui fera mourir à la peine plus d'un législateur. Et quand on songe que chacun de ces droits implique, comme sanction pénale, le droit d'insurrection, on est tenté de désespérer du salut de notre pauvre humanité.

Mais, je vous le déclare : contre la philosophie, contre la liberté et l'égalité, contre les constitutions et les insurrec-

tions^ vous n'avez de refuge que dans l'absolutisme de L'Eglise et de l'Etat : si vous, rédacteur de l'Union vous aviez tiré cette conséquence et posé cette alternative, votre argument aurait valu contre la société, mais non pas contre moi. Moi je ne suis qu'un raisonneur qui pèse chaque jour, au trebuchet de la dialectique, les idées et les événements. Je vous le dis en vérité : Vous venez ici , et vous allez là ; vous ne pouvez ni vous arrêter, ni rétrograder, et votre droit, votre morale, changent et se modifient à chaque pas ^U6 vous faites dans votre inévitable route. Il est étrange que vous me rendiez responsable des décrets de cette Providence que vous confessez et que j'adore.

mmo

Le 15 Janvier

8 Juillet.

Le terme ! voici le terme ! Comment allons-nous payer le terme?...

Depuis cinq mois nous ne faisons rien ? nous n'avons rien reçu , rien livré , rien vendu ! L'industrie est à bas ! le commerce à bas ! le crédit à bas ! le travail à bas!...

Plus d'ouvrage , plus d'argent , plus de ressources ! Le terme est échu; les tailles sont pleines ; les couverts d'argent , les bijoux des femmes , la montre du mari , le plus beau du linge, tout est au Mont-de-Piété ! Comment pourrions-nous encore payer le terme? Comment ferons-nous pour vivre?...

Que les auteurs des ordres impitoyables; que les grands politiques qui ont repris la tradition exécrée de Saint-Merri et de Transnonain ; que ceux qui ont dit qu'il valait mieux, pour la dignité de l'Assemblée nationale, au lieu d'une conciliation pacifique , le massacre de dix mille citoyens; que ces républicains hormétés, comme ils se nomment, qui sont venus à la République en parjures , qui la servent en parjures, qui en sortiront parjures; que ceux-là répondent aujourd'hui à la plainte de la bourgeoisie désespérée , s'ils peuvent !

Allez donc , maintenant , gardes nationaux égarés, allez demander à vos prétendus conservateurs, du travail , du crédit, du pain! Ce qu'ils ont à vous offrir, pour vous, pour vos femmes et vos enfants, c'est du sang et des cadavres !...

Et que leur importe ? Ne seront-ils pas ministres dans quinze jours?...

Il ne s'agit plus de sauver le prolétaire : le prolétaire

n'existe plus, on l'a jeté à la voirie. Il faut sauver la bourgeoisie : la petite bourgeoisie de la faim, la moyenne bourgeoisie de la ruine , la haute bourgeoisie de son infernal égoïsme. La question est aujourd'hui , pour la bourgeoisie , ce qu'elle était le 23 juin pour le prolétariat.

Nous ne faillirons pas à nos principes. La force des choses, la plus grande des divinités antiques, l'inflexible Némésis, a fait de ces principes un ordre absolu pour le salut du peuple.

Lorsque l'État , surpris par une révolution dont il eut le tort de ne pas reconnaître tout de suite le véritable caractère, se trouva dans l'impossibilité de payer la dette flottante, de rembourser les bons du trésor et les livrets de la caisse d'épargne, que fit-il? 11 eut recours à la consolidation; il convertit en renies les bons qu'il ne pouvait plus payer, les dépôts qu'il ne pouvait rendre. L'Assemblée nationale discute aujourd'hui même les deux décrets relatifs à cette opération. C'est-à-dire que l'État, débiteur insolvable , demande remise d'une partie de la dette et crédit pour le surplus. Personne ne le trouva mauvais ; la nécessité en faisait une loi.

Lorsque la banque de France se trouva dans l'incapacité de satisfaire à toutes les demandes de remboursement de ses billets et se vit un moment sur le gouffre béant de la banqueroute, que fit-elle encore? Elle obtint un décret qui donnait à son papier cours forcé , c'est-à-dire qu'au lieu de donner crédit aux citoyens , elle le leur demanda. Personne ne s'est plaint du décret qui sauva la banque : le salut public , la nécessité en faisait une loi.

Ce n'est plus l'État seulement, ce n'est plus la banque de France qui est dans l'impossibilité de remplir ses engagements :

c'est la masse entière des locataires, dans toute la France.

Serait-il donc injuste que les locataires obtinssent des propriétaires : 1^o un ajournement du terme ; 2^o une remise sur le montant des loyers ?

J'ose le dire : non-^seulement cela ne sèràh point injuste, cela est de nécessité publique.

La cessation du commerce et de l'industrie prouveant d'un événement de force majeure^ nous a {dacés tous , locataires et propriétaires y dans des conditions exceptionnelles , prévues d'ailleurs et expliquées dans tous les traités de jurisprudence.

Nous n'avons rien produit , nous ne devons rien.

Pour 400^000 locataires domiciliés dans le département de la Seine, on ne compte pas 20,000 propriétaires^ 1 sur Hf.

Quand l'État réduit sa dette et suspend ses paiements ; quand la banque arrête ses remboursements ; quand le marchand, le fabricant, l'entrepreneur n'écoulent plus leurs produits, ne trouvent plus l'emploi de leurs services, les propriétaires de maisons seraient-ils bien venus à exiger, comme en temps ordinaire, l'acquittement de leurs loyers? Est-ce que la Révolution et les conséquences de la Révolution ne doivent pas peser également sur tous? Et si, à la stagnation générale des affaires, s'ajoute la dépréciation universelle des valeurs, n'est-il pas évident que les locataires ont droit, non-seulement à une prorogation de terme, mais à une réduction sur le prix du loyer?...

Est-ce là du communisme ou de la simple équité?

Et si le propriétaire osait se plaindre qu'on lui fait banqueroute, ne serions-nous pas en droit de lui répondre que ce n'est pas nous, locataires, qui faisons banqueroute, que c'est la force des choses?... Or, ce qui est vrai du locataire, l'est, et au même titre, du fermier. Le fermier ne vend plirs ses denrées ou les vend à vil prix. Le blé est à 10 francs l'hectolitre, le vin à 3 centimes le litre. Les frais de production du blé et du vin ne sont pas couverts par les prix de vente; Comment le fermier pourrait-il donc payer le propriétaire et acquitter l'impôt? Est-ce sa faute si la Révolution est venue interrompre toutes les transactions?...

Que si, enfin, les propriétaires d'immeubles ne peuvent,

en boi^ae jastii» > ^ refiiser d'abord à une prorogation de paiement, puis à une réduction des baux 6n faveur des locataires et fermiers ; si l'État, en consolidant la dette flottante, en donnant cours forcé aux billets de la Banque de France, en frappant une contribution sur les créances hypothécaires, et ileyapt le iarif de» d^ils de mutations pour les gros héritages « a dûsmé U premier le signal de cette réduction universelle, ou, pour mieux dire, de cette réciprocité de crédit, pourquoi les rentiers de l'État, si exactement payés jusqu'ici, resteraient-ils seuh privilégiés? Serait-ce donc leur faire tort que de leur dèn^ander à leur tour, au nom des contribuables locataires, fermiers et propriétaires, le crédit d'une fraction deleiorsreKtest..*

Main «i toua les citoyens se font mutuellement crédit de quelq^é ehbse ; ie propriétaire de maison, d'une partie de ses loyers ; le propriétaire fermier, d'une partie du fermage; le créancier hypothécaire^ d'une partie de ses intérêts; le rentier de l'État, d'une fraction de sa rente ; n'est-il pas évident que cette mutualité équivaut à une espèce d'organisa- (ioa du crédit, et que

si l'on entrait franchement dans cette rouie, on aboutirait à la reprise immédiate du travail et des ailairest...

Que la garde ïiationale qui s'est dévouée pour Tordre dans ces jour\$ néfastes y réfléchisse : c'est son salut que nous lui {HTO-poMBS « dftns ces quelques lignes.

Nous engageons donc tous les locataires et fermiers à B*entendre et à présenter à l'Assemblée nationale une pétition fortement motivée, une pétition qui soit, non pas une supplique, mais un ordre.

Cette pétition, rédigée en forme de décret, de manière à ee que l'Asseoiblée nationale n'e&t rien à fiiire qu'à y joindre sa sanction , dirait en substance :

Tu Targenee et le péril imminent;

Considérant que le saln^ du peaple est la loi siiprême ;

Considérant qne la rente de la terre est an privilège gratatt, qa*il appartient à la société de révoquer;

Considérant qa'il est du droit de i'État de régler le taux des usures et le revenu des capitaux ;

Considérant que les intérêts de l'État» des fermiers, locataires, emprunteurs sur gage ou hypothèque, sont identiques et solidaires ; Considérant que le seul moyen d'échapper au péril de la situation, de ranimer le travail, de sauver la famille et la propriété, est dans une vaste opération de crédit réciproque ; L'Assemblée nationale décrète :

Art. 4er ^ A dater du f 5 juillet 4848 jusqu'au 45 juillet 4854, il sera fait remise , par tous propriétaires de maisons , sur le prix de

leurs loyers, du tiers des sommes dues, savoir : un sixième pour le locataire, et un sixième pour l'État.

Art. S.— A dater de la même époque, et pendant le même laps de temps, il sera fait remise par tous les propriétaires fonciers du tiers de leurs fermages, savoir : un sixième pour le fermier, et un sixième pour l'État.

Art. 3.— A dater du 45 juillet 4848 , jusqu'au 45 juillet 4854 , U sera fait remise par tous créanciers hypothécaires du tiers des intérêts qui leur sont dus, savoir : un sixième pour le débiteur, et un sixième pour l'État.

Art. 4. ^Les fermiers, locataires et débiteurs qui désireront jouir de la réduction que leur accorde le décret sur. le prix des loyers et fi&rmages, devront faire connaître leurs baux aux percepteurs de leurs cantons et receveurs, qui seront chargés, d'établir l'état des remises. La déduction du tiers sera opérée par les fermiers , locataires et débiteurs, sur chaque terme échu de leurs obligations et contrats, et le sixième revenant à l'Etat sera versé par eux aux bureaux des contributions.

Art. 5.— Indépendamment de la retenue sus-mentionnée , le paiement des termes échus ou à échoir du 45 juillet au 45 octobre 4848 est ajourné de trois mois , et sera réparti par quart sur les termes suivants, à partir du 45 janvier 4849.

Art. 6.— Les baux à ferme et U loyer, ainsi que les obligations hypothécaires sujettes k la retenue ci-devant stipulée, sont prorogés jusqu'au 45 juillet 4854 .

Art. 7. — U sera retenu aux rentiers de l'État , sur chaque trimestre à échoir du 45 juillet 4848 au 45 juillet 4854 , un tiers de

leur rente.

Art. S.— L'impôt foncier de 45 centimes et celui sur les créances hypothécaires sont abolis.

Les droits sur les boissons seront réduits des trois quarts, et ramenés à une forme unique.

Art. 9.— L'État, au moyen des sommes qui lui seront versées pendant les trois années à courir du 45 juillet 1848 au 45 juillet 1854, par suite des retenues à opérer sur les fermages, loyers, créances hypothécaires et fonds publics, sommes qui s'élèveront à plusieurs milliards, sera chargé de réorganiser sur des bases nouvelles le crédit public, l'assurance, la circulation, les transports et les mines.

Gardes nationaux, rien n'est plus facile pour vous que de sauver votre fortune, de relever vos affaires, d'assurer le bien-être de vos familles, émancipation du travailleur : il ne s'agit que d'établir momentanément un impôt sur le revenu, en y intéressant le fermier, le locataire, le débiteur. Gardes nationaux, portez, pour voir, ces vœux à l'Assemblée nationale, et vous verrez bientôt quels sont vos amis et vos ennemis.

- no -

L'élém le « Cliili » et là Preme*

9 Adfii.

Est-ce ta faire droit? Eût-ce ta comme M juge f s'écrit Chicanneau en fureur.

Nous pouvons bien dire maintenant : Est-ce là comme on légifère?

Il y a quelques jours^ l'Assemblée nationale avait à faire une loi sur les clubs.

La réaction exigeait que les clubs fussent supprimés : le gouvernement, d'ailleurs aux ordres de la réaction^ le souhaitait aussi. Mais la révolution était là, qui demandait^ elle, le maintien des clubs.

Comment faire donc pour annihiler les clubs, tout en ayant l'air de les maintenir?

La commission Dupin, Coquerel et Compagnie s'est chargée de résoudre le problème.

La commission a proposé, l'Assemblée nationale a adopté le décret dont la teneur se résume ainsi :

L'article 2 enlève aux clubs la liberté; la qualité, le lieu.

L'article 3 leur ôle la vie privée.

L'article 4 les place sous la surveillance de la haute police.

L'article 8 leur ôte la sécurité, en leur imposant pour garantie d'ordre la sui-dénonciation, le suicide.

L'article 6 leur interdit la parole.

L'article 7 leur défend l'action.

Une société est un être moral, ou elle n'est pas. Comme être moral, elle ne subsiste, elle ne vit que par les conditions qui font la vie de l'homme même : la liberté, la qualité,

l'indivisibilité, le lieu, le temps, la sécurité, la justice, la parole et l'action.

Qu'est-ce donc qu'une société qui ne peut se constituer que sous le bon plaisir de l'autorité ; à qui il est défendu de prendre un nom et de s'en qualifier ; qui n'a pas le droit de paraître dans les lieux publics, et qui néanmoins est obligée d'admettre à ses séances le public ; une société qui n'a pas de vie privée ; qui ne délibère que sous l'œil de la police ; qui ne peut discuter rien de ce qui fait ombrage au pouvoir ; qui, après avoir délibéré, ne peut prendre de conclusions ; une société qui ne pense, ne parle, n'agit pas ?

Une pareille Société est moins qu'un rassemblement sur les places publiques ; c'est une pantomime sans idée, jouée par des aveugles-nés. Voilà les clubs, tels que l'Assemblée nationale les a faits, entraînée par l'éloquence des Sénard, des Coquerel.

' Le mensonge, la mauvaise foi, la bouffonnerie dans la loi ! c'est ce qu'il était réservé à la démocratie de nous apprendre...

Aujourd'hui, il s'agit de la liberté de la presse, la liberté de la presse, toujours la première remise en question, à la suite des jongleries révolutionnaires.

Croyez-vous que le gouvernement de février soit si ingrat que d'en vouloir à la liberté de la presse ! Oh ! non : ce qu'il demande, ce sont des garanties contre la licence de la presse.

Des garanties, dites-vous ? quoi ? est-ce que le Code pénal est aboli ? les lois de 1819 et 1830 ne sont-elles pas là ? Qu'est-il besoin d'autre chose que d'en changer le style, et d'en accommoder les articles aux exigences républicaines ?

Les garanties que demande le gouvernement contre la presse, c'est d'abord un cautionnement.

— Voyez, dit M. Sénard, nous ne demandons que la caution de l'amende que le journaliste peut encourir, 24,000 f.l •—Mais le cautionnement, c'est comme la douane, une pro-»

— ila —

Uon, ce n'est pas une garantie ; — mais 24,000 francs sont plus difficiles à trouver aujourd'hui que 100,000 francs le % février; — mais la plus forte des amendes ne doit pas, selon vous-même, dépasser 6,000 francs ; — mais vous avez pour garantie de l'amende la contrainte par corps ; — mais vous ne pouvez poser en principe dans une loi que la loi sera violée !

n y a autre chose, M. le ministre, dans ces 24,000 francs, qu'une garantie ! dites la vérité.

— Nous demandons, dit alors le ministre, une garantie contre la presse anarchique, contre la presse socialiste, contre cette mauvaise presse qui réclame le droit au travail ; contre la presse à 5 centimes, qui s'adresse spécialement à des hommes qui n'ont pas assez d'argent pour s'abonner l Quant à la presse sérieuse, à la presse grave, qui se constitue au capital de 4 ou 500,000 francs; à cette presse qui s'honore autant par sa moralité que par son patriotisme, nous ne songeons pas à l'inquiéter.

Voyez le Constitutionnel, le Siècle, les Débats, la Gazette de France, tous les journaux dynastiques, légitimistes, anti-socialistes, les entendez-vous se plaindre du gouvernement? Est-ce que les procureurs-généraux les tracassent? Est-ce que nous

nous méfions de leurs tendances? Est-ce qu'ils conspirent? Est-ce qu'ils trompent, par de fausses espérances, le prolétariat ?

Un journal qui ne pourrait trouver crédit de 24,000 francs, nous le regardons comme un journal anarchique, impie, ennemi de la famille et de la propriété.

24,000 francs ! — Voilà, pour nous, le critérium du génie, de la vertu et du patriotisme !

24,000 francs ! — Nous déclarons ennemi de la société et de la République tout journal qui, avant d'exister, ne déposera pas à notre caisse des consignations 24,000 francs !

24,000 francs ! — C'est, sous la République, le cens électoral de la presse. De 100,000 francs qu'il était sous la mor,

narchie^ nous l'avons abaissé à 24,000 francs^ et vous vous plaignez !..

A nous donc les ouvriers, les travailleurs, les prolétaires ! A nous les pauvres ! A nous le denier de la veuve ! A nous les fondateurs en haillons de la République ! A nous les héros, maintenant désarmés, des barricades ! A nous les calomniés de février, de mars, d'avril, de mai, de juin!..

Il s'agit de prouver que vous êtes d'honnêtes gens , en vous cotisant pour former au journal du Peuple une caution de 24,000 francs.

Vous vous croyiez de braves citoyens, des cœurs généreux, de vrais patriotes! — Mais, sachez-le bien, vous tous qui ne demandez à la République que la liberté^ à la propriété que du travail : vous ne serez un parti sérieux, honnête, digne de considération,

estimé du gouvernement, que lorsque vous aurez formé entre vous tous 24,000 francs.

C'est un ministre du 24 février, c'est le citoyen Sénard, qui vous le déclare au nom de la République.

Les III|ïMlia«le|if •

10 ÂoftU

Le docteur Malthus, un économiste, «m Anglais, a écrit ces propres paroles :

a Un homme qui naît dans un monde déjà occupé , si sa famille n'a pas le moyen de le nourrir, ou si la société n'a pas besoin de son travail , «et hiHnme « dis^je, n'a pas le a moindre droit à réclamer une portion quelconque de a nourriture : il est réellement de trop sur la terre. An « grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert mis « pour lui. La nature lui commande de s'en aller» et ne a tardera pas à mettre elle-même cet ordre à exécution. »

En conséquence de ce grand principe , Malthns recom-r mande, sous les menaces les plus terribles , à tout homme qui n'a pour vivre ni travail ni revenu , de s'en aller ^ surtout de ne pas faire d'enfants. La famille , c'est-à-dire l'amour, comme le pain, sont, de par Mathus, interdits à cet homme-là.

Le docteur Mathus était, en son vivant, ministre du saint Évangile , de mœurs douces, philanthrope , bon mari , bon père, bon bourgeois, croyant à Dieu autant qu'homme de France. Il mourut, le Ciel lui fasse paix ! en 1834. On peut dire qu'il a le premier, sans s'en douter, réduit à l'absurde toute l'économie poli-

tique, et posé la grande question révolutionnaire, la question entre le travail et le capital.

Chez nous, où la foi à la Providence est restée vive, malgré l'indifférence du siècle, le peuple dit, par manière de proverbe, et c'est en cela que nous nous distinguons de l'Anglais : Il faut que tout le monde vive! — Et notre peuple, en disant cela, croit être aussi bon chrétien, aussi

— lis —

conservateur des bonnes mœurs et de la famille, que feu Malthus.

Or c'est ce que le peuple dit en France, les économistes le nient, les gens de lois et les gens de lettres le nient; l'Église, qui se prétend chrétienne y et de plus gallicane, le nie; la presse le nie, la haute bourgeoisie le nie, le gouvernement, qui s'efforce de le représenter, le nie.

La presse, le gouvernement, l'Église, la littérature, les économistes, la grande propriété, tout en France, s'est fait anglais, tout est malthusien. C'est au nom de Dieu et de sa sainte providence, au nom de la morale, au nom des intérêts sacrés de la famille, qu'on soutient qu'il n'y a point de place, dans le pays, pour tous les enfants du pays, et qu'on insinue à nos femmes d'être moins fécondes. En France, malgré le tribut du peuple, malgré la croyance nationale, le boire et le manger sont réputés privilège, le travail privilège, la famille privilège, la patrie privilège.

M. Ântony Thouret dirait l'autre jour que la propriété sans laquelle il n'est ni patrie, ni famille, ni travail, ni prospérité, serait irréprochable le jour où elle cesserait d'être un privilège. C'était

dire assez clairement que pour abolir tous les privilèges, qui mettent, pour ainsi dire hors la loi ; hors l'humanité, une partie du peuple, il fallait, avant tout, supprimer le privilège fondamental, et changer la constitution de la propriété.

M^r A. Thouret s'exprimait en cela comme nous-mêmes, comme le Peuple. L'État, la presse, l'économie politique ne tendent pas ainsi : ils s'accordent à vouloir que la propriété, sans laquelle, au dire de M. Thouret, point de travail, point de famille, point de République, demeure ce qu'elle a toujours été, un privilège.

Tout ce qui se fait, qui se dit, qui s'imprime aujourd'hui et depuis vingt ans, se fait, se dit et s'imprime en conséquence de la théorie de Malthus.

. La théorie de Malthus, c'est la théorie de l'assassinat politique, de l'assassinat par philanthropie, par amour de Dieu. — Il y a trop de monde au monde : "voilà le premier article de foi de tous ceux qui, en ce moment, au nom du Peuple, règnent et gouvernent. C'est pour cela qu'ils travaillent de leur mieux à diminuer le monde. Ceux qui s'acquittent le mieux de ce devoir, qui pratiquent avec piété, courage et fraternité les maximes de Malthus, sont les bons citoyens, les hommes religieux; — ceux qui protestent, sont des anarchistes, des socialistes, des athées.

Le crime inexpiable de la révolution de février est d'avoir été le produit de cette protestation. Aussi, on lui apprendra à vivre à cette révolution qui promettait de faire vivre tout le monde. — La tache originelle, indélébile de la République, c'est d'avoir été proclamée par le peuple, anti-malthusien. C'est pour cela que la République est si particulièrement odieuse à ceux qui furent et

qui veulent redevenir les complaisants et les complices des rois, grands mangeurs d'hommes, disait Caton. On la monarchisera votre République, on lui fera dévorer ses enfants.

Là est tout le secret des souffrances^ des agitations et des contradictions de notre pays.

t' Les économistes ont les premiers parmi nous, par un inconcevable blasphème, érigé en dogme de la Providence la théorie de Malthus. Je ne les accuse pas plus que je ne les calomnie. Les économistes sont en cela de la meilleure foi, comme de la meilleure intention du monde. Ils ne demanderaient pas mieux que de faire le bonheur du genre humain ; mais ils ne conçoivent pas comment, sans une organisation quelconque de l'homicide, l'équilibre entre la population et les subsistances pourrait exister.

Demandez à T Académie des sciences morales. Un de ses membres les plus honorables, que je ne nommerai pas, bien qu'il s'honore de ses opinions, comme doit faire tout honnête homme, étant préfet de je ne sais quel département, s'avisa un jour, dans une proclamation, de recom-

mander à ses administrés de ne plus faire autant d'enfants à leurs femmes. Grand scandale parmi les curés et les commères, qui traitèrent cette morale académique de morale décochons! Le savant dont je parle n'en était pas moins, comme tous ses confrères, un défenseur zélé de la famille et de la morale : mais, observait-il avec Malthus, au banquet de la nature, il n'y a pas de place pour tout le monde.

M. Thiers, membre aussi de l'Académie des sciences morales, disait dernièrement au comité des finances, que s'il était ministre, il se bornerait à traverser courageusement ^ stoïquement,

la crise, se renfermant dans les dépenses de son budget, faisant respecter l'ordre, et se gardant avec soin de toute innovation financière, de toute idée socialiste, telle que notamment le droit au travail, comme de tout expédient révolutionnaire. Et tout le comité d'applaudir.

En rapportant cette déclaration du célèbre historien et homme d'État, je n'ai nulle envie, on le sent bien, d'incriminer ses intentions. Dans la disposition actuelle des esprits je ne réussirais qu'à servir l'ambition de M. Thiers, s'il lui en restait. Ce que je veux faire remarquer, c'est que M. Thiers, en s'exprimant de la sorte, témoignait, peut-être sans y penser, de sa foi à Malthus.

Entendez bien ceci, je vous prie. — Ce sont deux millions, quatre millions d'hommes qui périront de misère et de faim, si l'on ne trouve moyen de les faire travailler. C'est un grand malheur, assurément, et nous en gémissons tous les premiers, vous disent les malthusiens : mais qu'y faire ? Il vaut mieux que quatre millions d'hommes périssent que de compromettre le privilège ; ce n'est pas la faute du capital, si le travail chôme ; au banquet du crédit, il n'y a pas de place pour tout le monde.

Ils sont courageux, ils sont stoïques, les hommes d'État de l'école de Malthus, quand il s'agit de sacrifier les travailleurs par millions. — Tu as assassiné le pauvre, disait le prophète Elie au roi d'Israël, et puis tu t'es emparé de son

héritage. O[^]ddiêU ié pouedistù II laAt S|^fopr4'boi re^Tafser la phrase, et dire à ceux qui possèdent et qui gouvernent : Vous avez le privilège du travail | le privilège du crédit, le privilège de la propriété, comme dit M. Thouret; et c'est parce que

vous ne voulez pas vous en dessaisir, que vous répandez comme l'eau la vie du pauvre : Possez-diète et occidez !

Et le peuple, sous la pression des baïonnettes, se consume lentement ; se meurt sans siffler et sans murmure ; le sacrifice s'accomplit dans le silence. Courage ! travailleurs ; soutenez-vous les uns les autres : la Providence finira par vaincre la fatalité. Courage ! vos pères les soldats de la République, étaient encore plus mal que vous aux sièges de Gênes et de Mayence,

M. Léon Faucher, combattant pour le perfectionnement des journaux, pour le maintien des douanes sur la presse, raisonnait aussi comme Malthus. — Le journal sérieux, disait-il, le Journal qui mérite considération et estime, est celui qui s'établit au capital de 4 à 500,000 francs, l'écrivain qui n'a que sa plume est comme l'ouvrier qui n'a que ses bras. S'il ne trouve moyen de faire acheter ses services ou créditer son entreprise, c'est qu'en quelque l'opinion le condamne : il n'a pas le moyen droit à prendre la parole devant le pays : au banquet de la publicité, il n'y a pas de place pour tout le monde.

Ecoutez Lacordaire, ce flambeau de l'Eglise : ce vase d'élection du catholicisme. Il vous dira que le socialisme est antéchrist. Et pourquoi le socialisme est-il l'ennemi du christianisme ? — Parce que le socialisme est l'ennemi de Malthus, et que le catholicisme, par une transformation dernière, s'est fait malthusien.

L'Evangile nous dit, s'écrie le tonsuré, qu'il y aura toujours des pauvres : Paupera semper habebitis vobiscum ; et qu'en conséquence la propriété, en tant qu'elle est un privilège qu'une foule de pauvres, est sacrée. Le pauvre est nécessaire-

s'agit à l'exercice de la charité évangélique : au baquet d'ici-bas, il ne saurait y avoir place pour tout le monde.

Il feint d'ignorer, Tinfidèle, que pauvreté, dans la langue sainte, signifie toute espèce d'affliction et de peine, et non pas chômage et prolétariat. Et comment celui qui l'a fait partout dans la Judée, criant : Malheur aux riches ! eût-il pu l'entendre autrement ? Malheur aux riches ! dans la pensée de Jésus-Christ, c'était malheur aux malthusiens.

Si le Christ vivait de nos jours, il dirait aux Lacordaire et consors : a Vous êtes de la race de ceux qui, dans tous « les temps, ont versé le sang des justes, depuis Abel jusqu'à Zacharie. Votre loi n'est pas ma loi ; votre Dieu n'est

pas mon Dieu ! » Et les Lacordaire crucifieraient le

Christ comme séditieux et comme athée.

Le journalisme presque tout entier est infecté des mêmes idées. — Que le National, par exemple, nous dise s'il n'a pas toujours cru, s'il ne croit pas encore que le paupérisme, dans la civilisation, est éternel ; que l'asservissement d'une partie de l'humanité est nécessaire à la gloire de l'autre ; que ceux qui prétendent le contraire sont de dangereux rêveurs qui méritent d'être fusillés ; que telle est la raison d'état ? Car, si telle n'est pas la pensée secrète du National, si le National veut sincèrement, résolument l'émancipation des travailleurs, pourquoi ces anathèmes, pourquoi cette colère contre les socialistes purs, contre ceux qui, depuis dix et vingt ans, demandent cette émancipation ?

Qu'ils daignent aussi, afin que le Peuple les connaisse, faire leur profession de foi économique, ces bohémiens de

ktlittératui^, aujourd'hui cbires duioumatisiae, oaloranialeurs à prix fixe, courtisans de tous les privilèges, panégyristes de tous les vices, parasites vivant aux dépens d'autres parasites, qui ne parlent tant de Dieu que pour dissimuler leur matérialisme ; de la famille que pour couvrir leurs aAiiUè»ss, et qu'on verrait par dégoût du mariage, care^er des guenons, s'ils ne trouvaient }kis4e maUbusieniieç.

Faites des filles, nous les aimons, chantent ces infômesy en parodiant le poète. Mais abstenez-Tous de faire des garçons : au banquet de la volupté il n'y a pas de place pour tout le monde.

Le gouvernement était inspiré de Malthus, lorsqu'ayant cent mille ouvriers disponibles auxquels il donnait un salaire gratuit, il se refusait à les employer en travaux utiles; — lorsqu'ensuite, après la guerre civile, il demandait pour eux une loi de transportation. Avec les dépenses des prétendus ateliers nationaux, avec les frais de guerre, de procédure, de prison, de transport, on pouvait donner aux insurgés du travail pour six mois, et changer tout notre régime économique. Mais le travail est un monopole ; mais on ne voulait pas que l'industrie révolutionnaire fit concurrence à l'industrie du privilège : au chantier de la nation, il n'y a pas de place pour tout le monde.

' La grande industrie ne laisse rien à faire à la petite : o'est la loi du capital, c'est Malthus.

Le commerce en gros s'empare peu à peu du commerce de détail : c'est Malthus.

La grande propriété envahit, s'agglomère les plus pauvres parcelles : c'est Malthus.

Bientôt la moitié du peuple dira à l'autre :

La terre et ses produits sont ma propriété ;

L'industrie et ses produits sont ma propriété ;

Le commerce et les transports sont ma propriété ;

L'Etat est ma propriété.

Vous qui ne possédez ni réserve ni propriété ; qui n'êtes point fonctionnaire public , et dont le travail nous est inutile, ALLEZ-VOUS-EN ! Vous êtes réellement de trop sur la terre : au soleil de la République, il n'y a pas de place pour tout le monde.

Qui viendra me dire que le droit de travailler et de "vivre n'est pas toute la Révolution?

Qui viendra me dire que le principe de Maithus n'est pas toute la contre-révolution?

Et c'est pour avoir publié de telles choses, c'est pour avoir énergiquement signalé le mal, et cherché de bonne foi le remède, que la parole m'a été ôlée par ordre du gouvernement, du gouvernement qui représente la Révolution !

C'est pour cela que j'ai vu passer sur moi, muet, le déluge des calomnies^ des trahisons, des lâchetés, des hypocrisies, des outrages , des désertions et des défaillances de tous ceux qui haïssaient ou qui aimaient le peuple ! C'est pour cela que J'ai été, pendant un mois entier, livré aux chacals de la presse et aux chats-huanls de la tribune ! Jamais homme, ni dans le passé, ni dans le présent, ne fut l'objet d'autant d'exécration que je le suis devenu , pour ce seul fait que je fais la guerre aux anthropophages.

Calomnier qui ne pouvait répondre, c'était fusiller un prisonnier. Carnassiers de Maithus, je vous reconnais là ! Poursuivez donc ; nous avons plus d'un compte à régler encore. Et si la calomnie ne vous suffit pas , employez le fer et le plomb. Vous pouvez me tuer : nul ne peut éviter son sort, et je suis à votre discrétion. Mais vous ne me vaincrez pas : vous ne persuaderez pas au peuple, moi vivant, moi tenant une plume , que , hormis vous , il y ait quelqu'un de trop sur la terre. J'en fais le serment devant le Peuple et devant la République !

lia Calomnlet

12 Aeftt.

Lecteurs, rassurez-vous. Ce n'esl pas de moi que je parle ; ce n'est pas ma réputation, mon honneur traîné sur la claie que Je veux venger. Que je sois le successeur de Cartouche, de Mandrin, de Lacenaire , comme disent mes biographes ; que le Constitutionnel et ses adeptes m'appellent le théoricien du vol; que le grand Coquerel , de son prénom Alhanase , déclare mes propositions dignes de la cour d'assises et du bagne ; que celui-ci me fasse bâtard et celui-là souteneur d'une prostituée ; que ceux qui jouissent à la fois et de la mère, et de la fille, et de la sœur, et de la nièce, et de la servapte , me dénoncent comme un destructeur de la famille ; que des libertins et des renégats mettent le comble à Fhorreur publique en me signalant comme matérialiste et athée : il s'agit bien de ces misères ! Quand la Révolution est en péril, quand la faim décime le Peuple, je n'ai pas \e loisir d'entretenir le public de mes injures personnelles. Le flot de la calomnie passera : les idées que je défends ne passer ront pas.

La calomnie à la République : voilà l'objet de mes préoccupations et de mes terreurs.

Calomnie d'en haut et calomnie d'en bas ; calomnie de la gauche et calomnie de la droite ; calomnie aux feux croisés, en tirailleurs, par pelotons et par mitraille ! c'est la calomnie qui nous tue , républicains , la calomnie qui nous abîme , dans l'âme et dans le corps.

Les calomniateurs de la République^ ce sont tout à la fois ceux qui la gouvernent sans la comprendre ; ceux qui la dé-

chirent, parce qu'ils l'^ com^emeiA ; ceux qui la trahissent et qui l'exploitent, parce qu'ils se jouent de tout, de la République, comme de la monarchie ^ de la religion.

À tout seigneur , tout l'honneur : je commence par le National

En m'adressant au National, je saurai distinguer les personnes de la chose, séparer les écrivains de l'imprimé et les journalistes de la feuille qui est leur organe collectif, comme dit M. Léon Faucher. La coospiration de calomnie qui s'acharne sur moi ne m'empêchera pas d'être juste , même envers d^s ennemies.

Le National est depuis vingt ans une pépinière de célébrités.

La France littéraire s'honorera toujours des Thiers et d^ Mignet : pour ma part, je dois à leurs ouvrages plus d'une sorte de reconnaissance.

La République est fière d'Armand Carrel , de son talent autant que de sa bravoure et de son caractère.

Les Magnin, les Taillefer, les Génin^ies Bastide, quoique avec moins d'éclat, font honneur au pays, autant qu'au journal qui les

mit en lun[^]ière. •[^] M, Armand Marrast , après avoir été dix ans le prince de la presse quotidienne, promet à la République un homme d'autant de caractère que d'esprit. J'avoue cependant que je Taimerais eoccNre mieux derrière son pupitre de journaliste qu'au fauteuil de la présidence... S'il est un écrivain que j'honore de i'approbation de ma conscience et de naa raison, c'est ce fhiXo[^] «ophe , aussi profond que modeste , aussi émineot par le [^]tyl^e que par la [^]ciemQ , M, Littré. — La m(H't de Dornès , [^]niio , a répandu sur le National un reflet impérissable de patriotisiide[^]

Comment donc se fait-il qu'avec tant de ressources, avec des esprits si puissants , le National n'ait jamais été, depuis qu'il existe, au point de vue des idées, que le plus inintellig^eui et le plus inîjaleUigiUe des jousraau3L?

Ah! c'est que le National n'est pas l'organe d'une doctrine : c'est une collection de sentiments, un éclectisme d'opinions. Le National est comme l'Académie, une compagnie de beaux esprits et de génies supérieurs, mais qui, par elle-même et précisément parce que ce n'est qu'une compagnie, est incapable de produire une idée.

Voilà pourquoi le National et son parti n'a jamais su le premier mot de la République à laquelle il travaillait avant février, et qu'il ne cesse de démolir depuis février ; — voilà pourquoi l'avènement du National , de ses opinions et de ses hommes, au gouvernement de la République, a paru au peuple un contre-sens, une usurpation : pourquoi, en deux mots, le National, usurpateur de la République, est devenu le calomniateur de la République.

Je ne connais point les rédacteurs actuels du National : Je suppose qu'ils sont en tout dignes de leurs prédécesseurs. Mais j'affirme, sans que je veuille du reste incriminer leurs intentions, que leur feuille, en dissimulant , travestissant comme elle fait tous les jours, la question révolutionnaire> fait œuvre de calomnie et détruit la République.

La République , préparée , fondée par vingt années de discussions économiques et sociales, auxquelles le National n'a jamais voulu prendre la moindre part , la République est une chose : le National veut qu'elle soit autre.

Le National ne comprend point la République comme idée positive : il n'y voit, n'y a jamais vu qu'une négation^ la Charte constitutionnelle, moins le roi. — Lorsque M. Thiers, se tenant dans la sphère des principes, posait son fameux axiome : Le roi règne et ne gouverne pas, il définissait la république du National. Plus matérialiste que M. Thiers , le National , après avoir supprimé le principe , voulut aussi supprimer le symbole ; mais comme , à part la destruction du symbolisme monarchique, le système du National ne diffère essentiellement en rien de celui de M. Thiers, à peine la royauté expulsée, le National s'est fait partisan de

ce qui ressemble le plus à une royauté, il s'est fait partisan de la présidence, et la République, pour lui, a été constituée» Otez la personne royale , ôtez la prérogative royale , et le National, que Louis-Philippe aimait, parce qu'il l'avait deviné, est tout aussi juste-milieu, aussi doctrinaire, aussi conservateur et rétrograde que M. Guizot.

Depuis 1830, nous n'avons cessé de lui dire : La République, c'est le socialisme. Et le Peuple, dont la voix consacre toutes les vérités, le Peuple à fini par crier, comme nous, en février et depuis février : Vive la République démocratique et sociale !

A cette manifestation décisive, qu'a opposé le Nationale Il s'est fait écrire une lettre de dix lignes par un homme célèbre, chéri du Peuple, défenseur de la propriété dans un intérêt de doctrine , comme nous en sommes l'adversaire dans un intérêt de doctrine ; lettre dans laquelle cet homme célèbre , M. de Lamennais , déclarait qu'il n'était pas communiste ! Pour se soustraire au jugement du Peuple, le National tire en 'cause une grande renommée ; quand on lui parle économie sociale, il vous répond métaphysique ; il oppose définition à définition, et il croit en avoir fini avec la critique ! Le Peuple n'a point été dupe du sophisme : il a demandé avec un redoublement d'énergie l'organisation du travail, la République démocratique et sociale.

Combien de fois , chiffres en main , n'avons-nous pas dit au National : Prenez garde, la société est établie sur une erreur de compte. Ce qui engendre le paupérisme, c'est qu'on applique à la nation, à l'être collectif, les principes de l'économie domestique ; c'est qu'on suppose dans la société un bénéfice qui n'existe pas ; c'est que le travailleur, sur qui le capital et le privilège prélèvent ce bénéfice , ne peut pas racheter son produit , et que le travailleur ne rachetant pas son produit , il y a nécessairement stagnation , grève, puis dépréciation, faillite et banqueroute ; c'est, en un mot, que par la rente et l'intérêt des capitaux, sans que personne

soit coupable de maléfice et de mauvaise foi^ le travailleur est volé!..*

Au lieu de vérifier le fait, le National, qui se connaît peu, à ce qu'il paraît, en comptabilité, et dont le spiritualisme rougirait de descendre à ces vilénies de produit net et de produit brut, le National s'est d'abord renfermé dans un superbe silence; et quand enfin il a daigné s'occuper des questions économiques; c'a été pour consacrer purement et pleinement la productivité du capital, précisément la cause du paupérisme une fiction, un mensonge!

Toute la révolution, selon nous, consiste à supprimer un mot de l'article 8 de la déclaration des droits :

a La propriété consiste dans le droit de jouir et de disposer de ses biens, de ses revenus, des fruits de son travail, de son intelligence et de son industrie, ou

Le revenu des hommes, n'est qu'une hypothèse, dont l'analyse économique démontre la fausseté, dont la républicanisation du crédit entraîne fatalement l'abolition. Ou la Révolution est absurde et la République un non-sens, ou bien par le droit de propriété vous ne pouvez plus à l'avenir entendre autre chose que le droit de disposer des fruits de son travail et de son intelligence et de son industrie, qui est tout ce qu'entend, tout ce que demande le Peuple. C'est par erreur et surprise que le mot revenu s'est glissé dans la déclaration des droits de Robespierre, c'est cette erreur qui a été, qui fera toujours avorter la République.

Le National, qui est girondin, thermidorien, malthusien, partisan du produit net, qui ne veut pas de la gratuité du crédit, qui sera royaliste, quand on lui aura démontré qu'entre la royauté et le socialisme il n'y a pas de moyen terme, le National se borne à

répondre que nous sommes des anarchistes, des ambitieux ; que nous légitimons le vol, que nous détruisons la famille et la propriété 1...

La calomnie, toujours la calomnie !..

Nous, républicains, nous qui depuis vingt ans avons ar-

bofé notre drapeau > proclamé nos principes; publié Notre profession de foi ^ c'est nous que le National j qui q'a ni prévu , ni compris la République , taxe d'exagération , de fausse politique , de menées coupables , de tendances antisociales ! C'est nous qui perdons la cause du Peuple y qui compromettons le droit au travail^ par nos définitions et nos manifestes ! C'est nous qui produisons la détresse publique ! C'est nous qui attisons la guerre civile ! Si la République est suspecte à la bourgeoisie, aux capitaux, à la propriété| c'est nous qui avons fait le mal , en dénonçant à l'om le principe, l'objet et la signification de la République ! Si les prétendants réussissaient dans leurs complots, c'est nous^ qui les aurions ramenés !.,.

Il faut convenir, pourtant, qu'il s'agit de bien autre chose aujourd'hui que d'un remaniement de la charte.

Le principe de la République , ainsi que vient de le reconnaître l'Assemblée nationale par un vote unanime, est le principe de la souveraineté du peuple et du suffrage universel.

Cela veut dire que, sous la République , il n'y a d'autres droits que ceux qui ont été garantis par le peuple, d'autre gouvernement que celui du peuple, d'autre justice que celle du peuple, d'autre force que le peuple , d'autres fonctionnaires que les élus du peuple.

Et comme le peuple n'est vraiment souverain et législateur qu'autant que tous les citoyens participent également à la loi et à l'exercice du pouvoir, il s'ensuit que la condition essentielle de la souveraineté, est le deuxième principe républicain- Dans le système qui doit surgir de pareils principes, l'inégalité des conditions, le monopole, la vénalité des charges, la distinction des castes sont impossibles; et il est vrai de dire que, ou le privilège, si quelque part on le souffre, tuera la République, ou la République, si elle suit son principe, emportera le privilège. Ainsi donc, pour employer des termes moins abstraits;;, 1^

travail, comme droit et comme devoir, pour tout le monde; la propriété,* comme instrument de travail et comme rémunération, pour tout le monde: voilà ce que veut, ce que doit être la République. C'est encore l'Assemblée nationale qui, dans le même vote, l'a ainsi décidé. Quelques théoriciens, pensant que la propriété impliquait nécessairement privilège, niaient la propriété et demandaient en conséquence que la propriété n'existât pour personne*. L'Assemblée nationale a résolu le problème d'une autre manière: elle a pensé qu'il valait mieux que le privilège de propriété fût étendu à tous; que chaque citoyen devînt, de fait comme de droit, propriétaire; que tout le monde fût intéressé à la propriété. En conséquence, elle a déclaré le principe de la propriété inviolable, se réservant de le définir lors du vote de la constitution.

Mais, pour que le travail soit en même temps garanti et rendu obligatoire à tous; pour que chaque citoyen acquière la propriété, et, après l'avoir acquise, ne la puisse plus perdre: il faut remanier de fond en comble notre régime économique; il faut refaire,

non pas seulement notre constitution politique, mais notre constitution sociale.

Sur quels principes et d'après quelles lois devra s'opérer cette réorganisation ?

Voilà ce que le socialisme cherche depuis vingt ans , et ce qui soulève les malédictions du National.

Le travail qui, sous le nom de socialisme, s'est accompli dans les idées dès avant la révolution de 1830, n'a eu d'autre but que de définir le régime républicain, d'en déterminer les conditions, d'en poser les bases. Maintes fois nous avons averti le National, organe prétendu de la république sous le dernier règne. Le National n'a jamais voulu nous entendre ; il s'est obstiné dans son éclectisme constitutionnel; il a repoussé toute discussion.

En vain nous lui disions : La question aujourd'hui n'est plus politique ; elle est économique. La féodalité mercantile,

la pire des aristocraties[^] envahit la société et fait rétrograder la civilisation jusque par delà Charlemagne. Dans cette France , ou Tégallilé est indigène, la capital écrase, absorbe la petite industrie, le petit commerce , les petites fortunes, un peuple de citoyens se transforme, à vue d'œil , en un peuple d'esclaves. D'autant plus nous produisons, d'autant plus nous sommes pauvres : et quand après avoir longtemps travaillé, longtemps produit , nous ne possédons plus rien , le capital alors s'arrête, renvoie les ouvriers, et dit : On ne travaille plus. Notre activité, si intelligente, si féconde, nous rend la vie de plus en plus laborieuse, de plus en plus précaire, de plus en plus misérable. Nous perdons tour à tour, parce mécanisme, la propriété, la sécurité, l'égalité, le travail, la famille, l'amour même. Que ferez-vous donc, hommes

du National, après que vous aurez chassé Louis- Philippe et supprimé un article de la charte?

A ces interpellations positives, réitérées, le National n'a jamais daigné répondre , ou s'il y a répondu , c'a été pour nous reprocher que nous corrompions l'esprit du peuple en ne lui parlant que d'intérêts matériels !

Et aujourd'hui, surpris par un événement qu'il a provoqué, mais qu'il n'a pas produit , mis en demeure d'organiser la République , sommé par tous les partis de déclarer sa pensée, il bégaye, il murmure, il échange des protocoles avec ses confrères dynastiques, parfois il accuse les réactionnaires , plus souvent , presque toujours, il calomnie les républicains.

Le National y qui n'a pas donné, en vingt ans, un quart d'heure à la question sociale, un quart d'heure à la République, nous déclare , du haut de son incapacité, ennemi de la République ! Il voudrait dissimuler, ruser avec l'opinion : faire à la fois du socialisme et du privilège ; jouer à la bascule avec le travail et le capital , accorder le Christ et Bélial , persuader aux volés qu'ils sont eux-mêmes les vœux; éterniser l'équivoque et la misère! Comme si laques^

tion rétbltttionnrii^é WéfsAt pas , deptiâ Vingt ans , posée ; comine « la résolution de FéTrier n'était pas la fin d'un régime de prîTtiégé , de corruption , de gâchis, et le com- Hienèment d'util régime fondé sur la science et l'égalité ; éomme si ridée-mère de cette révolution était chose nou- Telle; comme si , en pareille circonstance, la dissimulation n'était paà trahison !

Dites-nous donc de grâce, gens du îfatimal, ce que vous entendez par ce mot de république? Définissez, s'il tous plaît, le droit

att travail, le droit de propriété, la souveraineté du peuple , le suffrage universel , la démocratie, la liberté et l'égalité? Ne perdez point de temps; nous avons déjà trop attendu : Qu'est-ce que la République ? pourquoi avez-vous fait la République?

La République crie au National : marche ! marche ! Et le National répond à la République : arrête ! arrête ! .T-,a République va trop vite pour le National : il ne s'était pas attendu à cette fougue. Il trouve que nous sommes impatients ; il vient de se mettre à la question, il commence seulement ses études! N'a-t-il pas déjà fait nommer un comité de travailleurs? ordonné une enquête sur les travailleurs? envoyé M. Blanqui, avec plusieurs économistes, en tournée dans les départements, pour faire un rapport sur la situation des travailleurs? Tous les jours ne s'essaye-t-il pas aux réformes? N'est-ce pas lui on ses hoirs qui a donné cours forcé aux billets de banque , converti en rentes les bons du trésor et les livrets des caisses d'épargne ; inventé l'impôt de quarante-cinq centimes ; fait, défait, refait l'impfil sur les boissons ; tâté de l'impôt progressif et de l'impôt somptuaire; proposé, retiré, annoncé de nouveau l'impôt sur le revenu ; ajourné la réduction de l'impôt sur le sel; engagé ou vendu les forêts de l'Etat? N'a-t-il pas, en toute occasion, protesté contre les assignats et le papier-monnaie, préparé la loi sur les assurances? N'est-il pas en train de racheter les chemins de fer? N'a-t-il pas contracté l'emprunt

à est -^ A 68 ! Certes les prêteurs ne s'exposent gûert l Vienne une banqueroute : on trouvera bien moyen d*obtenir, de notre fortuné pays, un concordat à 68 !...

Et la République ne veut pas attendre î la République , dalis les angoisses de la grève et de la faîm, ose lever la tête ! Gardes

nationaux et soldats , feu ! sur la République démocratique et sociale !

Il nous detnandait, hier, si nous avions quelque chose à ajouter aul aménités dont nous l'avons gratifié, il y a sept ans", dans une brochure intitulée : Avertissement aux propriétmres!

Ceci nous remet en mémoire que le National , à une époque où il ne disposait pas de la forcé publique, se contentait de nous signaler pour nos idées républicaines, au procureur du roi. Nous en retrouverions au besoin les pièces. Le National se faisant éclairneur du parquet pour le salut du privilège , et désignant du doigt , comme la justice divine dans le tableau de Prudhon , les adversaires dû revenu net! Quel souvenir nous rappelez- vous là !

Ah ! républicains du National, nous ne pensions pas être propiète, lorsque déplorant votre aveuglement fatal, et prévoyant dès lors le désespoir d'tme multitude égarée , nôUâ écrivions, en 1839 :

« L'opulence et la misère, compagnes inséparables, ctoîa iront dans une progression sans fin ; le capital envahira a tout; le paysan ruiné vendra son héritage... La misère et a l'abrutissement des prolétaires seront au comble : on ne « les empêchera pas de s'instruire ; mais ils ne pourront « vivre sans travailler, et quand ils ne travailleront pas, ils « ne mangeront rien... Le mérite des femmes ne sera plus a que le tarif de la beauté ; leur droit le plus sacré , de se « livrer au plus offrant. Les riches les posséderont toutes , « parce qu'eux seuls pourront les payer : les pauvres auront « pour épouses les êtres disgraciés et les rebuts de 1% a Wure...

a Cependant il se rencontrera des âmes fières, des hommes a qui refuseront de découvrir leurs fronts devant le veau a d'or : ceux-là voudront entrer en compte avec les favoris « de la fortune. —Comment êtes- vous si riches et somnaes- « nous si pauvres ? — Nous avons travaillé, répondront les a riches; nous avons épargné, nous avons acquis .. — Nous a travaillons plus que vous ; comment se fait-il que nous « n'acquérions jamais rien? — Nous avons hérité de nos a pères? — Âh ! vous invoquez la possession, la transmisc(sion, la prescription ! Eh bien ! nous appelons la force. « Propriétaires , défendez vous !

« Et il y aura des combats et des massacres , et quand a force sera demeurée à la loi , quand les révoltés seront a détruits, on écrira sur leurs tombes : ASSASSINS, tandis « que leurs victimes seront glorifiées MARTYRS ! » {De la célébrationdu dimanche,}

Et dans ce\ Avertissement aux propriétaires que vous osez citer, ne disions-nous pas , en 1842, aux prolétaires déjà irrités :

a Maintenant que le système de monarchie représentative « tire à sa fin , c'est le tour d'une démocratie bourgeoise, « incohérente, querelleuse , babillarde... —Détruisez le a gouvernement actuel, et au lieu de cette égalité à laquelle a vos cœurs généreux aspirent , vous n'obtiendrez qu'une « répétition de la démocratie conventionnelle ou directo- « riale, interrompue violemment elle-même il y a quarantea quatre ans, au 18 brumaire. Et comme tout gouvernement a veut se maintenir et se croit légitime , vous rencontrerez a de nouvelles résistances, plus impitoyables et plus achar- « nées, de sorte qu'après avoir échappé aux balles dynasti- « ques, vous tomberez sous les balles républicaines. Il faut « que les destins s'accomplissent... »

Puis nous ajoutions , en invitant les ouvriers à la patience et à la paix, et en redisant avec eux la chanson faubourienne ;

« En avant , courage !

« Marchons les premiers :

« Du cœur à l'ouvrage ,

« Braves ouvriers ! »

c< Marchez, en chantant, à la conquête du nouveau monde, a race prédestinée ! Travaillez, instruisez-vous les uns les « autres, braves ouvriers ! Votre refrain est plus beau que a celui de Rouget de l'Isle ! »

Hélas ! nous ne pouvons plus aujourd'hui dire aux travailleurs : Marchez en chantant à la conquête du nouveau monde, race prédestinée ! Plus de travail, plus de chansons !

Nous leur dirons plutôt :

Allez en deuil, le crêpe au bras, le drapeau noir flottant, les femmes en pleurs, les enfants répétant en chœur la romance de misère : Cinq sous! allez au National, race désespérée ! allez lui demander ce qu'il a fait de la République.

La fenaison a été belle » la moisson est riche , la vigne luxuriante, les campagnes joyeuses. La jolie paysanne ne demande qu'à échanger ses fruits, ses fromages, ses volailles, contre les modes et les passementeries de vos ouvrières. Le laboureur, le vigneron, regorgeant de bien, est prêt à vous payer des dons de la nature les produits de votre industrie et de vos arts. Mais le privilège, retirant ses écus, a jeté l'interdit sur le travail et sur l'échange ; les communications sont coupées entre la ville et la

campagne. C'est pourquoi l'abondance ruine le paysan, pendant que la grève tue l'ouvrier. Allez au National , allez lui demander quand il lui plaira de vous donner la République !

Gavaignac ! nous t'aimons tous du fond du cœur, pour ton frère, pour loi ! Nous ne l'accusons pas : tu as été l'instrument de la fatalité ; tu n'es pas plus coupable du meurtre de nos frères que les balles de tes soldats. Sois donc le Washington de la France socialiste et républicaine, et gardetoi de te faire le Monck de ces égoïstes. Méfie-toi : quelque chose nous dit que la trahison t'environne, qu'autour de loi

se trament des complots contre le Peuple et contre les travailleurs. Souviens-toi bien que les prétendants sont désormais impossibles. Eh ! lequel d'entre eux serait de force à nous garantir le travail et la propriété?...

Le travail ! ce n'est point un cadeau de roi : c'est ton présent de la République.

Ee IVattonaL

15 Aoftt.

Mo» 4tiM \$9t triste à mourir^ dis^t le Christ au Hvàiu des Oliviers : ôtez-moi çç ealke amer !

C'est le sentimeat que nous éprpuYloi|\$ C9 iQfttin , à la lecture cla National. — Ceci, bien entendu, saïis aucune comparai-soi^ de nous avec rHomme-Dieu , pas plus que du Jfational avec Judas*

Le brave journal fait le plaisant. L'idée d'une liquidatian générale de la société le fait rire : la République est si prospère] son

crédit si bien établi !^.. Il rifiâue le socialisme^ le proHdhonisme , sans s'apercevoir que le isim ne s'accrole pas pieux à notre nom qu'à nos idées, et que cet essai malheureux de barbarisme est déjà pour aous uixe justification. — JI ergote, le pauvre N^ioml, comme un clerc de procureur :

<K Si I dit-il , nous travaillons k détruire la République , « elle existe donc ! Mais si elle existe , pourquoi nous défi mander quand il nous plairs^ de la donner? Elle n'existe a donc pas encore? mais â elle n'existe {^s encore, nous a n'avons donc pas travaillé à l'établir! Ėtsinpusa'avonspas a travaillé h rétablir, nous ne la détruisons donc poiill... »

Vous connaissez sa^s doute, ami lecteur, c« famevpi syllogisme, type du genre : Ilphut; or il ne pleut pas; donc il pleut J Vous ave? tout te secret 4« la dialectique du If^tional*

Ce qui i^dispos^ notre trc^ spirituel confrère, c'est que, dans je ne sais quel entrefilet, nous aurions parlé, paut-^tre étourdi-pient, de certaias faits d# nature h compromettre 1&, dignité du ^g^tiomif «t oil^nsants pour aa personne. U nous

somme de faire connaître ces certains faits. Le National mitonnerait-il contre nous un petit procès en diJOTamation et calomnie? Ceci serait un peu plus sérieux que Tincroyable épisyllogisme de tout-à-l'heure. Car, remarquez bien : Si nous n'articulons pas certains faits dont nous FaYODs menacé^ le National nous poursuit en calomnie. Et si nous articulons lesdits faits, le National nous poursuit , à plus forte raison, en calomnie. Comment sortir de là? C'est un si terrible raisonneur que le National!

Les faits! les faits ! — Certes nous sommes à plaindre s'il nous faut donner le bilan des faits et gestes du National! La citation serait longue, et longue la kyrielle. Pourtant nous essaierons d'en dire quelque chose, au risque du procureur du roi, pardon, du procureur de la République. On commettrait de plus fortes méprises avec le National*

Depuis 1830, le National poursuit de sa réprobation, de sa haine, le socialisme. Cela est-il vrai, oui ou non? Voilà un premier fait. Et pourtant le socialisme, c'est la République. Qu'en dit le National f^

En 1842, nous reprochions au National de repousser la colonisation de l'Algérie, et, par une conséquence nécessaire, de rêver l'abandon de notre conquête. Nous lui citons, à cette occasion, ses numéros des 1<°, 4, 16 et 22 juin 1841. Voilà un deuxième fait. — Le National persiste-t-il aujourd'hui dans son opinion de 1841, ou bien la désavoue-t-il ? Il nous fera plaisir de nous le dire : nous serions heureux de retirer cet article du chapitre de nos griefs.

Le National, en 1841, était contraire à la liberté de la presse. Il nous dénonçait, à plusieurs reprises, notamment à l'occasion du procès Quénisset, pour nos critiques sociales; il applaudissait à la condamnation de Thoré. Et c'est sous l'influence, sous le gouvernement du National que l'Assemblée constituante vient de voter, en 1848, un code de la presse qui ne cède en rien à celui de septembre. Voilà des faits. Le National nous dira-t-il s'il approuve cette législa-

tion d'inquisiteurs, conséquemment s'il rétracte son intolérance de 1841 vis-à-vis des idées socialistes? — Encore une fois,

nous ne demandons pas mieux que d'enregistrer les explications du National; nous ne voulons pas le juger sans l'entendre , comme en usent avec les insurgés de juin ses commissions militaires.

Nous reprochions au National ^ en 1842, de faire servir la souveraineté du peuple et le suffrage universel de marchepied à un despotisme militaire. Nous lui citions ses propres paroles sur la mort d'Armand Garrel , qu'il avait , disdt-il^ salué premier consul, — Nous lui rappelions qu'en juin 1841, interrogé par la Gazette de France^ si, au cas où le peuple, réuni en assemblées primaires, élirait un roi, lui, Nationaly accepterait cette élection, il avait répondu. Oui ! — Ce sont des faits. Actuellement le National est le grand promoteur de la présidence, et, Dieu merci, les généraux ne manquent pas au gouvernement. Le National nous dira-t-il où il entend s'arrêter sur cette pente monarchicomilitaire ? Ce que nous lui en disons est pour éviter toute calomnie : le National^ en un mot, est-il encore ou n'est-il plus royaliste?

Un des sujets les plus graves de reproches que la démocratie ait le droit de faire au National est l'embastillement de Paris. M. Bastide, par une générosité de sentiments qui l'honore , a revendiqué pour lui seul la responsabilité de cet acte ; M. Armand Marrast, par une générosité non moins louable , n'a jamais , quoique innocent , songé à décliner cette responsabilité. M. Marrast comprenait que ce qui sort du journal appartient au journal; que la critique doit s'arrêter à la porte des bureaux, et jamais, sous la feuille , ne rechercher de noms propres. Nous ferons comme M. Marrast. Les forts détachés servent , depuis février, de prison aux socialistes et de casernes aux armées de la bourgeoisie

: toujours des faits ! — Le National nous dira-t-il quel usage il prévoit devoir faire, pour l'avenir, des fortifications de Paris.

On demandait au National quel était son système de politique et de régénération sociale ? Et nous répondions, en 1842, que le National, en pensant, avec Hobbes, que la guerre est l'état naturel du genre humain n'avait pu d'autre système que le sabre, d'autre gouvernement que les conseils de guerre. Rien de plus simple, nous disions. Tous les ouvriers, agriculteurs, <somr-nissiaux, testateurs, etc., forment soit des armées «pécibles», soit des compagnies hors rang. Les travaux répugnants et pénibles sont exécutés par des pionniers, qu'on multiplie à volonté en renforçant la discipline. Les filles et femmes sont enrégimentées comme vivandières. Chaque matin un ordre du jour assigne les droits et devoirs de l'homme et du citoyen; la discipline militaire est la règle morale, un code pénal énergique, avec une procédure expéditive, couronne l'œuvre!... •

En écrivant cela, nous prophétisions qu'un jour ces ateliers nationaux à la suite desquels sont arrivées les commissions militaires. Or, les ateliers nationaux n'ont pas, cela est aujourd'hui démontré, le fait de Louis Blanc; l'idée des ateliers nationaux n'est pas sortie du Luxembourg. Louis Blanc, les délégués, les ouvriers en masse n'ont cessé de protester contre ces prétendus ateliers, organisés sous le ministère et avec la permission de M. Marie, alors ministre des travaux publics. — Qui donc a inventé les ateliers nationaux, puisque ce n'est pas Louis Blanc, qui eux-mêmes, apparemment, plus tard, ont créé les commissions mixtes. Le National voudrait-il nous éclairer sur ce double fait?...

, Les économistes français, excités par l'exemple de Cobden , se mettent à prêcher le libre échange. Quel parti a pris le National dans cette grande controverse, qui intéressait à la fois le commerce, l'industrie , le capital du pays? Nous l'avons vu , et notre édification a été grande ! Le National , sans y rien entendre, penchait secrètement pour les papistes-

Un immense barrière ; mais Louis-Philippe et plusieurs ministres partageaient la même opinion et dès lors le National a été toltafae ; il est devenu infidèle à sa conviction et cette conviction était une erreur ! Le journal tout entier a vu le jour - Le National serait-il présumé à même de nous dire s'il est ou non partisan du libre échange, et pourquoi ?

C'est le défaut absolu d'idées sociales et économiques qui a conduit le National, et la République avec lui, dans cet abîme de contradictions , de sang et de honte où nous nous yageons

Avant février» le National était voltairien : c'était mi fait. Depuis, nous l'avons vu quotidiennement devenir ignorant* à : c'est un butin de ML Lequel des deux est le National? voltairien ou ignorant? Sans, qui ne sommes ni l'un ni l'autre, et qui ne calomnions personne, nous serions heureux d'entendre la réponse du National.

Le commerce arrêté le travail suspendu, la République ruinée, le trésor public ne se remplissant que d'emprunts, remis au usuriers, le National, qui résumait autrefois une poétique révolutionnaire dans cette phrase énergique : Commencer la révolution dans Paris, et terminer la France par le Rhin, le National a été forcé de renier ses obligations et ses promesses ; il s'est trouvé , en

présence de VEurope attentive, aussi impuissant, aussi couard que Louis-Philippe.

ÈQ 1848, comme en 1830, la Pologne a été abandonnée : la Na4io»al, qui avait déchiré les traités 4e 1815, s'est mis i les recc-Hodre* Nous dira-t4l, 4lu moins, comme l'a fait pendant dix-huil am Louis-nûlippe, si la natkmolité pokinake périra ou xie périra pas ?

L'Italie est abandonnée .: le National offire aux Mfiaaais, conjointement avec l'Angleterre, sa médiation. Quelle honte ! M. Guizot est à Londres ; Metternich est à Londres ; le sang des Italiens crie vengeance contre le roi de Piémont et contre l'empereur ; le iVafiona/ est au pouvoir!,, et les traités de 1815 subsistent toujours !

L'Espagne démocratique n'attend qu'un mot , un signe de nous j pour expulser à jamais de son territoire Isabelle , Christine , Montpensier et l'Anglais. Entre la République ibérienne et la République française, si nous voulons, plus de Pyrénées! Cela ne tient qu'au National. Le National serait-il devenu partisan des mariages espagnols?

NoD, non, jamais, jamais en France, Jamais, l'Anglais ne régnera l

C'était le chant da National disani février. Depuis février, le National est partisan de l'alliance anglaise : le lion parie comme le mouton!... M. Thiers serait-il donc président du conseil?... Hélas! oui : M. Thiers et le iVaU'ono/ ont fait ensemble un mariage morganatique. C'est pour cela que la question sociale est fusillée, la liberté étranglée, le gouvernement livré aux dynastiques, et la

République vendue aux Hébreux! C'est pour cela que nous faisons des emprunts à 65!... •

Dame ! ce dit-on au comité des finances, quand on n'a point d'argent et qu'on ne peut pas se passer d'argent , on fait de bonnes conditions aux capitalistes et l'on se procure de l'argent!...

Qu'en pense le National?

Ecoutez bien ceci, gens du National. Nous ne savons qui fera la liquidation de la société, si ce sera le citoyen Proudhon ou le citoyen Cabet. Mais ce qui est sûr, c'est que vous poussez de toutes vos brèches à la déclaration de faillite. Or, vous nous permettrez de vous le dire : de deux choses l'une, ou le National trahit la République, ou il n'est que la doublure du Représentant du Peuple.

Le» Pi*ocè)» de Préside*

20 Août.

Tu tannesy Jupiter , donc tu as tort*

Ce qui a perdu , Tune après Tautre , toutes les religions , c'est l'imbécillité des dieux, nous voulons dire l'absurdité du dogme et le fanatisme du prêtre.

Ce qui perd tous les états, c'est l'aveuglement du pouvoir.

Le Représentant du peuple a été saisi, ce matin, pour la troisième fois depuis trois jours ! Saisi pourquoi? Ecoutez ceci , lecteur !

La première saisie, celle de notre numéro du 16 , aurait eu pour prétexte ou motif, d'après ce que nous a dit le commissaire

de police, une attaque à la propriété , résultant de la publication d'une lettre signée J. Etex, statuaire et peintre, membre de l'Institut, dans laquelle il est dit :

a Oui , je le Mpète avec vous , toute propriété qui n'est « pas le fruit du travail de celui qui la possède , et dont on a jouit sans l'avoir gagnée de sa sueur, de ses peines, est un a vol fait à la société. »

Le citoyen Etex ne nie , n'attaque , ne discute point la propriété. Il se borne à la définir. Dans son opinion , il n'y a d'autre propriété que celle qui est le fruit du travail. La propriété ainsi conditionnée , il la déclare inviolable , il la défend : toute autre propriété, dont l'origine ne se ramène point au travail, lui semble un vol !

Le citoyen procureur de la République a vu là-dedans une prédication anarchique, attentatoire à la propfriété. 11 y a donc pour lui deux propriétés : une propriété qui est le fruit du travail, et que sans douté il permet qu'on préconise, et une autre propriété qui n'est pa^ le fruit du travail , et

dont la discussion, suivant la jurisprudence du parquet , est interdite. Et c'est parce que le citoyen Etex s'est avisé de qualifier cette dernière espèce de propriété, que nous sommes saisis !

Mais TOUS, qui défendez la propriété acquise sans travail, qui ne voulez pas qu'on la qualifie, qu'on la discute, pourriez* vous nous en montrer les titres ? Oseriez-vous nous dire quelle est cette propriété qui m vi^at p%B dju travail , qui vient d'ailleurs que du travail? Etes-VQQS ^km sûr qu'en la défendant vous ne t^bissez pas I4 justice, vous ne eoniftromettez pas la paix publique ? Nous vous appointofi« k la barre de l'Assemblée natio-

nale, le jour où se fit la déclaration des droits et la déclaration de la propriété.

Nous saurons si vous n'avez pas fait abus de pouvoir, si vous n'avez pas violé la loi et outragé la morale publique, en saisissant un journal qui, discutant la loi avant qu'elle fût faite, a cru pouvoir dire ce qu'il entendait par loi, ce qu'il entendait par propriété ! Certes, nous savions que la révolution de février avait été faite par les travailleurs : mais vous nous prouvez aujourd'hui que dans l'opinion de certaines gens, elle n'existe pas pour les travailleurs. Il y a des propriétés qui ne viennent pas du travail : Si vous non voyez.

La seconde saisie exécutée contre nous a eu pour cause l'insertion d'une lettre écrite de la Conciergerie. On nous reproche d'avoir, par cette insertion* excité à la haine d'une des classes de la société* Nous avons relu cette lettre, et nous avons trouvé que si elle excitait à quelque chose, c'était à la pitié pour les malheureux incarcérés à la suite de l'insurrection de juin. Nous avons pleuré sur leurs souffrances, sur leur dénuement et leur désespoir, nous avons peint leur sublime résignation, leur courage héroïque: voilà notre délit.

Mais admirez la profonde sagacité du parquet.

Il y a dit-il, deux classes de citoyens comme il y a deux

espèces de propriétaires : la classe de ceux qui possèdent sans travailler et la classe de ceux qui, en travaillant, ne possèdent pas

La Révolution de février a été faite pour étendre le bénéfice de la propriété par le travail, à tout le monde. L'insurrection de

juin à été le produit de la même idée. Mais les socialistes , partisans de l'universalisation de la propriété, n'ont été vaincus ! et cetis de leurs partisans qu'on n'a pas fusillés ont été condamnés à la transportation»

Lors donc que le Eprésentant du Peuple , organe connu de la République démocratique et sociale, excite la pitié en faveur des transportés, il excite indirectement la haine contre les Tainqueurs, contre tous ceux qui ont le privilège de posséder quelque chose. Lorsque le Représentant du Fédéré révèle les atrocités et les infamies de quelques misérables mêlés aux rangs de la garde nationale , c'est évident s'il accuse tous les gardes nationaux, tous les bourgeois, de ces atrocités. Donc il y a excitation.

Procureur sans entrailles ! et quels sont ceux que le JReprésentant du Peuple excite à la pitié , à la compassion , si ce n'est vous et vos pareils? Donc, pour conclure votre raisonnement, c'est votre propre haine que nous cherchons à exciter contre vous! Sentez-Vous l'absurdité, maintenant!

Où, il y a en ce moment des prolétaires qui souffrent et qui pleurent, et des aristocrates qui jouissent et qui triomphent ; où nous plaignons les premiers, et nous implorons pour eux la pitié des autres : vous , vous ne savez pas que les pousser tout, cela au désespoir, et ceux-ci à l'endurcissement.

Quelle république, que celle où il est défendu de pleurer !

Le troisième délit dont on nous accuse, et qui a motivé la saisie de ce matin, est aussi fondé.

Dans un article intitulé : Enquête sur les événements de Juin. — et pourquoi ne ferions-nous pas , nous aussi , une enquête T ^

nous aurions de nouveau iBxçixi à la haine

entre plusieurs classes de citoyens, plus à la haine et au mépris du gouvernement. Comme c'est commode, entre les mains d'un procureur expert, que l'excitation! Mais voici qui est instrudtif»

D'après les termes précis de l'article incriminé, les classes de citoyens que nous aurions excitées à la haine les unes des autres, sont les légitimistes, les bonapartistes, les orléanistes y les chefs de la féodalité financière , dont notre enquête signale l'action partout présente, sous le drapeau socialiste, dans les événements de juin. Les carlistes, les bonapartistes, les orléanistes, classes de citoyens! classes ayant une existence reconnue , une existence légale ! classes honnêtes, qu'il est défendu de troubler dans l'accomplissement de leurs complots ; classes parlementaires , qui s'entendent au mieux avec les procureurs de la République, et qui ont la main haute dans le gouvernement !..•

Les légitimistes, les bonapartistes , les orléanistes, les capitalistes, les égoïstes : tout ce qui conspire la ruine de la République,, voilà ceux que le procureur de la République protège de ses réquisitoires ; voilà ceux qu'on défend d'attaquer, à peine d'excitation à la haine du gouvernement!...

C'est juste ; vous avez raison, citoyen procureur. Nous ne sommes pas en République ; tout ceci n'est qu'un intérim. La France veut un roi : ce sera Henri V, Ronaparteou Joinville, peu importe , pourvu que le nouvel élu jure , sur les saints Evangiles, d'exterminer les socialistes, les derniers des chrétiens. Et voilà pourquoi , jusqu'à conclusion du marché, les bonapartistes, les légitimistes, les orléanistes ayant un droit égal, sont trois classes

de citoyens également respectables, au mépris et à la haine des-
quelles toute excitation doit être, de par la loi de la République,
réprimée sévèrement.

Pardon, encore une fois, monsieur le futur procureur du roi :
vous pouvez désormais discontinuer vos poursuites. A

bon entendeur^ demi-mot. Nous ne combattons plus vos or-
léanistes, vos bonapartistes, vos henriquinquistes, nous les discu-
terons !

Mais dépêchez- vous. — Au train dont vont les choses , nous
craignons fort que votre nouvelle monarchie ne passe plus vite
encore que la dictature de Cavaignac. Le 24 février nous avait re-
portés, d'un saut, au 10 août 1792. Nous avons eu, depuis, coup
sur coup, notre 31 mai, notre 9 thermidor, notre 2 prairial, notre
18 brumaire.

Une affiche sur les crieurs publics, signée Ducoux, et que nous
venons de lire , nous ramène à 1834. Il nous reste à parcourir,
pour être rendus au 24 février, quatorze ans : en aurons-nous
pour quatorze jours?

Propoitiitloii relative à un Emprunt natlMiiil

ET A LA RÉUNIQÿf DE LA BANQUE QE FBANGE AU DO-
MAINE PUBLIC PRÉSENTÉS LE 22 AOUT 4S48 A
L*ASSEMBLÉl

NATIONALE

Citoyens RepréséantSy

L'ordre règne à Paris et dans toute la France- Il y régnera^ malgré les complots réactionnaires^ tant qu'il plaira à nous et au gouvernement.

Et cependant la confiance ne revient pas.

Les affaires restent stagnantes ; le travail diminue tous les jours ; la débâcle se généralise ; le capital , soit qu'il s'effraie, soit qu'il conspire, s'obstine à se cacher.

La misère est au comble : le Peuple meurt littéralement de faim. Les secours que fait distribuer l'administration épuisée sont de 12 centimes et demi par jour et par personne.

Et l'hiver arrive à grands pas !

L'audace des factions croit avec la détresse publique. De toutes parts on n'entend parler que de complots ; les partisans de la monarchie ont fondé sur le désespoir du Peuple l'espoir des prétendants !

Les nations amies de la France expirent sous le sabre, on se débattent dans l'oppression, sans que nous puissions leur prêter secours. Le même charme qui arrête les bras de nos ouvriers, enchaîne à la frontière les pieds de nos soldats. Nous qui devrions servir aux Peuples de vengeurs et de guides, nous sommes cloués au pilori de notre impuissance- La Révolution de Février devait être une ère de régénération morale, politique, économique : grâce à une poignée

de scclâîrcé doût Finfluence rétrô'gracte retiehl dans ta roufine îe gouvernement et ropînîori, la Révolution de Février, depuis six mois , mînc[ue à ses promesses.

Une nation ne peut, né doit emprunter qu'à elle-même : le préjugé du monopole nous livre aux usuriers.

Une nation qui s'enrichit, qui se fait à elle-même une avance, peut se prêter tout ce qu'elle veut et, sans intérêt. Nous payons 1 pour cent le loyer de l'argent qu'on nous prête, et nous n'en trouvons pas au dixième de nos besoins.

Qui dit, par rapport à une action, prêt ou emprunt, dit augmentation de travail, augmentation de crédit par conséquent. Avec le régime de l'usure, plus nous empruntons plus nous nous enrichissons; plus, par une conséquence inévitable, diminue chez nous le travail.

Le crédit, la circulation et l'escompte sont des fonctions essentiellement sociales, restées jusqu'à ce jour anarchiques, et que la Révolution de Février avait promis d'organiser et centraliser démocratiquement. Comment se fait-il que ces fonctions soient encore à la merci de quelques détenteurs du numéraire, d'une imperceptible caste d'hommes d'argent? — La société, chose monstrueuse ! est comme le corps qui n'aurait pas de centre de gravité et serait livré à des attractions antagonistes ; et comme la Révolution a été faite précisément contre cet antagonisme, les tendances anarchiques comprimées, et l'action centrale n'existant pas, la société se trouve à la fois sans direction et sans mouvement.

Nous avons épuisé, — cela devait être, c'était écrit ! — tous les moyens connus de l'usure et de l'impôt ; la pratique des financiers est à bout ; il ne nous reste qu'à nous résigner et à joindre les mains 1...

Citoyens, la patrie est en danger ! Or, à une situation désespérée, il faut un remède héroïque.

Je vous propose une mesure capable, dans mon opinion, de sauver la patrie , de mettre fin à la crise , à cette inertie

mortelle et déshonorante de notre commerce ^ de notre industrie, de notre politique, capable enfin de remettre et de lancer la Révolution dans son ornière ! . . .

Que l'Assemblée nationale sanctionne les deux décrets suivants :

I. — • BUPaUNT DB DBUX MUUAftDS

Art. 4«r — Une nation qui se prête ou qui se fait crédit à elle-même , se fait en réalité qu'augmenter sa production. D'après ce principe :

Art. 2. — Le peuple français, représenté par l'État, emprunte au peuple français , représenté par la totalité des citoyens , une somme de DEUX milliards de francs, dans la forme et aux conditions suivantes.

Art. 3. — L'emprunt sera effectué au moyen d'une émission de papier de crédit , qui sera faite par l'État , successivement et jusqu'il concurrence de deux milliards.

Art. 4. — Le papier de crédit ainsi émis sera représentatif d'une somme à verser par les contribuables, de la manière ci-après.

Mode de versement.

Art. 5.— Tout contribuable dont la cote 4e contributions directes, l'impôt de 45 centimes et les centimes additionnels non compris, dépassera 40 francs, sera soumis à l'emprunt.

Tout contribuable dont la cote de contributions directes sera audessous de 4 francs, sera exempté de l'emprunt

Art. 6. — Les versements k faire par les contribuables soumis li l'emprunt serout:

Pour les cotes de

40 à 25 francs, 2 fois le montant delà contribution.

3 fois

, id.

id.

4 fois

id.

id.

5 fois

id.

id.

6 fois

id.

id.

7 fois

id.

id.

8 fois

id.

id.

9 fois

id.

id.

500 et au-dessus,

40 fois

id.

iU.

Art. 7. —Les versements seront effectués moitié au m[^]ins en nu".

ttéraire , dans les quatre années k partir de la promulgation du présent décret , et en huit termes égaux , exigibles de six mois en six mois.

11 sera facultatif aux contribuables soumis à l'emprunt de se libérer en un ou plusieurs paiements , avant l'expiration de la quatrième année.

Art. 8. — Jusqu'à libération entière, l'intérêt de la somme due ou restant à payer sera acquitté par le contribuable au taux de 5 pour cent, et ajouté à ses contributions.

Réciproquement, sur les versements effectués, le même intérêt sera payé au contribuable par l'Etat, et déduit de la cote de ses contributions.

Art. 9. — Tous contribuables sujets à l'emprunt, qui justifieront de dettes et obligations hypothécaires, chirographaires ou de commandite, obtiendront décharge de l'emprunt, dans le rapport de leur passif avec leur actif, ledit actif estimé cent fois le montant de la contribution.

Art. 40.— La portion d'emprunt ainsi défalquée sera imputable au créancier, et le débiteur qui aura obtenu décharge demeurera caution de la différence et recevra pour le créancier quittance du versement. -

Si la somme des dettes égale ou surpasse la valeur de la propriété, estimée comme il a été dit article 9, le créancier ou les créanciers supporteront seuls l'emprunt, conformément à l'article 5.

Art. 44.— Tout contribuable, sujet ou non à l'emprunt, qui justifiera de dettes hypothécaires, chirographaires, ou de commandite, sera déchargé du montant de sa contribution directe, dans le rapport de son passif avec son actif, ledit actif estimé cent fois le montant de la contribution.

La partie ainsi défalquée sera imputable aux créanciers, et le débiteur demeurera caution et recevra pour eux quittance du paiement. Toutefois la défalcation, et, par suite, l'imputation à

faire aux créanciers sur la contribution directe, ne pourra jamais dépasser les trois quarts de cette contribution.

La présente disposition n'aura d'effet que pour les quatre années, à courir du jour du décret.

Art. 42 — Tous porteurs de rentes inscrites avant la promulgation du présent décret seront affranchis de l'emprunt, mais soumis à un impôt du quart de la rente, pendant les quatre années à partir du décret.

Émission des billets.

Art. 43.— Les billets de crédit émis par l'État porteront le titre de Bons d'emprunt.

Ils seront de la coupure (de 40, 50, 100, 200, 500, 1,000 francs).

Art. 44.— L'émission aura lieu incessamment, pendant les trois années à partir de la promulgation du décret, jusqu'à concurrence de la somme de deux milliards.

Cette émission sera, pour chacun des quatre premiers mois de la série, de 400 millions; pour les autres mois, de 50 millions.

Art. 45.— Les bons d'emprunt seront tous versés par l'État, et en compte courant, à la Banque de France, soit la Banque nationale de France, ainsi qu'il est porté au décret ci-joint.

Art. 46.— Les bons d'emprunt émis par l'État, hypothéqués sur les biens et les revenus de l'État; timbrés, signés et revêtus de la signature et du sceau de l'État.

Banque nationale, gagés par les recouvrements de
V[^]t[^]f[^]t[^] " "

réputés billets de Banque, et, comme telç, versés dâus[^]cîlÇ-
Çawtt générale, par la voie ordinaire de l'escompte et du crédit,
soit contre bonnes valeurs de commerce, soit contre titres au-
thentiques de pronriété.

Les effets de commerce, représentatifs de produits vendus et
livrés et les titres de propriété servant d'hypothèques , s'ajoutant
ainsi au gage métallique des billets, en compléteront la sididité.

Art. 47. — L'intérêt des escomptes et crédits faits en bons
d'emprunt à la Banque nationale sera de 3 pour cent l'an, com-
mission comprise , sans toutefois que l'escompte puisse être
moindre , pour les valeurs a courte écbéance, de 4/2 pour cent.

Art. 48. — Les bons d'emprunt n'auront pas cours forcé.

Ils seront, k toute réquisition des porteurs, remboursables par
U Banque, en espèces, sauf retenue de 5 pour cent.

Art. 49. — Aj)rè.s l'expiration de la quatrième année, k dater
du présent décret, les bous d'emprunt seront retirés de la çircu-
laiioa au fur et a mesure de leur rentrée dans les eonptoirs , et
rem[^]acés par les billets ordinaires de [^] Banque, qui, (|[^]s ce mo-
ment, arrêtera le taux de son intérêt pour les crédits et escomptes
ea billets k 3 pour cent, et pour ceux en numéraire 3 et demi pour
cent.

Art. 20.— A partir de la même époque, l'intérêt k payer par
l'Etat, pour les fonds provenajut de l'emprunt, sera réduit de 5
pour cent k 3 pour cent, taux de la Banque*

Remboursement de Vemprunt.

Art. 24 .^Le remboursement des so mmes versées k Temprant
aora

— loi -

lieu de trois manières différentes, qui pourront , suiva;it les
circonstdneés,'être soïi successivement, soit simultanénàent
employées.

4» Conversion en rentes ;

Sto Remise sur l'impôt;

3» fiêmbtfursement par la Banque.

Art. 22.-'La éonversion en rentes 3 pour cent des sommes ver-
sées k Femprunt sera accordée k tout créancier de l'État qui en
fera la demaBde.

Art. 23. •— Tous versements inférieurs à 25 francs , seront
remboursés au moyen d^une réduction annuelle sur la contribu-
tion directe , calculée de manière k ce que le remboursement in-
tégral ait lieu, au plus tard, dans les quatre années k partir du
dernier versement.

Art. 24. — Sur les versements supérieurs k 25 francs, pareille
somme sera d'abord déduite du montant du Versement et rem-
boursée en quatre annuités, parla remise sur Timpôt, ainsi qu'il
est dit au précédent article.

Art. 25 — Le surplus des sommes versées, et qui n*aura pas
été converti en rentes, ou remboursé par la voie de l'impôt , sera
remboursé par la Banque nationale, eu quatre annuités, de ma-

nière que le remboursement total de l'emprunt soit effectué , au plus tard ,• k Texpiration de la huitième année qui suivra' le dernier versement.

Art. 26. — Pour favoriser, autant que possible, les créanciers de rStat qui voudraient Yentf er promptement dans leurs fonds , et augmenter la circulation des valeurs, il sera distribué par l'État k ses créanciers, après le dernier versement, des titres d'emprunt nominatifs et k souche , susceptibles d'endossement , et payables k la Banque ns^ionale 4iux échéances prévues par Fartide 25. '

Art. 27. — Les propriétaires, entrepreneurs, industriels, commerçants, fabricants, etc., soumis k Tune des quatre contributions liirectes et porteurs de titres d'emprunt, demeurent garants envers leurs créanciers du remboursement des sommes avancées pour eux par ces derniers, en exécution des articles 9 et jlQ 4a présent d^cr^

Emploi des fonds et desHnafion de Çemprunt,

Art. 28.^ Les sommes versées en numéraire, pour l'emprujt, seront livrées k la Banque nationale et an^ comptoirs des départements, et ajotitées au capital métatlique de la Banque, pour servir de gage aux bons de Temprunt, et assurer leur acceptation par tous les citoyeas.

Art. 29. — Quant aux deux milliards de valeurs résultant du fait même de rémission et de Tacceptation des bons d'emprunt; Tapplication en sera déterminée ainsi qu'il suit:

4 Déficit k prévoir sur les budgets de 4 848 et 4 849.
300,000,000

20 Dégrèvements sur diverses contributions, 400 millions par année, pendant les quatre années de l'emprunt 400,000,000

30 Primes et encouragements à l'industrie, 40 pour cent sur les salaires d'ouvriers des deux sexes employés dans les ateliers, chantiers, usines, fabriques et manufactures, pendant les trois mois k courir de la romulgation du décret 50,000,000

40 Rachat de canaux, chemins de fer et mines; travaux de reboisement, endiguement, etc 350,000,000

50 Crédits sur immeubles ruraux, d'après les conditions qui seront fixées par la loi sur le crédit hypothécaire et les statuts de la Banque nationale, 450 millions par an pendant quatre ans 600,000,000

60 Crédit au commerce et k l'industrie, 50 millions par an pendant quatre ans aOO,000,000

70 Disponible 400.000,000

Total 2,000,000,000

IL — RÉUNION DE LA BANQUE DE FRANGE AU DOUAINÉ PUBLIC

Art. 4 «'. La circulation des valeurs est une fonction essentielle sociale.

L'anarchie dans cette fonction est la seule cause des crises financières, commerciales et industrielles.

En conséquence :

Art. ¹. — La Banque de France est déclarée institution d'utilité publique.

Elle est réunie au domaine de la nation , et fonctionne k son compte. Elle prend le titre de Banque nationale de France,

Art. 3. — Une commission, nommée par l'Assemblée nationale et prise dans son sein, procédera immédiatement k la liquidation de \a Banque de France.

Les actions seront remboursées d'après le coars moyen des douze derniers mois, en rentes sur l'État.

Art. 4. — L'administration de la Banque de France, reformée par r Assemblée nationale, est placée sous la surveillance de chacun des Représentants du peuple et de la Chambre de commerce de Paris.

Dans les départements, les chambres de commerce et les conseils municipaux ont de droit la surveillance des opérations des comptoirs. Art. 5. — La Banque est indépendante du gouvernement central, et placée hors de son action.

Aucun ministre ou fonctionnaire public ne peut faire partie ni du conseil d'administration de la Banque nationale , ni du conseil de surveillance.

Art. 6. — Les opérations de la Banque nationale embrassent le crédit agricole et industriel, aussi bien que l'escompte et la circulation.

Art. 7. — Le taux de l'intérêt, pour les crédits et escomptes, sera fixé provisoirement à la Banque nationale , à partir du re-

couvrement de l'emprunt, à 3 pour cent , sur les sommes versées en billets, et 3 et demi pour cent sur celles versées en numéraire.

Art. 8.— Le nombre d'annuités par lesquelles il sera facultatif aux emprunteurs snr hypothèque de se libérer, non compris la première année, pour laquelle l'intérêt seul sera perçu et retenu d'avance, ne pourra exoéder vingt.

Art. 9. — Une loi spéciale , ainsi que les nouveaux statuts de la Banque nationale , détermineront les règles et conditions du crédit foncier.

Art. 40. — Les bénéfices réalisés par la Banque nationale seront ajoutés à son capital, jusqu'à ce que ce capital, en monnaie et lingots, ait atteint le chiffre d'au moins 1 ,500 millions, et suffise a toute la circulation du pays.

Ce capital réalisé, le produit de la Banque pourra être appliqué aux dépenses publiques, ou le taux de Vintérêt être réduit aux frais d'administration.

Iir SÉRIE

Illanlfei»te du PECPLE '•

Patriotes,

Nous sommes les élus de vos suffrages ;

Nous Yeno;is à vous coiume des suppliants, la j^rauche d'olivier à la main, Ja cousternatiou daas le cœur.

Qu'avoos-uos fait de cette révolution ^ue vous ^viez confiée à notre garde, si pleine d'espérance et si pure, aux élections d'avril et de juin?

La presse muselée, l'ouvrier démoralisé, le Peuple des barricades calomnié, l'Assemblée nationale décimée, les républicains delà veille traduits devant les conseils de guerre, condamnés, déportés, proscrits, suspects ; le règne du sabre substitué au règne de la loi ; une parole sardonique et froide remplaçaAt chez l'homme du pouvoir une parole pompeuse et vide ; un état de siège qui se prolonge, qui ne finira que par la volonté du Peuple, et le Peuplie est dans les fers !

' Le jouroal le Peuple, auquel ce Manifeste servait de spécû-Bea» a pu^é son premier numéro le SI septembre. Ce Manifeste devait être •igné de plusieurs représentants du peuple qui recu-lèrent devant les circonstances. (iV. de VÉd.)

une constitution monarchique dont toute la pensée se résume en ces mots, refus de travail à l'ouvrier ! la misère^ le désespoir, le sang des pères, les larmes des mères, les cris des orphelins ; à côté, le capital réactionnaire et conspirateur qui rit et triomphe... tous répondent!

Ah ! sans doute nous ne formons dans l'Assemblée nationale qu'une minorité imperceptible ; nous n'ayons rien pu empêcher, nous ne pouvons rien, et, devant la conspiration des égoïsmes, toutes nos protestations resteront impuissantes. Mais une grande responsabilité n'en pèse pas moins sur nos lêtes ; et nous croirions avoir démerité de la République et de voti e estime, patriotes, si dans ces circonstances décisives, où l'union seule et la discipline font notre force, nous ne pensions pas à nous rapprocher de vous.

Le succès de la contre-révolution nous a rejetés sur la défensive : c'est la défense qu'il s'agit en ce moment d'organiser, en at-

tendant que nous puissions organiser la victoire. Et c'est comme gage de bataille que nous venons demander à votre patriotisme un dernier effort, l'acte de vertu suprême du chrétien et du citoyen, la Patience !

La patience est le tout de l'homme : patience au travail et patience à l'étude, patience à la guerre, patience dans la persécution. C'est la patience qui lait les héros et les génies, qui donne la victoire au droit sur la force, à la pauvreté sur la fortune. C'est la patience qui fait les peuples libres, les grands peuples. Les complots, les provocations à la révolte vous environnent : que le Peuple soit, comme Dieu, patient parce qu'il est tout puissant et immortel, patiens quia cœtemus, dit l'Ecriture.

Donnez-nous donc, ô travailleurs, nos frères, donnez-nous pour quelque temps encore la patience ; écoutez nos paroles de paix et de sacrifice, et nous vous promettons en échange justice pour vous, honte et condamnation pour vos ennemis.

Nous venons, contre un gouvernement qui méconnaît son origine et sa fin, mais que nous ne désespérons pas de

ramener encore, reprendre l'œuvre commencée, il y a dix-huit ans, par Godefroy Cavaignac, contre le gouvernement à jamais infâme de Louis-Philippe.

En fondant le Peuple, organe de la pensée ouvrière, nous venons constituer l'Unité des travailleurs en présence de l'anarchie des privilèges, poser l'idée révolutionnaire, l'idée progressive, en face des projets réactionnaires, des idées rétrogrades. La Révolution de février, qui devait satisfaire à tous les vœux du Peuple trompé en juillet, la Révolution de février n'est déjà plus, comme

celle de 4830, comme celle de 89 et 92, qu'une étape dans la route de notre émancipation ; ce sera la dernière.

Nous ne sommes d'aucune secte, d'aucune école : nous ne jurons par l'autorité de personne. Nous sommes du Peuple. Au Peuple seul, disait Platon, il appartient de créer des mots et des formules : toute expression, toute conception individuelle est une prison pour la pensée du Peuple. Le Peuple a nommé la République démocratique et sociale : Nous sommes de la République démocratique et sociale. Nous avons , comme le Peuple , pour principe la liberté , pour moyen l'égalité, pour but la fraternité.

La liberté, c'est-à-dire l'âme , la vie , le mouvement, la spontanéité , progressive dans son développement , infinie, absolue dans son essence et son idéal ; L'égalité , progressive et absolue ; La fraternité, progressive et absolue.

Toute notre science consisté à épier les manifestations du Peuple, à solliciter sa parole, à interpréter ses actes. Interroger le Peuple, c'est pour nous toute la philosophie, toute la politique.

Nous voulons la famille , et nous la voulons pour tout le monde. Qui donc, parmi nous, hommes du Peuple, a jamais attaqué la famille? Qui ne sait que l'homme de labeur est aussi, et par excellence, l'homme d'amour?... Nos yeux ont cherché les ennemis de la famille, et nous avons trouvé que

ceis ennemis de la famille étaient précisément les nôtres. Vous, dont l'ambition est de gagner de quoi nourrir une femme et la rendre heureuse, voulez-vous savoir quels sont les ennemis de la famille? Portez le flambeau chez votre voisin le capitaliste, le rentier, l'homme de bourse, le gros salarié, le parasite, l'intrigant, l'oisif; pénétrez dans sa vie intime ; interrogez sa femme, sa

bonne^ son petit garçon, et vous saurez quel est celui qui, par son égoïsme avare, par ses amours désordonnées, corrompt les mœurs publiques et dissout la famille. C'est la misère qui fait l'ouvrier libertin et fornicateur ; chez lui il y a horreur naturelle du vice et entraînement à la vertu. C'est le luxe qui rend le riche incestueux et adultère : la satiété et la paresse sont en lui des agents indomptables de désordre.

Nous voulons le mariage monogame , inviolable et sans tache^ contracté en toute liberté d'amour, dégagé de motifs sordides, résoluble seulement par la mort ou la trahison. Ou donc trouverez-vous cet idéal de mariage, si ce n'est parmi vous, ouvriers et ouvrières? Les riches, non plus que les rois, ne connaissent l'amour en mariage.

Nous voulons le travail , comme droit et comme devoir et sous la garantie de la Constitution , pour tout le monde. Le droit à l'assistance, dont on nous entretient avec une philanthropie hypocrite, n'est que le corollaire, la sanction du droit au travail, c'est l'indemnité du chômage.

N'est-il pas étrange que nous en soyons^ réduits à de pareilles professions de foi?

Le Sauvage fait la guerre au Sauvage afin de ne pas travailler. Le plus grand mal qu'il souhaite à son ennemi est de cultiver un champ. Et nous, parce que nous demandons à travailler, on nous traite de Sauvages!*. ..

Le Grec et le Romain, grands travailleurs au commencement, mais engoués de politique, mirent les nations dans la servitude afin de se décharger sur elles du travail, et de varier sans distraction à leurs exécutions parlementaires. Ia

politique, dit Virgile, fol le métier des enfants de la Iout^ : Tu regere imperio populos , Romane , mtmento ; hoe tibi erunt artes, C'étaU un principe , parmi les publicistes de Tantiquité ^ que rhomme de travail ne pouvait ^tre un homme politique : aussi, loin de refuser le travail au prolétaire , ils le lui imposaient de force. — Aujourd'hui , nos politiques ne veulent ni travailler ni nous donner le travail. Ils voudraient tout pour eux, le travail et le gouvernement.

Au moyen âge , le système , le point de vue , les idées , tout se modifie. La ca^te féodale , non plus qu'autrefois la caste prati-cienne , ne prend part active au travail : elle le laisse au vilain. Mais, au lieu de contraindre, elle se fait payer. Par lettres-pa-tentes (voilà l'origine de ce que nous Sippelons patentes), et moyennant redevance, à tous ceux qui voudront travailler le sei-gneur donne crédit de la terre , crédit du commerce, de l'indus-trie et des arts, crédit, en un mot, du travail : absolument comme le Juif et le Lombard donnaient crédit de leur argent. Le peuple travailleur, après un long esclavage , avait tellement pris goût à la besogne, que la caste oisive en était venue à penser qu'au lieu d'exiger de lui le travail, elle pouvait le lui vendre ! C'est le prin-cipe de tout le droit féodal.

De nos jours, sous ce régime de bancocratie, ne travaille pas qui veut, même en payant. L'ouvrier a beau laisser à son exploi-teur 10, 20 et 50 pour cent de son salaire légitime : il n'obtient pas de travail. Le travail, autrefois privilège de l'esclave, est deve-nu le privilège du propriétaire. On se battait jadis pour ne pas travailler, c'était la guerre sociale ; on se bat aujourd'hui pour travailler, c'est la guerre sociale. La civilisation est allée d'un pôle à l'autre : on se tuait d'abord parce q^u'il n'y avait pas de loisir

pour tout le monde , et cela pouvait se comprendre ; on se tue maintenant parce qu'il n'y a pas de travail pour tout le monde, et cela ne se comprend plus.

Nos capitalistes législateurs refusent de reconnaître le droit au travail : Peuple, encore une fois, nous te demandons la patience!...

Pour nous conformer au langage vulgaire, et afin d'éviter toute calomnie, toute équivoque, nous dirons que nous voulons la propriété, la propriété, c'est-à-dire la libre disposition pour chacun des fruits de son travail, de son industrie et de son intelligence.

Mais nous voulons la propriété , comme le travail , pour tout le monde, parce que, dans la société, la faculté de produire est comme la faculté d'acquérir, infinie.

Nous voulons la propriété, moins l'usure, parce que l'usure est l'obstacle au développement de la production, à l'accroissement et à l'universalisation de la propriété.

On a dit que la propriété ainsi entendue, ainsi dépouillée de ce qui en fait le privilège et l'abus , n'était plus la propriété. — Hommes de pratique encore plus que de théorie, nous laissons cette discussion aux savants ; il nous suffit, en maintenant la possession individuelle, de l'affranchir de toute inégalité et monopole.

Nous voulons, pendant cette époque de transition, que la révolution de Février a inaugurée, le respect de la propriété acquise, sauf la réduction progressive du privilège. Quel est donc, parmi nous, celui qui prêche la confiscation et le vol? Les doctrines les plus hardies sur la propriété ont circulé parmi le Peuple

: combien ont-elles fait de pillards?. .. Nous avons cherché les voleurs , et nous les avons trouvés , avec les impudiques et les adultères, à la cour de l'ex-roi, dans la pairie, à la chambre des députés, aux ministères, partout, excepté parmi les travailleurs. Nul n'est plus ennemi du vol que celui qui travaille. C'est contre le vol privilégié qu'a été faite la révolution de Février : avis aux instigateurs et fauteurs de contre-révolution.

Nous voulons le maintien du principe d'hérédité, c'est-à-dire la transmission naturelle du père au fils des instruments et des produits du travail , non la transmission du

monopole, du droit du seigneur. En quoi le principe d'hérédité, qui relie les générations et fait la force de la famille, sera-t-il contraire à l'égalité et à la fraternité, lorsqu'il ne servira plus à transmettre et accumuler des privilèges ?

Famille, travail, propriété sans usure et sans abus, en d'autres termes, gratuité du crédit, identification du travailleur et du capitaliste ; hérédité des droits , non des privilèges ; tels sont les éléments de notre droit public, de notre science sociale.

Or, la base économique de la société ainsi modifiée , tout revire, tout change dans la société. Les causes de misère deviennent cause de richesse ; les agents d'inégalité et d'antagonisme , agents d'harmonie et de fraternité. Sous ce nouvel horizon, les idées, la philosophie s'élargissent et se réforment ; la science et l'art prennent une autre signification, un autre style ; la religion est expliquée.

La France a montré , dans ces derniers temps , combien elle était religieuse , religieuse dans le cœur et dans la raison. La religion, dans notre incomparable pays , est le ferment secret de tout

ce qui a vie, autorité et durée. Les questions économiques, si vastes qu'elles se posent, ne suffisent pas à notre intelligence contemplative et pleine de tendresse ; les grands problèmes de la philosophie nous laissent indifférents et tristes; l'idée pure ne peut nous ravir. Il faut à notre âme quelque chose de plus que le nombre et la mesure, quelque chose au-delà même de Tidée.

Où sontj parmi nous, les matérialistes elles athées? Nous avons regardé autour de nous, et nous ne les avons découverts que parmi ceux qui nous calomnient et nous persécutent. Voyez-vous cet être froid et laid, subtil et souple comme le serpent, railleur, chiffreur, sans pudeur, qui d'une voix argentine conclut toujours aux mesures impitoyables ; qui ne veut pas du droit au travail ; qui vous parle de la Providence, et qui adore la fatalité ; qui ne voit dans la religion qu'un instrument de politique, dans la loi qu'une

convention^ dans la Révolution qu'un fait! Cet iKwme-là^ c'est un matérialiste^ c'est un impie.

Oui, nous voulons la religion : mais que personne ne s'y trompe. La religion, pour nous, n'est pas la symbolique : c'est le contenu, le mot de la symbolique. Pour découvrir la vraie religion, il faut recommencer notre exégèse, montrer philosophiquement, à l'aide des nouvelles données sociales, le surnaturalisme dans la nature, le ciel dans la société. Dieu dans l'homme. C'est quand la civilisation nous apparaîtra comme une perpétuelle apocalypse, et Thistoire comme un miracle sans fin ; quand, par la réforme de la société, le christianisme aura été élevé à sa deuxième puissance, que nous connaîtrons la religion. Alors aussi nos calomniateurs, arrachés à leurs mythes, sauront quel est notre Dieu, quelle est notre foi...

Nous voulons comme forme de gouvernement et de société la République. Nous sommes les irréconciliables ennemis de la royauté, de tout ce qui y touche, de tout ce qui y ressemble. La royauté est une vieille fiction dont le sens est depuis longtemps connu, dont la restauration serait un outrage à la raison publique, à la dignité nationale. La royauté est le contraire de tout ce que nous voulons et que nous attendons de la République.

La République est l'égalité coordonnée des fonctions et des personnes : la royauté n'en est que la hiérarchie et la subalternisation.

La République exclut la distinction des castes : la royauté ne peut se passer de castes. A la féodalité nobiliaire, elle a substitué la féodalité mercantile : pourquoi aurions-nous chassé Louis-Philippe, le type, l'élus de la caste bourgeoise, si nous devions conserver une bourgeoisie si nous voulions cultiver cette semence de laquelle a surgi la pire espèce de royauté, la royauté constitutionnelle?

La République est l'organisation du suffrage universel : avec la royauté, ce suffrage n'est qu'une loterie« — Nous

dirons plus tard ce que nous entendons par ces mots : Organisation du suffrage universel.

La République suppose, avec la division des fonctions l'indivisibilité du pouvoir. — Nous prouverons que le support le plus ferme du despotisme la pierre angulaire des monarchies se trouve justement dans cette distinction des pouvoirs en législatif, exécutif et judiciaire; distinction où la liberté, l'égalité, la responsabilité, le suffrage universel, la souveraineté populaire, les principes de justice et d'ordre, périssent tous.

La République est la centralisation du crédit, du commerce, de l'industrie, de l'Agriculture, aussi bien que de la police et de l'enseignement : la royauté n'en est que l'anarchie ou le vasselage.

La République est un régime de responsabilité et de droit : la royauté ne subsiste que par la faveur et la corruption.

La République est, comme la religion, essentiellement expansive et universelle, embrassant le monde et l'éternité. — La royauté, toujours personnelle, locale, stationnaire, virant chez soi et pour soi, la royauté est l'ennemie du genre humain et du progrès.

La République dirait à l'Autrichien : a Je veux que tu sortes de l'Italie ! » Et l'Autrichien en sortirait. Elle dirait au Scythe : a Je veux que tu laisses ma Pologne chérie ! » Et le Scythe reprendrait la route du désert. — La royauté dit aux tyrans : a Frères, combien me donnerez-vous, et je vous livre l'Italie et la Pologne?... »

Aux tendances bourgeoises du gouvernement et de l'Assemblée nationale; aux restrictions apportées à l'exercice du droit de suffrage ; aux entraves jetées sur la liberté d'association et la liberté de la presse ; au projet de constitution monarchique soumis aux délibérations des représentants du Peuple ; à la guerre faite aux idées sociales ; aux pactes conclus avec les usuriers ; à l'abandon des nationalités polonaise

et italienne ; aux transactions entamées avec les gouvernements aristocratiques de l'Europe, il est facile de juger que notre pays est en pleine voie de restauration royaliste. A peine l'hercule populaire a tranché une tête de dynastie que de ce tronc exécré il

en surgit de nouvelles, repullulat hydral Là est en ce moment le péril, là doit se porter l'effort de notre résistance.

Républicains, comptez sur nous!... Mais si vous voulez que notre dévouement soit utile, qu'il nous soit permis à notre tour de compter sur votre appui. Et cet appui, quel est-il? nous vous le répétons en finissant, cet appui, ce qui fait votre force et la nôtre, c'est la patience.

Gardez- vous de céder aux perfides instigations de ceux qui vous poussent à la révolte et à la guerre civile : la guerre civile est le seul moyen de succès qu'ait en ce moment la royauté. Les choses, par la combinaison providentielle des événements, sont arrivées à ce point, que si le Peuple reste quelque temps immobile, la royauté, avec son inf ernaUcrtége, est perdue à jamais.

Patience donc, citoyens ; aucune vérité sur les hommes et sur les choses ne vous sera par nous dissimulée, aucune résolution timide suggérée. Mais, encore une fois, patience! c'est tout l'avenir du Peuple, et le salut de la République.

JLsk Présideiiiée*

Novembre.

Muse du pamphlet, du pamphlet révolutionnaire, coiffe ton bonnet phrygien, brandis ta pique, et chantons la Jlfarseillaisel A moi Desmoulins» à moi Rouget de Tlsle, à moi Chénier, Paul-Louis, Déranger, Cormenin ! prêtez-moi vos traits et vos flammes. Vieux Lamennais, n*as-tu point encore quelques Paroles pour les Croyants? Viens aussi, jeune poète qui mis en. rimes sanglantes la misère du travailleur. La contré-ré vol «Ation s'approche, assise sur un sac d'écus, pleine du vin de la colère des

rois. Faubouriens, aux armes! Montagnards, ceignez vos écharpes !... Et toi, Lagrange, mon ami, qui juras de mourir pour la souveraineté du Peuple, prends tes capsules et ton fusil ! Que le tocsin sonne! que les lampions, les lampions s'allument comme dans les nuits de février ! que le Chœur des Girondins, que le Chant du Départ retentissent, que la voix du cornet à piston remplisse mon cœur d'un saint enthousiasme ! J'entends les cris des monarchiens, des valets du capital, des exploiters du prolétariat : Fêtons, célébrons, esclaves, la venue de notre maître ! Noël, Noël, nous allons nommer le Président! Noël, Noël, VIVE LE ROI !....

Mais non, amis, pas d'émotion ! C'est le carnaval dynastique. Restons chez nous, rougis et bleus ! et puisque Dieu Ta voulu, et que les hommes le permettent, regardons par la fenêtre, les bras croisés, cette descente de la Courtille I

I. Que la présidence, c'est la monarchie

Tu Tas dit, Cavaignac, et je l'ai entendu de mes oreilles : La France va prouver, par le choix de son président, si elle est républicaine ou non»

Vous croyiez donc^ vous autres, la question de la République résolue par le coup de balai de février? — Pauvres sots I

Vous la croyiez résolue par la manifestation du 17 mars ? — Imbéciles !

Vous la croyiez résolue par les élections d'avril, première application du suffrage universel ? — Insipides !

Vous la croyiez résolue, le 5 mai, par l'adhésion des plénipotentiaires du Peuple? — Qui? Messieurs de l'Assemblée nationale? vos représentants? Est-ce qu'ils sont engagés à quelque chose? est-ce qu'ils ont prêté serment?...

Vous croyiez la question de la République jugée, confirmée par le vote de la Constitution? — Mais la Constitution, c'est la question.

La Constitution, vous dis-je, n'a fait que poser au pays la question de la République. A présent c'est au pays et au paysan à la résoudre. Nous saurons dans six semaines si la France est républicaine ou non!...

Bravo, constituants ! Vous voulez que votre fille demeure vierge, et vous commencez par la marier? Prenez- vous donc la République pour une Victoria, que vous lui mettez pour condition ce qui fera d'elle une monarchie? Et vous prétendez que nous l'aimions, votre matrone ! que nous, fils de la Liberté, nous ayons foi dans sa vertu ! que nous prenions son drapeau de nocces pour notre drapeau ? Avez- vous oublié ce que chantait la Vivandière, au retour de Moscou :

Quand au nombre il fallut céder

La victoire infidèle, Que n'avais-je pour vous guider

Ce qu'avait la Pucelle 1

Ah! citoyens représentants, que votre Constitution se sent des lieux que vous avez fréquentés trop longtemps !... Je veux dire l'école des Chartes , non autre chose. Vous

excitez, dans lè fays, la fringale monarchique ; le pa^s vous répondra par une monarchie.

Chaque pays, chaque guise. En France, le Peuple, qui se soucie peu des subtilités parlementaires, l'Ads qui a Touïe fine et la langue affilée, le Peuple ne sait, ne comprend qu'une chose : c'est que celui qui commande les autres, qui agit, qui exécute, en un mot qui gouverne, celui-là est le maître de la maison. Et quand on lui parle d'une demoiselle de bonne maison qui a besoin d'un protecteur, d'un ami, pour lui tenir, compagnie, gérer et administrer ses tiens, la conduire dans le monde, veiller sur elle la nuit, le Peuple comprend tout de suite qu'il faut la taarier ! Marion pleure f Marion crie, Marion veut qu'on la marie!

Votre président sera roi, vous dis-je, ou ne sera rien du tout. Et si vous voulez causer un moment, je m'engage à vous le faire voir, clair comme eau de roche.

Vous seriez-vous par hasard imaginé, nos Solons et nos Lycurgues, que le Peuple ayant à marier sa fille, la République, irait lui donner un manant tel que vous ou moi? — Cavaignac, Lamartine, Ledru-Rollin ou Thomas Diafoirus? — Qui, un soldat, un rimeur, un bachelier! président de la République ! Fous que vous êtes ! Est-ce que le Peuple connaît ce monde-là? Est-ce qu'il s'inquiète de leurs galons ou de leurs diplômes?... Ce qu'il faut au Peuple, pour la République, ce qu'il demande, c'est un bon mâle, de forte encolure et de noble race.

Le Peuple s'inquiète peu, croyez-moi, de la distinction du législatif et de V exécutif. L'exécutif, pour lui, c'est tout. Autre sans doute sera le notaire, autre le fiancé. Pourvu que le, président fasse vite et bien, il aura, au jugement du Peuple, assez d'esprit.

Sa virilité fera son mérite^ et habet mea mentula mentemi Votre législatif, c'est un eunuque, quelque chose au dessous de rien!

Eh ! dites-moi : Jamais despote manqua-t-il de législations, de constitutions et de traditions pour contenir s^

fougue et modérer sa jeunesse? Cela pourtant ne fit'jamais le moindre tort du despotisme.

Les lois de Moïse, la charte du peuple juif, étaient écrites bien avant qu'ils eussent des rois. Cela n'empêcha point les melks hébreux d'être rois dans toute la force du terme, et rois despotes. Pourtant, les bourgeois dlsraël n'avaient entendu ordonner que la puissance executive ; ils s'étaient réservé le greffe.

La loi des XII tables et toute la Constitution romaine existaient depuis longtemps lorsque vinrent les Césars, qui ne firent qu'ajouter le titre, .ancien dans la République, d'empereur, à celui de consul, que portaient auparavant les chefs du pouvoir exécutif. Les Césars en furent-ils moins des AUTOCRATES, très bons, très pieux, très clémerUs , très augustes, je le veux; mais enfin des autocrates ? Or, Y autocratie, la plénitude de la puissance executive, était la même chose que Y autonomie, la plénitude du pouvoir législatif : les magnanimes empereurs le firent bien voir !

Est-ce que la Russie n'a pas ses institutions, ses lois, ses castes, etc., contre lesquelles lutte depuis deux siècles le génie des Pierre-le-Grand, des Catherine et des Nicolas? — £h bien ! Nicolas, c'est un monarque absolu, un despote.

Croyez-vous qu'en France, avant 89, il n'y eût ni constitution, ni parlement, ni loi?.. Et cependant le roi, parce qu'il faisait les

choses, parce qu'il avait seul le droit de les faire, était réputé la loi vivante. Si veut le roi, si veut la loi c'était encore un despote. Et quand la Constitution semi-républicaine de 1790 eût été faite, Louis XVI, chef du pouvoir exécutif de par cette Constitution, était encore si bien le maître, malgré le contrat paraphernal qui le liait, qu'il lui suffisait, pour avoir raison de la République, de lui répondre, lorsqu'elle lui faisait quelque amoureuse instance : Je ne veux pas et se tenir coi !...

Est-ce que le système constitutionnel n'existait pas tout formé, et les matériaux des codes, les principes de l'admini-

nistration n'étaient-ils pas là, quand arriva Bonaparte? Est-ce que la Constitution de Tan VIII, que jura d'observer le général, œuvre de Sieyès, n'était pas le résumé des idées et de l'expérience antérieure? Est-ce qu'à tout prendre, Bonaparte ne gouverna pas uniquement en vertu des lois, des mœurs, des institutions qu'il n'avait point faites, et qu'il avait trouvées ? — Mais il avait le pouvoir exécutif, et bien qu'on ne l'eût donné d'abord à la République que comme tuteur, il fit d'elle tout ce qu'il voulut... Il fut empereur et despote.

La Charte de 1844, et celle de 1830, ne furent-elles pas tour à tour le préliminaire obligé de l'avènement des deux dernières dynasties? N'avait-on pas eu soin de stipuler que le roi ne pourrait rien faire qui ne fût prévu dans le contrat? Mais il était dit aussi que le chef de l'État exercerait le droit conjugal; et que reste-t-il au père de la fille, quand le mari et la femme couchent ensemble? . . Je maintiens que la puissance royale fut plus grande encore, sous les deux dernières dynasties, qu'elle n'avait été sous l'ancien régime. Ne savez- vous pas que toute obligation suppose

réciprocité? Plus vous gênez l'étalon, plus vous enflammez sa vertu.

Vous croyez énerver votre président parce que vous lui mettez des entraves ! Je vous dis, moi, que vous ne faites qu'irriter sa fougue, et la rendre plus irrésistible. Ne vous ai-je pas entendu tous, dire, à propos de la présidence, comme cela se disait autrefois de la monarchie constitutionnelle, que le président, tout-puissant pour le bien, serait impuissant pour le mal? comme si, en fait de gouvernement, pas plus qu'en fait de mariage, l'homme pouvait répondre de ses œuvres !. .. Sauriez- vous, par hasard, le secret de faire à volonté des garçons ou des filles?...

Votre président sera tout-puissant, cela suffit. Le Peuple, qui sait très bien qu'en telle affaire qui peut penser, le Peuple se rit de vos distinctions. Le futur sera vigoureux, je vous

en avertis. Ce n'est pas tout, il sera noble. Ka^jei crainte que le Peuple, qui s'y connaît, fasse pour sa papille une mésalliance.

On déclame, on plaisante à tort et à travers^» sur Louis Bonaparte. Quelques-uns, comme Antony Thouquet^ , vont jusqu'à l'indignation. Pour moi, après y avoir réfléchi, je suis de l'avis du prince : je trouve que son véritable titre à la présidence est justement de n'être rien de ce que ses envieux lui demandent, ni homme de guerre, ni homme d'affaires, ni homme d'état. Son titre, à lui, c'est d'être Napoléon. La France(^, monarchique jusqu'à la moelle, ne demande rien de plus. N'oubliez donc pas que le président de la République est avant tout le mari de la République: le reste lui viendra avec le mariage. Ceux-là ont, grand tort, à mon sens, qui, confondant, comme dit le proverbe, le Bon Dieu avec les prunes, s'en vont fouiller la vie du candidat, calom-

nier ses intentions, préjuger ses principes, on bien encore lui demander un programme .1...

Quoil cet écerve^é veut régner sur la France! s'écrie un républicain badaud, à qui il faudrait un grand homme pour gouverner l'État ! lui qui entrant un matin dans Strasbourg, en culotte jaune et petit chapeau, aux cris de Vive l'empereur ! se laissa prendre dans un cul-de-sac comme un blaireau dans un terrier !

Lui qui faillit allumer la guerre entre deux nations amies, pour prix de l'hospitalité que lui donnait l'une, et du pardon que lui avait dédaigneusement accordé l'autre !

Lui qui, coupable du même crime que le duc d'Ëngliien, aurait dû^être traité comme le duc d'Ënghien, si le gouvernement suisse et le gouvernement français avaient fait justice !

Lui que plus tard nous avons vu revenir en France par Boulogne, un aiglon sur le poing, comme un varlet de fauconnerie I

Lui que la cour des pairs envoya pour ^ santé m fort de

EsLiùf aux sifQets et aux éclats de cire de tous les Parisiens!

Lui qui, grâce à quelque connivence du pouvoir, s'évada de prison, déguisé en blouse, une planche sur l'épaule, et cassa sa pipe en passant sur le ponUlevis, comme il- Ta raconté dans Thistoire de son évasion; écrite par lui-même, édition Temblaire, prix un sou /. . .

Lui qui depuis fut sergent de ville à Londres !>

Qui joua la comédie à Ëglington !

Qui, par deux fois, monta à)a tribune de TAssemblée

ationale, s'en tira comme madame Mansion, Qui ne dit ni
oui ni non I

Il est drôle le l'apoléon, avec sa pipe cassée ! avec son ai« gle !
avec sa culotte de peau !..•

Mais, reprend un autre, au langage plus parlementaire, sans
doute son altesse est comme le perroquet de Normandie, qui, s'il
ne chante pas, n'en pense pas moins. A défaut d'une campagne
d'Italie, d'un traité de Gampo-Formio, d'une expédition d'Egypte,
nous aurons au moins un programme ?

Nous connaissons les idées de M. de Lamartine ; nous savons,
à peu près, ce que veut le citoyen Ledru-RoUin, ce que veulent
MessieursThiers et Mole. Cavaignacet Bugeaud, si leur politique
laisse à désirer, peuvent invoquer huré états de service. Mais
Louis Bonaparte ?...•

Je demande à Louis Bonaparte :

S'il renonce aux droits que lui conférait certain sénatuscon-
sulte de 1804, invoqué par lui contre Louis-Philippe, lors de l'ex-
pédition de Strasbourg ? conséquemment, s'il {Hréhend faire re-
lever sa candidature d'autre chose que dé la volonté du Peuple?

Si, n'ayant pas voté sur les principaux articles de la Constitu-
tion, il'croit pouvoir, en sûreté de conscience, prêter serment à la
Constitution?

S'il accepte la République 4émocratique, une et indivisi-

ble, telle qu'elle est définie par la Constitution ; ou s'U est pour
la République démocratique et sociale ?

S'il est vrai qu'il se laisse ou se fasse appeler Monseigneur?

S'il croit à la durée de la paix en Europe^ et pourquoi ?

S'il serait partisan de l'intervention en Italie, en Pologne et ailleurs ^ et sur quoi il fonderait, devant l'opinion du pays et la diplomatie européenne, l'utilité pour nous et la légitimité de cette intervention ?

S'il est vrai qu'il ait pris, au sujet de sa candidature , les conseils de l'Angleterre et de la Russie, comme le bruit en court ; ou s'il s'en tient au bon plaisir des électeurs français?

S'il a un système de crédit à substituer au système actuel, qui, au moment du péril, trahit à la fois le pays et l'État, et quel est ce système ?

S'il considère toute espèce de papier-monnaie comme une contrefaçon des assignats, et comment il pense résoudre le problème du crédit agricole ?

S'il croit possible de réduire l'effectif de l'armée, de diminuer le chiffre du budget, et comment?

S'il admet le droit au travail, ou s'il le repousse?

Quelles sont ses idées sur le recrutement, la colonisation, l'organisation judiciaire, le conseil d'État, les libertés communales et départementales, la liberté de la presse, la liberté de l'enseignement, l'impôt progressif? etc., etc.

Si, après avoir vu les hommes de la gauche, de la droite, du centre,— on dit même les socialistes ! — il compte faire un gouvernement de conciliation, ou un gouvernement d'exclusion ?

Dans l'un et l'autre cas, où sont ses sympathies, ses préférences?...

— Bah ! interrompt là-dessus un républicain du lendemain, bien connu du Charivari^ Jérôme Paturol, vous demandez au prince Louis son programme ! Vous l'avez ce programme ; c'est Y Extinction du paupérisme^ un volume in-32, Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, n'» 36. — L'ex-

inction du paupérisme, entendez-vous? Que demandezvous de plus? L'Empereur y a rêvé vingt ans, sans pouvoir résoudre le problème. Or, ce que n'a pu faire Napoléon-le-Grand, Napoléon-le-Jeune Taccomplira. Car Napoléon-le-Jeune est socialiste, communiste même, ne vous en déplaie. Voici son système.

Il pose en principe, page 5, que la prospérité d'un pays dépend de la prospérité générale.

A côté de ce principe lumineux.^ fécond, il pose cette mineure, non moins merveilleuse, pages 6, 7, 8, 9, — que le commerce, l'industrie, l'agriculture, l'administration, sont minés par un vice organique, lequel vice organique consiste principalement dans^la division égalitaire des propriétés.

Il conclut parla nécessité, pour sauver le pays, de recréer la grande propriété, et d^ organiser le travail sur des bases nouvelles.

Cette organisation, suivant le réformateur napoléonien, sera la suivante :

Dans chaque département et commune, les ouvriers et prolétaires nommeront des prud'hommes, à raison d'un prud'homme par dix ouvriers ;

Il y aura pour dix prud'hommes un directeur ; Et pour dix directeurs un gouverneur.

Les prud'hommes auront le grade de sous-officier ; les directeurs celui de capitaine ; les gouverneurs celui de colonel.

Les ouvriers seront considérés comme simples soldats. — Es seront organisés militairement. (Page 28.)

Il sera formé par eux des colonies agricoles, auxquelles seront livrés les 6 millions i 27,000 hectares de terres actuellement incultes. Ces colonies serviront tout à la fois de réservoirs pour l'industrie libre, qui y prendra les ouvriers dont elle aura besoin, et de déversoirs pour le trop-plein de la population. (Pag. 26.)

Les prud'hommes seront chargés^ conjointement avec les maires des communes^ d'envoyer à ces colonies les hommes que l'industrie libre ne pourra occuper; et réciproquement de fournir à l'industrie les sujets dont elle pourra avoir besoin. (Pag. 27.)

Les colons seront logés dans des barraques en torchis et clayonnage, de 4 m. 60 sur 2 m. 90. La discipline y sera sévère; la vie salubre {sic}^ mais rude; l'entretien le pl%is simple possible. Le logement, la solde^ la nourriture^ l'habillement, réglés diaprés le tarif de Varmée (pag. 30), et bornés au strict nécessaire. (Pag. 96.)

Les individus sans ouvrage trouveront dans ces établissements à utiliser leurs forces et leur intelligence au profit de la communauté. (Pag. 23.)

Les colonies, lorsqu'elles seront en plein rapport, devant donner, grâce à la modicité de la solde, d'immenses bénéfices, ces bénéfices seront employés à acheter de nouvelles terres; car, ob-

serve l'auteur avec une souveraine raison, tout système qui ne renferme pas en lui-même un moyen d'accroissement continu est défectueux. (Pag. 32.)

Les colonies agricoles auront donc la facilité d'étendre leur domaine, de multiplier leurs établissements, (page 33), au détriment, bien entendu, de la propriété privée, qui devra peu à peu disparaître.

Ainsi, tandis que par notre loi égalitaire les propriétés se divisent de plus en plus — ce qui nous rapproche de plus en plus du régime démocratique, — le communisme napoléonien reconstruira la grande propriété et la grande culture. (Page 33.)

Et quand il ne restera plus en France de terres à acheter et de propriété à envahir, la compagnie établira des succursales en Algérie, en Amérique même (page 34) : le globe entier y passera. Partout où il y aura un hectare de terre à défricher et à acquérir, la communauté de Loiiis-Napo|léon

sera là avec ses capitaucœy avec son armée de trenvailleurs^
avec son incessante activité, (Ibid.)

il^our organiser de la sorte le travail, et convertir le pays
en communautés militÊdres, il en coûtera, toutes rectifica-

■ ■ ■'• tions faites aux calculs du prince Louis, environ 160 mil-

LioiHs PAA Ali au pays (voir le devis de son altesse impériale, pages 35 à 43.^ — Cette somme de 160 millions sera acquittée, comme de justice et de raison, par la propriété rurale et industrielle, puisque c'est à l'intention de cette propriété, et pour la dé-

barrasser du prolétariat, que doivent être fon« dèes les colonies agricoles. ;

Vous demandez a Napoléon-Louis Bonaparte son programme, son système ? IJ existe, je vous le répète, ce programme ; il était, en septembre dernier, à sa quatrième édition. Enlevé qu'il est par les habitants des campagnes, qui tous applauclissent aux idées du futur empereur, il n'est pas étonnant que les représentants du Peuple, à Paris, n'en aient pas connaissance.

Ah ! vous ne vouliez point de l'organisation anodine de Louis Blanc ! £h bien ! vous serez organisés, haut }a baguette, par M. le constable.

Ah ! vous ne vouliez pas du phalanstère I Eh bien 1 Napoléon-le-Jeune vous fera loger dans des barraques l

Ah I vous ne vouliez de la communauté pas plus que de la conscription ! Eh bien ! vous serez tous soldats, soldats à vie, comme Çfapoléon sera président. Vos femmes seront cantinières; vos garçons, tambours ; vos filles, à douze ans, feront l'œil aux tourlourous.

Ah ! vous vous plaigniez des 48 centimes de la République I Vous paierez 90 avec l'empereur.

Ah î vous trouviez. que c'était trop lourd, un budget de 4840 millions! Vous l'aurez de deux milliards, plus la communauté de gamelle.

Ah! ah ! gaillards l on vous apprendra ce que c'est que la liberté, l'égalité et U fraternité I

Ainsi dit Jérôme Palurot.

Honte à la France ! hurle à ces mots un montagnard à barbe rouge et cheveux plats : honte et malédiction ! Nous sommes toujours la même race, vaniteuse, hypocrite et lâche ! Et nous osons nous attribuer l'initiative de la civilisation et du progrès ! Nous qui depuis quatorze siècles avons baigné la semelle de 60 tyrans ; nous qui avons massacré nos frères les Albigeois et les Huguenots, coupables d'avoir revendiqué la liberté de conscience ; nous qui avons proscrit l'industrie de notre pays, parce qu'elle |)rote«tatt contre le pape ; nous que l'avarice seule a faits révolutionnaires en 89, et qui, repus des biens nationaux^ sommes vite revenus au despotisme , nous qui avons délaissé les Vauban et les Turgot, pendant que nous caressions les Louvois et les abbés Terray ; nous qui laissons mourir de faim nos inventeurs et nos artistes ; nous qui ne subsistons que de contrefaçons et de plagiat : nous qui n'avons aujourd'hui ni constitution nationale, ni philosophie nationale, ni art national, qui avons laissé périr jusqu'à notre littérature nationale ; nous qui avons adoré et flétri tour à tour la Légitimité, la République, l'Empire, la Restauration, la Quasi-Restauration, aussi incapables de vivre avec nos rois que de nous passer de rois ; nous qui n'avons jamais su que jouer à cache-cache avec la liberté ! — A quoi nous sert-il d'avoir produit Montaigne, Rabelais, Bayle, Descartes, Molière, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Buffon, Diderot, Dalember, CondilJac, Condorcet, Volney, la série la plus riche, la plus éclatante de libres penseurs ? L'agitation philosophique n'a jamais été chez nous qu'une dispute de marguiHers, le mouvement politique qu'une querelle de robins et de gentillâtres. Les premiers soldats de la liberté, dans la rue : au coin du feu, valets de cour et rats d'église.

Viens donc, Napoléon^ viens prendre possession de cette race de tartufes, de ce peuple de courtisans. Ils disent de toi que lu n'es qu'un crétin, un aventurier, un fou. Tu as

fait la police et joué la comédie; tu as toute l'étoffe, à la férocité près qui n'est plus de notre âge, des Néron et des Caligula. Viens, te dis-je, tu es Thomme qu'il nous faut. Viens mettre à la raison ces bourgeois ;• viens prendre leur dernier enfant et leur dernier écu ! Viens venger le socialisme, le communisme, le fouriérisme, le cabétisme ! Viens : les apostats de tous les règnes sont là qui t'attendent, prêts à te faire litière de leurs consciences comme de leurs femmes ! Ton oncle Jérôme disait, dans sa pétition à Louis-Philippe, qu'il ne demandait plus, en rentrant en France, qu'à vivre et mourir en citoyen français. Mais toi, tu Tas compris : ta famille était réservée pour de plus grandes choses ; il manquait une gloire au nom des Bonaparte. Viens terminer nos discordes en prenant nos libertés ! Viens consommer la honte du Peuple français ! Viens, viens, viens î...

A ces invectives, à ces sarcasmes, Napoléon-Louis n'a qu'une chose à dire, mais à laquelle je défie qu'on trouve de réplique : La France est en folie; il lui faut un homme!.. A défaut d'homme, elle ne reculerait pas pour un âne !...

Que parlez- vous de titres, de programmes, de solutions financières, de droit au travail, de respect à la propriété ? Napoléon nous tombe comme Priape dans la Guerre des Dieux, Dès qu'il paraît, les autres ne sont auprès de lui que des polissons

Voulez-vous maintenant que je vous dise la raison de tout ceci, ce qui fait qu'en ce moment nous éprouvons un si grand besoin

de nous donner un roi ! Je vais vous satisfaire. Mais, auparavant, laissez-moi vous conter un apologue.

II. Que le principe de la monarchie, comme de it anarchie

c'est la politique.

Sur la fin du moyen-âge, il parut un livre, un livre étrange, écrit en latin, ayant pour titre De avferibilitate

papœ, c'est-à-dire^ de la possibilité pour les chrétiens de se passer de pape.

Dans cet écrit, consciencieux, impartial, savant, fort de logique et d'autorités, Fauteur se plaçant au point de vue de certains sectaires, examinait ce qu'il adviendrait de l'église romaine, du catholicisme tout entier, et, par suite, de la religion elle-même, si, comme le voulaient Jean Hus et les autres, on supprimait le pape.

Et il prouvait, et il arrivait à cette conclusion, qui est le fond de toute la controverse que soutint plus tard le gram^ Bossuet contre les églises protestantes :

Que si l'autorité du pape était ébranlée, l'Église de Rome, dont le pape est l'évêque particulier, perdrait immédiatement sa primauté entre les églises :

Qu'alors le catholicisme, manquant de centre visible et d'unité, ne serait plus qu'un assemblage d'églises indépendantes,

égales en autorité et juridiction ;

Qu'aucune de ces églises ne pouvant être jugée, remontrée ni condamnée par les autres, la foi perdrait son caractère d'universalité, et de chose nécessaire et universelle, deviendrait chose individuelle et locale ;

Que par le mouvement incessant et la curiosité indiscrete de l'esprit humain, la foi chrétienne, n'ayant plus ni gouvernement ni paradigme traditionnel, serait livrée au changement, à l'instabilité, aux innovations, et conséquemment tendrait à une inévitable dissolution ; ''

Que le lien ecclésiastique venant à se rompre, et les esprits n'ayant plus de guide, le dogme chrétien, parcourant toute la chaîne des hérésies, aboutirait, par une insensible dégradation, au déisme ;

Que le déisme conduisait fatalement au panthéisme ;

Que le panthéisme n'était qu'une étape sur la route de l'athéisme ;

Que l'athéisme se résolvait dans le pyrrhonisme, et fina-

lement îè pyĩ^rhonîsme dans le nihilisme, dans la négation de Dieu, de Thomme et de Tunivers!

En sorte que, suivant le raisonnement de ce théologien, delà reconnaissance du pape et de ses sandales, dépendait l'existence, non seulement du catholicisme, non seulement encore de la foi chrétienne, mais de la religion naturelle, mais de la raison et de la philosophie.

Si bien enfin, qu'entre la croyance à l'infaillibilité du pape et le pyrrhonisme le plus absolu, le plus absurde, il n'y avait pas de moyen terme où la raison pût s'établir; qu'il fallait choisir entre l'un ou l'autre, à peine de rester dans le libertinage^ c'est-à-dire de n'être qu'un mauvais plaisant et un raisonneur de mauvaise foi.

Et chose singulière, l'événement a justifié la prévision de ce théologien. Partout où l'esprit s'est insurgé contre le pape, soit au nom de l'autorité spirituelle locale, comme ont fait, en France^ les Gallicans; soit au nom du libre examen, comme il est arrivé pour les protestants ; soit par une distinction entre le fait et le droit, comme le voulaient les jansénistes ; on a vu la foi catholique et chrétienne se résoudre peu à peu en un pur déisme^;et comme le déisme n'est, comme toutes les opinions de juste-milieu, qu'une hypocrisie, l'immense majorité des nations a été plongée tout à coup dans l'indifférence et le libertinage. Il n'y a pas un ministre de la confession d'Âugsbourg qui reconnaisse la divinité du Christ : demandez à M. Âthanase Coquerel I — il n'y en a pas un qui ait le courage de se déclarer pyrrbonien. C'est la même chose pour les catholiques. On parle de religion^, on invoque le Christ, on prie Dieu, on se recommande à l'Étemel, on espère en l'Être suprême. Hypocrisie l hypocrisie I nous ne croyons plus à rien ; nous n'adorons que notre fantaisie et notre bon plaisir ; il n'y a*pas plus de foi que de bonne foi, ni en deçà du Rhin, ni au-delà.

. Et ce qui est vrai en Europe du pape, est vrai en Asie du grand lama, vrai du muphti, vrai de tout sacerdoce et de

toute religion. Partout où vous supprimez l'autorité visible, TOUS anéantissez la foi ; et, la foi anéantie, où tous arrivez au

néant, ou vous créez l'arbitraire, le libertinage.

Cependant, comme il répugne également à la raison de se précipiter dans le doute absolu, ou d'admettre l'infailibilité du pape, et que d'autre part l'expérience et la logique ont démontré des millions de fois qu'entre ces extrêmes il n'est point de parti honorable, de station possible, que c'est là une vérité passée en force de chose jugée, le premier dogme de toute philosophie, forcé a été de chercher, hors de cette ligne fatale, un point solide où pût s'accrocher la raison. Et voici ce qu'on a découvert.

On s'est aperçu que cette fatalité logique, qui conduit invinciblement la raison à l'esclavage par la superstition, ou au suicide par le doute, avait sa cause dans une certaine maladie ou hallucination de la pensée, connue dans l'école sous le nom d'ontologie. L'ontologie, voilà ce qui faisait le désespoir des pauvres chrétiens autant que des libres penseurs : c'était le cauchemar de la raison et des sociétés. Qu'est-ce, me direz-vous, que l'ontologie ?

L'ontologie est cette hypothèse que personne ne s'était avisé de contester jusque-là, tant elle semble naturelle ! et qui consiste à affirmer la distinction substantielle de la matière et de l'esprit!... Je n'ai nulle envie, croyez-le bien, de vous embourber dans cette ornière métaphysique ; j'en ai déjà trop dit pour un pamphlet. Je répète seulement, et j'en atteste l'expérience des quatre derniers siècles, et le libertinage du nôtre, que pour quiconque croit à l'ontologie, pour quiconque admet la réalité, soit de la matière, soit de l'esprit, soit de ces deux natures ensemble, mais séparées, pour celui-là, point de milieu : ou bien il est le serviteur du pape, ou il est le disciple de Pyrrhon.

Pour ceux, au contraire, qui ne reconnaissent point l'autorité de l'ontologie, qui considèrent la matière et l'esprit non plus comme des substances réelles, mais comm[^]

les deux faces générales de l'Être ; pour ceux-là, dis-jé, rafi-Franchissement est complet. Ils n'ont plus rien à redouter ni des indulgences du pape, ni des séductions de Méphistophèles. Leur dialectique, établie sur un terrain solide, marche sans broncher à la construction de la science humaine, à l'intelligence de la religion et du progrès.

Dans un autre ordre d'idées, celui dont nous nous occupons aujourd'hui, il arrive quelque chose de tout à fait semblable.

Depuis quatorze siècles, la France s'est posée la question, de auferibilitate régis, — s'il est possible de se passer de roi — sans avoir pu jusqu'à présent la résoudre.

L'inclination secrète du pays, l'indocilité du caractère national pousse sans cesse les esprits vers la démocratie ; l'expérience et la théorie les ramènent continuellement au despotisme, à l'autorité d'un seul. Il est démontré, pour quiconque y a voulu voir, qu'entre le bon plaisir monarchique et l'anarchie universelle, deux extrêmes également inadmissibles, il n'y a pas de position tenable : ceux qui l'ont cru ont été frappés du sobriquet de doctrinaires ; ils ont perdu une fois déjà la République, et trois ou quatre fois la Monarchie.

Ainsi, d'une part, nous ne cessons de démolir la royauté ; de l'autre l'anarchie, dernier terme de la démocratie, nous fait horreur. La monarchie, en France, est impossible ; la république impossible ; tous les termes mitoyens impossibles : nous ne pouvons ni vivre ni mourir, et comme pour attester notre indélébile

contradiction, nous prenons pour devise à la fois la liberté et Vordrel — Sortez de là !1!

C'est une pauvre philosophie que d'accuser tour à tour des oscillations révolutionnaires de notre malheureux pays, tantôt la sottise, tantôt le machiavélisme des princes, ou la corruption des ministres, comme de s'en prendre à la violence des passions démocratiques et à la division des démagogues. C'est toujours alléguer le fait en explication du fait, prouver la révolution par la révolution. Ce qui amène

la tyrannie et la mauvaise foi du monarque, c'est l'impossibilité organique du système ; ce qui produit l'anarchie des démocrates, ce qui fait qu'en ce moment même le Peuple français, républicain de cœur et d'esprit, va nommer, en jurant et malgréant, un président de la République, et recommencer la restauration de la royauté, c'est encore la même impossibilité. Pourrions-nous donc, une fois, sortir de cette alternative fatale, bien autrement intéressante pour le Peuple que la querelle des papistes et des protestants?

Je connais votre impatience, ami lecteur, et Je ne veux pas vous faire attendre.

Ce qui produit la situation fâcheuse où nous sommes en ce moment, après y être déjà tombés tant de fois, c'est une certaine maladie de l'opinion, connue dès la haute antiquité, et qu'Àristote, grand philosophe, grand historien, grand naturaliste, a nommée Politique.

La politique est dans les affaires humaines ce qu'est l'ontologie dans la question du salut : c'est une hypothèse qui, faisant du gouvernement une chose, non de raison, mais d'habileté ; non

de science, mais de sentiment (appelez ce sentiment comme vous voudrez, ambition, orgueil, dévouement ou patriotisme), tend continuellement à distinguer dans l'Etat deux personnes, deux volontés, l'une qui pense, l'autre qui exécute.

Or, s'il est une chose prouvée dans la philosophie et dans l'histoire, c'est que, de quelque manière que se fasse le partage, quelque équilibre que l'on mette entre les attributions; qu'on fasse la nation tout entière législative et souveraine, et le roi simple mandataire de ses volontés ; ou bien que le despote veuille et ordonne seul ce qu'auront à exécuter ensuite tous les citoyens ; ou bien, enfin, que la puissance législative soit confiée à une ou plusieurs assemblées de représentants, et la puissance executive à un conseil de directeurs ou de ministres ; toujours, par cela même qu'il y aura distinction, il y aura opposition, antagonisme,

impossibilité, toujours il y aura révolution et catastrophe. La pensée et l'action doivent être dans le gouvernement, comme dans l'homme, indivisiblement unies : voilà le point de départ de la nouvelle critique. En conséquence de ce principe, l'Assemblée nationale; le représentant la nation» exerce tous les pouvoirs, le pouvoir exécutif comme le pouvoir législatif, non point par délégation à des ministres, comme le supposaient et l'amendement Grévy et l'amendement Flocon, comme le supposent encore la plupart des démocrates, mais par elle-même, en divisant le travail entre ses comités, lesquels nomment chacun leur ministre et leurs agents, sauf ratification et contrôle de l'Assemblée.

De plus, tous les citoyens étant égaux , tous étant censés, par conséquent , participer au gouvernement et à la loi , il résulte que le gouvernement et la loi doivent découler d'une science exacte et

mathématique, qui n'ait plus rien de personnel, d'occasionnel, de circonstanciel*, mais qui, absolue dans ses principes et ses conclusions, implique le consentement et l'adhésion de tous les citoyens, ce mode de participation au gouvernement et ^ la loi étant le seul possible dans une démocratie de 36 millions d'hommes !...

Voilà, encore une fois, ce qu'ont dit, sur la politique, les nouveaux réformateurs , plus connus généralement sous le nom de socialistes.

Les socialistes sont opposés aux politiques , comme les idéalistes , ceux qui nient l'ontologie , le sont aux matérialistes et aux psychologues. Pour les premiers, la politique est tour à tour et indifféremment anarchie ou arbitraire ; comme l'ontologie est pour les idéalistes, tour à tour et indifféremment , le culte des indulgences ou le doute absolu. Quant aux politiques , l'arbitraire est tout ce qu'ils veulent : sans l'arbitraire, en effet, il est évident qu'ils ne seraient rien.

Le socialisme aspire à gouverner la société par une science positive : la politique n'est que fantaisie.

Le socialisme dit, par exemple : Tant que le salaire du

travailleur ne sera pas égal à son produit, le travailleur sera spolié, et la production, au lieu de donner la richesse, créera la misère. Cela est démontré, cela est aussi sûr que deux et deux font quatre. Il faut donc trouver une ^ormule d'opération industrielle qui, en respectant toutes les libertés, faisant la part de toutes les aptitudes, donne le moyen d'équilibrer le travail et le salaire. — C'est possible , dit la politique, mais ces choses-là ne sont pas bonnes à dire; il faut s'en référer à la tradition révolu-

tionnaire. Occupons-nous de dégommer les ministres et de changer les préfets !

Le socialisme dit : La vraie et réelle fraternité des nations consiste dans la libre communication de leurs idées, dans la circulation de leurs produits et dans le juste équilibre de leurs échanges. Tant que vous n'aurez pas, d'un seul coup et par une même opération d'économie générale , aboli les douanes et garanti le travail national, les peuples, quoi que vous fassiez , seront divisés d'intérêts, séparés par des barrières : ils seront ennemis. — C'est encore possible, répond la politique ; mais je ne connais rien à votre balance du commerce, et je m'en soucie comme de cela. Commençons par déchirer les traités de 1815 ; marchons au secours de l'Italie et de la Pologne ; envoyons une garnison à Ancône !•..

Le socialisme dit encore : Il faut centraliser le crédit, réduire le taux de l'intérêt, organiser l'échange direct et mutuel.

Car le droit au travail n'est autre chose que le droit au capital ;

Le droit au capital , aujourd'hui que tout est approprié , ne peut s'exercer, pour ceux qui ne possèdent rien, que par le crédit ;

Et le crédit, là où manque l'hypothèque, c'est l'échange.

Tant que vous n'aurez pas trouvé moyen de créer la richesse pour tous parla facilité de la circulation, l'extension du débouché, la gratuité de l'échange, le peuple sera misé' rabie, mal nourri, mal logé, mal vêtu, vicieux, crapuleux,

ignorant, sujet à toutes les infirmités du corps et de Tâme. Cela est prouvé par A plus B , c'est certain comme une proposi-

tion d'algèbre. >

— Et qu'y a-t-il de commun entre l'algèbre et moi, s'écrie sur ce coup la politique? Je ne connais rien à vos x. Je m'en vais créer 400 millions d'assignats, tant pis pour les derniers porteurs ! prendre un milliard aux riches, tant pis pour les citoyens qui ne seront pas pauvres ! abolir l'hérédité, tant pis pour les pauvres qui ont des parents riches ! imposer les objets de luxe , tant pis pour les ouvriers de luxe ! faire des ateliers nationaux, tant pis pour l'industrie libre ! la liberté n'est pas nationale. Je m'y connais, allez, en économie politique ! Ne porte-t-elle pas mon nom ? ne suis-je pas sa marraine?...

Le socialisme reprend : Les affaires d'une nation doivent être administrées comme celles d'une société anonyme, suivant les règles de la science économique et de la comptabilité, par des agents dont les attributions soient rigoureusement définies , relevant directement de l'assemblée des actionnaires, et contrôlés à toute heure par un conseil de surveillance. L'autorité doit rester une, impersonnelle; les fonctions être séparées , le travail divisé, les emplois coordonnés...

— Je vous dis que l'économie politique est la sœur de la politique , répond celle-ci, et vous, vous êtes un endormeur du peuple, vous n'êtes point révolutionnaire. Je vous parle constitution, constitution, entendez- vous? c'est-à-dire séparation des pouvoirs et vous me répondez par la séparation des emplois !... Il s'agit de gouvernement , et vous vous occupez d'équilibre ! Nous sommes dans la hiérarchie, et vous faites de l'économie !... Laissez donc, socialisme rêveur, le monde aller comme il va , et mêlez- vous de vos affaires !

— Ah ! s'écrie alors le socialisme , politique menteuse , politique hypocrite, je te connais, je sais ce que tu demandes !

Tu es aujourd'hui ce que lu étais il y a soixante ans ; tu veux toujours recommencer l'histoire ; sous le nom de démocratie, c'est la royauté que tu appelles. Tiens, te reconnais-tu dans ce tableau prophétique? Regarde :

Epoques partUlèles de r histoire de France.

Louis XVI, roi Loms-PmLippt, roi.

Mirabeau Lamartine.

Lafayette, Gavaignac.

Robespierre Ledru-Rollio.

Barras TJiiers.

BoNÂPARTB, empereur . Bonaparte, empereur.

Est-il clair, à présent, qu'en votant pour la présidence ta votes pour la monarchie? Est-il clair que Ian|artine, Gavaignac et Ledru-RoUin, qui ne s'en doutent guère, te mènent droit à Bonaparte? Yeux-tu, oui ou non, politique maudite, être du Peuple? veux- tu être socialiste?.,.

Il est deux choses que les moins éclairés du Peuple on comprises : c'est, d'un côté, que la présidence est la pierre d'attente de la monarchie , tous les démocratent l'avouent; d'autre part, que, pour opérer une révolution, il faut des principes. En 89, la révolution était plus spécialement politique ; elle a eu ses principes politiques qui nous régissent encore. En 1848 „ la révolution est plus particulièrement économique et sociale ; l'idée poli-

tique étant épuisée, il faut donc découvrir de nouveaux principes , absolus en théorie , mais que la société appliquera selon la mesure de ses forces et de ses besoins.

Les démocrates, conduits par leur lanterne politique, n'en sont pas là.

Ainsi , après des votes réitérés contre la présidence , ils votent la Constitution , c'est-à-dire la présidence, puisque sans distinction des pouvoirs, en un mot sans présidence, il n y a pas de Constitution ; — c'est-à-dire qu'ils voleat la monarchie*

Ceux qui ne votent pas s'abstiennent : c'esl-â-dîre que sur la question monarchique, nettement posée par la Constitution^ ils n'ont))as le mot à dire, ils sont indifférents.

Et ceux , en très petit nombre — dix ou douze ! — qui ont Yoté contre la Constitution , n'en trouvent pas moins très bon, très légitime, très démocratique, de poser ensuite une candidature à la présidence, c'est-à-dire d'adhérer à la Constitution I Le principe est sacrifié à l'homme , la politique immolée à la politique !

Quant aux principes qui doivent régir la société nouvelle, les démocrates s'en inquiètent peu , ou plutôt ils les nient. Hs déclarent qu'ils sont avant tout hommes politiques, qu'ils veulent vivre de la vie politique. Seulement, comme le Peuple n'est pas tout à fait du même sentiment, ils se disent, en murmurant, qu'il serait impolitique de repousser ouvertement le socialisme, et vite ils publient un manifeste^ le plus socialiste, à les en croire, de tous les manifestes.

Lisez plutôt :

Organisation da travail par l'État;

Item des banques par l'État ; Exploitation des chemins de fer par l'État ;

Item des canaux par l'État;

Item des mines par l'État;

Item des assurances par l'État; Colonisation par l'État ; Apprentissage par l'État ; Etc., etc., etc.. par l'État.

Rien par les citoyens, tout par l'État !

En vain le socialisme leur crie que ce qu'ils veulent est monarchie pure, pur despotisme : ils n'entendent pas. L'État, par lui-même, est improductif; il ne travaille point: n'importe, on le fera organisateur. L'État est obéré : c'est lui qui donnera crédit. Les travaux confiés à l'État coûtent 50 pour cent plus qu'ils ne valent : on chargera l'État des exploitations les plus difficiles.

Ajoutez à ce système des inventions comme celles-ci : Abolition des octrois, — qu'on remplacera par une autre

taxe :

Abolition de l'impôt indirect, — précisément le seul normal, le seul conforme aux principes, le seul démocratique et égalitaire, quand on l'aura étendu sur sa véritable base.

Substitution de l'impôt direct et progressif à tous les autres : — ce qui est précisément encore reconnaître la suzeraineté du capital et consacrer le privilège.

Le socialisme dit qu'il faut faire Produire au Peuple, par la réforme économique, la liberté, l'égalité et la fraternité, comme il produit, par le travail, la richesse. La politique confisque la liber-

té, prend d'une main à la propriété ce qu'elle donne de l'autre au prolétariat ;' et elle appelle cela du socialisme.

Comment est-il possible que le Peuple, étourdi, démoralisé, tiraillé en tous sens, ne prenne à la fin une résolution funeste?

Comment, pour ne parler ici que de politique, alors que la prudence et les principes commanderaient de s'abstenir en masse, et de renvoyer à l'Assemblée nationale la nomination du président de la République, comment la nation ne tomberait-elle pas dans le piège tendu à sa bonne foi? Comment, échapperait-elle à la contradiction? Comment, après avoir voté la République en avril, ne voterait-elle pas la Monarchie en décembre? Comment, à une question mal posée, ferait-elle une réponse raisonnable?...

C'est en vain que le socialisme, qui, lui, cherche la paix avant tout , qui ne veut triompher que par la discussion , qui ne s'adresse qu'à la raison , montre les conséquences funestes du vote politique sur la présidence , l'essor donné aux espérances royalistes, les coups d'État, la guerre civile!

La politique ne veut rien entendre. Suivant elle , ragitation est nécessaire à la vie politique ; il lui faut de l'éclat, des manifestations, du mouvement. Quand elle n'y trouve

pas matière à portefeûUes, elle j trouve madère à discourir : elle a son compte, elle est satisfaite.

Ce que cherche la politique , hélas I à moins que le bon sens populaire ne vienne déjouer ses intrigues, elle l'obtiendra. La Constitution y passera. Exaqinons, s'il vous plaît, ce chef-d'œuvre de la politique.

m. — Que la Constitution y en organisant les pouvoirs , a

organisé la discorde.

En faisant la Constitution, l'Assemblée nationale, il faut lui rendre cette justice, a montré plus de bonne volonté que de jugement. Elle a pris toutes les précautions imaginables pour empêcher l'usurpation du président. Elle a enlacé, emmaillotté, garrotté le chef du pouvoir exécutif, de manière à faire de lui un instrument passif, docile et obéissant. Par malheur, l'Assemblée nationale ne s'est pas aperçue que ses précautions tournaient contre elle-même, et qu'en vertu des principes qu'elle a elle-même posés, si le président de la République, le jour de son arrivée au pouvoir, s'emparait de l'autorité et jetait les représentants par la fenêtre, il ne ferait, après tout, que se conformer à la Constitution, violée dans ses propres articles et par ses propres auteurs.

Si j'étais président de la République, voici la harangue que je ferais pour ma bien-venue à l'Assemblée nationale :

Citoyens représentants,

a La Constitution est renfermée tout entière dans les articles 20 et 43, que je vais vous rappeler :

a Art. 20. Le Peuple français délègue le pouvoir à une assemblée unique.

a Art. 43. Le Peuple français délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui reçoit le titre de président de la République.

' à Ces deux articles préexistaient à votre mandat. Ils résultaient, en fait, de la volonté du Peuple qui demandait une Constitution et qui vous a envoyés pour en faire une ; en droite du principe reconnu par vous, article 19, et hors duquel il n'y a pas de

Constitution , savoir, que la sépara' Uon des pouvoirs est la première condition d'un gouverne^ ment libre.

« Or^ la Constitution que vous avez faite, citoyens représentants, est d'un bout à Taiître la violation de ce principe, de ce droit et de ce fait. Et le premier acte de mon autorité sera de revendiquer vis-à-vis de vous les droits que je tenais du Peuple avant que je fusse désigné par ses suffrages, avant même que vous eussiez proclamé la Constitution, droits que TOUS avez arbitrairement , abusivement , frauduleusement sacrifiés et méconnus.

« Par votre article 49 , vous obligez le président de la République à j)r^er serinent d la Constitution^ en présence de r Assemblée nationale,

« Je suis prêt à jurer devant Dieu et les hommes, mais à condition que vous prêterez à votre tour serment entre mes mains. Car les pouvoirs de TÉtat sont égaux , émanés tous deux du suffrage universel, également soumis à la Constitution, et réciproquement responsables, comme douille manifestation de la souveraineté du Peuple. Pourquoi , je vous le demande, le président de la République serait-il tenu de jurer quand les représentants ne jurent pas?

« Par votre article 48, vous limitez la durée de la présidence à quatre ans, de même que, par l'article 31 , vous avez borné à trois années la durée de votre propre mandat. A cela je n'ai rien à dire. Mais vous ajoutez que le président de la République ne pourra être réélu qu'au bout de quatre autres années , pendant que les représentants demeurent , eux , toujours et indéfiniment rééligibles.

« Je serais indigne des suffrages du Peuple si je ne m'opposais à cette inégalité de conditions entre les pouvoirs, à

celle insultante cbiitraclictioii. Ou je suisvotre égal, citoyens représentants, ou je ne suis rien : je m'en réfère à l'article 19.

a Vous dîtes j article 50 : Le président dispose de la force àrt-Mè sans pouvoir jamais la commander en personne.

« Je vous demanderai, citoyens, comment vous accordez ensemble la libre àisposûion et la privation de l'autorité ; l'interdiction du commandement et la qualité de chef du pouvoir exécutif^ et, qui plus est, de chef responsable ? Qui donc commandera, si je ne commande? Sera-ce vous, citoyens? sera-ce le pouvoir législatif f Entre vous et moi, il n'existe pas, il ne peut exister d'autorité mitoyenne : je demande la réforme de cet article.

a L'article 53 porte :

« Le président de la Rfpuhlique négocie et ratifie les Traités. -
^ Mais, ajoute-t-il aussitôt, aucun traité n'est définitif qu après avoir été approuvé, par V Assemblée nationale»

a Quelle différence, je vous prie, mettez-vous entre l'approbation et la ratification?... Évidemment, ce n'est plus ici le pouvoir exécutif qui exécute , c'est l'Assemblée. Car l'approbation , c'est tout. Que diriez-vous d'un conseil de surveillance qui, dans une société en commandite , ferait acte d'administration? Vous diriez que dans cette société les pouvoirs ne sont pas divisés, mais confondus ; que surveillance et gérance étant même chose, ne sont plus rien... Je demande , sur l'article 53 , que le second jparagraphe soit supprimé.

c(Art. 54. // veille à la défense de l'Etat, mais il ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale.

a Donc encore, c'est l'Assemblée nationale qui veille à la défense de l'État; ce n'est pas le président de la République, qui n'est plus qu'une sentinelle en faction devant l'ennemi*

((Ou conservez par devers vous tous les pouvoirs, citoyens Représentants; ou bien, si la charge vous semble trop lourde, et que vous teniez à la Constitution, vous sup-

primerez le second membre de cet article, qui, sans cela, serait une violation flagrante du principe constitutionnel.

a Art. b^llale droit de faire grâce, mais il ne peut exercer ce droit qu'après avoir pris l'avis du conseil d'État, — Les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi.

a Toujours des mots* / — Mais le conseil d'État est votre création, citoyens Représentants ; mais le conseil d'État est un bureau établi par vous, afin de vous assister dans vos travaux ; pourquoi si le président de la République doit, pour l'exercice de son autorité, prendre l'avis du conseil d'État, le président de la République n'est plus que le procureur de l'Assemblée nationale ! Croyez-moi, rayez ce texte et ce qui s'ensuit.

a Par les articles 57 et 58, sous prétexte que vous seuls avez le droit de légiférer, vous ôtez au président de la République le droit de faire opposition à vos décrets, alors même qu'il les trouverait inexécutables, et ne lui accordez qu'un mois pour la promulgation.

« Ceci est de la tyrannie, citoyens Représentants. Si vous pensiez que le chef du pouvoir exécutif dût répondre de l'exécution de lois qu'il n'aurait point faites, tandis que les auteurs mêmes de la loi demeuraient irresponsables, il fallait retenir par devers vous l'exécutif aussi bien que le législatif, et supprimer la Constitution. Citoyens, vous allez faire de deux choses Tune : ou vous accorderez le veto au président de la République ; ou bien, à défaut du veto, vous vous donnerez à vous-mêmes une seconde Chambre pour contrôle et contrepoids ; sans cela, nous ne pouvons marcher d'accord et je déclare dès aujourd'hui que je m'oppose à la promulgation de vos lois, je ne les exécuterai pas.

a Art. 59. -* A défaut de promulgation par le président de la République, dans le délai déterminé par l'article précédent, il y sera pourvu par le président de V Assemblée nationale,

« Usurpation de pouvoirs, conflit d'autorités. Je vous défends citoyens Représentants, de promulguer quoi que ce soit ; sinon, je m'oppose à vos délibérations.

« Art; 65. Il a le droit de suspendre^ pour un délai qui ne pourra excéder trois mois, les agents du pouvoir exécutif élus par les citoyens,

a Suis-je donc le chef du pouvoir exécutif, ou n'en suis-je que l'instrument? Suis-je responsable ou non?... Je demande formellement la suppression de cette incidente, pour un délai qui ne pourra excéder trois mois,

a II ne peut les révoquer que de l'avis du conseil d'État,

a Je vous défends, une fois pour toutes, à vous et à votre conseil d'État de vous ingérer dans mes attributions.

«Art. 68. Le président de la République, les ministres, etc., sont responsables.

a Je vous rappelle, citoyens Représentants, au principe de la séparation et de l'égalité des pouvoirs. — Ou le président de la République ne répondra de l'exécution que comme l'Assemblée nationale répond de la législation ; c'est-à-dire que sa personne sera déclarée constitutionnellement inviolable, et élevée au-dessus de toute responsabilité effective ; ou bien il participera à la confection de la loi, et la loi résultera du concours des deux pouvoirs, comme disait notre ancien droit public : *Lex fit consensu populi et constitutione régis*» Vous ne pouvez sans injustice, sans péril pour l'autorité présidentielle et pour l'ordre public, le vouloir autrement.

a Toute mesure par laquelle le président de la République dissout l'Assemblée nationale , la proroge ^ ou empêche l'exercice de son mandat est un crime de haute trahison.

a Ajoutez donc, citoyens Représentants :

a Tout empiétement de la part de l'Assemblée nationale a dans les attributions du président de la République; « toute usurpation de ses pouvoirs, tout empêchement « à l'exercice de son autorité, est un crime de haute « trahison. »

« Par ce seul fait, h Président est ikhuy le pouvoir exécutif revient de plein droit à VAsséYnbtée nationale»

a Je demande la radiation de ces mots : Le pouvoir exécutif revient de plein droit à l'Assemblée notionalcy comme inconstitutionnels, et impliquant] cette idée anarchiqué que le pouvoii* exécutif est une délégation du législatif.

Art. 75. Le conseil d'État est consulté sur les projets de loi du gouvernement.

a Oui, si tel est le bon plaisir du président de la République. »

<ï II (le conseil d'État) propose les règlements d'administration publique.

« Oui, encore, lorsqu'il en sera requis par le Président. »

« Il fait seul ceux de ces règlements à l'égard desquels l'Assemblée nationale lui a donné une délégation spéciale.

et Je renouvelle à votre conseil d'État, toutes inhibitions et défenses d'intervenir en rien dans l'administration, dont je suis seul chef plénipotentiaire et responsable.

« Tels sont les principaux articles de la Constitution pour lesquels je requiers une révision immédiate, avec les modifications indiquées par moi.

« Mais ce n'est pas tout, Citoyens.

a Le décret du 28 octobre, par lequel vous avez fixé le jour de mon élection, et auquel je dois l'insigne honneur de représenter devant vous le peuple français, ce décret renferme une série de nullités sur lesquelles j'appelle votre attention patriotique.

a Le jour où vous avez voté la Constitution, citoyens Représentants, ce jour-là, bien que non encore appelé, bien que non élu, j'existais. J'existais, dis-je, avec la plénitude de mes droits, comme l'enfant au sein de sa mère existe avec la plénitude des droits du fils de famille. Vous n'étiez plus alors, en attendant ma venue, que les dépositaires de mon autorité, que vous deviez

conserver intacte, et me remettre dans son intégrité. Comment donc avez-vous pu, en

votant le décret pour la nomination du président de la République et la mise à exécution du pacte national, vous réserver pour un temps indéfini, l'exercice d'une partie de mes pouvoirs? Comment avez-vous pu donner et retenir? faire à la fois du provisoire et du définitif; d'un côté amoindrir mon autorité, et puis confisquer le reste ?

« Vous dites dans votre décret :

«(Art. 6. Aussitôt après qu'il aura été proclamé par l'Assemblée nationale, le président de la République exercera les pouvoirs qui lui sont conférés par la Constitution, à l'exception toutefois des droits qui lui sont attribués par les articles 5, 56, 57 et 58, le droit de promulgation étant réservé au président de l'Assemblée nationale.

a Usurpation I

a L'Assemblée nationale constituante conservera, jusqu'à l'installation de la prochaine assemblée législative, tous les pouvoirs dont elle est saisie aujourd'hui, sauf le pouvoir exécutif, confié au président,

«Usurpation!

a Art. 7. Jusqu'à la constitution définitive du conseil d'Etat, une commission de trente membres, élus par l'Assemblée, dans les bureaux, au scrutin secret et à la majorité relative, exercera les pouvoirs attribués au conseil d'État par les articles 54, 64 et 79 de la Constitution.

a Usurpation !

« En vain prétendez-vous que les lois organiques font partie intégrante de la Constitution, que jusqu'à ce que ces lois soient votées, votre mission n'est pas remplie, et que vous gardez la plénitude de vos pouvoirs.

« Les lois organiques sont des lois comme toutes les autres, ainsi que vous l'a dit un homme qui s'y entend, l'honorable M. Barrot. Toutes les lois sont de nature organique, vous dis-je, regardez-y de plus près, et vous en resterez convaincus. .

a Elles sont si bien organiques, qu'il ne vous est pas pos-

sible de déterminer la Homièneiieit le membre, Tobjel ni l'importance de celles auxquelles tous [prétendez réserver cette qualification, et que le provisoire que tous avez arbitrairement créé pourrait ne jamais finir !

€ On plutôt, la seule chose qui soit véritablement organique, c'est la séparation de nos pouvoirs respectifs. Hors de là, toute loi est loi, indistinctement, et comme telle doit être délibérée en commun entre l'Assemblée nationale qui la Vote, et le président de la République, seul responsable de l'exécution.

a En saisissant le pouvoir qui m'est confié par la Constitution, je déclare donc solennellement, à l'Assemblée nationale et au Peuple, qu'à dater de ce jour la Constitution est en vigueur, et que vos pouvoirs sont expirés. Je vous invite, en conséquence, Citoyens, à vous dissoudre, et à faire place à l'Assemblée législative qui doit vous succéder immédiatement. Des ordres sont donnés pour faire fermer le lieu de vos séances!.. » •

Croit-on que l'Assemblée nationale constituante eût quelque chose à répliquer à cela? Et si la politique, qui n'est autre chose que la tactique de l'arbitraire, qui ne vit que de division de pouvoirs et de conflits d'autorités ; si cette politique qui, après six mois de bavardage, est enfin accouchée de la Charte-Marrast, digne sœur de la Charte-Bérard, devait prévaloir dans les conseils du pays, croit-on que le Peuple dût protester contre les prétentions du président et remuer un pavé pour la défense de ce chef-d'œuvre?

A Dieu ne plaise que j'excite le Peuple au mépris, pas plus qu'à l'émeute, pour ce chiffon de papier qu'il appelle aujourd'hui sa Constitution ! Et puisque nous sommes condamnés, de par la politique, à prendre parti sur cette ridicule question de la présidence, puisque nous avons la main forcée, à Dieu ne plaise que je conseille aux citoyens de rester dans l'inaction.

La politique l'a voulu : il faut voter! Votons donc, non

pour choisir[^] mais pour protester. Votons, puisque la monarchie est à nos portes, et que chaque vote qui se dérobe donne une chance de plus au candidat monarchique. Votons, par égard pour nos législateurs, par respect pour l'ordre et la paix publique ! Votons : mais n'oublions pas que si, aux termes de la Constitution, la présidence, la royauté, aurait tout droit contre l'Assemblée nationale, ce droit tombe devant la souveraineté du Peuple, qui seul peut dire en quelle mesure il entend donner son pouvoir et conférer son autorité.

manifeste électoral du PimPub

Le comité électoral central , composé des délégués des quatorze arrondissements de la Seine , à TefFet de préparer réélection

du président de la République, vient de terminer ses opérations.

Le citoyen Raspail, représentant du Peuple, a été désigné à l'unanimité pour le candidat à la présidence du parti républicain, démocratique et social.

Le comité central publiera incessamment sa circulaire aux électeurs.

Pour nous , qui avons adhéré d'esprit et de cœur à cette candidature ; qui, dans cette circonstance, avons jugé nécessaire, pour la dignité de nos opinions, de nous séparer des autres fractions moins avancées de la démocratie , nous croyons devoir rappeler ici quels sont nos principes : ce sera la meilleure manière de justifier notre conduite.

Nos principes*.'

Dé tout temps les hommes qui, pour arriver au pouvoir, ont recherché le suffrage populaire , ont abusé les masses par de prétendues déclarations de principes qui , dans le fond, n'ont jamais été que des déclarations de PROMBstBs !

De tout temps les ambitieux et les intrigants ont promis au Peuple,, en phrases plus ou moins sonores :

La Liberté, l'égalité, la fraternité ;

Le travail, la famille, la propriété, le progrès;

Le crédit, l'instruction, l'association, l'ordre et la paix ;

La participation au gouvernement, l'équitable répartition de l'impôt, l'administration honnête et à bon marché, la

justice juste, Tégalité progressive des fortunes, raffranchissement du prolétariat, l'extinction de la misère !

Il ont tant promis , qu'après eux , il faut l'avouer, il ne 1 este rien à promettre.

Mais aussi qu'ont-ils tenu? C'est au Peuple de répondre : Rien!..

Les vrais amis du Peuple doivent changer d'allure désormais. Ce que le Peuplé attend de ses candidats, ce qu'il leur demande, ce ne sont plus des promesses, ce sont des

HOTENS.

C'est sur les moyens qu'ils proposent qu'il faut juger les hommes : c'est ainsi que nous demandons qu'on nous juge.

Démocrates-socialistes, nous ije sommes, à vrai dire, d'aucune secte, d'aucune école ! Ou plutôt, s'il fallait à toute force nous classer nous-mêmes, nous dirions que nous sommes de l'écoie critique. Le socialisme n'est point pour nous un système ; c'est tout simplement une protestation. Toutefois, nous croyons que des travaux socialistes il s'est dégagé un ensemble de principes et d'idées en opposition avec la routine économique, et qui ont passé dans la foi populaire : et c'est pour cela que nous nous disons socialistes. Faire profession de socialisme, et ne rien accepter du socialisme, comme le font de plus habiles, ce serait nous moquer du peuple et abuser de sa crédulité.... Ce n'est pas tout d'être républicain ; ce n'est pas tout de reconnaître que la République doit s'entourer d'institutions sociales ; ce n'est pas tout d'écrire sur son drapeau : République démocratique et sociale , il faut marquer nettement la différence de l'ancienne société d'avec la

nouvelle ; il faut dire ce qu'a produit de positif le socialisme ; en quoi et pourquoi la révolution de Février, qui en est l'expression, est une révolution sociale. Rappelons d'abord le dogme fondamental, le dogme put du socialisme.

Le socialisme a pour but Taffranchissement du prolétariat et l'extinction de la misère , c'est-à-dire l'égalité effective

des conditions parmi les hommes. Sans égalité ^ il y aura toujours misère, toujours prolétariat.

Le socialisme, égalitaire avant tout, est donc la formule démocratique par excellence. Si des politiques moins sincères éprouvent quelque répugnance à l'avouer, nous respectons leur réserve ; mais il faut qu'ils le sachent j à nos yeux ils ne sont point démocrates.

Or, quelle est la cause de l'inégalité ?

Cette cause, selon nous, a été mise en lumière par toutes les critiques socialistes qui se sont succédé, notamment depuis Jean-Jacques ; cette cause est la réalisation dans la société de cette triple abstraction : Capital , — travail , — talent.

C'est parce que la société s'est divisée en trois catégories de citoyens correspondantes aux trois termes de cette formule ; c'est-à-dire parce que l'on a fait une classe des capitalistes ou propriétaires, une autre classe des travailleurs, et une troisième classe des capacités , que l'on est arrivé constamment à la distinction des castes, et que la moitié du genre humain a été l'esclave de l'autre.

Partout où l'on a prétendu séparer de fait, organiquement, ces trois choses, le capital, le travail et le talent, le travailleur a été

asservi : il s'est appelé tour à tour esclave , serf, paria, plébéien, prolétaire ; — le capitaliste a été exploiteur : il se nommait tantôt patricien ou noble, tantôt propriétaire ou bourgeois ; — l'homme de talent a été un parasite, un agent de corruption et de servitude ; c'a été d'abord le prêtre, plus tard le clerc, aujourd'hui le fonctionnaire public, toute espèce de capacité et de monopole.

Le dogme fondamental du socialisme consiste donc à résoudre la formule aristocratique : Capital-Travail-Talent en celle-ci plus simple : travail 1-^à faire, par conséquent, que tout citoyen soit en même temps, au même titre et dans un même degré, capitaliste, travailleur, et savant ou artiste.

Le producteur et le amsommeur dans la réalité des

— 201 —

choses Comme dans la science économique, c'est toujours le même personnage, considéré seulement de deux points de vue différents. Pourquoi n'en serait-il pas de même du capitaliste et du travailleur? du travailleur et de l'artiste? Séparez ces qualités dans l'organisation sociale, vous créez fatalement les castes , l'inégalité , la misère ; unissez-les , au contraire, dans chaque individu : vous avez l'égalité , vous avez la République.

C'est encore ainsi que dans l'ordre politique doivent s'effacer un jour toutes ces distinctions de gouvernants et gouvernés, administrateurs et administrés , fonctionnaires publics et contribuables, etc. Il faut, pour le développement de l'idée sociale , que chaque citoyen soit tout : car, s'il n'est pas tout, il n'est pas libre ; il souffre oppression et exploitation en quelque endroit.

Quel est donc le MOYEN d'opérer cette grande fusion?

Le moyen, il est indiqué par le mal même.

Et d'abord, tâchons de mieux définir encore, s'il est possible, le mal.

Puisque le prolétariat et la misère ont pour cause organique la division de la société en deux classes : l'une qui travaille et ne possède pas ; l'autre qui possède et ne travaille pas, qui, par conséquent, consomme sans produire ; il s'ensuit que le mal dont souffre la société consiste dans cette fiction singulière, que le capital est, par lui-même, productif ; tandis que le travail, par lui-même, ne l'est pas. En effet, pour que les conditions fussent égales, dans cette hypothèse de la séparation du travail et du capital, il faudrait que, comme le capitaliste recueille par son capital, sans travailler ; de même le travailleur pût recueillir par son travail, sans capital. Or, c'est ce qui n'arrive pas. Donc l'égalité, la liberté, la fraternité sont impossibles dans le régime actuel ; donc la misère et le prolétariat sont la conséquence fatale de la constitution présente de la propriété.

Quiconque le sait et ne Tayoue pas, ment également à la bourgeoisie et au prolétariat ;

Quiconque sollicite les suffrages du Peuple et dissimule avec lui, n'est ni socialiste ni démocrate.

Nous le répétons :

La productivité du capital, ce que le christianisme a condamné sous le nom d'usure, telle est la vraie cause de la misère, le vrai principe du prolétariat, l'éternel obstacle à l'établissement de la République. Point d'équivoque, point d'imbroglio, point d'esco-barderie ! Que ceux qui se disent démocrates-socialistes signent

avec nous cette profession de foi ; qu'ils adhèrent à notre communion : à ce signe, mais à ce signe seulement , nous reconnâtrons en eux des frères, de véritables amis du P^ople ; nous souscrirons à tous leurs actes.

Et maintenant, le moyen d'extirper le mal, de faire cesser l'usure, quel est-il? Sera-ce d'attaquer le produit net, de nous emparer du revenu ? sera-ce , en professant le plus grand respect pour la propriété , de ravir par l'impôt , à mesure qu'elle s'acquiert par le travail et se consacre par la loi, la propriété?

C'est ici surtout que les vrais amis du Peuple se distinguent de ceux qui ne veulent que commander au Peuple ; c'est ici que les vrais socialistes se séparent de leurs perfides imitateurs.

Le moyen de détruire l'usure , ce n'est pas , encore une fois, de confisquer l'usure ; c'est d'opposer principe à principe, c'est, en un mot, d'organiser le crédit.

Organiser le crédit, pour le socialisme, ce n'est point emprunter à intérêt , puisque ce serait toujours reconnaître la suzeraineté du capital ; c'est organiser la solidarité des travailleurs entre eux, c'est créer leur garantie mutuelle, d'après ce principe d'économie vulgaire, que tout ce qui a une valeur d'échange peut être un objet d' échange, peut^ par conséquent, donner matière à crédit*

De même que le banquier fait crédit de ses écus au négociant qui lui en paie intérêt;

Le propriétaire foncier crédit de sa terre au paysan qui lui paie un fermage ;

Le propriétaire de maison crédit d'un logement au locataire qui en paie loyer ;

Le marchand crédit de sa marchandise à la pratique qui achète à terme ;

De même le travailleur fait crédit de son travail au patron qui le paie à la fin du mois ou à la fin de la semaine. Tous tant que nous sommes , nous nous faisons réciproquement crédit de quelque chose : ne dit-on pas , vendre à crédit , travailla à crédit y boire, manger à crédit ?

Donc, le travail peut donner crédit de lui-même, il peut être créancier comme le capital.

Donc encore deux ou plusieurs travailleurs peuvent se faire crédit de leurs produits respectifs, et s'ils s'entendaient pour des opérations suivies de ce genre , ils auraient organisé entre eux le crédit.

C'est ce qu'ont admirablement compris les associations ouvrières, qui spontanément, sans commandite, sans capitaux, se forment à Paris et à Lyon, et par cela seul qu'elles se mettent en rapport les unes avec les autres^ qu'elles se font crédit, organisent, comme l'on dit, le travail. En sorte que, organisation du crédit, organisation du travail, association, c'est une seule et même chose. Ce n'est pas une école, ce n'est pas un théoricien qui dit cela : c'est le fait actuel, le fait révolutionnaire qui le prouve. Ainsi l'application d'un principe conduit le Peuple à la découverte d'un autre, une solution obtenue amène toujours une autre solution.

Si donc il arrivait que les travailleurs s'entendissent sur tous les points de la République, s'organisassent de la même manière, il est évident que, maîtres du travail, et produisant incessamment, par le travail, de nouveaux capitaux, ils auraient bientôt reconquis^ par leur organisation et leur con*

currence, le capital aliéné ; ils attireraient à eux, d'abord la petite propriété , le petit commerce et la petite industrie ; puis la grande propriété et les grandes entreprises ; puis les exploitations les plus vastes, les mines, les canaux, les chemins de fer : ils deviendraient les maîtres de tout par Tadhésion successive des producteurs et la liquidation des propriétés, sans spoliation ni rançonnement des propriétaires.

Par cette organisation du travail et du crédit s'opérerait l'alliance de Tagriculture et de Tindustrie , maintenant en perpétuel antagonisme. Car, qui peut faire crédit au laboureur, si ce n'est l'industriel? Et quel sera le débouché de l'agriculture, si ce n'est l'industrie?

Telle est l'œuvre commencée spontanément sous nos yeux par le Peuple, œuvre qu'il poursuit avec une admirable énergie , à travers toutes les difficultés de la chicane et les plus affreuses privations. Et il ne faut pas se lasser de le dire , ce ne sont pas les chefs d'école qui ont commencé ce mouvement, ce n'est pas l'État qui a donné la première impulsion, c'est le Peuple. Nous ne sommes ici que ses interprètes. Notre foi, la foi démocratique et sociale, n'est déjà plus une utopie, c'est une réalité. Ce n'est point notre doctrine que nous prêchons ; ce sont les idées populaires que nous prenons pour thèmes de nos développements. Ceux-là ne sont pas des nôtres, qui le méconnaissent, qui nous parlent

d'association et de République, et qui n'oseot avouer pour leurs frères les vrais socialistes, les vrais républicains.

Dévoués depuis dix ans à cette idée , nous n'avons pas attendu le triomphe du Peuple pour nous ranger avec lui ; nous n'avons pas attendu la résurrection du Ghi'ist , pour croire à la divinité de sa mission.

Que le gouvernement, que l'Assemblée nationale, que la bourgeoisie elle-même nous protège et nous assiste dans l'accomplissement de notre œuvre, nous en serons reconnaissants, mais qu'on ne cherche plus à nous distraire de ce que

nous regardons comme les vrais intérêts du Peuple ; qu'on n'essaie pas de nous leurrer par de vains semblants de rér forme. Nous sommes trop éclairés pour être encore dupes, nous savons mieux comment va le monde que les hommes politiques qui nous honorent de leurs remontrances.

Nous serions heureux que l'État , par des allocations prises sur le budget, contribuât à Témancipation des travailleurs : nous ne verrions qu'avec méfiance ce que Ton appelle organisation du crédit par l'État, et qui n'est, selon nous, que la dernière forme de l'exploitation de l'homme par l'homme. Nous repoussons le crédit de l'État , parce que l'État, endetté de huit milliards, ne possède pas un centime dont il puisse donner crédit; parce que sa commandite ne repose que sur un papier à cours forcé ; parce que le cours forcé entraîne fatalement la dépréciation , et que la dépréciation atteint toujours le travailleur de préférence au propriétaire; — parce que nous, producteurs associés ou en voie d'association , nous n'avons besoin ni de l'État, ni de cours forcé pour organiser nos échanges ; parce qu'enfin le crédit par l'État

est toujours le crédit par le capital, non le crédit par le travail , toujours la monarchie , non la démo* cratie.

Dans le système qu'on nous propose, et que nous repoussons de toute l'énergie de nos convictions, l'État, pour donner crédit , doit au préalable se procurer des capitaux. Ces capitaux, il faut qu'il les demande à la propriété, parla voie de l'impôt. C'est donc toujours revenir au principe , alors qu'il s'agit de le détruire ; c'est déplacer la richesse tandis qu'il faudrait la créer ; c'est retirer la propriété, après l'avoir déclarée par la Constitution inviolable. Que d'autres, aux idées moins avancées et moins suspectes , à la morale moins méticuleuse^ appuient de telles idçes, nous n'accuserons point leur tactique. Qñiant à nous, qui ne faisons point la guerre aux riches, mais aux principes; nous que la contrerévolution ne cesse de calomnier, nous devons être plus

rigoristes. Nous sommes des socialistes , nous ae sommes pas des spoliateurs.

Nous ne voulons pas de Timpôï progressif, parce que l'impôt progressif est la consécration du produit nc^, et que nous voulons abolir, par l'association, le produit net; — parce que si Timpôt progressif n'enlève pas au riche la totalité de son revenu, il n'est qu'une concession faite au prolétariat, une sorte de rabat du droit d'usure , en un mot une déception ; et que s'il prend tout le revenu , il est la confiscation de la propriété , l'expropriation sans indemnité préalable et sans utilité publique.

Que ceux-là donc qui se disent , avant tout, hommes politiques , invoquent l'impôt progressif comme une représaille vis-à-vis de la propriété, comme un ebàthneiit à l'égoïsme bourgeois : noua respectons leiirs intentions, et si jamais il leur est donné

d'appliquer leurs principes, nous laisserons passer la justice de Dieu., Pour nous, représentants de ceux qui ont tout perdu au régime du capital, Timpôt progressif , précisément parce qu'il est une restitution forcée, nous est interdit ; nous n'en ferons' jamais îa proposition au Peuple. Nous sommes des socialistes, des hommes de réconciliation et de progrès ; nous ne demandons ni i^ction, ni loi agraire.

Nous ne voulons pas de l'impôt sur les rentes de TÉtat , parce que cet impôt n'est, comme l'impôt progressif, vis-à-vis des rentiers, qu'une confiscation, et vis-à-vis du Peuple, qu'une transaction , une duperie. Nous croyons que l'Étal a le droit de rembourser ses dettes , par conséquent d'emprunter à plus faible intérêt : nous ne pensons pas qu'il lui soit permis, sous prétexte d'impôt, de manquer à ses engagements. Nous sommes des socialistes, nous ne sommes pas des banqueroutiers.

Nous ne voulons pas de l'impôt sur les successions, parce que cet impôt n'est aussi qu'un retrait delà propriété, et que la propriété étant un droit constitutionnel recomiu de

idut le monde y il fa»t respecter en elle le vœu de la majorité ; pabee que ce serait une atteinte à la famille ; parce que nous n'avons que faire , pour émanciper le prolétariat , de cette nouvelle hypocrisie. La transmission des biens^ sous la loi de Fasoeiation^ ne s'appliquant point aux instruments du travail , ne peut devenir une cause d'inégalité. Laissez .donc aller la fortune du propriétaire défunt à sa parenté la plus éloignée^ souvent la plus pauvre. Nous sommes des socialistes ^ nous ne sommes pas des captateurs de successions.

Nous ne voulons pas de l'impôt sur les objets de luxe y parce que ce serait frapper les industries de luxe ; parce que les produits de luxe sont l'expression même du progrès; parce que, sous l'empire du travail et avec la subordination du capital, le luxe doit descendre à tous les citoyens sans exception. Pourquoi, après avoir encouragé la propriété, punirions-nous de leur jouissance les propriétaires? Nous sommes des socialistes, nous ne sommes pas des « vieux.

L'impôt est la contribution de chaque travailleur aux charges de la communauté : l'impôt a donc pour base naturelle le produit. Ce sont quelques centimes pour cent à ajouter au prix de revient de tout ce qui circule et qui se consomme. Quant à la terre et aux capitaux, ils ne peuvent être imposés qu'autant qu'ils sont appropriés : la contribution directe n'est autre chose que le prix de la tolérance accordée au propriétaire. Puis donc que dans l'association universelle la propriété de la terre et des instruments de travail est une propriété sociale, il s'ensuit que l'impôt direct doit être à peu près aboli, comme consécration du privilège, signe de féodalité et d'usure. C'est tout le contraire de ce que nous proposent les néophytes de la démocratie sociale.

Les frais de perception de l'impôt coûtent en ce moment à l'État plus de 50 millions. — Avec l'association, telle que le Peuple l'a conçue et telle qu'il l'exécute, ces frais peuvent

et doivent se réduire à rien. Qu'en disent les nouveaux socialistes, défenseurs officieux, mais peu intelligents de la propriété

1

La douane, c'est-à-dire la protection du travail national, coûte au pays vingt-six millions. Avec l'organisation du crédit, (elle que

la suppose le principe socialiste, les Peuples auraient tout à la fois le libre échange et l'égal échange. Le travail serait protégé par cela seul qu'il ne pourrait se donner que contre du travail : la protection coûterait zéro. Ce n'est pas une simple révision des tarifs de douane que demande le socialisme, à l'exemple de ses jeunes amis : c'est leur complète abolition.

Nous ne voulons pas de l'exploitation par l'État des mines, des canaux et des chemins de fer : c'est toujours de la monarchie , toujours du salariat. Nous voulons que les mines, les canaux , les chemins de fer, soient remis à des associations ouvrières , organisées démocratiquement , travaillant sous la surveillance de l'État, aux conditions établies par l'État, et sous leur propre responsabilité. Nous voulons que ces associations soient des modèles proposés à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, le premier noyau de cette vaste fédération de compagnies et de sociétés, réunies dans le commun lien de la République démocratique et sociale.

Nous ne voulons pas plus du gouvernement de l'homme par l'homme que de l'exploitation de l'homme par l'homme : ceux qui prennent si vite la formule socialiste y ont-ils réfléchi?

Nous voulons l'économie dans les dépenses de l'État , de même que nous voulons la fusion complète, dans le travailleur, des droits de l'homme et du citoyen, des attributs du capital et du talent. C'est pour cela que nous demandons certaines choses que le socialisme indique, et que les hommes qui se prétendent plus spécialement politiques ne comprennent pas.

La politique tend à spécialiser et multiplier indéfiniment les emplois ; le socialisme tend à les fondre les uns dans les autres.

Ainsi, nous croyons que la presque totalité des travaux publics peut et doit être exécutée par l'armée ; que cette participation aux travaux publics est le premier tribut que doit payer à la patrie la jeunesse républicaine ; qu'en conséquence le budget de la guerre et celui des travaux publics font double emploi. C'est une économie de plus de 100 millions; la politique ne s'en soucie pas.

On parle d'enseignement professionnel. — Nous croyons que l'école d'agriculture, c'est l'agriculture ; l'école des arts, métiers et manufactures; c'est l'atelier; l'école du commerce, c'est le comptoir ; l'école des mines, c'est la mine; l'école de navigation, c'est le navire; l'école d'administration, c'est l'administration, etc[^]

L'apprenti est aussi nécessaire au travail que le compagnon : pourquoi le mettre à part dans une école? Nous voulons la même éducation pour tous : à quoi bon ces écoles, qui, pour le Peuple, ne sont que des écoles d'aristocrates , et pour nos finances un double emploi? Organiser l'association, et du même coup, tout atelier devenant école, tout travailleur est maître, tout étudiant apprenti. Les hommes d'élite se produisent aussi bien et mieux au chantier qu'à la salle d'étude.

Même chose dans le gouvernement.

Il ne suffit pas de dire que l'on est opposé à la présidence, si l'on n'abolit les ministères, éternel objet de l'ambition politique. C'est à l'Assemblée nationale d'exercer, par l'organisation de ses comités, le pouvoir exécutif, comme elle exerce, par ses délibérations en commun et ses votes, le pouvoir législatif. Les ministres, sous-secrétaires d'Etat, chefs de division, etc., font double emploi avec les représentants, dont la vie désœuvrée, dissipée, livrée à

l'intrigue et à l'ambition, est une cause incessante d'embarras pour

radihinislratioⁿ de mauvaises lois pour là sociétéⁿ de stériles dépenses pour TEtat.

Que nos jeunes recrues se le mettent dans l'esprit : le socialisme est le contraire du goavementalisme. Gela est aussi jieux pour nous que le précepte : Ewtre maitre et serviteur, point de société.

Nous voulons, à côté du sufiroⁿe universel, et coname conséquence de ce suffrage, rapplièatioti du mandat impératif. Les hommes politiques y répugnent 1 Ce qui vetit dire qu'à leurs yeux le Peuple, en élisant des représentantⁿ ne se donne point des mandataires, il aliène sasouveréiiteté!.*. Â coup sûr, ce ia'est pas là du socialisme, ce n'est pas même de la démocratie.

Nous voulons la liberté illimitée de Themme et do ci-> toyen, sauf le respect de la liberté d'autrui : Liberté d'association, Liberté de réunion, Liberté des cultes, Liberté de la presse, Liberté de la pensée et dé la parole, Liberté du travail, du commerce et de Tindustrie, Liberté de renseignement, ' En un mot, liberté absolue.

Or, parmi ces libertés il en est toujours quelque'une ⁿé la vieille politique n'admet pas, ce qui entraîne la ruine de toutes! Nous dira«t-on, une fois, èi Voû veut la liberté avec exception ou sans exception?

Nous voulons la famille : où soiiit ceux qui la respectent plus que nous?... Mais nous ne prenons pas la famille pour type de la société. Les défenseurs de la monarchie nous ont appris que

c'était à l'image de la famille que les monarchies s'étaient constituées. La famille est l'élément patriarcal ou dynastique, le rudiment de la royauté : le type de la société civile est la société fraternelle. Nous voulons la propriété, mais ramenée à Ses justes

i)orûe8, c'est-à-dire à la libre disposition des fruits du travail; la propriété moins i*usurb!... Nous n'avons pas besoin d^en dire davantage. Ceux qui nous connaissent nous en* tendent.

Telle est, en substance, notre profession de foi. La Déeatation des députés de la Montagne nous faisait un devoir de la reproduire, afin qu'on jugeât si c'est nous qui, en n'acceptant pas, sur la recommandation de ses amis, la candidature de l'honorable M. Ledru-Rollin, fedsons défaut à la cause démocratique et sociale, ou si ce sont les auteurs de la Déclaration qui sont en retard sur le socialisme.

^ Nous reîidons justice aux tendances de la jeune Montagne, nous applaudissons à ses efforts, nous prenons acte de ses progrès. La Montagne, aujourd'hui, va au prophète ; la politique se résout dans le socialisme : quelques pas de plus, et toutes les nuances républicaines sont confondues.

Mais la Montagne n'est guère socialiste que d'intention, bien qu'elle dise le contraire, et que satis doute elle le croie. Le Peuple a lu sa Déclaration, il lira notre Manifeste. Qu'il compare et qu'il juge. Qu'il dise si, devant cette pièce, aussi légère d'idées que compromettante pour nous par sa pt^litique, nous devons nous dissimuler et amener pavillon.

La Montagne, peu ou point socialiste, malgré son envie, est encore peu ou point révolutionnaire, malgré son ardeur. Ses

actes politiques, autant que ses idées, le prouvent. * Était-elle révolutionnaire en septembre, aux élections?

Était-elle révolutionnaire en juin ?

Était-elle révolutionnaire en avril?

Était-elle révolutionnaire aux séances du Luxembourg?

Et nous, nous l'avons été autant qu'elle et plus qu'elle en février.

La Montagne se plaint que nous ne soyons ^bls politiques!

Nous répondrons que la Montagne se fait étrangement illusion si elle s'imagine que la politique, sans le socialisme, soit quelque chose. Le socialisme est la politique définie

dans son bot et dans ses moyens. Jusqu'à lui, la politique n'a été que de Thabilité. En deux mots, le socialisme est la chose, la politique est l'homme. D'où U suit que le socialisme peut très bien se passer de la politique, tandis que la politique ne peut pas se passer du socialisme. Nous en prenons à témoignage la profonde médiocrité des actes politiques qui se sont produits, nous ne dirons pas seulement depuis neuf mois, mais depuis dix-huit ans!...

Et maintenant Tenons à cette misérable question de la Présidence.

C'était chose grave assurément, que de savoir, d'une part, si le Peuple devait s'abstenir ou voter ; en second lieu, sous quel drapeau se ferait l'élection, sous quelle profession de foi. Quant au candidat, le premier venu eût été le nôtre.

L'opinion démocratique et sociale devait être directement consultée : la Montagne a agi seule.

Elle publie sa Déclaration, comme Louis XVIII fit sa charte octroyée, sans consulter personne.

Elle pose une candidature à Paris et dans les départements, sans en prévenir.

Puis, quand le comité électoral se forme, elle vient lui dire : Les choses sont trop avancées, la retraite est impossible ! pas de division ! La Montagne nous impose à la fois le vote, le programme, le candidat. Elle semble nous dire : Vous viendrez jusqu'ici, vous n'irez pas plus loin. Pour nous servir d'une expression qui a passé dans le style parlementaire, elle escamote, à son profit, le socialisme !

Nous n'insisterons pas sur la question personnelle. Nous regrettons qu'un homme politique (et nous employons ici cette épithète sans ironie) tel que l'honorable M. Ledru-Rollin, ait pu servir d'instrument à de maladroits amis. Nos sympathies personnelles, -nos préférences lui étaient acquises. L'humeur agressive, les injurieuses méfiances de son entourage nous ont rejetés dans l'opposition...

Au reste, nous croyons que cette division, loin de diminuer la force du parti démocratique et social, ne fera que l'augmenter. Dans l'état actuel des choses, aucun candidat ne pouvait rallier tous les suffrages : des dissentiments trop profonds existent encore entre la démocratie-socialiste de la veille, et celle du lendemain.

Le comité électoral central a décidé, à l'unanimité, de porter candidat à la présidence le citoyen Raspau.

Raspail, l'élus de 66,000 suffrages parisiens, et de 35,000 lyonnais ;

Raspail, le démocrate-socialiste;

Raspail, l'implacable dénonciateur des mystifications politiques ;

Raspail, que ses travaux dans l'art de guérir ont placé au rang des bienfaiteurs de l'humanité.

En adhérant à cette candidature, nous n'entendons point, comme on Ta écrit quelque part de l'honorable M. Ledru- Rollin, donner éventuellement à la République un chef : loin de là, nous acceptons Raspail comme protestation vivante contre le principe de la Présidence ! nous le présentons au suffrage du Peuple, non parce qu'il est ou se croit possible, mais parce qu'il est impossible; parce qu'avec lui la présidence, image de la royauté, serait impossible.

Nous n'entendons pas davantage, en appelant les voix sur Raspail, jeter à la bourgeoisie, qui redoute ce grand citoyen, un défi. Ce que nous cherchons avant tout, c'est la réconciliation, la paix. Nous sommes des socialistes, nous ne sommes pas des brouillons.

Nous appuyons la candidature de Raspail, afin d'exprimer plus fortement aux yeux du pays cette idée, que désormais, sous le drapeau de la République, il n'y a plus que deux partis en France, le parti du travail et le parti du capital.

Il ne tiendra pas à nous que le dernier vestige de cette antique division ne soit bientôt effacé.

Arg[^]miieit à là Montagne*

ri

Lorsque, le 24 Février, fut formé le goavememetit protl* soïre, les honorables citoyens qui forent appelés à en fiiire partie, et dont plusieurs avaient appartenu juscpie-là à Topioion monar-chique constitutionnelle, ne marchandèrett point avec la volonté du Peuple. Us sentirent .toas[^] ils pro« clamèrent bien haut que Tévénement qui venait de s'accomplir traînait à sa suite quelque chose de plus qu'une Repu* blique, qu'il avait pour conséquence logique et nécessaire une Révolution sociale. Cette idée respirait dans tous leurs décrets.

Lorsque ensuite le gouvernement s'occupa d'envoyer dans les départements des commissaires pour prépareriez esprits à cette grande révolution, qu'il dut remplacer préfets, souspréfets, pro-cureurs-généraux, tout le personnel amovible dont les intentions pouvaient paraître douteuses, ceux qui vinrent offrir leurs ser-vices à la République n'hésitèrent point non plus sur le caractère de la Révolution : ils répétèrent tous qu'à leurs yeux elle était sociale;

Lorsque, deux mois après, vinrent les élections[^] et que tomba sur le Peuple victorieux l'avalâûche des proffesèions de. foi, les candidats ne manquèrent pas de dire encore, pour la plupart, qu'ils étaient prêts à reconnaître le droit du travailleur. Ils avouaient par là que la Révolution était non seulement politique, mais sociale, qu'elle n'était même politique qu'autant qu'elle était sociale.

La bourgeoisie, à cette époque, s'avouait vaincue. Elle

SeQt eH qw le vieux système était brisé, que les pôles de la société étaient intervertis et le centre de gravitation déplacé. Aussi la bourgeoisie en avait pris son parti ; le Peuple pouvait obtenir d'elle alors tout ce qu'il eût voulu : la révolution de février était déclarée, saluée, reconnue socuiB ; on acceptait la définition.

Aujourd'hui même, après toutes les défections, les trahisons; «près la défaite sanglante du parti démocratique et social, et la restauration de la féodalité mercantile et financière, tout le monde est encore d'accord que la Révolution de février doit, à peine de nullité, être une Révolution soeia}e« Car, si elle n'est point une Révolution sociale, elle H'a pas la moindre raison d'existence, elle n'est rien. Toute la question est de savoir si l'on passera outre, je veux dire, » cette Révolution s'accomplira.

Gomment donc, si l'opinion est et n'a jamais cessé d'être nnamesur le sens et la portée de la Révolution de février, comment ceui qui, pendant quatre mois, furent chargés de Ik condui^e, ne s'occupèrent-ils que de la faire avorter? '

C!omment, s'ils étaient révolutionnaires et socialistes, après avoir exilé dès le 25 février la Révolution sociale au iiUxerobourç, la laissèrent-ils bafouer, emprisonner, fusiller, le 16 avril, le 15 mai, le 26 juin?...

Comment les homm'es de la Révolution n'ont-ils jamais su que se mettre en travers de la Révolution?

Comment les républicains , sans reproche tant qu'il ne s'agit que de la forme politique, ne sont-ils plus, dès qu'il s'agit de socialisme, que des obscurants et des réacteurs?

Le pays est en ce moment comme le pêcheur endurci dont parle TÉcrilure , qui invoque la paix ! la paix ! et qui ne peut jamais trouver la paix. Nous crions : Révolution ! révolution ! mais, grâce à nos hommes politiques , il n'y a point de révolution !

Qu'il nous soit permis de le dire, sans que nous voulions

faire le procès à personne. Si la Révolution est entravée, si même elle n'a pas encore pris commencement, si nous n'en sommes toujours qu'à l'aurore , cela vient de ce que nous ne connaissons pas , ou , pour parler franchement , de ce que nous méconnaissons la matière révolutionnaire , de ce que le but et l'objet de la révolution sociale sont dissimulés, niés. Nous acceptons le nom, nom nouveau, qui amuse la curiosité par son indécision : nous ne voulons pas de la chose, nous détournons les yeux de crainte de l'apercevoir.

Pourtant, il faudrait nous entendre , ou bien nous taire. Que la jeune Montagne, soi-disant démocrate et socialiste, aille dans les clubs et les banquets recruter des voix pour son candidat; qu'elle verse à flots, dans ses toasts, ses manifestes, ses journaux, ses harangues, son éloquence tribunitienne, tout cela peut témoigner d'une excellente intention, mais tout cela, en vérité, est fort innocent ! Il faut que les montagnards le sachent : ils ne seront rien, ils ne représenteront rien; ni la politique, ni le socialisme, ni la révolution, tant qu'ils n'auront pas confessé , devant la France et devant l'Europe, le but, le véritable but de la Révolution de février.

Or, c'est ce but que nous allons faire connaître pour la centième fois.

Nous le dirons de façon à ce que la Montagne ne puisse s'y méprendre , et que personne ne s'y trompe, de façon à rendre impossible toute équivoque, tout faux-fuyant. L'idée sera si nette, si catégorique, si palpable, qu'il n'y aura plus qu'à se prononcer par oui ou par non, à se déclarer pour ou CONTRE la Révolution.

En 89^ lorsque Siéyès voulut déterminer le mouvement, mettre en branle la Révolution, il commença par en définir l'objet et en montrer le but. Pour cela, son œuvre fut simple. U n'eut qu'à présenter au Peuple le tableau des privilèges ou prétendus droiti^ féodaux, des iniquités féodales^ des turpitudes cléricales; des corruptions royales^ des humilia^tions

sanâ fin du Tiers-État. Et voilà , s'écria-t-il, ce quil s'agit maintenant d'abolir ou de consacrer pour Tétémité.

La réponse fut alors comme la question : elle fut nette et catégorique, et ne se àt pas attendre.

Nous ferons comme Siéyès. Nous présenterons en quelques lignes , claires et précises, le bilan de Texploitation capitaliste, le bilan de la misère du prolétariat. Et nous dirons comme Siéyès : Voilà, ô sublime Montagne, voilà la Révolution! En voulez-vous ou n'en voulez-vous pas?..».

Le Peuple français produit chaque année, pour les besoins de sa subsistance, de son gouvernement et de son luxe, une somme de valeurs d'environ neuf milliards.

Neuf milliards, voilà, au maximum, d'après les approximations les plus dignes de foi , le montant de la production nationale.

C'est avec ces neuf milliards que le Peuple doit subvenir à toutes les nécessités de sa consommation, à toutes les dépenses de son gouvernement, à toutes les fantaisies de ses citoyens.

Ces neuf milliards, s'ils étaient également répartis entre les citoyens, au nombre d'à peu près 36 millions, donneraient pour chacun 250 francs par an, 69 centimes par jour et par tête. — Ainsi chaque famille, composée de quatre personnes, aurait pour vivre, d'après cette moyenne, un revenu de 2 fr. 75 cent., 55 sous par jour.

Mais il s'en faut que la moyenne du revenu ou salaire des travailleurs soit de 55 sous par jour et par famille de quatre personnes.

Sur les neuf milliards de produit annuel, le travail, avant de se payer lui-même, doit rembourser au capital, pour prix de sa prestation bénévole :

4<> Intérêts et frais d'hypothèques, à 8 pour cent en minimum, sur un capital d'au moins 8 milliards, 960 millions

2« Intérêts et frais d'obligations fiduciaires,

A reporter 960 millions»

QMmtlttoM

Report à 6 pour ce^t, swr uû çapitel d'au moins

3» Escomptes du comittôroe (commisàf>ï)^ ^ frw de protêts, etc., etc., compifa), à 8t p« ceat> sur une circulatioa de SW mil-» li\$ffds, échéance à trois moisi,

4P Dette publique, floUaute et consolidées^

5» Monts-de-Piété ,

6« Douane, c'est-à-dire la protection du capital national contre la concurrence des capitaux étrangers, primes, différentiels, contrebande, etc.,

7* Intérêts d'actions de commandita, évalués à

8^ Loyers et fermages, déduction faite des intérêts de la dette hypothécaire, évalués à ^ pour cent, sur un capital de 8 milliards,

Q^ Budget de l'État et des communes, déduction faite de la dette publique, ____^

Total 1,302 millions

Nous disons 6 milliards 302 millions, que le travail doit prélever sur son produit avant d'acheter le premier morceau de pain, pour acquitter les redevances du capital^ les frais de prestation du capital, et les charges de l'État.

Sur cette somme de 6 milliards 302 millions, il convient de détruire 1,302 millions pour le service indispensable de la communauté nationale , et l'amortissement des capitaux engagés chaque année dans la production.

Restent donc cinq milliards, net, que coûte chaque année, au peuple travailleur, le parasitisme du capital.

Il suit de là ,

Que sur les neuf milliards de produit annuel, cinq milliards, environ 55 pour cent , plus de la moitié, sont régu-

lièrement employés à l'avantage du capital ;

Qu'aurait donné la répartition égale des neuf milliards, se réduit à 29 centimes, soit 1 franc 16 centimes au 93^e par jour, avec lesquels chaque famille composée de quatre personnes doit subsister.

C'est-à-dire qu'un ouvrier qui gagne 19 francs 28 centimes par semaine, pour vivre, lui, sa femme et deux enfants, ne profite en réalité que de 8 francs 12 centimes ; le surplus, soit 11 francs 13 centimes, étant remboursé par lui au maître de maison, au boulanger, au boucher, au marchand de vin, au percepteur, etc., etc., pour la rétribution du capital.

Et comme les salaires des travailleurs, ainsi que les revenus des capitalistes, sont inégaux, il résulte, en dernière analyse, que pour une partie notable du peuple français, le montant du salaire ou revenu est fort au-dessous de 29 centimes par jour et par tête : il descend aujourd'hui à 5 centimes 5 millièmes, — cinq liards par jour, en nombre rond, ainsi qu'il résulte des comptes de l'administration, dont les secours aux citoyens dans le besoin sont fixés à 12 centimes et demi, le droit à l'assistance, reconnu par la Constitution, combiné avec le droit de propriété, reconnu également parla Constitution, ne permettant de faire ni moins ni plus.

Cinq liards par jour, Voilà le minimum que la société garantit à l'ouvrier sans travail ; voilà le droit que s'il faut en croire certains républicains, le Peuple aurait conquis en février!...

Suivant que les temps sont calmes, que la situation politique semble plus ou moins chanceuse, qu'il plaît au capital de se prêter ou de se refuser, comme dit spirituellement M. Thiers, un

nombre plus ou moins considérable de travailleurs se trouve déchu de la moyenne de 29 centimes, et condamné à la portion congrue de cin[^] liards !

Or, cette condition du travailleur, dans le régime éconô-» mique actuel, est irrémédiable. Que la population augmente ou qu'elle diminue ; que le travail abonde ou qu'il devienne plus rare, peu importe. La classe qui travaille n'en aura pas moins à payer à celle qui possède :

Tant pour le loyer de la terre.

Tant pour le loyer des maisons et instruments de travail , amortissement non compris,

Tant pour la prestation fiduciaire et hypothécaire des capitaux,

Tant pour l'escompte des marchandises et eSfets de commerce,

Tant pour les rentiers de l'Etat,

Tant pour la protection des capitalistes du pays, contre la concurrence des capitalistes étrangers, autrement la douane,

Tant pour la police, pour les juges, les gendarmes, en un mot pour l'État.

Quoi qu'il fasse, et de quelque manière qu'il s'y prenne, le travailleur, tant qu'il est placé sous la commandite du capital, est comme l'abeille que le paysan héberge, comme la brebis à qui il donne une étable. Il faut qu'il paie au capitaliste, pour le loyer du capital, 55 pour cent de son miel, de sa laine et de son lait ; et s'il fait la mauvaise tête , s'il s'avise de chagriner son doux seigneur,

qu'il se contente pour vivre de cinq liards par jour. Cinq liards ! voilà ce que gagne le travailleur à vivre en domesticité, comme les moutons et les mouches, au lieu de vivre en homme libre !

La Montagne , qui répand partout , à l'intérieur et à l'étranger, que nous sommes un Hébert, un Chaumette, un faux frère, vendu à Gavaignac, ^ que veut-elle donc qu'il fasse de nous, Gavaignac? — la Montagne, qui nous appelle orgueilleux , impolitique , rêveur, endormeur, enlaveur, ap<Mre de l'individualisme , de Tégôisme ; homme à idées fixes, mauvais citoyen, semeur de ^izanie, auteur et fauteur

de la scission arrivée entre elle et le socialisme , contrerévolutionnaire, que sais-je? défenseur de la propriété, c'est tout dire!... la Montagne a-t-elle jamais, dans sa sagesse, réfléchi snr tout cela? Sait- elle ce que c'est que le travail et ce que c'est que le capital?...

Supposez, par contre, que la fonction, parfaitement inutile, suivant nous, de capitaliste , soit abolie, comme furent abolies en 89 celles de moine et de noble ; — que tout travailleur devienne à lui-même son propre capitaliste, comme en 89 tout citoyen devint son propre suzerain, que résulterait-il de là?

D'abord, les cinq milliards prélevés aujourd'hui sur les travailleurs par les capitalistes , resteraient à ceux qui les produisent.

En second lieu , les citoyens vivant actuellement du capital seraient amenés à prendre part au travail, par conséquent à produire eux-mêmes cinq milliards qu'ils dévorent, ce qui porterait immédiatement la production de neuf milliards à quatorze.

Enfin, par la suppression de toutes les entraves capitalistes, de tous les droits sur la production, la circulation et la consommation, droits perçus tant par les détenteurs de capitaux que par l'État, le travail serait augmenté de moitié, et, par conséquent, la richesse annuelle doublée.

En sorte que le revenu moyen du travailleur, qui, par les déductions à faire au profit du capital, n'est aujourd'hui, quand les affaires vont bien et que le travail ne manque pas, que de 1 fr. 16 centimes par jour et par famille de quatre personnes, et seulement de 22 centimes quand il y a chômage ; — ce revenu, désormais assuré, continu, équitablement réparti, serait de 5 fr. 52 centimes, soit, par année, 2,014 fr. 80 centimes, au lieu de 423 fr. 40.

Par le doublement de la production et l'égale répartition, le bien-être ou revenu moyen du travailleur serait presque quintuplé!

Voilà, quant à nous, ce qu'est la matUre rétoïutionnaire, le but et Yobjet de la Révolution de février. Pas n'est besoin, pour comprendre cela, d'être d'aucune école. Le communisme, le fouriérisme, n'ont rien à voir ici : il n'y a là dedans ni utopie ni système. C'est de la plus palpable réalité. Ou cela, ou rien. La Révolution, en 89, a détruit la fédoallié clérical et nobiliaire; la Révolution, en 48, abotira-t-elle la féodalité capitaliste? Telle est la question.

Oui, oui, montagnards, mettez-le-vous bien dans la cervelle ; la Révolution de février n'a pas autre chose à faire que d'abolir la rente, ou pour mieux dire, le système des droits seigneuriaux du capital, et par ce seul fait, de quintupler la fortune du travailleur. Plus tard, quand il sera complètement affranchi, le travail fera sa

constitution, comme le Tiers-État fit la sienne, après avoir aboli la féodalité. C'est alors que le Peuple choisira entre les systèmes d'association qui lui seront proposés et qui servent de ma« tière au progrès. Jusque-là, l'œuvre du Peuple n'est pas d'organiser, elle est de révolutionner, de démolir.

Oui, il faut que le Peuple le sache, que le gouvernement le sache, que le monde entier le sache : la Révolution de février doit, en centralisant le crédit, abolir peu à peu l'intérêt des capitaux, et donner à tous le crédit et l'escompte pour rien ; — abolir le loyer des maisons et des instruments de travail, et, sauf l'amortissement du capital engagé, donner à tous le logement et les outils pour rien ; — abolir le fermage, et donner au laboureur, par l'association, la terre pour rien ; — changer l'impôt en prestation, par conséquent diminuer le budget de tous les frais que coûte aujourd'hui la perception de l'impôt ; rembourser la dette de l'État, et par suite supprimer l'institution inutile et absurde de l'amortissement ; organiser l'échange de nation à nation, et partant abolir encore la protection coûteuse de la douane.

Encore une fois, ou cela, ou rien. Nous défions qui que ce soit de découvrir autre chose dans la Révolution.

Eh biéhl nrôtis'ëïï J3renbns à témoin le Peuple tout entier. Qu*a-t-on fait jusqu'ici pour la Révolution ? ou plutôt que ii'i-t-ôïl pas fait pbur la déguiser et là pervertir î La Ré- " ^ôlutiôh iBC-t-elleété seuletient cothprise, nous ne dirons pas par le gou-verïïeineht, qïïi notls a donné le droit à Tassistance, einq Hards par Jour aux travailleurs qui sont dans le besoin; ■ ^ ^ nous né dirbte pas par la preése : nous ne pouvons le dire-, nous cjûi sommée journalistes : là presse, en majorité, né cessé dé calbnii-lîei^ la Révolution ; chaque foïfe que le travail parle èe s'éithian-

ciper du capital; elle crie : — fifaro ! vous détruisez la famille, vous attaquez la propriété !— mais par la Montagne?

Nous ne faisons point ici de personnalités. Kôus connaissons individuellement tous les montagnards, peut-être mieux qu'ils ne se connaissent eux-mêmes. Nous serons pliis juste à leilr égard qu'ils ne îe sont eu vers îlous. Nous savons ce qu'il y a, dans chacun d'eux, de patriotisme, de dévouement, d'intelligente oud'instilict révolûtioïnàiré. Mais, qu'ils nous permettent de le leur dire : ils nous ont prouvé une fois de plus, par leur coalition, ce que les académies, ce que toutes leè'assèiiblées savantes, politiques ou littéraires nous avaient depuis léngrteràps app^s, c'est qu'une réunion de cinquante homméis de tête et de cœur peut n'avoir pas lé sens commun.

La veille de la Révolution, la Montagne repoussait le socialist-toè. Ce n*était pas, ctoyeis-le bien, par esprit d'opposition : c'était par politique. Le lendemain de la Uévolution, la Moilàgne se sépara dû soelalismé : c*était encore par politique. Dèpuis, là Montagne a fini pair se déclarer socialiste ; inais éh professàtil le sôcialisnlé, elle n'en a pris que la fôimlîûle ; elle tf a pas feu lé ôoUragfe d'avouer le fond, elle s'est rejtéeie dâAs là philanthropie èl les palliatifs : c'est toujours par politique.

fl Is^agit 1« diB rendre au travail lés cinq mïïïiards sur ùèuf (ittè lui eîlèVe thaqué àhhèe le capital ; — 2° de doublet la ptodtletçtn du pâyo ; — 3* dé porter de 423 fr. â

2,014 la moyenne de revenu net pour chaque famille ouvrière.

Au lieu de cela^ la Montagne offre au Peuple quelques mesquines rognures de budget, six à huit millions, d'après le comité des finances ! elle parle d'impôts sur le revenu mobilier, le revenu

net, les successions collatérales, les domestiques, les chiens et autres misères. C'est une centaine de millions, dont, à grand renfort de répartiteurs, de percepteurs, de contrôleurs, d'agents fiscaux et de vexations fiscales, on trouverait peut-être le moyen de dégrever la contribution de l'ouvrier, en augmentant d'autant celle du capitaliste-proprétaire.

Cent millions sur cinq milliards !

Quelque chose comme un centime par jour et par tête voilà quelle satisfaction révolutionnaire, voilà quel supplément de solde, la Montagne, soi-disant socialiste, parle de donner au Peuple.

Au lieu des cinq milliards du gouvernement, la Montagne en donnera six !

Pour nous, nous le déclarons résolument. Si la révolution de 1848 n'a pas pour but de supprimer le privilège capitaliste, comme la révolution de 89 a supprimé le privilège féodal, la révolution de 1848 est un crime inexpiable, une vengeance du ciel, qu'il faut, non seulement réparer, en rentrant au plus vite dans la vieille ornière, mais pleurer avec des larmes de sang.

Si, au contraire, le Peuple, tout en obéissant à d'aveugles instigateurs, ne s'est pas trompé en février, si depuis neuf mois sa pensée s'est hautement et clairement exprimée sur le sens et le but de la Révolution, il faut croire aussi que le Peuple, qui a conçu le but, a conçu en même temps le moyen.

Ce moyen existe-t-il? Ce moyen est-il praticable? Le travail peut-il s'affranchir de l'usure du capital, comme le Tiers-État s'est affranchi de l'oppression (j'ai la noblesse, et

du clergé? Le prolétariat, en nn root, peut-il se dispenser de payer cinq milliards au capital, et de vivre avec cinq liards par jour?

Nous Taffirmops pour notre compte ; et cette affirmation forme la seconde partie de l'argument que nous adressons à la Montagne.

Oui, la classe travailleuse possède en soi-même le moyen d'opérer son émancipation et de fonder pour toujours son bien-être ; mais c'est ici que la Révolution de 1848 se distingue de la Révolution de 89.

En 89, le Tiers-Éfat n'eut besoin, pour conquérir la liberté et se débarrasser de l'oppression , que de ces deux choses : REFUSER et PRBNDRE : tefuser l'obéissance aux ordres supérieurs, prendre leurs propriétés, ou, comme l'on disait alors , les biens nationaux.

En 1848, le prolétariat, s'il veut s'affranchir de l'exploitation capitaliste, doit s'y prendre d'une toute autre manière : sa loi révolutionnaire est de s'abstenir. Il faut, disons-nous, que le prolétariat s'abstienne scrupuleusement de toute atteinte, directe ou indirecte, politique, fiscale ou autre, au capital et à la propriété, parce qu'une telle atteinte, sous quelque nom qu'on la déguise, ne serait qu'une manière de reconnaître la prépondérance du capital, une contradiction. C'est en opérant en lui-même et sur lui-même, par l'association, la garantie mutuelle, l'organisation spontanée, que le travail peut triompher du capital.

En 89, le but de la Révolution était le déplacement du pouvoir et de la propriété : c'est pour cela que cette Révolution fut une bataille. En 1848, le but de la Révolution est la démocratisation

du pouvoir et la*réorganisation de la propriété ; c'est pourquoi cette Révolution est une fusion. Or, on n'organise, on ne fusionne qu'avec des principes ; la force et la fraude sont impuissantes à concilier et organiser. Tel est donc l'argument que nous adressons à la Montagne.

if.

Le but de la Révolution de 1848 est connu : c'e^t labolition complète du privilège propriétaire.

Le moyen d'arriver à cette abolition est également connu: c'est rasÈociation ouvrière^ c'eât la siubstitutiôn de la solidarité industrielle à la commandite (3apitâiiste ; c'est la centralisation , par le crédit mutuel, de toutes les forces travailleuses ; c'est^ en un mot, l'excommunication de la propriété.

Or, vous n'osez pas, vous, Montagnards, avouer le but de la Révolution : la preuve, c'est que vous vous déclarez partisans, quand même, de la propriété ; c'est que vous parlez du crédit comme de vrais propriétaires.

Vous ne reconnaissez pas l'instrument, le moyen de cette Révolution ; vos projets de réforme économique , tous empruntés à l'école anglaise , sont là qui l'attestent.

Que pensez- vous donc de la Révolution? Expliquez-vous, car le temps brûle.

Ou plutôt, que ne devons*nous pas pense ■ de vous, quand, après avoir lu vos déclarations, nous vous voyons faire les plus grands efibrts contre le socialisme , refouler ses manifestations, calomnier ceux qui le défendent?...

Vous souffrez, par toutes vos paroles et à tout propos, à propos de la politique du dehors comme de la politique du dedans, l'insurrection au peuple. Soit : que le Peuple s'insurge ! Nous n'avons pas la prétention de pouvoir l'empêcher. Mais, de grâce, nous direz-vous pourquoi il faut que le Peuple s'insurge ? Est-ce pour ajouter un centime aux cinq dont l'a doté la Constitution ?

Plus de réticence : vous êtes pour ou vous êtes contre la Révolution, c'est-à-dire, vous êtes pour ou vous êtes contre la restitution à la classe travailleuse de cinq milliards à renier ; pour ou contre le doublement du produit national, pour ou contre la moyenne de 2,000 fr. de salaire, à la place des 5 centimes 5 millièmes de l'assistance.

Si vous êtes contre, nous n'avons rien à objecter : toutes les opinions sont à nos yeux également respectables. Nous

vous prions seulement de rayer de votre programme la formule démocratique et sociale.

Si vous êtes POUR, il faut le dire, mais nettement, carrément, comme le négociant qui répond aux offres d'un autre négociant, en répétant les mêmes choses et dans les mêmes termes. Il faut, en le disant, donner votre parole, vos signatures ; il faut donner des gages, car le Peuple est devenus méfiant, et nous, nous sommes Peuple.

Quand vous aurez fait cela, tout dissentiment entre nous aura disparu) toute polémique cessera. Et puisque vous aimez le pouvoir, vous nous trouverez à votre dévotion* Comptez sur nous alors : l'affaire ira bien!..»

CaTai^pnac*

s DÉMnbre.

Il y a quelques jours, nous écrivions les paroles suivantes:

a C'est le socialisme qui nous sépare de Cavaignac : nen « que cela! Sans le socialisme, peut-être voterions-nous a pour lui, au lieu de voter pour Raspail. Car, sans le soa cialisme^ nous n'eussions jamais eu l'idée d'une Répoa blique démocratique et sociale ; sans le socialisme, nous a n'eussions pas eu les journées de juin, [de mai, d'avril; a nous n'eussions pp eu les délibérations du Luxembourg, a où fut définie la Révolution de février. Sans le so- cialisme, a en un mot, nous ne serions rien, nous n'existerions pas. »

Ces paroles, mal interprétées, commentées par la malveillance, ont paru chagriner quelques-uns de nos amis ; elles ont fait crier au scandale nos adversaires.

Nous disions de plus, dans le même article, que l'élection de Cavaignac, chose horrible! ne nous paraissait pas douteuse : et nous faisons en même temps le calcul approximatif des voix que la démocratie-socialiste, à peine née, se trouve déjà en mesure de donner, tant à Raspail qu'à Ledru-RoUin. C'est ce que l'on a considéré de notre part comme une réclame en faveur de Cavaignac.

Eh bien ! nous allons faire entendre, pour l'instruction de nos lecteurs et la malignité de nos ennemis, un bien autre blasphème : nous déclarons aujourd'hui, de la manière la plus formelle, sans détour ni réticence, qu'à l'exception de Raspail, -* - dont la candidature n'est, on le sait,

de notre part, qu'une protestation contre le principe présidentiel; ^ de tous les candidats, avoués ou tacites, qui peuvent s'offrir au choix du pays, celui que nous souhaitons le plus de voir arriver est le général Cavaignac.

Nous faudra-t-il vingt ans de polémique pour expliquer à ceux qui nous lisent ce que signifie cette grande protestation qui a surgi en France depuis 1830, et qu'on appelle le socialisme? Comprendra-t-on, une fois, qu'engagés irrévocablement dans la question sociale, nous avons dû accommoder notre politique à notre socialisme, et non pas notre socialisme à notre politique? Écoutez donc, et pesez bien ce que nous allons vous dire, vous tous que nos idées intéressent, amis ou émules, prolétaires, et propriétaires :

Si nous n'étions pas pour la raison, nous serions pour la foi ;

Si nous n'étions avec Voltaire, nous serions avec le pape ;

Si nous ne défendions la liberté, nous subirions l'autorité ;

Si nous ne poursuivions l'égalité devant la fortune, nous serions partisans du privilège ;

Si nous ne voulions la démocratie, nous accepterions la présidence ;

Si nous n'étions pour le travail, nous serions pour le capital ;

Si nous ne votions pour Raspail, nous voterions pour Cavaignac.

Voilà sept propositions qui, pour nous, sont toutes entre elles identiques et adéquates ; la dernière est semblable aux autres : elle ne fait que traduire en noms propres ce que nous considérons comme les formules abstraites de notre symbole politique et social. Il y a nécessité absolue dans notre esprit de se prononcer pour l'une ou pour l'autre de ces diverses alternatives : le dilemme est inexorable. .

Cavaignac représente en ce moment, pour nous, le capital, et, par voie de conséquence, d'analogie ou de similitude, la foi, le pape, l'autorité, le privilège, l'antagonisme

politique, à titre fût dit la présidence : l'immense à la symbolise nos yeux le travail, et l'ynbiymique l'infinité la liberté, Végète, la démocratie, Filin.

— Mais, objecte-t-on, CaTdigilac n'est pas le seul homme qui représente ces choses : il y en a bien d'autres que lui, dont les notns seraient encore plus significatifs. Pourquoi donc, entre tant de personnages illustres, Bismarck, La Martinière, Thiers, Mole, Ledru-Rollin, Ledru-Rollin, Ledru-Rollin, Ledru-Rollin, ces deux derniers, par exemple, Tun des diables de Cavaignac, l'autre de la congrégation des jésuites, aller choisir pour objet de votre opposition le mitrailleur de juin, Cavaignac ? entre tant de héros, Childbrand !

Ah ! c'est que chaque siècle a son style propre et son expression particulière : c'est qu'au point où nous sommes arrivés de notre développement, ou plutôt de notre décadence civilisée, il n'y a plus qu'une idée qui tienne encore, le Capital ; et que Cavaignac est le seul homme qui représente purement, et à l'exclusion de toute autre, cette idée.

Remarquez d'abord que, depuis février, Cavaignac est le seul homme politique qui ait représenté quelque chose. Le gouvernement provisoire représentait le chaos ; la commission exécutive représentait moins encore, elle représentait le néant. Enfin parut Cavaignac, qui dit, en face de l'insurrection : Moi, je suis le capital!

Cavaignac, vous dis-je, représente le capital, mais purement et brutalement, sans mélange de théocratie, monarchie, philanthropie ou autres bagatelles ; le capital dépouillé de ses vieilles formules, réduit à son expression économique ; le capital enfin, ni moins, ni plus. Si le principe du capital est le même au fond que celui de la monarchie, de la papauté ou de leurs diminutifs, l'aristocratie et les suites, Cavaignac ne s'en soucie point : il est le capital, voilà tout.

Entre MM. Bonaparte, Thiers ou Mole, Larochejacquelin ou Montalembert, Ledru-Rollin et Gavai-

ghac, Raspail toujours. Mieux à Paris, -^ nous préférerons le dernier. La maison, ce semble, est désolée facile à concevoir.

Avec Bonaparte, nous forlons devant nous le capital, plus Tempire, la gloire, les aventures, l'expédition d'Espagne ou de Russie, le silence de la liberté, Sicut terra in conspectu eius «/*-Candidat rétrospectif, question complète.

Avec MM. Thiers, Mole, O. Barrot lui-même, nous aurions le capital, plus le système constitutionnel, deux pouvoirs égaux, deux chambres, etc. — Candidats à bascule, question complexe.

Avec M. de Montalembert, nous aurions l'ô capital, plus les billets de confession, la soumission du temporel au spirituel, les pèlerinages en Terre-Sainte. — Candidat croisé, question complexe.

Avec M. de Larocbejaquelein, nous aurions le capital, plus la légitimité et tous ses droils. — Candidat féodal, question complexe.

Avec M. de Lamartine, nous aurions toutes les contradictions à la fois, capital, monarchie, aristocratie, papisme, etc. — Candidat omniforme, question complexe, indéchiffrable.

Avec M. Ledru-Rollin, nous aurions, ce sont ses amis qui le disent, le capital, plus des tendances anti-capitalistes ; la propriété, avec certaines modifications peu ou point définies^ Téconomie de TÉtat, comme dit M. Jean Reynaud, à la place de l'économie de la société. Nous faisons trop de cas de riutelligence de M. Ledru-Rollin pour lui attribuer ces fadaïses. Ce n'est pas au moment de la lutte qu'un cheF|>o- Itique se pose en homme de transition, de transaction pour parler plus juste : c'est après la victoire. La candidature de M. Ledru-Rollin en ce moment est plus qu'un non-sens ; c'est une faute. Qu'il nous permette donc de dire de lui, pour cette fois : Candidat en réserve, question ajournée.

Cavaignac seul représente le capital, sans augmentation

ni diminutioD, sans équivoque, sans accessoire. Il est 6Is de régicide, simple bourgeois, point infatué de théories constitutionnelles, ni catholique, ni philanthrope. Câvaignac, en un mot, est le soldat du capital. Donc candidat Io« gique, comme Raspail; question simple.

Cavaignac seul nous convient pour président de la République, nous voulons dire pour adversaire. Avec lui le catholicisme, la royauté, le système féodal, le constitutionnalisme, ne nous embarrassent point ; les réticences ne nous compromettent pas. Que le capital, seul en lutte aujourd'hui, soit vaincu, et de toutes les ruines que Tespril révolutionnaire a accumulées depuis trois siècles^ pas une ne se relèvera.

Ce que Cavaignac est pour nous, il Test à ses propres yeux; il le sait, il le sent. Seul encore, parmi ses compétiteurs, il aTintelligence nette et sincère de ce que doit être le président de la République.

Nous VQulons la république du travail : Cavaignac personnifie la république du capital, et se donne comme tel. En juin, Cavaignac, nommé dictateur, a posé le socialisme en face de lui, comme sa partie adverse. C'est ainsi que Louis-Philippe, élu roi le 9 août 4830, avait posé comme son antagoniste la République.

La République est venue au bout de dix-huit ans, après ^ue l'idée républicaine eut été suffisamment élaborée par la contradiction. Le socialisme commencera à venir lorsqu'il aura trouvé son conlradicteur : le jour oii Cavaignac sera élu président sera un progrès pour le socialisme. Car, s'il est vrai que les extrêmes se touchent, il l'est encore plitt que les contraires se suivent : or, Cavaignac est l'anli- ■ socialiste comme Louis-Philippe était l'anti-républicaia : comprenez- vous cela?

Et voilà pourquoi, sans nous inquiéter de la valeur personnelle ni des vertus privées des individus ; sans établir aucune espèce de comparaison entre Lamartine, Thiers,

Ledru-RoUin, etc.^ et Cavaîgnac, nous n'hésitons point à dire que nous souhaitons passionnément d'avoir, pour président d'une République qui n'est pas la nôtre, mais aux lois de laquelle nous sommes prêts, comme minorité, à nous soumettre, l'homme qui» de lui-même autant que par la force des circonstances, se pose comme la négation personnifiée du socialisme, qui représente avec le plus de franchise et d'énergie le principe contre-révolutionnaire, le capital.

Avec tout autre que Gavaîgnac, il nous faudrait disputer de monarchie, théologie, idéologie, cpnstitutionnalisme ou romantisme : avec Gavaîgnac, la question est admirablement simplifiée, nous n'avons afiFaire qu'au produit net. Si le produit net succombe en Gavaîgnac, il entraîne irrévocablement avec lui dans sa ruine tous les principes qui n'en sont que des variantes ou des corollaires : c'est fait de la vieille civilisation et 4.u vieux monde, c'en est fait pour l'éternité.

Que nous importe donc que notre opinion sur la présidence serve à la candidature de Gavaîgnac, si parmi tant de candidatures insignifiantes ou hostiles, celle-là est la seule qui puisse servir pos intérêts? N'estai pas évident, pour qui raisonne, qu'il importe avant tout d'affaiblir l'ennemi, en le diminuant d^ tout ce qui lui servait auparavant de support et d'auxiliaire ; comme un général qui, après avoir coupé l'armée ennenne et enfoncé le centre, a bon marché des deux ailes ? N'est-ce pas ainsi que Gavaîgnac lui-même a vaincu l'insurrection?...

Nous savons très bien, du reste, nous socialistes de bonne foi, qui n'aimons pas plus à tromper qu'à nous faire illusion, nous savons que nous ne formons encore dans le pays qu'une assez faible minorité. Ge que sont dans la presse les organes socialistes aux

autres journaux, nous le sommes dans la République au reste des citoyens : un contre dix. Mais nous savons aussi que nous sommes le ferment de la

Républicain, le vain qui, dans le temps éternel fera lever la pâte sociale. C'est pour cela que nous posons dans l'intégrité de notre principe et dans la plénitude de notre antagonisme ; c'est pour cela que nous voulons, comme symbole de la situation présente, nous pas Raspail et Ledru-Rollin, ce qui n'exprimerait qu'une division fratricide ; non pas Ledru-Rollin et Gavaignac, ce qui exprimerait la transaction avant l'opposition ; mais Raspail et Gavaignac, le travail et le capital. Serions-nous donc les seuls hommes dans la République à qui il fût interdit de professer hautement leurs opinions, et de les faire valoir ? une candidature t

Oui, général, vous êtes notre ennemi, et parce que vous êtes notre ennemi, nous nous garderons de vous avilir. Vous nous avez fait trop de mal, pour que, au moment de commencer avec vous cette lutte suprême, nous ne tenions pas à vous grandir encore, à vous élever.

Vous avez été habile, quoi qu'on ait dit, parce que vous avez été vrai.

Vous avez été habile en juin, quand la commission exécutive vous disait : Nous allons avoir une bataille : Vous en finirez ! — Il n'a pas tenu à vous, en vérité, que ce ne fût fini !

Vous avez été habile quand vous avez appelé MM. Vivien et Dufaure. Votre situation était mal dessinée jusqu'à : on pouvait douter encore si le vainqueur de juin avait fait la guerre au socialisme ou à des échappés de bagne. MM. Dufaure et Vivien vous

ont donné votre Véritable nom, votre véritable signification : vous vous êtes appelé dès lors le capital.

Vous avez été habile, quand, au grand regret de vos amis, et à la grande joie de vos accusateurs, vous avez voulu que l'élection du président de la République fût fixée au 10 décembre. Vous aviez calculé que le délai était plus que suffisant pour vous manifester devant Votre Excellence,

et marquer à l'intérêt de votre candidature votre intérêt du capital. Vous saviez que votre gouvernement, quel qu'il soit, est toujours sûr d'avoir la majorité à petite révolution : or, le pays, encore chaud de février, de mars, d'avril, de mai, de juin, le pays a peur des révolutions.

Vous avez été habile, quand, à la surprise générale, vous avez défie à la tribune vos adversaires politiques. — Vous saviez encore que vous ne pouviez rencontrer en eux que des complices, qu'autre part étaient vos accusateurs.

Vous êtes habile, quand vous vous refusez obstinément, sous prétexte d'assignats, à toute création de papier de crédit. Tout ce qui peut amoindrir la féodalité capitaliste est contraire à votre principe; et dans l'état actuel des choses, organiser le crédit, ce serait vous suicider.

Vous êtes habile, quand, malgré les clameurs de la gauche, vous vous renfermez, vis-à-vis de l'Europe, dans une neutralité imperturbable. Vous savez que ce qui agite l'Europe en ce moment est le socialisme» et votre mission n'est pas de faire, pour le compte du socialisme, une propagande armée. Ceux qu'on fusille à Vienne sont les frères de ceux que vous avez fusillés à Paris : il faut être, stupide pour ne pas le voir.

Vous êtes habile, et qui plus est, vous êtes heureux quand vous offrez au saint-père l'hospitalité de la République : parce que la République à laquelle vous allez présider, n'est autre chose que la République du capital, la République très chrétienne, entendez-vous, dont le centre ne sera plus désormais à Rome, mais, comme le voulait l'Empereur, à Paris. Il y a longtemps que le catholicisme a fait, en occident, un pacte avec l'usure : ce pacte, vous allez le renouveler par l'union mystique des noms de Pie IX et de Gavaignac.

Suivez donc, sans broncher, votre ligne; faites chaque jour acte de gouvernement; agissez, pendant que vos com-

pétiléups, réduits à promettre ce que vous exécutez avec tant de résolution, couchent à la porte des électeurs.

Mais sachez une chose.

En défendant le capital, vous êtes condamné à reconstruire tous ces vieux principes dont Télimination successive vous a fait ce que vous êtes : d'abord la monarchie constitutionnelle, cette pitoyable sottise des idéologues politiques; — ensuite la légitimité, à laquelle ne croient plus ses propres partisans; — après, la féodalité, enterrée il y a plus de deux siècles par Richelieu ; — puis, la suprématie temporelle et spirituelle du pape, souffletée par Philippe-le-Bel, et démonétisée par Luther.

Sur le terrain du capital, il n'y a point d'arrêt pour vous. Ou vous rétrograderez jusqu'à la théocratie, ou vous serez absorbé par le socialisme. A peine de finir misérablement comme un Louis-Philippe, il faut que le président de la République devienne, ou pour le pape un Gharlemagne, ou pour le socialisme, un Constantin. Mais, Gharlemagne, c'est impossible, Constantin,

vous n'en voulez pas. Louis-Philippe !.. sera-ce donc là, ô Cavaignac, votre destinée' î...

> Cavaignac n*a point été éla président de la République : a cet égard, les prévisions de l'auteur ont été trompées. Mais l'élection de Louis Bonaparte n'a fait que donner plus de force k ses raisonnements : à peine au pouvoir, Louis Bonaparte s'est déclaré le continuateur de Cavaignac Louis Bonaparte, forcé de renoncer à ses fantaisies impérialistes et dynastiques, ne représente, comme Cavaignac, que le capital. C'est ce qui fait le triomphe de ce dernier, et la justification de l'écrivain. (Note de l'éditeur.)

liOnift-IVapoléoiï Boiiftiitti»te*

17 Décembre.

Nous avons combattu la candidature de Louis-Napoléon par les moyens qui étaient en notre puissance, la polémique et le vole.

Toute question de personnes mises à part , nous savions, et nul ne pouvait l'ignorer, que l'élection de Louis-Napoléon, posée par la réaction, soutenue par la réaction, ne. pouvait profiter qu'à la réaction. A priori^ donc, nous devions nous prononcer contre cette candidature.

D'accord ensuite avec le comité électoral central de Paris, qui crut devoir, au lieu de s'abstenir, intervenir dans le vote , nous voulûmes, en choisissant un candidat, élever le chiffre de la majorité absolue, et par là rendre plus difficile l'avènement de Bonaparte.

Tout le monde, dans le parti démocratique et social, semblait si bien d'accord de cette tactique, que, lorsqu'il s'agit de choisir

un candidat, symbole de leur protestation, il fut unanimement reconnu que l'homme sur lequel seraient appelés les suffrages des démocrates ne pouvait être qu'un candidat honoraire : M. Ledru-Rollin , dans une lettre adressée au comité, l'a formellement reconnu.

Gavaignac était donc le pis-aller de la démocratie , qui , mieux inspirée alors qu'elle ne le fut plus tard, voulait avant tout , en sauvant l'intégrité de la forme, se ménager le travail plus facile pour la réforme du fonds...

Nous entrâmes franchement dans cette voie, dont nous.

n'avions point pris l'initiative ; et , en faisant le sacrifice de notre opinion personnelle, nous donnâmes l'exemple de la discipline. Le but de notre vote ainsi marqué, peu nous importait le candidat ; il était même égal pour nous qu'il y en eût deux ç^ qdi,^^ ; tçut^ l^^ ^U\$| (iOA ét^at de connaître nos forces et d'écarter Napoléon.

Depuis, nous avons pu juger, à la vivacité de l'opposition qui nous fut faite au sujet de la candidature de Raspail, que plusieurs de nos co-réligionnaires politiques, tout en signant la foi démocratique et sociale , et faisant serment de haine à la présidence, cachaient la pensée, coupable à nos yeux parce qu'elle était aussi contraire au socialisme qu'à la démocratie, de faire aboutir leur candidat. La candidature de M. Ledru-Rollin, qui ne devait être, comme celle de Raspail , qu'une simple protestation , devînt tout à coup une candidature sérieuse , aussi sérieuse , par conséquent aussi menaçante, aussi hostile pour nous que celles de Napoléon et de Cavaignac. C'était une apostasie contre laquelle notre devoir était de protester , une combinaison machiavélique que nous

avons combattue de tous nos efforts, mais que nous ne nous vantons pas d'avoir fait échouer : la minorité flagrante du parti démocratique et social rendant, pour le moment, l'échec inévitable.

Au reste, pour mettre tout le monde à l'aise et ne rien déguiser de notre pensée, nous dirons sans feinte qu'indépendamment de notre fidélité inviolable au principe antiprésidentiel, si la candidature de M. Ledru-Rollin avait eu la moindre chance de succès, et qu'il eût dépendu de nous de la faire avorter, nous l'eussions fait. Nous n'avons pas plus de confiance aux idées que représente aujourd'hui M. Ledru-Rollin qu'à celles représentées par le National et Cavaignac. M. Ledru-Rollin, — nous voulons dire la fraction démocratique dont il est le chef, — n'a pas fait une assez longue quarantaine dans le lazaret socialiste pour que nous le croyions déjà transformé, purifié de cette rouille

pi^titme ^ 41 p^iit tQuSt hs écbçca. <j[^ la RéroluUaa 4e^

Ai^ dpiuîy si aiyom4'biii Lp^isrlfapQléon Bonaparte «st élu wéjBidôBit çLs ^ RépiAUque, la responsabilité ne peut Vkçm ^M revenir.. Elkt est tout entité à ceux qui, mangeant le mf^ i'o-rir, wt lioulu exploiter è leur profit Thoirew QU'in^irait Cj^vaigi^, et qui, ne pou vwt faire eroire à lenr ^Uiîçèa, ont pr^cipilé vers Napoléon la plupart des déoiOh

Qu'on mmy maka^tena^^t, d'atténuer la portée du vote ; q^'oQ YexfHqvue, qu'on le torture, qu'on l'excuse, il n'en demeurera pas moins vrai que le fruit appartient tout entier h la réaction : ca^, en toute guerre, ceux-là seuls profitent de la victoire qui ont tenu le drapeau dans le combat. La démocratie soçia,liste a commis la même faute que le parti légitimiste, c^ui, lui aussi, a volé, par tactique, pour Napoléon, croyant servir les intérêts de

Henri Y, et qui n'a fait autre chose que couronner le prétendant bonapartiste à la place du sien.

Quoi qu'il en soit, Louis-Napoléon Bonaparte est président. C'est le président de la réaction, non pas de la réaction légitimiste, qui s'est annihilée en lui portant ses voix; non pas de la réaction jésuitique, réduite, depuis 89, à se dissimuler sous tous les gouvernements et à chanter le *Do-Vivia* à l'almim fac pour tous les princes; non pas même de la réaction financière et bourgeoise, qui depuis juin s'était personnifiée en Cavaignac; mais de la réaction monarchique constitutionnelle, qui, sur ce pivot de la présidence, s'apprête à reconstruire le système à bascule brisé en février. Voilà ce que, de par la loi du vote, est pour nous Napoléon. En vain vous protesterez, démocrates; en vain vous essaie-
rez de pallier votre défaite par les calculs d'une misérable tactique. Louis-Napoléon vous dirait, le sénatus-consulte de 1804 et l'acte additionnel de 1815 à la main: Je suis le vrai monarque constitutionnel qui devait régner sur

la France. Louis XV et Charles X et Louis-Philippe ont été que des intrus, des usurpateurs contre lesquels le Peuple a protesté en juillet 1830 et février 1848, comme il vient de protester, en me choisissant pour président, contre la République du Luxembourg et des 45 centimes. La restauration et le dernier règne n'ont été qu'une surprise de l'histoire, un vol fait à la famille du grand Napoléon. Est-il surprenant que cet admirable système constitutionnel, œuvre de Sieyès et de l'Empereur, exploité par le mensonge, n'ait produit que le mensonge, et qu'il ait été balayé par deux révolutions? Français, vous n'avez pas vécu depuis 1814: A recommencer avec moi !...

Tel pourrait être le discours de Louis-Napoléon, appuyé sur son parrain le Constitutionnel et sa marraine la Presse, et escorté de cinq raillions et demi de suffrages ! Re commençons donc, puisqu'ainsi l'a voulu le Peuple. La voix du Peuple , dit-on , est la voix de Dieu : cette idée nous revient sans cesse depuis que nous voyons fonctionner le suffrage universel, n faut convenir pourtant que le Peuple a parlé cette fois comme un homme ivre. Mais, dit le proverbe, il est un dieu pour les ivrognes. Re commençons. Combien durera l'expérience ? C'est ce qu'il s'agit de calculer.

S'il n'est pas douteux que l'élection de Napoléon-Louis soit un retour vers le système monarchico-constitutionnel , aux trois pouvoirs balancés, à l'allure équivoque et bourgeoise ; il est certain aussi qu'il y a dans cette élection quelque chose qui en amortit singulièrement l'effet, disons même qui en condamne le principe. Napoléon le Jeune, de même que Napoléon le Grand, porte avec lui l'idée, le dard qui le tuera. Notre devoir , à nous démocrates socialistes , loyaux adversaires, qui ne voulons pas la mort du pouvoir, mais qu'il se convertisse, est de dégager publiquement cette idée. Notre plan de campagne était fait d'avance contre Cavaignac : nous allons dire quel il sera contre Napoléon, si,

dans le labyrinthe où il vient de s'engager, Napoléon se trompe de route !

Dans rélection de Louis Bonaparte nous faisons deux parts , ou , pour employer le style des gens d'affaires , nous établissons deux comptes : l'un qui comprend tous les progrès de la réaction triomphante sous l'emblème de Bonaparte , et qui se résume dans cette expression décisive , MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE ; — l'autre , qui coutieut lentes les obligations contractées

envers le pays et les électeurs par le prétendant. Le premier de ces comptes forme, pour ainsi dire, \ actif, le second forme le passif de la présidence.

Nous savons suffisamment , par l'expérience des trentetrois dernières années, en quoi consiste l'actif : — voyons un peu quel est le passif.

Dans son manifeste aux électeurs, Louis-Napoléon Bonaparte a dit entre autres choses , que son unique ambition était, après avoir rendu la République heureuse et prospère, de rendre, à l'expiration des quatre années de sa présidence, le pouvoir, tel qu'il le reçoit aujourd'hui, à son successeur.

Par ces paroles, Louis -Napoléon a fait acte d'adhésion formelle, non-seulement à la République , mais à la Constitution. Il s'est engagé à respecter et à faire respecter la Constitution. Il a abjuré toute prétention monarchique , toute arrière-pensée contre-révolutionnaire. Et ceux qui ont volé pour lui, ont fait, comme lui, acte d'adhésion à la République à la Constitution.

C'est une première obligation , une première dette , qui engage l'avenir de Louis Bonaparte, qui l'arrête tout court sur la ligne où le porte fatalement le sens politique de son élection. — Louis Bonaparte , par le principe de sa candidature, bien plus encore que par son inclination, tend à rétablir la monarchie constitutionnelle , et , comme Louis- Philippe, à fonder une autre dynastie. Par les articles de son manifeste, au contraire, et par le principe de vote, il s'est obligé à rendre au bout de quatre ans la Constitution pré-

ndeÉtieUe ai Vétot où il Taura reîçue : je wadnii ssroff

comment lui et ses conseillers pensent seditifaire en même temps au vou du principe et au deToir de rengagement?...

Ce n'e\$ t pas tout,

Louis Bonaparte , qui , depuis sra entrée à TAnembUe nationale, a constamment gardé un sHence prudent ; qui a su airec tant d'habileté se taire, alors que tout le proToqnait à parler ; Louis Bonaparte n'a pas eu toujours la même ré^ Sorve. Il a eu dans sa vie le malheur d'écrire : il a écrit dei choses singulièrement hasardées, et ces choses-là, hieii loin de les dissimuler, il les a reproduites à l'occasion de sa candidature ; il s'en est servi comme d'un levier électoral ; elles font partie de son manifeste , car elles l'accompliraient. Nous voulons parler ici surtout de la brochure iatitulée : iKa?lmcttoti d^ paupérisme.

Un Bonaparte doit savoir ce qu'il dit. L'extinction du pan* périsme , c'est rémancipation du prolétariat ; c'est le droit au travail ; c'est la société sens dessus dessous. Bonaparte , en un mot, n'a fait ni jnoins ni plus que Raspail et Ledra- RoUin : pour obtenijr des voix , il s'^est fait socialiste. Ainsi l'ont compris les paysans et ouvriers qui ont donné leurs voix à Louis-Napoléon.

Vive la République I criaient les uns : Amnistie I disaient les autres. A bas Cavaignacl à bas les riches I c'était le refrain de la-majorité. Les plus déterminés ajoutaient' : Nous lui donnons six mois 1 doublant le terme assigné au gouvernement provisoire par les insurgés de février.

Tout cela , qu'est-ce autre chose que le commentaire du Manifeste et de Y Extinction du paupérisme ?

Vive la République! donc, à bas l'empire ! à bas la monarchie constitutionnelle, bâtarde de l'Empire et de la République I

Amnistie I c'est-à-dire : Rendez-nous Barbes , Raspail , Blanqui, Gaussidière, Louis Blanc. Rendez-nous les transportés de Brest, de Cherbourg et de Rochefort. Oublions nos que-

relies de mars, d'avril, de mai, de juin, de décembre ! Amnistie
1 Ah ! président de la République, si vous avez jamais pressé la main du prolétaire, si votre cœur a battu sur Sck poitrine^ ce sera de toutes vos dettes la plus douce à acquit*ter, la moins périlleuse! L'amnistie vous fera durer autant que vos quatre millions de suffrages.

A bas \$ Cavaignac I c'est-à-dire, à bas le capital! A bas les riches ! traduisez : A bas les pauvres ! à bas l'exploitation de l'homme par l'homme ! à bas la misère ! « ^ Les représentants du Peuple , dévoués à la conservation du monopole , étaient allés solliciter en faveur de Cavaignac— Non ! non ! point de Cavaignac, leur ont répondu les paysans : Vive iVapoléon! A bas les riches !

La République , la Constitution , l'amnistie , l'extinction du prolétariat, l'organisation du travail ; voilà ce que nous appelons, nous, \q passif de la présidence.

Maintenant il s'agit, pour le nouvel élu, de faire honneur à sa signature. Avec quoi paiera-t-il, le citoyen président ? Comment pensez-vous qu'il satisfasse à toutes ces demandes, qu'il remplisse ces promesses, qu'il acquitte ces obligations, qu'il évite le protêt à l'échéance ? Croyez-vous que ce soit avec la remise de quelques impôts, qu'il faudrait immédia* tement remplacer par

d'autres, que Louis Bonaparte donnera le change à ses créanciers?...

L'impôt sur le sel , la gabelle , produit au trésor 5B mil-^ lions. Je suppose cet impôt intégralement aboli et la consommation doublée : ce sera comme si Louis Bonaparte faisait don au Peuple, qui l'a élu, de 116 millions par an.

L'impôt sur les boissons produit 103 millions. Je suppose cet impôt aboli , et la consommation doublée , c'est-à-dire l'usage ou bénéfice du vin augmenté du double pour le consommateur qui s'en prive, et par conséquent la vente doublée pour le vigneron qui ne sait qu'en faire ; ce sera comme si Louis Bonaparte faisait un nouveau don au Peuple de 206 millions.

Je porte à i00 millions les droits d'octrois et de douanes sur la yiaude, les céréales et autres substances alimentaires. Supposant ces droits abolis , et la consommation doublée : bénéfice pour le Peuple : 200 millions.

lies droits sur les sucres produisent 70 millions. — Supposons cette perception abolie et la consommation doublée : ce sera un nouveau surcroît de bien-être pour le Peuple de 140 millions.

Ensemble 662 millions dont il faudrait dégrever immédiatement le budget des communes et de TËtat y dans l'intérêt du bien-être et de la santé publics !

Six cent soixante-deux raillions divisés par 36 millions de citoyens, et 365 jours dont se compose Tannée, donnent au quotient, — comme expression arithmétique de Faroélioration physique, morale et intellectuelle du Peuple, obtenue par l'abolition

de 662 millions d'impôts , — cinq centimes dix millièmes par jour et par tête !...

Mais ce résultat est exagéré, parce que les 662 millions défalqués au profit de la classe travailleuse devront être reportés sur la classe riche : c'est-à-dire que pour combler le déficit du budget il faudra augmenter ou créer d'autres impôts ; or, c'est ici que la question se complique et que l'embarras augmente.

L'impôt foncier ne peut pas subir d'accroissement : ce ne sont pas seulement les 45 centimes de la République qu'il faudrait en retrancher, ce seraient plutôt 90 centimes.

La patente est dans le même cas.

La personnelle et mobilière peut être rendue progressive au moyen d'un impôt sur le revenu : on évalue à 60 millions la recette qu'on en tirerait.

L'enregistrement et le timbre sont déjà excessifs : seulement on pourrait, par le procédé Goudchaux, faire rendre davantage au droit établi sur les successions collatérales : soit 20 millions par an.

Tabacs, postes, droits de navigation et transit, déjà trop forts : pas d'augmentation possible.

Soient donc 80 millions à déduire des 662 dont il faudrait dégrever la consommation du Peuple ; ce qui ramène à cinq centimes, au lieu de cinq centimes six dixièmes, la somme de bien-être que pourrait donner au Peuple l'abolition des quatre catégories d'impôts que nous avons précédemment énumérées ; impôt sur le sel, impôt sur les boissons, impôt sur la viande et les céréales, impôt sur les sucres.

Ainsi , pour donner au Peuple cinq centimes de revenu par jour et par tête, on endetterait chaque année l'État de 582 millions ! Mais comme l'État ne peut pas plus se passer de budget que la société ne peut se passer de gouvernement, il arriverait infailliblement, avant l'expiration de la première année, ou que tous les impôts seraient rétablis , et par conséquent la misère ramenée au statu quo; — ou que l'État ferait banqueroute, c'est-à-dire que la nation n'aurait plus de gouvernement, chose impossible dans une république à présidence.

Au lieu de 662 millions, ne diminuez que la moitié, le tiers ou le quart ; faites telle combinaison et compensation que vous voudrez : vous ne sortirez jamais de ce cercle de la misère du Peuple et de la banqueroute de l'État.

On parle en ce moment d'un emprunt de 500 millions, à 6 pour cent, sous la caution de l'empereur Nicolas! — — J'admets que cet emprunt soit rempli demain. Quand vous aurez comblé le déficit déjà connu pour l'année 4848, et le déficit prévu pour l'année 4849, il ne restera des 500 millions empruntés qu'une rente annuelle de 30 millions à ajouter au budget de la République et à répartir entre les travailleurs. Tel est le résultat le plus clair, le plus net, qui puisse nous advenir de la nomination de Napoléon.

Je demande donc à Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française :

Avez-vous de quoi faire face à vos obligations électorales?

Et sans m'enquérir des questions politiques^ faciles à résoudre quand vous aurez résolu le problème de la misère, pouvez-vous, dites-moi, réduire des trois quarts TOtre budget, dou-

bler la production nationale, quadrupler la moyenne du revenu du travailleur?

Pouvez-vous dégrever le prolétariat, non pas momentanément de 500 millions, qu'il vous faudra lui redemander ensuite , à peine de livrer le pays à Tanarchie ; mab à perpétuité de cinq milliards de rentes que le travail paie au capital?

Pouvez-vous créditer les associations ouvrières, faire cesser l'antagonisme industriel, garantir à tous rinstruction, le travail, la santé, la richesse, la liberté?

Si vous le pouvez , bâtez-vous de nous le faire connaître et de justifier le choix du peuple : car nous sommes, vis-à-vis de ceux qui nous gouvernent^ impatients et impitoyables. Sinon, je vous le déclare au nom de ce même Peuple, vous n'êtes qu'un emprunteur de mauvaise foi, uii misérable faussaire, qui, le jour même où il signe son contrat, rêve déjà aux moyens de faire banqueroute.

le serment.

21 li^cembre.

Hier, à quatre heures et demie de relevée, dans la salle des séances de l'Assemblée nationale, Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française de par le suffrage universel, a prêté serment à la Constitution.

Ce serment, a-t-il dit dans son discours, engage son howncur et sa politique.

Nous ne doutons pas de la parfaite bonne foi, de la résolution sincère de M. Bonaparte. Mais, en vérité, qu'est-ce que cela

prouve? S'agit-il de l'observation littérale du serment? S'agit-il même de l'intention actuelle du président? Ne sait-on pas qu'il est mille moyens, sans violer un serment, de faire exactement le contraire de ce qu'il suppose? Et d'ailleurs, la nécessité n'est-elle pas plus forte que tous les serments?

Ce matin, nos lecteurs ont dû apprendre avec une satisfaction bien vive que cinq millions et demi de citoyens avaient fait, par la bouche de M. Bonaparte, acte d'adhésion à la République. Ils ont dû croire que la Constitution et la République, grâce à M. Bonaparte, étaient afferemies pour jamais. Eh bien ! que ces mêmes lecteurs daignent suivre notre raisonnement, ils se convaincront bientôt que si M. Bonaparte était maître de jurer, il n'est pas du tout maître de tenir.

Nous procéderons comme les géomètres, nous ferons, pour aïeû dire, une opération de trigonométrie parlementaire, dont le résultat sera de prouver que M. Bonaparte, à son insu, travaille dès ce moment à démolir la Constitution.

1. Il est de fait, et on l'a remarqué maintes fois, que M. Bonaparte s'est constamment abstenu de voter lors de la discussion de la Constitution. Il n'a rien voté de cette Constitution, ni chapitre ni article, ni paragraphe, ni ensemble. Si M. Bonaparte professe une opinion quelconque sur la Constitution, nul ne la connaît : il l'a toujours tenue secrète. Pense-t-il, sur cette importante matière qui a fait l'objet de son serment, comme M. Thiers ou M. de Larochejacquelein, comme Ledru-Rollin ou Pierre Leroux? Il serait singulier que le président de la République, le premier organe de la Constitution, la créature de la Constitution, n'eût pas d'opinion arrêtée sur la Constitution !....

M. Bonaparte, en prêtant serment à la Constitution, a donc juré comme président de la République, parce qu'il ne pouvait faire autrement : il n'a point engagé sa conscience d'homme. En lui, le citoyen a fait ses réserves contre le magistrat. Pendant que le président de la République donnera l'exemple de l'obéissance au pacte, il se pourrait que le neveu de l'Empereur pensât, sur le pacte, tout juste comme le dernier des croisés ou le premier des socialistes. Que peut-il résulter de cette contrariété d'opinion entre l'homme public et l'homme privé? C'est ce que la suite va nous apprendre. Voilà notre premier jalon planté : voici le second. ^

2. Après la prestation du serment, le premier acte de M. Bonaparte a été de nommer M. O. Barrot président du ministère.

Or, il se trouve que M. Barrot n'a, non plus que M. Bonaparte, voté la Constitution. 11 était présent au vote sur l'ensemble, il s'est abstenu. Ce n'est pas tout : M. Barrot a appuyé et voté l'amendement de M. Duvergier de Hauranne, relatif à la dualité de la Représentation nationale : principe tout à fait contraire à la pensée démocratique qui domine toute la Constitution.

Sans doute M. Barrot, qui est honnête homme, saura^ par

une transaction avec sa raison, respecter et faire respecter le pacte; mais il n'est pas moins vrai qu'en agissant de la sorte, il agira contre sa conviction, il fera un sacrifice au serment prêté par le président. Nous aimerions mieux un ministre qui n'aurait rien à sacrifier, et en qui la conviction serait d'accord avec le pouvoir.

Les autres ministres, choisis par M. Barrot, sont à peu près dans le même cas que lui. Tous ont volé, il est vrai, l'ensemble de

la Constitution : mais tous ont voté aussi le principe monarchique des deux chambres, posé par M. Duvergier de Hauranne. De sorte qu'en résumé, le ministère premier-né de M. Bonaparte, se compose en entier de parti sans dû système constitutionnel renversé en février. Le président du conseil, M. Odilpn-Barrot, est le même que Louis-Philippe, cédant à la pression de la bourgeoisie mécontente, et au vœu de l'opposition dynastique, offrait au pays la veille de son expulsion. Sauf quelques noms nouveaux, — tel que celui de Bonaparte qui remplace celui de d'Orléans, le personnel gouvernemental est de même nature, même valeur, qu'il était la veille du jour où fut proclamée la République. Supprimez^ par la pensée, la fusillade des Capucines et ce qui s'en est suivi jusqu'au 20 décembre, et vous trouverez que dans l'intervalle de ces dix mois, l'histoire n'a pas marché, tantles dates se raccordent !

3, Ce que nous venons de dire de la foi personnelle du président de la République et de ses ministres à rencontre de la Constitution, ne pourrait donner lieu qu'à une probabilité. Ce que, nous allons rapporter convertira cette probabilité en certitude.

La bouche parle de l'abondance du cœur. M. Bonaparte, qui, jusqu'au jour du serment, n'avait dit mot, le serment prêté, a montré ce qu'il avait dans l'âme en prononçant son Discours de la Présidence.

Ce discours confirme ce que nous n'avions fait que soupç onner, savoir, que le président de la République est le

fondateur désigné d'une dynastie bonapai^Bste. Dès les pte* miers mots, la pensée monarchique se révèle :

« Je verrai des ennemis de la patrie^ a dit M. Bonaparte^ <x dans tous ceux qui tenteraient de changer^ pat des voies a illégales, ce que la France a établi. »

Entendez cela. M. Bonaparte parle de loies illégales: tout le monde est d'accord sur ce point. Mais des voies lb- GALEs il n'en dit mot. C'est qu'en effet la Constitution peut être changée par les voies légales, du tout au tout. L'article lii le dit explicitement. Quant aux voies LÉGITIMES, c'est autre chose. Nos légistes ne vont pas jusque là : la légalité leur suffit.

Mais en quel sens M. Bonaparte, qui n'a rien voté de la Constitution ; M. Odilon Barrot, qui s'est prononcé pour les deux chambres, et qui s'est abstenu lors du vote de la Constitution ; MM. de Falloux, Léon Faucher, Drouyn de Lhuys, Bixio, Ruihières, qui tous, comme M. Barrot, ont voté l'amendement Duvergier de Hauranne, destructeur de la Constitution ; en quel sens, disons-nous, ces messieurs pensent-ils que doit être changé, par les voies légales, ce que l'Assemblée nationale a établi ?

Là est toute la portée du serment : là est la clé du discours de M. Bonaparte.

Continuons nos recherches.

4. En quittant l'Assemblée, M. Bonaparte fit savoir à M. Marast qu'il chargeait M. Barrot de composer un ministère.

Persoime assurément n'a dû voir dans cette communication un indice de restauration monarchique ; et puisque la Constitution ne le défend pas, nous le tenons pour très légal et tout à fait parlementaire.

Voici donc M. Barrot, par délégation du président de la République, chargé en sous-œuvre d'organiser le gouvernement, et dérégler les destinées de la France. M. Barrot, comme M. Guizot le 29 octobre 1840, est le maître de la

«HiatiôH* G*Est lui qui^ couvrant le président de sa personne, se présente comme caution de la politique du cabinet* M» Barrot, enfin, répond pour M. Bonaparte, en faveur duquel il rétiWit, de fait, la vieille fiction de l'irresponsabilité monarchique, en attendant qu'il l'écrive, le plus légalement du monde, dans la Constitution.

En cela, M* Barrot finit preuve à la fois de haute raison politique ; inaiâ aussi de peu d'amour pour la Constitution*

Sans cette condition d'irresponsabilité, la position du président de la République n'est pas tenable. C'est la responsabilité qui a perdu Cavaignac : c'est elle qui, en six mois, tuera Bonaparte, si M- Barrot ne réussit à se faire accepter du pays comme paratonnerre. L'inviolabilité est donc la condition sans laquelle non de la présidence .

Mais l'inviolabilité, c'est la royauté. Ce premier point obtenu, le reste de la Constitution y passera : vous aurez tour à tour, avec l'inviolabilité du président, l'hérédité de la présidence; puis, l'égalité des pouvoirs, actuellement dans un rapport de subordination entre eux ; puis enfin les deux chambres. ^

Dès que vous vous engagez sur ce terrain de la présidence, d'un chef du pouvoir exécutif élu par le Peuple et indépendant du pouvoir législatif, il vous faut, pour être logique, pour être possible : 1° déclarer le président inviolable ; 2° rendre sa fonction héréditaire ; 3° le faire égal au pouvoir législatif ; et 4° comme

cette égalité par elle-même ne peut créer qu'un fâcheux antagonisme, établir un troisième pouvoir, modérateur et conciliateur, il faut une haute chambre.

Ainsi, l'inviolabilité présidentielle, posée en fait par M. Odilon-Barrot, est le premier pas que fait le nouveau gouvernement vers le rétablissement de la monarchie constitutionnelle par les voies légales.

Pour compléter cette démonstration, il nous reste à poser un cinquième terme, que nous tirons, comme le précédent»

SÎ

du discours de M. Bonaparte. Il s'agit de la politique du cabinet.

5. Cette politique était donnée par la situation, et il faut convenir que M. Bonaparte Ta saisie admirablement.

La révolution de février est non seulement politique, mais sociale.

En politique, la révolution consiste à abolir l'ancienne distinction des pouvoirs et à gouverner l'État au moyen d'une Convention nationale, légiférant par ses délibérations d'ensemble, et gouvernant par ses comités. L'amendement Grévy était la transition naturelle à ce système.

En économie sociale, la Révolution consiste à abolir la distinction de propriétaires et prolétaires, entrepreneurs et salariés, capitalistes et travailleurs, au moyen de la réassociation intégrale et de la soumission du capital au travail.

Jja. Révolution ayant été vaincue sur le terrain politique, devait l'être aussi sur le terrain économique : l'idée gouvernementale et l'idée socialiste étant au fond la même idée, sous une double formule.

L'Assemblée nationale le comprit tout d'abord ; Cavaignac y conforma sa pensée : Bonaparte, en prenant possession de la présidence, suit la même tradition, les mêmes errements.

Rasseoir la société sur ses bases, que le socialisme a ébranlées ;

Relever le pays, que la Révolution de février a abattu ;

Guérir ses plaies; — il ne s'agit déjà plus de rembourser les 45 centimes !

Ramener Jes hommes égarés, par les théories anti>malthusiennes, sans doute !

Pas d'utopie! surtout, c'est-à-dire pas de réforme, pas de papier-monnaie, pas de drojt au travail, voilà pour le dedans !

Au dehors, la paicèliti paix partout et toujours, comme au temps de M. Guizot ; aii»c cela, si nous ne faisons pas de grandes choses, nous tâcherons au moins d'en faire de bon-

nés! telle est la conclusion de cette étonnante profession de foi.

Ainsi, à Tintérieur, M. Bonaparte borne son ambition à remettre les choses en l'état où elles étaient avant février, et à arrêter, s'il est possible, le torrent socialiste ; à l'extérieur, sa politique se résume en un mot, la paix ! Et de vrai, ce qui agite l'Europe, ce qui soulève les Allemands contre leurs despotes, les Ita-

liens contre leurs conquérants, les Romains contre le pape, n'est-ce pas l'utopie, le droit au travail, la folie socialiste ?

A qui donc irions-nous déclarer la guerre ? Aux conservateurs de Berlin, de Francfort, de Vienne ou de Rome? Contradiction! La cause qui vient de triompher là-bas est la même que celle qui a vaincu en juin à Paris. En vertu de la solidarité des castes, notre devoir est de rester chez nous.

Bourgeois, formez une Sainte-Alliance, Et donnez-vous la main !

On ne parlera plus même de la Pologne. La Pologne ! c'est le foyer du socialisme chez les peuples slaves !...

Donc, M. Bonaparte ne vient point continuer la Révolution, il vient pour refouler la Révolution. C'est pour cela qu'il loue la politique du général Cavaignac* qu'il lui serre la main en signe d'intelligence, qu'il le salue comme son maître et son modèle. Cavaignac a aplani la route à Bonaparte : après Dieu et les électeurs, c'est à Cavaignac que Bonaparte doit le plus. — C'est pour cela que Bonaparte appelle à lui des hommes de toute couleur et de toute origine : il veut, dit-il, former un ministère de conciliation, traduisez de coalition, contre la barbarie moderne, contre le socialisme. — C'est pour cela enfin que l'on parle de donner à M. Bugeaud le commandement de cette armée des Alpes qui, au lieu de regarder le Piémont, a l'œil constamment ouvert sur Paris et Lyon, les deux centres de l'insurrection prolétarienne.

Courage donc, Bonaparte ! Marchez, par les voies légales, à la restauration monarchique, contre laquelle vous avez prêté serment; organisez la croisade des exploiters contre les exploités, qui vous ont donné cinq millions et demi de voix; élu de la

Révolution, étouffez, autant qu'il est en vous, la Révolution. Vous n'arrêterez point la destinée; vous ne saisissez point au vol ces idées que vous voulez proscrire, vous ne les empêcherez pas de se traduire en faits plus puissants que votre politique et vos bataillons.

Courage! il est une gloire que vous êtes sûr d'obtenir; comme ce dernier des empereurs[^] que les contemporains nommèrent par dérision Romulus Augustulus, vous serez Bonaparte le petit, Napoléon le nain.

Toi à la Révolution.

IT OetoWe.

Citoyens,

Quand nos amis de la République démocratique, inquiets de nos idées et de nos tendances, se récrient contre la qualification de socialistes que nous ajoutons à celle de démocrates, que nous reprochent-ils? — Ils nous reprochent de n'être pas révolutionnaires.

Sachons donc une fois qui d'eux ou de nous est dans la tradition; qui d'eux ou de nous est dans la vraie pratique révolutionnaire.

Et quand nos adversaires de la bourgeoisie, inquiets pour leurs privilèges, déversent sur nous la calomnie et l'outrage, quel est le prétexte de leurs accusations? — C'est que nous voulons tout détruire et tout perdre : propriété, famille, civilisation.

Sachons donc aussi qui de nous ou de nos adversaires mérite le mieux le titre de conservateurs.

Les révolutions sont les manifestations successives de la L JUSTICE dans l'humanité. — C^esl pour cela que toute révo- '^ lution a son point de départ dans une révolution antérieure.

Qui dit donc révolution dit nécessairement progrès, iii j par là même conservation. D'où il suit que la révolution est v en permanence dans l'histoire, et qu'à proprement parler il n'y a pas eu plusieurs révolutions, il n'y a qu'une seule | et même et perpétue- lUe révolution. *^

La révolution, il y a dis-huit siècles, s'appelait TÈvangile, la Bonne Nouvelle. Son dogme fondamental était VUnité de

Dieu; sa devise, Y Egalité de toiis les hommes devant Dieu. L'esclavage antique reposait sur Tantagonisme et Tinégalité des dieux, ce qui voulait dire sur rinfèriorité relative des races, sur Tétat de guerre. Le christianisme créa le droit des gens, la fraternité des nations ; ce fut en raison de son dogme et de sa devise que furent abolis simultanément l'idolâtrie et l'esclavage.

Certes, on ne niera pas aujourd'hui que les chrétiens, ces révolutionnaires qui combattaient par la parole et par le martyre, ne fussent des hommes de progrès : j'ajoute qu'ils étaient des hommes de conservation.

L'initiation polythéiste, après avoir civilisé les premiers humains ; après avoir converti ces hommes des bois, sylvestres homineSf comme dit le poète, en hommes des villes, en citoyens^ était devenue elle-même, par le sensualisme et le privilège, un principe de corruption et d'asservissement. L'humanité était perdue, quand elle fut sauvée par le Christ, qui reçut pour cette mission glorieuse le double titre de Sauveur et Rédempteur y comme

qui dirait, dans notre langue politique, conservateur et révolutionnaire.

Tel fut le caractère de la première et de la plus grande des révolutions. Elle renouvela le monde, et eu le renouvelant elle le conserva.

Mais, toute surnaturelle et spiritualiste qu'elle fût, cette révolution, n'exprimait pourtant que le côté le plus matériel de la justice, l'affranchissement des corps, l'abolition de l'esclavage. Établie sur la foi, elle laissait la pensée esclave; elle ne suffisait pas à l'émancipation de l'homme, qui est esprit et corps, matière et intelligence ; elle appelait une autre révolution. Mille ans après la venue du Christ, commençant, au sein de la religion qu'il avait fondée, une agitation inconnue, prélude d'un nouveau progrès. Lascolastique portait dans ses flancs, à côté [de l'autorité de l'Église et des Écritures, l'autorité de la raison!.... Vers le XVI^e siècle la révolution éclata.

La révolution, à cette époque, sans abandonner sa première donnée, sans se renier elle-même, prit un autre nom, nom déjà célèbre ; elle s'appela la Philosophie. Elle eut pour dogme, la liberté de la raison ; et, je puis bien le dire, puisque l'un est la conséquence immédiate de l'autre, pour devise, l'égalité de tous devant la raison, /

Voici donc l'homme déclaré inviolable et libre dans sa double essence, Âme et le corps ! Était-ce progrès? Quel autre qu'un tyran pourrait le nier? Était-ce conservation? cela n'a pas même besoin de réponse.

La destinée de l'homme, a dit un sage, est de contempler les œuvres de Dieu. Après avoir connu Dieu par le cœur, par la foi, le

temps était venu pour l'homme de le connaître par la raison. L'Évangile avait été pour l'humanité comme une instruction primaire, maintenant adulte, elle avait besoin de soin d'un enseignement supérieur, à peine de croupir dans l'idiotisme et la servitude qui le suit.

Ainsi les Galilée, les Arnaud de Bresce, les Giordano Bruno, les Descartes, les Luther, toute cette élite de savants, de penseurs et d'artistes, qui brillèrent dans les ^{xy}, ^{XVI*} et ^{XYU**} siècles, grands révolutionnaires, furent en même temps les conservateurs de la société, les hérauts de la civilisation. Ils poursuivirent, contre les représentants du Christ, le mouvement commencé par le Christ : à eux aussi la persécution et le martyre ne manquèrent pas !

Voilà quelle fut la seconde révolution, la deuxième grande manifestation de la Justice. Elle aussi rajeunit le monde ; elle le sauva.

Mais la philosophie, ajoutant ses conquêtes à celles de l'Évangile ne remplissait pas, il s'en faut, le programme de cette justice éternelle. La liberté, évoquée du sein de Dieu par le Christ, n'était encore qu'individuelle : Il fallait l'établir sur le forum ; il fallait de la conscience, la faire passer dans la loi.

Vers le milieu du siècle dernier commença donc une nouvelle élaboration ; et comme la première révolution avait été religieuse, et la seconde philosophique, la troisième révolution fut politique. Elle s'appela le Contrat social.

Elle prit pour devise la souveraineté du peuple : c'était la contre-partie du dogme chrétien, l'Unité de Dieu. ^ Sa devise fut

Véjalité devant la loi ; c'était le corollaire de celles qu'elle avait précédemment inscrites sur son drapeau l'égalité devant Dieu et l'égalité devant la raison.

Ainsi; à chaque révolution, la liberté nous apparaît toujours comme l'instrument de la justice, et l'égalité comme son critérium. Le troisième terme est le but de la Justice; ce but, toujours poursuivi, toujours approché, est la fraternité.

Ne perdons jamais de vue cet ordre du développement révolutionnaire. Au témoignage de l'histoire, la fraternité, but suprême des révolutions, ne s'impose pas, : elle a pour condition la liberté d'abord, l'égalité après. Comme si la justice nous disait à tous : Hommes, soyez libres; citoyens, devenez égaux ; et puis, frères, embrassez-vous.

Qui oserait nier que la révolution entreprise, il y a soixante ans, par nos pères, et dont l'héroïque souvenir fait vibrer nos cœurs avec tant de force qu'il nous ôte presque le sentiment de nos propres devoirs ; qui nierait, dis-je, que cette révolution fût un progrès? Personne. Eh bien ! je le demande : n'est-il pas vrai qu'autant elle était progressive autant elle fut conservatrice? La société pouvait-elle vivre avec son despotisme usé, avec sa noblesse avilie, avec son clergé corrompu, avec des parlements égoïstes, indisciplinés, livrés à l'intrigue, avec un peuple en guenilles, avec une gent taillable et covéable à merci et miséricorde?

Mais qu'est-il besoin d'éclairer le soleil, de démontrer l'évidence? La révolution de 89 fut le salut de l'humanité; c'est pour cela qu'elle mérite le titre de révolution.

Mais, citoyens, si nos pères ont fait beaucoup pour la liberté et l'égalité, ils ont ouvert plus profondément la route <le la fi*àier-

nité, ils nous orit laissé encore plus à faire.

La justice n'a pas dit, en 89^ son dernier mot; et qui sait quand elle le dira?

Ne sommes-nous pas témoins^ nous génération de 1848, d'une corruption pire que celle des plus mauvais jours de This-toire ; d'une misère pareille à celle des temps féodaux ; d'une op-pression de Tesprit et delà conscience, d'un abrutissement de toutes les facultés de l'homme, qui dépassent tout ce que l'on a vu aux époques de la plus affreuse barbarie? A quoi nous servent les conquêtes du passé, et la religion, et la philosophie, et les consti-tutions et les codes, quand, en vertu des droits mêmes que nous garantissent ces constitutions et ces codes, nous nous trouvons dépossédés de la nature^ excommuniés du genre humain? Qu'est-ce que la politique, alors que nous manquons de pain, alors qu'on nous Ole jusqu'au travail qui donne le pain? Que nous importent la liberté d'aller et devenir, la liberté de penser ou de ne pas penser, la garantie de la loi, et le spectacle, des n^erveilles de la civilisation, et le maigre enseignement qu'on nous délivre, quand, par le retrait de tous les objets sur lesquels peuvent s'exercer Tactivité humaine, nous nous sommes plongés dans le vide absolu ; quand à l'appel de nos sens, de nos cœurs, de notre raison, l'univers et la société répondent : Néant 1 . . .

Citoyens, j'en jure par le Christ et par nos pères î La justice a sonné sa quatrième heure, et malheur à ceux qui ne l'ont point entendue !

— Révolution de i848, comment te nommes-tu?

— Je me nomme le Droit au travail

— Quel est ton drapeau ?

— - L'Aiêociation!

— Ta devise?

— V Egalité devant la fortune ! ^'^

— Oïi nous mènes-tu?

— A la Fraternité!

— Salut à toi, Révolution ! je te servirai comftie j'ai servi

Dieu, comme j'ai servi la Philosophie et la Liberté, de tout mon cœur, de toute mon âme, de toute mon intelligence et de tout mon courage, et n'aurai point d'autre souveraine et d'autre règle que toi !

Ainsi la Révolution, après avoir été tour à tour religieuse, philosophique , politique , est devenue économique. Et comme toutes ses devancières, ce n'est rien de moins qu'une contradiction au passé, une sorte d e renversement de l'ordre établi qu'elle nous apporte ! Sans ce revirement complet de principes et de croyances, il n'y a pas de révolution, il n'y a que mystification. Continuons à interroger Thistoire, citoyens.

Sous l'empire du polythéisme, l'esclavage s'était établi et se perpétuait, au nom de quel principe? Au nom de la religion. — Le Christ parut, qui abolit l'esclavage précisément au nom de la religion .

Le christianisme, à son tour, soumit la raison à la foi; la philosophie renversa cet ordre : elle subordonna la foi à la raison.

La féodalité, au nom]de la politique, asservissait tout le monde, soumettant l'ouvrier au bourgeois, le bourgeois au noble, le noble au roi, le roi au prêtre, le prêtre à une lettre morte. — Au nom de la politique aussi, 89 soumit tout le monde à la loi, et ne reconnut plus parmi les hommes que des citoyens.

Aujourd'hui le travail est à la discrétion du capital. Eh bien ! la révolution vous dit de changer cet ordre. C'est au capital à reconnaître la prépondérance du travail , à l'instrument de se mettre à la disposition de l'ouvrier.

Telle est cette révolution, à qui le sarcasme et la calomnie, à qui la persécution n'aura pas manqué, non plus qu'aux autres. Mais, comme les autres aussi, le révolution de 1848 devient plus féconde par le sang de ses martyrs. Sanguis martyrum^ semen christianorum ! s'écriait l'un des plus grands révolutionnaires des temps passés, l'indomp-

table Tertollien. Sang de républicains, semence de républicains.

Qui n'ose pas avouer cette foi, scellée du sang de nos frères, n'est pas révolutionnaire : c'est un infidèle. Qui la dissimule est un renégat. Séparer la République du socia- lisme, c'est vouloir accorder la liberté de l'esprit avec l'esclavage des sens, l'exercice des droits politiques avec la privation des droits civils : c'est contradictoire, c'est absurde.

Voilà, citoyens, la généalogie des idées sociales : sommes-nous, oui ou non, dans la tradition révolutionnaire? Il s'agit de savoir à présent si nous sommes aussi dans la pratique ; si, comme nos pères, nous serons tout à la fois hommes de conservation et

hommes de progrès : car ce n'est qu'à ce double titre que nous serons des hommes de révolution.

Nous avons le principe révolutionnaire, le dogme révolutionnaire, la devise révolutionnaire. Que nous manque-t-il pour accomplir l'œuvre confiée à nos mains par la Providence ? Une seule chose : La Pratique révolutionnaire !

Or, quelle est cette pratique qui distingue, des temps ordinaires, les époques de révolution?

Ce qui constitue la pratique révolutionnaire, c'est qu'elle ne procède plus par détail et diversité, ou par transitions imprescriptibles, mais par simplifications et enjambements. Elle franchit, dans de larges équations, ces termes mitoyens que proposent l'esprit de routine, dont l'application aurait dû normalement se faire dans la période antérieure, mais que l'égoïsme des heureux ou l'inertie des gouvernements a repoussée.

Ces grandes équations de principes, ces transitions gigantesques dans les mœurs, ont aussi leurs lois, rien de moins arbitraire, de moins abandonné au hasard que la pratique des révolutions.

Mais quelle est-elle enfin cette pratique?

Je suppose que les hommes d'État que nous avons vus au pouvoir depuis le 24 février ; que ces 'politiques à courte-

vue, à petits moyens, à routine étroite et méticuleuse, eussent été à la place des apôtres : je vous le demande, citoyens, qu'auraient-ils fait?

Ils seraient tombés d'accord avec les novateurs dans des conférences particulières, en conciliabule secret, que la pluralité des dieux était chose absurde ; ils auraient dit, comme Cicéron, qu'ils ne concevaient pas que deux augures pussent se regarder sans rire ; ils auraient condamné très philosophiquement, et à voix basse, l'esclavage.

Mais ils se seraient récriés contre cette propagande téméraire qui, niant les dieux et tout ce que la société avait de plus sacré, soulevait contre elle la superstition et tous les intérêts ; ils auraient cru de bonne politique, au lieu d'attaquer les vieilles croyances, de les interpréter ; ils auraient voulu qu'au lieu d'abolir le culte, on le purifiât. Ils se seraient inclinés devant Mercure le larron, Vénus l'impudique, Jupiter l'incestueux. Ils auraient parlé avec estime, avec respect, des jeux Floraux et des Bacchanales. Ils auraient fait la philosophie du polythéisme, raconté l'histoire des dieux, renouvelé le personnel des temples, publié des règlements pour les sacrifices et les fêtes publiques, accordé, autant qu'il eût été en eux, la raison et la morale avec les impures traditions de leurs pères, à force de menagements, de complaisance, de respect humain ; au lieu de sauver le monde, ils l'auraient fait périr.

Il y eut, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, une secte, un parti puissant par le génie et l'éloquence, qui, en face de la révolution chrétienne, entreprit de continuer l'idolâtrie à ce point de vue d'une république modérée et progressive ; ce furent les néoplatoniciens, auxquels se rattachent Apollonius de Thyane et l'empereur Julien. C'est ainsi que nous avons vu, de nos jours, certains prédicateurs essayer la rénovation du catholi-

cisme, en interprétant ses symboles au point de vue des idées modernes.

Vaine tentative ! La prédication chrétienne; je veux dire

la pratique révolutionnaire emporta tout, les dieux et leurs hypocrites adorateurs ; et Julien, le plus grand politique et le plus bel esprit de son temps, pour s'être follement opposé à la justice évangélique» est resté flétri dans l'histoire du nom (Xapostat.

Citons encore un exemple.

Supposons qu'en 89, les conseillers prudents du despotisme , les esprits avisés de la noblesse, les tolérants du clergé, les sages de la bourgeoisie, les patients du peuple ; supposons, dis-je, que cette élite de citoyens, aux vues les plus droites, aux idées les plus saines, aux intentions les plus philanthropiques, mais pénétrée du danger des brusques innovations, se fût entendue pour ménager, suivant les règles de la haute politique, la transition entre le despotisme et la liberté? Qu'auraient-ils fait?

Ils auraient voté, après longue discussion, mûre délibération, en mettant entre chaque article dix ans au moins d'intervalle, une charte octroyée ; ils auraient négocié avec le pape, et avec toute sorte de soumission, la constitution civile du clergé ; ils auraient traité avec les couvents, à l'amiable, le rachat de leurs biens ; ils auraient ouvert une enquête sur la valeur des droits féodaux, sur l'indemnité à accorder aux seigneurs ; ils auraient cherché des compensations aux privilèges pour les droits accordés au peuple. Ils auraient fait durer mille ans une révolution que la pratique révolutionnaire accomplit en une nuit.

Et tout ceci n'est point une vaine hypothèse : il ne manqua pas d'hommes en 89 pour enchaîner avec cette fausse sagesse de révolution. Le premier de tous fut Louis XVI, Louis XVI, révolutionnaire de cœur et de théorie autant que personne, mais qui ne comprit pas qu'il devait l'être également en pratique. Louis XVI se mit à niarchander et chicaner sur tout, tant et si bien, que la révolution, impatientée, l'emporta !...

Voici donc ce que j'entends, aujourd'hui, par pratique révolutionnaire.

La révolution de février a posé le droit au travail^ c'est-à-dire la prépondérance du travail sur le capital.

Partant de ce principe, je dis qu'avant de passer outre à toute réforme, nous avons à nous occuper d'une institution généralisatrice, qui exprime, sur tous les points de Téconomie sociale, la subordination du capital au travail ; qui, au lieu de faire commanditer comme auparavant le travailleur par le capitaliste, rende le premier arbitre et commandeur du second, une institution qui change le rapport entre les deux grandes puissances économiques, le travail et la propriété, et de laquelle découlent ensuite, par voie de conséquence, toutes les autres réformes.

Sera-ce donc procéder révolutionnairement que de proposer ici une banque agricole servie, comme toujours, par les monopoleurs d'argent ; là, de créer un comptoir de garantie, monument de stagnation et de chômage ; ailleurs, de fonder une salle d'asile, un mont-de-piété, un hôpital, une crèche, une pénitencerie, une prison cellulaire, d'augmenter le paupérisme en multipliant les foyers?

Sera-ce faire œuvre de Révolution que de comnaanditer de quelques millions, tantôt une compagnie de tailleurs, tantôt une société de maçons; de réduire l'impôt sur les boissons et de le relever sur les propriétés ; de convertir des obligations à terme en fonds perdus ; de voter des graines et des pioches à douze mille colons partant pour l'Algérie ou de subventionner un phalanstère d! essai ?

Sera-ce parler ou agir en révolutionnaire que de disputer quatre mois durant si le peuple travaillera ou ne travaillera pas, si le capital se cache ou s'il s'expatrie, s'il attend la confiance ou si c'est la confiance qui l'attend , si les pouvoirs seront divisés ou seulement les fonctions , si le président sera le supérieur, ou le subordonné, ou l'égal de l'Assemblée nationale, si le premier qui remplira ce rôle sera neveu

d'empereur ou fils de roi , ou s'il ne vaudrait pas mieux , pour ce bel emploi, d'un solat ou d'un poète ; si le nouveau souverain sera nommé par le peuple ou par 4es représentants, si le ministère de réaction qui s'en va mérile mieux la confiance que le ministère de conciliation qui vient , si la République sera bleue, blanche, rouge ou tricolore ?

Sera-ce être révolutionnaire , quand il s'agit de reporter au travail la production fictive du capital, de déclarer le revenu net inviolable, puis de le saisir par l'impôt progressif; quand il faudrait organiser l'égalité dans l'acquisition des biens , de s'en prendre au mode de transmission ; quand 25,000 commerçants implorent un concordat , de leur répondre par la banqueroute; quand la propriété ne reçoit plus ni fermage ni loyer, de lui refuser encore crédit ; quand le pays demande la centralisation des banques, de livrer ce crédit à une oligarchie financière qui ne sait

que faire le vide dans la circulation et entretenir la crise en attendant que le découragement du peuple ramène la confiance?

Citoyens, je n'accuse personne.

Je sais qu'à l'exception de nous autres, démocratessocialistes, qui l'avons prévue et préparée, la Révolution de février a été une surprise pour tout le monde ; et s'il est difficile à de vieux constitutionnels de passer en si peu de temps de la foi monarchique à la conviction républicaine, il l'est encore plus à des politiques de l'autre siècle de comprendre rien à la pratique de la nouvelle Révolution. Autre» temps, autres idées. Lés grandes manœuvres de 93, bonnes pour Fépoque, ne nous vont pas plus que la tactique parlementaire des trente dernières années ; et si vous voulez faire avorter la Révolution , vous n'avez pas de plus sûr moyen que de reprendre ces errements.

Citoyens, vous n'êtes encore dans le pays qu'une minorité. Mais déjà le flot révolutionnaire grossit avec la rapidité de l'idée , avec la majesté de l'Océan. Encore quelque temps de cette patience qui a fait votre succès , et le triomphe de

la Révolution est assuré. Vous avez prouvé, depuis juin, par votre discipline, que vous aussi vous étiez des hommes politiques : vous prouverez désormais, par vos actes, par votre association, que vous êtes des organisateurs.

Le gouvernement suffira, je Tespère, avec TAssemblée nationale , à maintenir la forme républicaine : telle est du moins ma conviction. De ce côté, vous n'avez rien à redouter, rien à craindre. Mais le pouvoir révolutionnaire , le pouvoir de conservation et de progrès, n'est plus aujourd'hui dans le gouvernement; il n'est pas dans l'Assemblée nationale : il est en vous. Le

peuple seul, opérant sur lui-même sans intermédiaire, peut achever la Révolution économique fondée en février. Le peuple seul peut sauver la civilisation et faire avancer l'humanité !

TABLE DES MATIÈRES

OITEUK*..... '

r SÉRIE

1848. _AYriI- Juin.

La Situation % • 4

Gomment les révolutions se perdent 7

Mystification du suffrage universel . 43

La Réaction ^1 g

Aux patriotes • 29

Séance d'ouverture de rassemblée nationale 34

Question étrangère 38

Ce que la révolution doit à la littérature 46

. Programme révolutionnaire , 53

ir SÉRIE

1848. — JuOlet— Août.

1m lettre.-*Au rédacteur en chef du Représentant du Pi uple
93

% lettre. r- Au rédacteur du Représentant du Peuple 97

Le 15 juillet ••. ;.. 404

Loi sur les clubs et la presse. #•#.....•... » 110

268 TABLB.

Les MaUlmsiens *^*

La Calomnie ^22

Le National ^35

Les Procès de presse ^44

Proposition relative k un emprunt national 446

IIP SÉRIE

1818. — Septembre — ^Décembre.

Manifeste du Peuple 455

La Présidence 465

Manifeste électoral du Peuple 498

Argument U la Montagne 2U

Cavaignac • • • 2î8

Louis-Napoléon Bonaparte 237

Le Serment • • î47

Sources et licence

Texte : <https://archive.org/details/delaclbrationdiooprougoog>. Domaine public ; numérisation mise à disposition par Internet Archive. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.